3 1761 06636589 1

LES ORIGINES

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE

II

LES

ORIGINES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE

Onze volumes in-16 brochés, à 3 fr. 50 le volume.

1re Partie : **L'Ancien Régime**. Deux volumes.

2e Partie : **La Révolution**. Six volumes :

L'Anarchie. Deux volumes.

La Conquête jacobine. Deux volumes.

Le Gouvernement révolutionnaire. Deux volumes.

3e Partie. **Le Régime moderne**. Trois volumes.

Table analytique. Un vol. in-16, broché. . . . . 1 fr.

65604. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

LES ORIGINES

DE LA

FRANCE CONTEMPORAINE

PAR

H. TAINE

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

II

L'ANCIEN RÉGIME

TOME DEUXIÈME

VINGT-SEPTIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1910

Droits de traduction et de reproduction réservés.

DC
251
T26
1909
t.2

LIBRARY
UNIVERSITY OF TORONTO
853646

L'ANCIEN RÉGIME

II

L'ANCIEN RÉGIME

LIVRE TROISIÈME

L'ESPRIT ET LA DOCTRINE

(SUITE)

CHAPITRE III

Combinaison des deux éléments. — I. La doctrine, ses prétentions et son caractère. — Autorité nouvelle de la raison dans le gouvernement des choses humaines. — Jusqu'ici ce gouvernement appartenait à la tradition. — II. Origine, nature et valeur du préjugé héréditaire. — En quoi la coutume, la religion et l'État sont légitimes. — III. La raison classique ne peut se mettre à ce point de vue. — Les titres passés et présents de la tradition sont méconnus. — La raison entreprend de la détruire. — IV. Deux stades dans cette opération. — Premier stade, Voltaire, Montesquieu, les déistes et les réformateurs. — Ce qu'ils détruisent et ce qu'ils respectent. — V. Deuxième stade, le retour à la nature. — Diderot, d'Holbach et les matérialistes. — Théorie de la matière vivante et de l'organisation spontanée. — Morale de l'instinct animal et de l'intérêt bien entendu. — VI. Rousseau et les spiritualistes. — Bonté originelle de l'homme. — Erreur de la civilisation. — Injustice de la propriété et de la société. — VII. Les enfants perdus du parti philosophique. — Naigeon, Sylvain Maréchal, Mably, Morelly. — Discrédit complet de la tradition et des institutions qui en dérivent.

I

De l'acquis scientifique que l'on a vu, élaboré par l'esprit que l'on vient de décrire, naquit une doctrine qui

parut une révélation et qui, à ce titre, prétendit au gouvernement des choses humaines. Aux approches de 1789, il est admis qu'on vit « dans le siècle des lumières », dans « l'âge de la raison », qu'auparavant le genre humain était dans l'enfance, qu'aujourd'hui il est devenu « majeur ». Enfin la vérité s'est manifestée et, pour la première fois, on va voir son règne sur la terre. Son droit est suprême, puisqu'elle est la vérité. Elle doit commander à tous, car, par nature, elle est universelle. Par ces deux croyances, la philosophie du dix-huitième siècle ressemble à une religion, au puritanisme du dix-septième, au mahométisme du septième. Même élan de foi, d'espérance et d'enthousiasme, même esprit de propagande et de domination, même raideur et même intolérance, même ambition de refondre l'homme et de modeler toute la vie humaine d'après un type préconçu. La doctrine nouvelle aura aussi ses docteurs, ses dogmes, son catéchisme populaire, ses fanatiques, ses inquisiteurs et ses martyrs. Elle parlera aussi haut que les précédentes, en souveraine légitime à qui la dictature appartient de naissance, et contre laquelle toute révolte est un crime ou une folie. Mais elle diffère des précédentes en ce qu'elle s'impose au nom de la *raison*, au lieu de s'imposer au nom de Dieu.

En effet, l'autorité était nouvelle. Jusqu'alors, dans le gouvernement des actions et des opinions humaines, la raison n'avait eu qu'une part subordonnée et petite. Le ressort et la direction venaient d'ailleurs ; la croyance et l'obéissance étaient des héritages ; un homme était chré-

tien et sujet parce qu'il était né chrétien et sujet. — Autour de la philosophie naissante et de la raison qui entreprend son grand examen, il y a des lois observées, un pouvoir reconnu, une religion régnante; dans cet édifice, toutes les pierres se tiennent, et chaque étage s'appuie sur le précédent. Mais quel est le ciment commun, et où se trouve le fondement premier? — Toutes ces règles civiles auxquelles sont assujettis les mariages, les testaments, les successions, les contrats, les propriétés et les personnes, règles bizarres et parfois contradictoires, qui les autorise? D'abord la coutume immémoriale, différente selon la province, selon le titre de la terre, selon la qualité et la condition de l'individu; ensuite la volonté du roi qui a fait écrire et qui a sanctionné la coutume. — Cette volonté elle-même, cette souveraineté du prince, ce premier des pouvoirs publics, qui l'autorise? D'abord une possession de huit siècles, un droit héréditaire semblable à celui par lequel chacun jouit de son domaine et de son champ, une propriété fixée dans une famille et transmise d'aîné en aîné, depuis le premier fondateur de l'État jusqu'à son dernier successeur vivant; ensuite la religion qui ordonne aux hommes de se soumettre aux pouvoirs établis. — Cette religion enfin, qui l'autorise? D'abord une tradition de dix-huit siècles, la série immense des témoignages antérieurs et concordants, la croyance continue des soixante générations précédentes; ensuite, à l'origine, la présence et les instructions du Christ, puis, au delà, dès l'origine du monde, le commandement et la parole de

Dieu. — Ainsi, dans tout l'ordre social et moral, le passé justifie le présent; l'antiquité sert de titre, et si, au-dessous de toutes ces assises consolidées par l'âge, on cherche dans les profondeurs souterraines le dernier roc primordial, on le trouve dans la volonté divine. — Pendant tout le dix-septième siècle, cette théorie subsiste encore au fond de toutes les âmes sous forme d'habitude fixe et de respect inné; on ne la soumet pas à l'examen. On est devant elle comme devant le cœur vivant de l'organisme humain; au moment d'y porter la main, on recule; on sent vaguement que, si l'on y touchait, peut-être il cesserait de battre. Les plus indépendants, Descartes en tête, « seraient bien marris » d'être confondus avec ces spéculatifs chimériques qui, au lieu de suivre la grande route frayée par l'usage, se lancent à l'aveugle, en ligne droite, « à travers les montagnes « et les précipices ». Non seulement, quand ils livrent leurs croyances au doute méthodique, ils exceptent et mettent à part, comme en un sanctuaire, « les vérités « de la foi[1] »; mais encore le dogme qu'ils pensent avoir écarté demeure en leur esprit, efficace et latent, pour les conduire à leur insu, et faire de leur philosophie une préparation ou une confirmation du christianisme[2]. — En somme, au dix-septième siècle, ce qui fournit les idées mères, c'est la foi, c'est la pratique, c'est l'établissement religieux et politique. Qu'elle l'avoue ou qu'elle

1. *Discours de la méthode.*

2. Cela est visible chez Descartes et dès son second pas (Théorie de l'esprit pur, idée de Dieu, preuve de son existence, véracité de notre intelligence prouvée par la véracité de Dieu, etc.).

l'ignore, la raison n'est qu'un subalterne, un orateur, un metteur en œuvre, que la religion et la monarchie font travailler à leur service. Sauf La Fontaine qui, je crois, est unique en cela comme dans le reste, les plus grands et les plus indépendants, Pascal, Descartes, Bossuet, La Bruyère, empruntent au régime établi leur conception première de la nature, de l'homme, de la société, du droit, du gouvernement[1]. Tant que la raison se réduit à cet office, son œuvre est celle d'un conseiller d'État, d'un prédicateur extraordinaire que ses supérieurs envoient en tournée et en mission dans le département de la philosophie et de la littérature. Bien loin de détruire, elle consolide; en effet, jusqu'à la Régence, son principal emploi consiste à faire de bons chrétiens et de fidèles sujets.

Mais voici que les rôles s'intervertissent; du premier rang, la tradition descend au second, et du second rang, la raison monte au premier. — D'un côté la religion et la monarchie, par leurs excès et leurs méfaits sous Louis XIV, par leur relâchement et leur insuffisance sous Louis XV, démolissent pièce à pièce le fond de vénération héréditaire et d'obéissance filiale qui leur servait de base et qui les soutenait dans une région supérieure, au-dessus de toute contestation et de tout examen; c'est pourquoi, insensiblement, l'autorité de la

1. Pascal, *Pensées* (sur l'origine de la propriété et des rangs), *Provinciales* (sur l'homicide et le droit de tuer). — Nicole, *Deuxième traité de la charité et de l'amour-propre* (sur l'homme naturel et le but de la société). Bossuet (*Politique tirée de l'Ecriture sainte*). La Bruyère (*des Esprits forts*).

tradition décroît et disparaît. De l'autre côté la science, par ses découvertes grandioses et multipliées, construit pièce à pièce le fond de confiance et de déférence universelles qui, de l'état de curiosité intéressante, l'élève au rang de pouvoir public; ainsi, par degrés, l'autorité de la raison grandit et prend toute la place. — Il arrive un moment où, la seconde autorité ayant dépossédé la première, les idées mères que la tradition se réservait tombent sous les prises de la raison. L'examen pénètre dans le sanctuaire interdit. Au lieu de s'incliner, on vérifie, et la religion, l'État, la loi, la coutume, bref, tous les organes de la vie morale et de la vie pratique, vont être soumis à l'analyse pour être conservés, redressés ou remplacés, selon que la nouvelle doctrine aura prescrit.

II

Rien de mieux, si la doctrine eût été complète, et si la raison, instruite par l'histoire, devenue critique, eût été en état de comprendre la rivale qu'elle remplaçait. Car alors, au lieu de voir en elle une usurpatrice qu'il fallait expulser, elle eût reconnu en elle une sœur aînée à qui l'on doit laisser sa part. Le préjugé héréditaire est une sorte de raison qui s'ignore. Il a ses titres aussi bien que la raison elle-même; mais il ne sait pas les retrouver; à la place des bons, il en allègue d'apocryphes. Ses archives sont enterrées; il faut pour les dégager des recherches dont il n'est pas capable; elles

subsistent pourtant, et aujourd'hui l'histoire les remet en lumière. — Quand on le considère de près, on trouve que, comme la science, il a pour source une longue accumulation d'expériences : les hommes, après une multitude de tâtonnements et d'essais, ont fini par éprouver que telle façon de vivre ou de penser était la seule accommodée à leur situation, la plus praticable de toutes, la plus bienfaisante, et le régime ou dogme qui aujourd'hui nous semble une convention arbitraire a d'abord été un expédient avéré de salut public. Souvent même il l'est encore; à tout le moins, dans ses grands traits, il est indispensable, et l'on peut dire avec certitude que, si dans une société les principaux préjugés disparaissaient tout d'un coup, l'homme, privé du legs précieux que lui a transmis la sagesse des siècles, retomberait subitement à l'état sauvage et redeviendrait ce qu'il fut d'abord, je veux dire un loup inquiet, affamé, vagabond et poursuivi. Il fut un temps où cet héritage manquait; aujourd'hui encore il y a des peuplades où il manque entièrement[1]. Ne pas manger de chair humaine, ne pas tuer les vieillards inutiles ou incommodes, ne pas exposer, vendre ou tuer les enfants dont on n'a que faire, être le seul mari d'une seule femme, avoir horreur de l'inceste et des mœurs contre nature, être le propriétaire unique et reconnu d'un champ distinct, écouter les voix supérieures de la pudeur, de l'humanité, de l'honneur, de la conscience, toutes ces pratiques, jadis inconnues

1. Cf. Sir John Lubbock, *Origine de la civilisation.* — Giraud-Teulon, *les Origines de la famille.*

et lentement établies, composent la civilisation des âmes. Parce que nous les acceptons de confiance, elles n'en sont pas moins saintes, et elles n'en deviennent que plus saintes lorsque, soumises à l'examen et suivies à travers l'histoire, elles se révèlent à nous comme la force secrète qui, d'un troupeau de brutes, a fait une société d'hommes. — En général, plus un usage est universel et ancien, plus il est fondé sur des motifs profonds, motifs de physiologie, d'hygiène, de prévoyance sociale. Tantôt, comme dans la séparation des castes, il fallait conserver pure une race héroïque ou pensante, en prévenant les mélanges par lesquels un sang inférieur lui eût apporté la débilité mentale et les instincts bas[1]. Tantôt, comme dans l'interdiction des spiritueux ou des viandes, il fallait s'accommoder au climat qui prescrivait un régime végétal ou au tempérament de la race pour qui les boissons fortes étaient funestes[2]. Tantôt, comme dans l'institution du droit d'aînesse, il fallait former et désigner d'avance le commandant militaire auquel obéirait la bande, ou le chef civil qui conserverait le domaine, conduirait l'exploitation et soutiendrait la famille[3]. — S'il y a des raisons valables pour légitimer la coutume, il y en a de supé-

1. Principe des castes dans l'Inde; contraste des Aryens et des aborigènes, Soudras et Parias.

2. D'après ce principe, aux îles Hawaï, les habitants ont porté une loi qui défend de vendre des spiritueux aux indigènes et qui permet d'en vendre aux Européens. (Ch. de Varigny, *Quatorze ans aux îles Sandwich.*)

3. Cf. Le Play, *de l'Organisation de la famille* (Histoire d'un domaine dans les Pyrénées).

rieures pour consacrer la religion. Considérez-la, non pas en général et d'après une notion vague, mais sur le vif, à sa naissance, dans les textes, en prenant pour exemple une de celles qui maintenant règnent sur le monde, christianisme, brahmanisme, loi de Mahomet ou de Bouddha. A certains moments critiques de l'histoire, des hommes, sortant de leur petite vie étroite et routinière, ont saisi par une vue d'ensemble l'univers infini; la face auguste de la nature éternelle s'est dévoilée tout d'un coup; dans leur émotion sublime, il leur a semblé qu'ils apercevaient son principe; du moins ils en ont aperçu quelques traits. Et, par une rencontre admirable, ces traits étaient justement les seuls que leur siècle, leur race, un groupe de races, un fragment de l'humanité fût en état de comprendre. Leur point de vue était le seul auquel les multitudes échelonnées au-dessous d'eux pouvaient se mettre. Pour des millions d'hommes, pour des centaines de générations, il n'y avait d'accès que par leur voie aux choses divines. Ils ont prononcé la parole unique, héroïque ou tendre, enthousiaste ou assoupissante, la seule qu'autour d'eux et après eux le cœur et l'esprit voulussent entendre, la seule qui fût adaptée à des besoins profonds, à des aspirations accumulées, à des facultés héréditaires, à toute une structure mentale et morale, là-bas à celle de l'Indou ou du Mongol, ici à celle du Sémite ou de l'Européen, dans notre Europe à celle du Germain, du Latin ou du Slave; en sorte que ses contradictions, au lieu de la condamner, la justifient, puisque sa diversité produit son adap-

tation, et que son adaptation produit ses bienfaits. — Cette parole n'est pas une formule nue. Un sentiment si grandiose, une divination si compréhensive et si pénétrante, une pensée par laquelle l'homme embrassant l'immensité et la profondeur des choses, dépasse de si loin les bornes ordinaires de sa condition mortelle, ressemble à une illumination; elle se change aisément en vision, elle n'est jamais loin de l'extase, elle ne peut s'exprimer que par des symboles, elle évoque les figures divines[1]. La religion est de sa nature un poème métaphysique accompagné de croyance. C'est à ce titre qu'elle est efficace et populaire; car, sauf pour une élite imperceptible, une pure idée n'est qu'un mot vide, et la vérité, pour devenir sensible, est obligée de revêtir un corps. Il lui faut un culte, une légende, des cérémonies, afin de parler au peuple, aux femmes, aux enfants, aux simples, à tout homme engagé dans la vie pratique, à l'esprit humain lui-même dont les idées, involontairement, se traduisent en images. Grâce à cette forme palpable, elle peut jeter son poids énorme dans la conscience, contrebalancer l'égoïsme naturel, enrayer l'impulsion folle des passions brutales, emporter la volonté vers l'abnégation et le dévouement, arracher l'homme à lui-même pour le mettre tout entier au service de la vérité ou au service d'autrui, faire des ascètes et des martyrs, des sœurs de charité et des missionnaires. Ainsi, dans toute société, la religion est

1. Voir notamment dans la littérature Brahmanique les grands poèmes métaphysiques et les *Pouranas*.

un organe à la fois précieux et naturel. D'une part, les hommes ont besoin d'elle pour penser l'infini et pour bien vivre; si elle manquait tout d'un coup, il y aurait dans leur âme un grand vide douloureux et ils se feraient plus de mal les uns aux autres. D'autre part, on essayerait en vain de l'arracher; les mains qui se porteraient sur elle n'atteindraient que son enveloppe; elle repousserait après une opération sanglante; son germe est trop profond pour qu'on puisse l'extirper. — Si enfin, après la religion et la coutume, nous envisageons l'État, c'est-à-dire le pouvoir armé qui a la force physique en même temps que l'autorité morale, nous lui trouvons une source presque aussi noble. En Europe du moins, de la Russie au Portugal, et de la Norvège aux Deux-Siciles, il est par origine et par essence un établissement militaire où l'héroïsme s'est fait le champion du droit. Çà et là, dans le chaos des races mélangées et des sociétés croulantes, un homme s'est rencontré qui, par son ascendant, a rallié autour de lui une bande de fidèles, chassé les étrangers, dompté les brigands, rétabli la sécurité, restauré l'agriculture, fondé la patrie et transmis comme une propriété à ses descendants son emploi de justicier héréditaire et de général-né. Par cette délégation permanente, un grand office public est soustrait aux compétitions, fixé dans une famille, séquestré en des mains sûres; désormais la nation possède un centre vivant, et chaque droit trouve un protecteur visible. Si le prince se renferme dans ses attributions, s'il est retenu sur la pente de l'arbitraire, s'il ne verse

pas dans l'égoïsme, il fournit au pays l'un des meilleurs gouvernements que l'on ait vus dans le monde, non seulement le plus stable, le plus capable de suite, le plus propre à maintenir ensemble vingt ou trente millions d'hommes, mais encore l'un des plus beaux, puisque le dévouement y ennoblit le commandement et l'obéissance, et que, par un prolongement de la tradition militaire, la fidélité et l'honneur rattachent de grade en grade le chef à son devoir et le soldat à son chef. — Tels sont les titres très valables du préjugé héréditaire; on voit qu'il est, comme l'instinct, une forme aveugle de la raison. Et ce qui achève de le légitimer, c'est que, pour devenir efficace, la raison elle-même doit lui emprunter sa forme. Une doctrine ne devient active qu'en devenant aveugle. Pour entrer dans la pratique, pour prendre le gouvernement des âmes, pour se transformer en un ressort d'action, il faut qu'elle se dépose dans les esprits à l'état de croyance faite, d'habitude prise, d'inclination établie, de tradition domestique, et que, des hauteurs agitées de l'intelligence, elle descende et s'incruste dans les bas-fonds immobiles de la volonté; alors seulement elle fait partie du caractère et devient une force sociale. Mais, du même coup, elle a cessé d'être critique et clairvoyante; elle ne tolère plus les contradictions ou le doute, elle n'admet plus les restrictions ni les nuances; elle ne sait plus ou elle apprécie mal ses preuves. Nous croyons aujourd'hui au progrès indéfini à peu près comme on croyait jadis à la chute originelle; nous recevons encore d'en haut nos opinions

toutes faites, et l'Académie des sciences tient à beaucoup d'égards la place des anciens conciles. Toujours, sauf chez quelques savants spéciaux, la croyance et l'obéissance seront irréfléchies, et la raison s'indignerait à tort de ce que le préjugé conduit les choses humaines, puisque, pour les conduire, elle doit elle-même devenir un préjugé.

III

Par malheur, au dix-huitième siècle, la raison était classique, et les aptitudes aussi bien que les documents lui manquaient pour comprendre la tradition. — D'abord on ignorait l'histoire; l'érudition rebutait parce qu'elle est ennuyeuse et lourde; on dédaignait les doctes compilations, les grands recueils de textes, le lent travail de la critique. Voltaire raillait les Bénédictins. Pour faire passer son *Esprit des lois*, Montesquieu faisait de l'esprit sur les lois. Raynal, afin de donner la vogue à son histoire du commerce dans les Indes, avait le soin d'y coudre les déclamations de Diderot. L'abbé Barthélemy devait étaler l'uniformité de son vernis littéraire sur la vérité des mœurs grecques. La science était tenue d'être épigrammatique ou oratoire; le détail technique ou cru aurait déplu à un public de gens du monde; le beau style omettait ou faussait les petits faits significatifs qui donnent aux caractères anciens leur tour propre et leur relief original. — Quand même on aurait osé les noter, on n'en aurait pas démêlé le sens

et la portée. L'imagination sympathique était absente; on ne savait pas sortir de soi-même, se transporter en des points de vue distants, se figurer les états étranges et violents de l'esprit humain, les moments décisifs et féconds pendant lesquels il enfante une créature viable, une religion destinée à l'empire, un État qui doit durer. L'homme n'imagine rien qu'avec son expérience, et dans quelle portion de leur expérience les gens de ce monde auraient-ils trouvé des matériaux pour imaginer les convulsions de l'accouchement? Comment des esprits aussi policés et aussi aimables auraient-ils pu épouser les sentiments d'un apôtre, d'un moine, d'un fondateur barbare ou féodal, les voir dans le milieu qui les explique et les justifie, se représenter la foule environnante, d'abord des âmes désolées, hantées par le rêve mystique, puis des cerveaux bruts et violents, livrés à l'instinct et aux images, qui pensaient par demi-visions, et qui pour volonté avaient des impulsions irrésistibles? La raison raisonnante ne concevait pas de pareilles figures; pour les faire rentrer dans son cadre rectiligne, il fallait les réduire et les refaire; le Macbeth de Shakespeare devenait celui de Ducis, et le Mahomet du Coran, celui de Voltaire. Par suite, faute de voir les âmes, on méconnaissait les institutions; on ne soupçonnait pas que la vérité n'avait pu s'exprimer que par la légende, que la justice n'avait pu s'établir que par la force, que la religion avait dû revêtir la forme sacerdotale, que l'État avait dû prendre la forme militaire, et que l'édifice gothique avait, aussi bien qu'un autre, son archi-

tecture, ses proportions, son équilibre, sa solidité, son utilité et même sa beauté. — Par suite encore, faute de comprendre le passé, on ne comprenait pas le présent. On n'avait aucune idée juste du paysan, de l'ouvrier, du bourgeois provincial ou même du petit noble de campagne; on ne les apercevait que de loin, demi-effacés, tout transformés par la théorie philosophique et par le brouillard sentimental. « Deux ou trois mille[1] » gens du monde et lettrés faisaient le cercle des honnêtes gens et ne sortaient pas de leur cercle. Si parfois, de leur château et en voyage, ils avaient entrevu le peuple, c'était en passant, à peu près comme leurs chevaux de poste ou les bestiaux de leurs fermes, avec compassion sans doute, mais sans deviner ses pensées troubles et ses instincts obscurs. On n'imaginait pas la structure de son esprit encore primitif, la rareté et la ténacité de ses idées, l'étroitesse de sa vie routinière, machinale, livrée au travail manuel, absorbée par le souci du pain quotidien, confinée dans les limites de l'horizon visible, son attachement au saint local, aux rites, au prêtre, ses rancunes profondes, sa défiance invétérée, sa crédulité fondée sur l'imagination, son incapacité de concevoir le droit abstrait et les événements publics, le sourd travail par lequel les nouvelles politiques se transformaient dans sa tête en contes de revenant ou de nourrice, ses affolements contagieux pareils à ceux des moutons, ses fureurs aveugles pareilles à celles d'un taureau, et tous

1. Voltaire, *Dictionnaire Philosophique*, article *Supplices*.

ces traits de caractère que la Révolution allait mettre au jour. Vingt millions d'hommes et davantage avaient à peine dépassé l'état mental du moyen âge; c'est pourquoi, dans ses grandes lignes, l'édifice social qu'ils pouvaient habiter devait être du moyen âge. Il fallait assainir celui-ci, le nettoyer, y percer des fenêtres, y abattre des clôtures, mais en garder les fondements, le gros œuvre et la distribution générale; sans quoi, après l'avoir démoli et avoir campé dix ans en plein air, à la façon des sauvages, ses hôtes devaient être forcés de le rebâtir presque sur le même plan. Dans les âmes incultes qui ne sont point arrivées jusqu'à la réflexion, la croyance ne s'attache qu'au symbole corporel et l'obéissance ne se produit que par la contrainte physique; il n'y a de religion que par le curé et d'État que par le gendarme. — Un seul écrivain, Montesquieu, le mieux instruit, le plus sagace et le plus équilibré de tous les esprits du siècle, démêlait ces vérités, parce qu'il était à la fois érudit, observateur, historien et jurisconsulte. Mais il parlait comme un oracle, par sentences et en énigmes; il courait, comme sur des charbons ardents, toutes les fois qu'il touchait aux choses de son pays et de son temps. C'est pourquoi il demeurait respecté mais isolé, et sa célébrité n'était point une influence. — La raison classique refusait[1] d'aller si loin pour étudier si péniblement l'homme ancien et l'homme actuel. Elle trouvait plus court et plus commode de suivre sa

1. *Résumé des cahiers*, par Prudhomme, *Préface*, 1789.

pente originelle, de fermer les yeux sur l'homme réel, de rentrer dans son magasin de notions courantes, d'en tirer la notion de l'homme en général, et de bâtir là-dessus dans les espaces. — Par cet aveuglement naturel et définitif, elle cesse de voir les racines antiques et vivantes des institutions contemporaines; ne les voyant plus, elle nie qu'il y en ait. Pour elle, le préjugé héréditaire devient un préjugé pur; la tradition n'a plus de titres, et sa royauté n'est qu'une usurpation. Voilà désormais la raison armée en guerre contre sa devancière, pour lui arracher le gouvernement des âmes et pour substituer au règne du mensonge le règne de la vérité.

IV

Dans cette grande expédition, il y a deux étapes. Par bon sens ou par timidité, les uns s'arrêtent à mi-chemin. Par passion ou par logique, les autres vont jusqu'au bout. — Une première campagne enlève à l'ennemi ses défenses extérieures et ses forteresses de frontière; c'est Voltaire qui conduit l'armée philosophique. Pour combattre le préjugé héréditaire, on lui en oppose d'autres dont l'empire est aussi étendu et dont l'autorité n'est pas moins reconnue. Montesquieu regarde la France par les yeux d'un Persan, et Voltaire, revenant d'Angleterre, décrit les Anglais, espèce inconnue. En face du dogme et du culte régnants, on développe, avec une ironie ouverte ou déguisée, ceux des diverses sectes chrétiennes, anglicans, quakers, presbytériens, sociniens,

ceux des peuples anciens ou lointains, Grecs, Romains, Égyptiens, Mahométans, Guèbres, adorateurs de Brahma, Chinois, simples idolâtres. En regard de la loi positive et de la pratique établie, on expose, avec des intentions visibles, les autres constitutions et les autres mœurs, despotisme, monarchie limitée, république, ici l'Église soumise à l'État, là-bas l'Église détachée de l'État, en tel pays des castes, dans tel autre la polygamie, et, de contrée à contrée, de siècle à siècle, la diversité, la contradiction, l'antagonisme des coutumes fondamentales qui, chacune chez elle, sont toutes également consacrées par la tradition et forment toutes légitimement le droit public. Dès ce moment, le charme est rompu. Les antiques institutions perdent leur prestige divin; elles ne sont plus que des œuvres humaines, fruits du lieu et du moment, nées d'une convenance et d'une convention. Le scepticisme entre par toutes les brèches. A l'endroit du christianisme, il se change tout de suite en hostilité pure, en polémique prolongée et acharnée; car, à titre de religion d'État, celui-ci occupe la place, censure la libre pensée, fait brûler les écrits, exile, emprisonne, ou inquiète les auteurs, et se trouve partout l'adversaire naturel et officiel. En outre, à titre de religion ascétique, il condamne, non seulement les mœurs gaies et relâchées que la nouvelle philosophie tolère, mais encore les penchants naturels qu'elle autorise et les promesses de bonheur terrestre qu'elle fait briller à tous les regards. Ainsi contre lui le cœur et l'esprit sont d'accord. — Les textes dans la main, Vol-

taire le poursuit d'un bout à l'autre de son histoire, depuis les premiers récits bibliques jusqu'aux dernières bulles, avec une animosité et une verve implacables, en critique, en historien, en géographe, en logicien, en moraliste, contrôlant les sources, opposant les témoignages, enfonçant le ridicule, comme un pic, dans tous endroits faibles où l'instinct révolté heurte sa prison mystique, et dans tous les endroits douteux où des placages ultérieurs ont défiguré l'édifice primitif. — Mais il en respecte la première assise, et en cela les plus grands écrivains du siècle feront comme lui. Sous les religions positives qui sont fausses, il y a la religion naturelle qui est vraie. Elle est le texte authentique et simple dont les autres sont les traductions altérées et amplifiées. Otez les surcharges ultérieures et divergentes; il reste l'original, et cet extrait commun, par lequel toutes les copies concordent, est le déisme. — Même opération sur les lois civiles et politiques. En France, où tant d'institutions survivent à leur utilité, où les privilèges ne sont plus justifiés par les services, où les droits se sont changés en abus, quelle architecture incohérente que celle de la vieille maison gothique! Comme elle est mal faite pour un peuple moderne! A quoi bon, dans un état uni et unique, tous ces compartiments féodaux qui séparent les ordres, les corporations, les provinces? Un archevêque suzerain d'une demi-province, un chapitre propriétaire de douze mille serfs, un abbé de salon bien renté sur un monastère qu'il n'a jamais vu, un seigneur largement

pensionné pour figurer dans les antichambres, un magistrat qui achète le droit de rendre la justice, un colonel qui sort du collège pour venir commander son régiment héréditaire, un négociant de Paris qui, ayant loué pour un an une maison de Franche-Comté, aliène par cela seul la propriété de ses biens et de sa personne, quels paradoxes vivants! Et, dans toute l'Europe, il y en a de pareils. Ce qu'on peut dire de mieux en faveur « d'une nation policée[1] », c'est que ses lois, coutumes et pratiques se composent « pour moitié d'abus, et pour « moitié d'usages tolérables ». — Mais sous ces législations positives qui toutes se contredisent entre elles et dont chacune se contredit elle-même, il est une loi naturelle sous-entendue dans les codes, appliquée dans les mœurs, écrite dans les cœurs. « Montrez-moi un « pays où il soit honnête de me ravir le fruit de mon « travail, de violer sa promesse, de mentir pour nuire, « de calomnier, d'assassiner, d'empoisonner, d'être « ingrat envers son bienfaiteur, de battre son père et sa « mère quand ils vous présentent à manger. » — « Ce « qui est juste ou injuste paraît tel à l'univers entier », et, dans la pire société, toujours la force se met à quelques égards au service du droit, de même que, dans la pire religion, toujours le dogme extravagant proclame en quelque façon un architecte suprême. — Ainsi les religions et les sociétés, dissoutes par l'examen, laissent apercevoir au fond du creuset, les unes un

1. Voltaire, *Dialogues, Entretiens entre A, B, C.*

résidu de vérité, les autres un résidu de justice, reliquat petit, mais précieux, sorte de lingot d'or que la tradition conserve, que la raison épure, et qui, peu à peu, dégagé de ses alliages, élaboré, employé à tous les usages, doit fournir seul toute la substance de la religion et tous les fils de la société.

V

Ici commence la seconde expédition philosophique. Elle se compose de deux armées : la première est celle des Encyclopédistes, les uns sceptiques comme d'Alembert, les autres à demi panthéistes comme Diderot et Lamarck, d'autres francs athées et matérialistes secs comme d'Holbach, La Mettrie, Helvétius, plus tard Condorcet, Lalande et Volney, tous divers et indépendants les uns des autres, mais tous unanimes en ceci, que la tradition est l'ennemi. Tel est l'effet des hostilités prolongées : en durant, la guerre s'exaspère; on veut tout prendre, pousser l'adversaire à bout, le chasser de tous ses postes. On refuse d'admettre que la raison et la tradition puissent ensemble et d'accord défendre la même citadelle; dès que l'une entre, il faut que l'autre sorte; désormais un préjugé s'est établi contre le préjugé. — A la vérité, Voltaire « le patriarche ne veut pas se « départir de son Dieu rémunérateur et vengeur[1] »;

1. Voltaire, *Dictionnaire Philosophique*, article *Religion*. « Si « vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une « religion. »

tolérons en lui ce reste de superstition en souvenir de ses grands services; mais considérons en hommes le fantôme qu'il regarde avec des yeux d'enfant. Nous le recevons dans notre esprit par la foi, et la foi est toujours suspecte. Il a été forgé par l'ignorance, par la crainte, par l'imagination, toutes puissances trompeuses. Il n'était d'abord que le fétiche d'un sauvage; vainement nous l'avons épuré et agrandi, il se sent toujours de ses origines; son histoire est celle d'un songe héréditaire qui, né dans le cerveau affolé et brut, s'est prolongé de générations en générations, et dure encore dans le cerveau cultivé et sain. Voltaire veut que ce rêve soit vrai, parce qu'autrement il ne peut expliquer le bel arrangement du monde et qu'une horloge suppose un horloger; il faudrait d'abord prouver que le monde est une horloge et chercher si l'arrangement, tel quel, incomplet, qu'on y observe ne s'explique pas mieux par une supposition plus simple et plus conforme à l'expérience, celle d'une matière éternelle en qui le mouvement est éternel. Des particules mobiles et mouvantes dont les diverses sortes ont divers états d'équilibre, voilà les minéraux, la substance inanimée, marbre, chaux, air, eau, charbon[1]. J'en fais de l'humus, « j'y sème des pois, des fèves, des « choux »; les plantes se nourrissent de l'humus « et je « me nourris des plantes ». A chacun de mes repas, en moi, par moi, une matière inanimée devient vivante; « j'en fais de la chair, je l'animalise, je la rends sen-

1 *Le rêve de d'Alembert*, par Diderot, *passim*.

« sible ». Il y avait en elle une sensibilité latente, incomplète, qui s'achève et devient manifeste. L'organisation est la cause, la vie et la sensation sont les effets ; je n'ai pas besoin d'une monade spirituelle pour expliquer les effets, puisque je tiens la cause. « Voyez cet « œuf, c'est avec cela qu'on renverse toutes les écoles « de théologie et tous les temples de la terre. Qu'est-ce « que cet œuf ? Une masse insensible avant que le germe « y soit introduit. Et après que le germe y est introduit, « qu'est-ce encore? Une masse insensible, un fluide « inerte. » Ajoutez-y de la chaleur, tenez le tout dans un four, laissez l'opération se faire : vous aurez un poulet, c'est-à-dire « de la sensibilité, de la vie, de la « mémoire, de la conscience, des passions, de la pensée ». Ce que vous appelez l'âme, c'est le centre nerveux auquel aboutissent tous les filets sensibles. Les vibrations qu'ils lui transmettent font ses sensations ; une sensation réveillée ou renaissante est un souvenir ; des sensations, des souvenirs et des signes, font toutes nos idées. Ainsi, ce n'est pas une intelligence qui arrange la matière, c'est la matière qui en s'arrangeant produit les intelligences. Mettons donc l'intelligence où elle est, dans le corps organisé ; n'allons pas la détacher de son support, pour la jucher dans le ciel, sur un trône imaginaire. Car cet hôte disproportionné, une fois introduit dans notre esprit, finit par déconcerter le jeu naturel de nos sentiments, et, comme un parasite monstrueux, tire à soi toute notre substance[1]. Le premier intérêt de l'homme sain est de

1. « Si un misanthrope s'était proposé de faire le malheur du

s'en délivrer, d'écarter toute superstition, toute « crainte « de puissances invisibles[1] ». — Alors seulement il peut fonder une morale, démêler « la loi naturelle ». Puisque le ciel est vide, nous n'avons plus besoin de la chercher dans un commandement d'en-haut. Regardons en bas sur la terre; considérons l'homme lui-même, tel qu'il est aux yeux du naturaliste, c'est-à-dire le corps organisé, l'animal sensible, avec ses besoins, ses appétits et ses instincts. Non seulement ils sont indestructibles, mais encore ils sont légitimes. Ouvrons la prison où le préjugé les enferme; donnons-leur l'espace et l'air libre; qu'ils se déploient dans toute leur force, et tout sera bien. Selon Diderot[2], le mariage perpétuel est un abus; c'est « la tyrannie de l'homme qui a converti en pro- « priété la possession de la femme ». La pudeur, comme le vêtement, est une invention et une convention[3]; il n'y a de bonheur et de mœurs que dans les pays où la loi autorise l'instinct, à Otaïti par exemple, où le mariage dure un mois, souvent un jour, parfois un quart d'heure, où l'on se prend et l'on se quitte à volonté, où, par hospitalité, le soir, on offre ses filles et sa femme à son hôte, où le fils épouse la mère par

« genre humain, qu'aurait-il pu inventer de mieux que la « croyance en un être incompréhensible, sur lequel les hommes « n'auraient jamais pu s'entendre, et auquel ils auraient attaché « plus d'importance qu'à leur propre vie? » Diderot, *Entretien d'un philosophe avec la Maréchale de....*

1. Cf. *Catéchisme universel*, par Saint-Lambert, et la *Loi naturelle ou Catéchisme du citoyen français*, par Volney.

2. *Supplément au voyage de Bougainville.*

3. Cf. *Mémoires de Mme d'Épinay*, conversation avec Duclos et Saint-Lambert chez Mlle Quinault. — Rousseau, *Confessions*, pre-

politesse, où l'union des sexes est une fête religieuse que l'on célèbre en public. — Et le logicien poussant à bout les conséquences finit par cinq ou six pages « capables de faire dresser les cheveux[1] », avouant lui-même que sa doctrine « n'est pas bonne à prêcher aux « enfants ni aux grandes personnes ». — A tout le moins, chez Diderot, ces paradoxes ont des correctifs. Quand il peint les mœurs modernes, c'est en moraliste. Non seulement il connaît toutes les cordes du clavier humain, mais il les classe chacune à son rang. Il aime les sons beaux et purs, il est plein d'enthousiasme pour les harmonies nobles, il a autant de cœur que de génie[2]. Bien mieux, quand il s'agit de démêler les impulsions primitives, il garde, à côté de l'amour-propre, une place indépendante et supérieure pour la pitié, la sympathie, la bienveillance, « la bienfaisance », pour toutes les affections généreuses du cœur qui se donne et se dévoue sans calcul ni retour sur soi. — Mais auprès de lui, en voici d'autres, froids et bornés, qui, selon la méthode mathématique des idéologues[3], construisent la morale à la façon de Hobbes. Il ne leur faut qu'un seul mobile, le plus simple et le plus palpable, tout grossier, presque

mière partie, livre V. — Ce sont là justement les principes enseignés par M. de Tavel à Mme de Warens.

1. *Suite du rêve de d'Alembert*, *Entretien entre Mlle de Lespinasse et Bordeu.* — Mémoires de Diderot, *Lettre à Mlle Volant*, III, 66.

2. Cf. ses admirables contes, *Entretiens d'un père avec ses enfants* et *le Neveu de Rameau.*

3. Volney, *Ibid.* « La loi naturelle... consiste tout entière en « faits dont la démonstration peut sans cesse se renouveler aux

mécanique, tout physiologique, l'inclination naturelle qui porte l'animal à fuir la douleur et à chercher le plaisir. « La douleur et le plaisir, dit Helvétius, sont les « seuls ressorts de l'univers moral, et le sentiment de « l'amour de soi est la seule base sur laquelle on puisse « jeter les fondements d'une morale utile.... Quel autre « motif que l'intérêt personnel pourrait déterminer un « homme à des actions généreuses? Il lui est aussi im- « possible d'aimer le bien pour le bien que d'aimer le « mal pour le mal[1]. » — « Les principes de la loi natu- « relle[2], disent les disciples, se réduisent à un principe « fondamental et unique, la conservation de soi-même. » « Se conserver, obtenir le bonheur », voilà l'instinct, le droit et le devoir. « O vous[3], dit la nature, qui, par l'im- « pulsion que je vous donne, tendez vers le bonheur à « chaque instant de votre durée, ne résistez pas à ma « loi souveraine, travaillez à votre félicité, jouissez sans « crainte, soyez heureux. » Mais, pour être heureux, contribuez au bonheur des autres; si vous voulez qu'ils vous soient utiles, soyez-leur utile; votre intérêt bien entendu vous commande de les servir. « Depuis la nais- « sance jusqu à la mort, tout homme a besoin des hom- « mes. » — « Vivez donc pour eux, afin qu'ils vivent pour « vous. » — « Soyez bons, parce que la bonté enchaîne « tous les cœurs; soyez doux, parce que la douceur attire

« sens et composer une science aussi précise, aussi exacte que « la géométrie et les mathématiques. »

1. Helvétius, *de l'Esprit*, passim.
2. Volney, *ib.*, ch. III. — Saint-Lambert, *ib.*, premier dialogue.
3. Baron d'Holbach, *Système de la nature*, II, 408 493

« l'affection ; soyez modestes, parce que l'orgueil révolte « des êtres remplis d'eux-mêmes.... Soyez citoyens, parce « que la patrie est nécessaire à votre sûreté et à votre « bien-être. Défendez votre pays, parce que c'est lui qui « vous rend heureux et renferme vos biens. » Ainsi la vertu n'est que l'égoïsme muni d'une longue-vue ; l'homme n'a d'autre raison pour bien faire que la crainte de se faire mal, et, quand il se dévoue, c'est à son intérêt. On va vite et loin sur cette pente. Sitôt que pour chacun l'unique règle est d'être heureux, chacun veut l'être à l'instant, à sa guise ; le troupeau des appétits lâchés se rue en avant et renverse d'abord les barrières. D'autant plus qu'on lui a prouvé que toute barrière est nuisible, inventée par des pâtres rusés et malfaisants pour mieux traire et tondre le troupeau. « L'état de « société est un état de guerre du souverain contre « tous, et de chacun des membres contre les autres[1].... « Nous ne voyons sur la face du globe que des souve- « rains injustes, incapables, amollis par le luxe, corrom- « pus par la flatterie, dépravés par la licence et l'im- « punité, dépourvus de talents, de mœurs et de vertus.... « L'homme est méchant, non parce qu'il est méchant, « mais parce qu'on l'a rendu tel. » — « Voulez-vous[2] sa- « voir l'histoire abrégée de presque toute notre misère ? « La voici : Il existait un homme naturel, on a introduit « au dedans de cet homme un homme artificiel, et il « s'est élevé dans la caverne une guerre civile qui dure

1. Baron d'Holbach, *Système de la nature*, I, 347.
2. Diderot, *Supplément au voyage de Bougainville.*

« toute la vie.... Si vous vous proposez d'être son « tyran..., empoisonnez-le de votre mieux d'une morale « contraire à la nature, faites-lui des entraves de toute « espèce, embarrassez ses mouvements de mille obsta- « cles; attachez-lui des fantômes qui l'effrayent.... Le « voulez-vous heureux et libre, ne vous mêlez pas de ses « affaires.... Et demeurez à jamais convaincu que ce « n'est pas pour vous, mais pour eux que ces sages « législateurs vous ont pétri et maniéré comme vous « l'êtes. J'en appelle à toutes les institutions politiques, « civiles et religieuses; examinez-les profondément, et « je me trompe fort, ou vous verrez l'espèce humaine « pliée de siècle en siècle au joug qu'une poignée de fri- « pons se permettait de lui imposer.... Méfiez-vous de « celui qui veut mettre l'ordre; ordonner, c'est toujours « se rendre maître des autres en les gênant. » Plus de gêne; les passions sont bonnes, et, si le troupeau veut enfin manger à pleine bouche, son premier soin sera de fouler sous ses sabots les animaux mitrés et couronnés qui le parquent pour l'exploiter[1].

1. Diderot : *Les Eleuthéromanes.*

« Et ses mains, ourdissant les entrailles du prêtre,
« En feraient un cordon pour le dernier des rois. »

Brissot : « Le besoin étant notre seul titre de propriété, il en « résulte que, lorsqu'il est satisfait, l'homme n'est plus pro- « priétaire.... Deux besoins essentiels résultent de la constitution « de l'animal, la nutrition et l'évacuation.... Les hommes peuvent- « ils se nourrir de leurs semblables? Oui, car les êtres ont « droit de se nourrir de toute matière propre à satisfaire leurs « besoins.... Homme de la nature, suis ton vœu, écoute ton be- « soin, c'est ton seul maître, ton seul guide. Sens-tu s'allumer « dans tes veines un feu secret à l'aspect d'un objet charmant?

VI

Retour à la nature, c'est-à-dire abolition de la société : tel est le cri de guerre de tout le bataillon encyclopédique. Voici que d'un autre côté le même cri s'élève ; c'est le bataillon de Rousseau et des socialistes qui, à son tour, vient donner l'assaut au régime établi. La sape que celui-ci pratique au pied des murailles semble plus bornée, mais n'en est que plus efficace, et la machine de destruction qu'il emploie est aussi une idée neuve de la nature humaine. Cette idée, Rousseau l'a tirée tout entière du spectacle de son propre cœur[1] : homme étrange, original et supérieur, mais qui, dès l'enfance, portait en soi un germe de folie et qui à la fin devint fou tout à fait ; esprit admirable et mal équilibré, en qui les sensations, les émotions et les images étaient trop fortes : à la fois aveugle et perspicace, véritable poète et poète malade, qui, au lieu des choses, voyait ses rêves, vivait dans un roman et mourut sous le cauchemar qu'il s'était forgé ; incapable de se maîtriser et de se conduire, prenant ses résolutions pour des actes, ses velléités pour des résolutions et le rôle qu'il se donnait pour le caractère qu'il croyait avoir ; en tout disproportionné au train courant

« Il est à toi, tes caresses sont innocentes, tes baisers sont purs. « L'amour est le seul titre de la jouissance, comme la faim l'est « de la propriété. » (Essai publié en 1780, reproduit en 1782 dans la *Bibliothèque du législateur*, cité par Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, XIII, 431.

1. Ce sont les propres paroles de Rousseau (*Rousseau juge de Jean-Jacques*, troisième dialogue, 193). « D'où le peintre et l'a-

du monde, s'heurtant, se blessant, se salissant à toutes les bornes du chemin ; ayant commis des extravagances, des vilenies et des crimes, et néanmoins gardant jusqu'au bout la sensibilité délicate et profonde, l'humanité, l'attendrissement, le don des larmes, la faculté d'aimer, la passion de la justice, le sentiment religieux, l'enthousiasme, comme autant de racines vivaces où fermente toujours la sève généreuse pendant que la tige et les rameaux avortent, se déforment ou se flétrissent sous l'inclémence de l'air. Comment expliquer un tel contraste? Comment Rousseau l'explique-t-il lui-même? Un critique, un psychologue ne verrait là qu'un cas singulier, l'effet d'une structure mentale extraordinaire et discordante, analogue à celle d'Hamlet, de Chatterton, de René, de Werther, propre à la poésie, impropre à la vie. Rousseau généralise : préoccupé de soi jusqu'à la manie et ne voyant dans le monde que lui-même, il imagine l'homme d'après lui-même et « le décrit tel qu'il se sent ». A cela d'ailleurs l'amour-propre trouve son compte ; on est bien aise d'être le type de l'homme ; la statue qu'on se dresse en prend plus d'importance ; on se relève à ses propres yeux quand, en se confessant, on croit confesser le genre humain. Rousseau convoque les générations par la trompette du jugement dernier et s'y présente hardiment aux yeux des hommes et du souverain juge : « Qu'un seul te « dise, s'il l'ose : Je fus meilleur que cet homme-là[1] ! »

« pologiste de la nature, aujourd'hui si défigurée et si calom- « niée, a-t-il pu tirer son modèle, si ce n'est de son propre « cœur? »

1. *Confessions*. Livre I, 1, et fin du Ve livre. — Première lettre

Toutes les souillures qu'il a contractées lui viennent du dehors; c'est aux circonstances qu'il faut attribuer ses bassesses et ses vices : « Si j'étais tombé dans les mains « d'un meilleur maître..., j'aurais été bon chrétien, bon « père de famille, bon ami, bon ouvrier, bon homme en « toutes choses. » Ainsi la société seule a tous les torts. — Pareillement, dans l'homme en général, la nature est bonne. « Ses premiers mouvements sont toujours « droits.... Le principe fondamental de toute morale, sur « lequel j'ai raisonné dans mes écrits, est que *l'homme « est un être naturellement bon, aimant la justice et l'or- « dre....* L'*Émile* en particulier n'est qu'un traité de la « bonté originelle de l'homme, destiné à montrer com- « ment le vice et l'erreur, étrangers à sa constitution, s'y « introduisent du dehors et l'altèrent insensiblement.... « La nature a fait l'homme heureux et bon, la société le « déprave et le fait misérable[1]. » — Dépouillez-le, par la pensée, de ses habitudes factices, de ses besoins surajoutés, de ses préjugés faux; écartez les systèmes, rentrez dans votre propre cœur, écoutez le sentiment intime, laissez-

à M. de Malesherbes. « Je connais mes grands défauts, et je « sens vivement tous mes vices. Avec tout cela, je mourrai per- « suadé que, de tous les hommes que j'ai connus en ma vie, « nul ne fut meilleur que moi. » — A Mme B. 16 mars 1770. « Vous m'avez accordé de l'estime sur mes écrits; vous m'en « accorderiez plus encore sur ma vie si elle vous était connue, et « davantage encore sur mon cœur s'il était ouvert à vos yeux. Il « n'en fut jamais un meilleur, un plus tendre, un plus juste.... « Tous mes malheurs ne me viennent que de mes vertus. » — A Mme de la Tour. « Celui qui ne s'enthousiasme pas pour moi « n'est pas digne de moi. »

1. *Lettre à M. de Beaumont*, 24. — *Rousseau juge de Jean-Jacques*, troisième entretien, 193.

vous guider par la lumière de l'instinct et de la conscience ; et vous retrouverez cet Adam primitif, semblable à une statue de marbre incorruptible qui, tombée dans un marais, a disparu depuis longtemps sous une croûte de moisissures et de vase, mais qui, délivrée de sa gaine fangeuse, peut remonter sur son piédestal avec toute la perfection de sa forme et toute la pureté de sa blancheur.

Autour de cette idée centrale se reforme la doctrine spiritualiste. — Un être si noble ne peut pas être un simple assemblage d'organes ; il y a en lui quelque chose de plus que la matière ; les impressions qu'il reçoit par les sens ne le constituent pas tout entier. « Je ne suis pas « seulement un être sensitif et passif[1], mais un être actif « et intelligent, et, quoi qu'en dise la philosophie, j'ose- « rai prétendre à l'honneur de penser. » Bien mieux, ce principe pensant est, en l'homme du moins, d'espèce supérieure. « Qu'on me montre un autre animal sur la terre « qui sache faire du feu et qui sache admirer le soleil. « Quoi ! je puis observer, connaître les êtres et leurs « rapports ; je puis sentir ce qu'est ordre, beauté, vertu ; « je puis contempler l'univers, m'élever à la main qui le « gouverne ; je puis aimer le bien, le faire, et je me com- « parerais aux bêtes ! » L'homme est libre, capable de choisir entre deux actions, partant créateur de ses actes ; il est donc une cause originale et première, « une sub- « stance immatérielle », distincte du corps, une âme que

1. *Émile. Profession de foi du vicaire savoyard*, passim.

le corps gêne et qui peut survivre au corps. — Cette âme immortelle engagée dans la chair a pour voix la conscience. « Conscience! instinct divin, immortelle et céleste voix, guide assuré d'un être ignorant et borné, « mais intelligent et libre, juge infaillible du bien et du « mal qui rends l'homme semblable à Dieu, c'est toi qui « fais l'excellence de sa nature. » — A côté de l'amour-propre, par lequel nous subordonnons le tout à nous-mêmes, il y a l'amour de l'ordre, par lequel nous nous subordonnons au tout. A côté de l'égoïsme, par lequel l'homme cherche son bonheur même aux dépens des autres, il y a la sympathie, par laquelle il cherche le bonheur des autres même aux dépens du sien. La jouissance personnelle ne lui suffit pas; il lui faut encore la paix de la conscience et les effusions du cœur. — Voilà l'homme tel que Dieu l'a fait et l'a voulu; il n'y a point de défaut dans sa structure. Les pièces inférieures y servent comme les supérieures; toutes sont nécessaires, proportionnées, en place, non seulement le cœur, la conscience, la raison et les facultés par lesquelles nous surpassons les brutes, mais encore les inclinations qui nous sont communes avec l'animal, l'instinct de conservation et de défense, le besoin de mouvement physique, l'appétit du sexe, et le reste des impulsions primitives, telles qu'on les constate dans l'enfant, dans le sauvage, dans l'homme inculte[1]. Aucune d'elles, prise en soi, n'est vicieuse ou nuisible. Aucune d'elles n'est trop forte, même l'amour de soi.

1. *Émile*, livre I, et *Lettre à M. de Beaumont*, passim.

Aucune n'entre en jeu hors de saison. Si nous n'intervenions pas, si nous ne leur imposions pas de contrainte, si nous laissions toutes ces sources vives couler sur leur pente, si nous ne les emprisonnions pas dans nos conduits artificiels et sales, nous ne les verrions jamais écumer ni se ternir. Nous nous étonnons de leurs souillures et de leurs ravages; nous oublions qu'à leur origine elles étaient inoffensives et pures. La faute est à nous, aux compartiments sociaux, aux canaux encroûtés et rigides par lesquels nous les dévions, nous les contournons, nous les faisons croupir ou bondir. « Ce sont vos gouver-« nements mêmes qui font les maux auxquels vous pré-« tendez remédier par eux.... Sceptres de fer! lois insen-« sées! c'est à vous que nous reprochons de n'avoir pu « remplir nos devoirs sur la terre! » Otez ces digues, œuvres de la tyrannie et de la routine; la nature délivrée reprendra tout de suite son allure droite et saine, et, sans effort, l'homme se trouvera, non seulement heureux, mais vertueux[1].

Sur ce principe, l'attaque commence : il n'y en a pas qui pénètre plus avant ni qui soit conduite avec une plus âpre hostilité. Jusqu'ici on ne présentait les institutions régnantes que comme gênantes et déraisonnables; à présent on les accuse d'être en outre injustes et corruptrices. Il n'y avait de soulevés que la raison et les appétits; on révolte encore la conscience et l'orgueil. Avec Voltaire et

1. « Article I. Tous les Français seront vertueux. — Article II. « Tous les Français seront heureux. » (Projet de Constitution retrouvé dans les papiers de Sismondi, alors écolier.)

Montesquieu, tout ce que je pouvais espérer, c'étaient des maux un peu moindres. Avec Diderot et d'Holbach, je ne distinguais à l'horizon qu'un Eldorado brillant ou une Cythère commode. Avec Rousseau, je vois à portée de ma main un Éden où du premier coup je retrouverai ma noblesse inséparable de mon bonheur. J'y ai droit; la nature et la Providence m'y appellent; il est mon héritage. Seule une institution arbitraire m'en écarte et fait mes vices en même temps que mon malheur. Avec quelle colère et de quel élan vais-je me jeter contre la vieille barrière! — On s'en aperçoit au ton véhément, au style amer, à l'éloquence sombre de la doctrine nouvelle. Il ne s'agit plus de plaisanter, de polissonner; le sérieux est continu; on s'indigne, et la voix puissante qui s'élève perce au delà des salons jusqu'à la foule souffrante et grossière, à qui nul ne s'est encore adressé, dont les ressentiments sourds rencontrent pour la première fois un interprète, et dont les instincts destructeurs vont bientôt s'ébranler à l'appel de son héraut. — Rousseau est du peuple et il n'est pas du monde. Dans un salon il se trouve gêné[1]; il ne sait pas causer, être aimable; il n'a de jolis mots qu'après coup, sur l'escalier; il se tait d'un air maussade ou dit des balourdises, et ne se sauve de la

1. *Confessions*. Partie II, livre IX, 368. « Je ne comprends pas « comment on ose parler dans un cercle.... Je me hâte de balbu- « tier promptement des paroles sans idées, trop heureux quand « elles ne signifient rien du tout.... J'aimerais la société tout « comme un autre, si je n'étais sûr de m'y montrer, non seule- « ment à mon désavantage, mais tout autre que je ne suis. » — Cf. *Nouvelle Héloïse*, 2e partie, Lettre de Saint-Preux sur Paris, et *Émile*, fin du livre IV.

maladresse que par des boutades de rustre ou des sentences de cuistre. L'élégance lui déplaît, le luxe l'incommode, la politesse lui semble un mensonge, la conversation un bavardage, le bon ton une grimace, la gaieté une convention, l'esprit une parade, la science un charlatanisme, la philosophie une affectation, les mœurs une pourriture. Tout y est factice, faux et malsain[1], depuis le fard, la toilette et la beauté des femmes jusqu'à l'air des appartements et aux ragoûts des tables, le sentiment comme le plaisir, la littérature comme la musique, le gouvernement comme la religion. Cette civilisation qui s'applaudit de son éclat n'est qu'un trémoussement de singes surexcités et serviles qui s'imitent les uns les autres et se gâtent les uns les autres pour arriver par le raffinement au malaise et à l'ennui. Ainsi, par elle-même, la culture humaine est mauvaise, et les fruits qu'elle fait naître ne sont que des excroissances ou des poisons. — A quoi bon les sciences? Incertaines, inutiles, elles ne

1. *Confessions*, 2e partie, IX, 361. « J'étais si ennuyé des salons, « des jets d'eau, des bosquets, des parterres et des plus ennuyeux « montreurs de tout cela; j'étais si excédé de brochures, de cla- « vecin, de tri, de nœuds, de sots bons mots, de fades minaude- « ries, de petits conteurs et de grands soupers, que, quand je « lorgnais du coin de l'œil un simple pauvre buisson d'épines, « une haie, une grange, un pré, quand je humais, en traversant « un hameau, la vapeur d'une bonne omelette au cerfeuil..., je « donnais au diable le rouge, les falbalas et l'ambre, et, regrettant « le dîner de la ménagère et le vin du cru, j'aurais de bon cœur « paumé la gueule à Monsieur le chef et à Monsieur le maître qui « me faisaient dîner à l'heure où je soupe et souper à l'heure où « je dors, mais surtout à Messieurs les laquais qui dévoraient des « yeux mes morceaux, et, sous peine de mourir de soif, me ven- « daient le vin drogué de leur maître, dix fois plus cher que je « n'en aurais payé de meilleur au cabaret. »

sont qu'une pâture pour les disputeurs et les oisifs[1]. « Qui « voudrait passer sa vie en de stériles contemplations, « si chacun, ne consultant que les devoirs de l'homme « et les besoins de la nature, n'avait de temps que pour « la patrie, pour les malheureux et pour ses amis. » — A quoi bon les beaux-arts? Ils ne sont qu'une flatterie publique des passions régnantes. « Plus la comédie est « agréable et parfaite, plus son effet est funeste », et le théâtre, même chez Molière, est une école de mauvaises mœurs, « puisqu'il excite les âmes perfides à punir, sous « le nom de sottise, la candeur des honnêtes gens ». La tragédie, qu'on dit morale, dépense en effusions fausses le peu de vertu qui nous reste encore. « Quand un homme « est allé admirer de belles actions dans des fables, « qu'a-t-on encore à exiger de lui? Ne s'est-il pas ac- « quitté de tout ce qu'il doit à la vertu par l'hommage « qu'il vient de lui rendre? Que voudrait-on qu'il fît de « plus? Qu'il la pratiquât lui-même? Il n'a pas de rôle à « jouer, il n'est pas comédien. » — Sciences, beaux-arts, arts de luxe, philosophie, littérature, tout cela n'est bon qu'à efféminer et dissiper l'âme; tout cela n'est fait que pour le petit troupeau d'insectes brillants ou bruyants qui bourdonnent au sommet de la société et sucent toute la substance publique. — En fait de sciences, une seule est nécessaire, celle de nos devoirs, et, sans tant de subtilité ou d'études, le sentiment intime suffit pour nous l'enseigner. — En fait d'arts, il n'y a de tolé-

1. *Discours sur l'influence des sciences et des arts. — Lettre à d'Alembert sur les spectacles.*

rables que ceux qui, fournissant à nos premiers besoins, nous donnent du pain pour nous nourrir, un toit pour nous abriter, un vêtement pour nous couvrir, des armes pour nous défendre. — En fait de vie, il n'en est qu'une saine, celle que l'on mène aux champs, sans apprêt, sans éclat, en famille, dans les occupations de la culture, sur les provisions que fournit la terre, parmi des voisins qu'on traite en égaux et des serviteurs qu'on traite en amis. — En fait de classes, il n'y en a qu'une respectable, celle des hommes qui travaillent, surtout celle des hommes qui travaillent de leurs mains, artisans, laboureurs, les seuls qui soient véritablement utiles, les seuls qui, rapprochés par leur condition de l'état naturel, gardent, sous une enveloppe rude, la chaleur, la bonté et la droiture des instincts primitifs. — Appelez donc de leur vrai nom cette élégance, ce luxe, cette urbanité, cette délicatesse littéraire, ce dévergondage philosophique que le préjugé admire comme la fleur de la vie humaine; ils n'en sont que la moisissure. Pareillement estimez à son juste prix l'essaim qui s'en nourrit, je veux dire l'aristocratie désœuvrée, tout le beau monde, les privilégiés qui commandent et représentent, les oisifs de salon qui causent, jouissent et se croient l'élite de l'humanité; ils n'en sont que les parasites. Parasites et moisissure, l'un attire l'autre, et l'arbre ne se portera bien que lorsque nous l'aurons débarrassé de tous les deux.

Si la civilisation est mauvaise, la société est pire[1]. Car

1. « La société est naturelle à l'espèce humaine, comme la dé-« crépitude à l'individu. Il faut des arts, des lois, des gouverne-

elle ne s'établit qu'en détruisant l'égalité primitive, et ses deux institutions principales, la propriété et le gouvernement, sont des usurpations. « Le premier[1] qui, ayant « enclos un terrain, s'avisa de dire *ceci est à moi*, et « trouva des gens assez simples pour le croire, fut le « vrai fondateur de la société civile. Que de crimes, de « guerres, de meurtres, que de misères et d'horreurs « n'eût point épargnés au genre humain celui qui, arra- « chant les pieux et comblant le fossé, eût crié à ses « semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur; « vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à « tous et que la terre n'est à personne! » — La première propriété fut un vol par lequel l'individu dérobait à la communauté une partie de la chose publique. Rien ne justifiait son attentat, ni son industrie, ni sa peine, ni la valeur qu'il a pu ajouter au sol. « Il avait beau « dire : C'est moi qui ai bâti ce mur, j'ai gagné ce ter- « rain par mon travail. — Qui vous a donné les aligne- « ments, pouvait-on lui répondre, et en vertu de quoi « prétendez-vous être payé d'un travail que nous ne vous « avons point imposé? Ignorez-vous qu'une multitude de « vos frères périt ou souffre du besoin de ce que vous « avez de trop, et qu'il vous fallait un consentement « exprès et unanime du genre humain pour vous appro- « prier, sur la subsistance commune, tout ce qui allait « au delà de la vôtre? » — On reconnaît, à travers la

« ments aux peuples, comme il faut des béquilles aux vieillards. » (*Lettre à M. Philopolis*, 248.)

1. *Discours sur l'origine de l'inégalité*, passim.

théorie, l'accent personnel, la rancune du plébéien pauvre, aigri, qui, entrant dans le monde, a trouvé les places prises et n'a pas su se faire la sienne, qui marque dans ses confessions le jour à partir duquel il a cessé de sentir la faim, qui, faute de mieux, vit en concubinage avec une servante et met ses cinq enfants à l'hôpital, tour à tour valet, commis, bohême, précepteur, copiste, toujours aux aguets et aux expédients pour maintenir son indépendance, révolté par le contraste de la condition qu'il subit et de l'âme qu'il se sent, n'échappant à l'envie que par le dénigrement, et gardant au fond de son cœur une amertume ancienne « contre les riches et les heu- « reux du monde, comme s'ils l'eussent été à ses dépens « et que leur prétendu bonheur eût été usurpé sur le « sien[1] ». — Non seulement la propriété est injuste par son origine, mais encore, par une seconde injustice, elle attire à soi la puissance, et sa malfaisance grandit comme un chancre sous la partialité de la loi. « Tous « les avantages de la société[2] ne sont-ils pas pour les « puissants et pour les riches? Tous les emplois lucra- « tifs ne sont-ils pas remplis par eux seuls? Et l'auto- « rité publique n'est-elle pas toute en leur faveur? « Qu'un homme de considération vole ses créanciers « ou fasse d'autres friponneries, n'est-il pas sûr de l'im- « punité? Les coups de bâton qu'il distribue, les vio- « lences qu'il commet, les meurtres et les assassinats « dont il se rend coupable, ne sont-ce pas des affaires

1. *Émile*, livre IV. Récit de Rousseau, 13.
2. *Discours sur l'Économie politique*, 326.

« qu'on assoupit et dont au bout de six mois il n'est « plus question? — Que ce même homme soit volé, « toute la police est aussitôt en mouvement, et malheur « aux innocents qu'il soupçonne! — Passe-t-il dans un « lieu dangereux, voilà les escortes en campagne. — « L'essieu de sa chaise vient-il à se rompre, tout vole à « son secours. — Fait-on du bruit à sa porte, il dit un « mot et tout se tait. — La foule l'incommode-t-elle, il « fait un signe et tout se range. — Un charretier se « trouve-t-il sur son passage, ses gens sont prêts à l'as- « sommer, et cinquante honnêtes piétons seraient plutôt « écrasés qu'un faquin retardé dans son équipage. — « Tous ces égards ne lui coûtent pas un sol; ils sont « le droit de l'homme riche, et non le prix de la richesse. « — Que le tableau du pauvre est différent! Plus l'hu- « manité lui doit, plus la société lui refuse. Toutes les « portes lui sont fermées même quand il a le droit de « les faire ouvrir, et, s'il obtient quelquefois justice, c'est « avec plus de peine qu'un autre obtiendrait grâce. S'il y « a des corvées à faire, une milice à lever, c'est à lui « qu'on donne la préférence. Il porte toujours, outre sa « charge, celle dont son voisin plus riche a le crédit de « se faire exempter. Au moindre accident qui lui arrive, « chacun s'éloigne de lui. Que sa pauvre charrette ren- « verse, je le tiens heureux s'il évite en passant les « avanies des gens lestes d'un jeune duc. En un mot, « toute assistance gratuite le fuit au besoin, précisé- « ment parce qu'il n'a pas de quoi la payer. Mais je le « tiens pour un homme perdu, s'il a le malheur d'avoir

« l'âme honnête, une fille aimable et un puissant voi-
« sin. — Résumons en quatre mots le pacte social des
« deux états : *Vous avez besoin de moi, car je suis riche*
« *et vous êtes pauvre : faisons donc un accord entre*
« *nous; je permettrai que vous ayez l'honneur de me*
« *servir, à condition que vous me donnerez le peu qui*
« *vous reste pour la peine que je prends de vous com-*
« *mander.* »

Ceci nous montre l'esprit, le but et l'effet de la société politique. — A l'origine, selon Rousseau, elle fut un contrat inique qui, conclu entre le riche adroit et le faible dupé, « donna de nouvelles entraves au faible, de nou-
« velles forces au riche », et, sous le nom de propriété légitime, consacra l'usurpation du sol. — Aujourd'hui elle est un contrat plus inique, « grâce auquel un enfant com-
« mande à un vieillard, un imbécile conduit des hommes
« sages, une poignée de gens regorge de superfluités,
« tandis que la multitude affamée manque du nécessaire ». Il est dans la nature de l'égalité de s'accroître; c'est pourquoi l'autorité des uns a grandi en même temps que la dépendance des autres, tant qu'enfin, les deux conditions étant arrivées à l'extrême, la sujétion héréditaire et perpétuelle du peuple a semblé de droit divin comme le despotisme héréditaire et perpétuel du roi. — Voilà l'état présent, et, s'il change, c'est en pis. « Car[1], toute l'occupation
« des rois ou de ceux qu'ils chargent de leurs fonctions
« se rapporte à deux seuls objets, étendre leur domina-

1. *Discours sur l'origine de l'inégalité*, 178. — *Contrat social*. I, ch. IV.

« tion au dehors, et la rendre plus absolue au dedans. » Quand ils allèguent un autre but, c'est prétexte. « Les « mots *bien public*, *bonheur des sujets*, gloire de la nation, « si lourdement employés dans les édits publics, n'an- « noncent jamais que des ordres funestes, et le peuple « gémit d'avance, quand ses maîtres lui parlent de leurs « soins paternels. » — Mais, arrivé à ce terme fatal, « le « contrat du gouvernement est dissous ; le despote n'est « maître qu'aussi longtemps qu'il est le plus fort, et, sitôt « qu'on peut l'expulser, il n'a point à réclamer contre la « violence ». Car il n'y a de droit que par consentement, et il n'y a ni consentement ni droit d'esclave à maître. « Soit d'un homme à un homme, soit d'un homme à un « peuple, ce discours sera toujours également insensé : « *Je fais avec toi une convention toute à ta charge et* « *toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira* « *et que tu observeras tant qu'il me plaira.* » — Que des fous signent ce traité ; puisqu'ils sont fous, ils sont hors d'état de contracter, et leur signature n'est pas valable. Que des vaincus à terre et l'épée sur la gorge acceptent ces conditions ; puisqu'ils sont contraints, leur promesse est nulle. Que des vaincus ou des fous aient, il y a mille ans, engagé le consentement de toutes les générations suivantes : si l'on contracte pour un mineur, on ne contracte pas pour un adulte, et, quand l'enfant est parvenu à l'âge de raison, il n'appartient plus qu'à lui-même. A la fin nous voici adultes, et nous n'avons qu'à faire acte de raison pour rabattre à leur valeur les prétentions de cette autorité qui se dit légitime. Elle a la

puissance, rien de plus. Mais « un pistolet aux mains d'un « brigand est aussi une puissance » ; direz-vous qu'en conscience je suis obligé de lui donner ma bourse? — Je n'obéis que par force, et je lui reprendrai ma bourse sitôt que je pourrai lui prendre son pistolet.

VII

Arrêtons-nous ici; ce n'est pas la peine de suivre les enfants perdus du parti, Naigeon et Sylvain Maréchal, Mably et Morelly, les fanatiques qui érigent l'athéisme en dogme obligatoire et en devoir supérieur, les socialistes qui, pour supprimer l'égoïsme, proposent la communauté des biens et fondent une république où tout homme qui voudra rétablir « la détestable propriété » sera déclaré ennemi de l'humanité, traité « en fou furieux » et pour la vie renfermé dans un cachot. Il suffit d'avoir suivi les corps d'armée et les grands sièges. — Avec des engins différents et des tactiques contraires, les diverses attaques ont abouti au même effet. Toutes les institutions ont été sapées par la base. La philosophie régnante a retiré toute autorité à la coutume, à la religion et à l'État. Il est admis, non seulement qu'en elle-même la tradition est fausse, mais encore que par ses œuvres elle est malfaisante, que sur l'erreur elle bâtit l'injustice et que par l'aveuglement elle conduit l'homme à l'oppression. Désormais la voilà proscrite. « Écrasons l'infâme » et ses fauteurs. Elle est le mal dans l'espèce humaine, et, quand le mal sera supprimé, il ne restera plus que du bien. « Il arri-

« vera donc ce moment[1] où le soleil n'éclairera plus sur « la terre que des hommes libres, ne reconnaissant pour « maîtres que leur raison; où les tyrans et les esclaves, « les prêtres et leurs stupides ou hypocrites instruments « n'existeront plus que dans l'histoire et sur les théâ- « tres; où l'on ne s'en occupera plus que pour plaindre « leurs victimes et leurs dupes, pour s'entretenir par « l'horreur de leurs excès dans une utile vigilance, pour « savoir reconnaître et étouffer sous le poids de la raison « les premiers germes de la superstition et de la tyran- « nie, si jamais ils osaient reparaître. » — Le millénium va s'ouvrir, et c'est encore la raison qui doit le construire. Ainsi nous devrons tout à son autorité salutaire, la fondation de l'ordre nouveau comme la destruction de l'ordre ancien.

1. Condorcet, *Tableau des progrès de l'esprit humain.* Dixième époque.

CHAPITRE IV

Construction de la société future. — I. Méthode mathématique. — Définition de l'homme abstrait. — Contrat social. — Indépendance et égalité des contractants. — Tous seront égaux devant la loi, et chacun aura une part dans la souveraineté. — II. Premières conséquences. — L'application de cette théorie est aisée. — Motifs de confiance, persuasion que l'homme est par essence raisonnable et bon. — III. Insuffisance et fragilité de la raison dans l'homme. — Insuffisance et rareté de la raison dans l'humanité. — Rôle subalterne de la raison dans la conduite de l'homme. — Les puissances brutes et dangereuses. — Nature et utilité du gouvernement. — Par la théorie nouvelle le gouvernement devient impossible. — IV. Secondes conséquences. — Par la théorie nouvelle l'État devient despote. — Précédents de cette théorie. — La centralisation administrative. — L'utopie des économistes. — Nul droit antérieur n'est valable. — Nulle association collatérale n'est tolérée. — Aliénation totale de l'individu à la communauté. — Droits de l'État sur la propriété, l'éducation et la religion. — L'État couvent spartiate. — V. Triomphe complet et derniers excès de la raison classique. — Comment elle devient une monomanie. — Pourquoi son œuvre n'est pas viable.

I

1 Considérez donc la société future telle qu'elle apparaît à cet instant à nos législateurs de cabinet, et songez qu'elle apparaîtra bientôt sous le même aspect aux législateurs d'assemblée. — A leurs yeux le moment décisif est

arrivé. Désormais il y aura deux histoires[1], l'une celle du passé, l'autre celle de l'avenir, auparavant l'histoire de l'homme encore dépourvu de raison, maintenant l'histoire de l'homme raisonnable. Enfin le règne du droit va commencer. De tout ce que le passé a fondé et transmis, rien n'est légitime. Par-dessus l'homme naturel, il a créé un homme artificiel, ecclésiastique ou laïque, noble ou roturier, roi ou sujet, propriétaire ou prolétaire, ignorant ou lettré, paysan ou citadin, esclave ou maître, toutes qualités factices dont il ne faut point tenir compte, puisque leur origine est entachée de violence et de dol. Otons ces vêtements surajoutés; prenons l'homme en soi, le même dans toutes les conditions, dans toutes les situations, dans tous les pays, dans tous les siècles, et cherchons le genre d'association qui lui convient. Le problème ainsi posé, tout le reste suit. — Conformément aux habitudes de l'esprit classique et aux préceptes de l'idéologie régnante, on construit la politique sur le modèle des mathématiques[2]. On isole une donnée simple, très générale, très accessible à l'observation, très familière, et que l'écolier le plus inattentif et le plus ignorant peut aisément saisir. Retranchez toutes les différences qui séparent un homme des autres; ne conservez de lui que la portion

1. Barère. *Point du jour*, n° 1 (15 juin 1789). « Vous êtes appelés « à recommencer l'histoire. »

2. Condorcet, *Ib.* « Les méthodes des sciences mathématiques, « appliquées à de nouveaux objets, ont ouvert des routes nouvelles « aux sciences politiques et morales. » — Cf. dans Rousseau, *Contrat social*, le calcul mathématique de la fraction de souveraineté qui revient à chacun.

commune à lui et aux autres. Ce reliquat est l'homme en général, en d'autres termes « un être sensible et raisonnable, qui en cette qualité évite la douleur, cherche le « plaisir », et partant aspire « au bonheur, c'est-à-dire à « un état stable dans lequel on éprouve plus de plaisir que « de peine[1] », ou bien encore « c'est un être sensible, « capable de former des raisonnements et d'acquérir des « idées morales[2] ». Le premier venu peut trouver cette notion dans son expérience et la vérifier lui-même du premier regard. Telle est l'unité sociale; réunissons-en plusieurs, mille, cent mille, un million, vingt-six millions, et voilà le peuple français. On suppose des hommes nés à vingt et un ans, sans parents, sans passé, sans tradition, sans obligations, sans patrie, et qui, assemblés pour la première fois, vont pour la première fois traiter entre eux. En cet état, et au moment de contracter ensemble, tous sont égaux; car, par définition, nous avons écarté les qualités extrinsèques et postiches par lesquelles seules ils différaient. Tous sont libres; car, par définition, nous avons supprimé les sujétions injustes que la force brutale et le préjugé héréditaire leur imposaient. — Mais, tous étant égaux, il n'y a aucune raison pour que, par leur contrat, ils concèdent des avantages particuliers à l'un plutôt qu'à l'autre. Ainsi tous seront égaux devant la loi; nulle personne, famille ou classe, n'aura de privilège; nul ne pourra réclamer un droit dont un autre serait privé; nul

1. Saint-Lambert, *Catéchisme universel*, premier dialogue, 17.
2. Condorcet. *Ibid.* Neuvième époque. « De cette seule vérité, « les publicistes sont parvenus à déduire les droits de l'homme. »

ne devra porter une charge dont un autre serait exempt. — D'autre part, tous étant libres, chacun entre avec sa volonté propre dans le faisceau de volontés qui constitue la société nouvelle; il faut que, dans les résolutions communes, il intervienne pour sa part. Il ne s'est engagé qu'à cette condition; il n'est tenu de respecter les lois que parce qu'il a contribué à les faire, et d'obéir aux magistrats que parce qu'il a contribué à les élire. Au fond de toute autorité légitime, on doit retrouver son consentement ou son vote, et, dans le citoyen le plus humble, les plus hauts pouvoirs publics sont obligés de reconnaître un des membres de leur souverain. Nul ne peut aliéner ni perdre cette part de souveraineté; elle est inséparable de sa personne, et, quand il en délègue l'usage, il en garde la propriété. — Liberté, égalité, souveraineté du peuple, ce sont là les premiers articles du contrat social. On les a déduits rigoureusement d'une définition primordiale; on déduira d'eux non moins rigoureusement les autres droits du citoyen, les grands traits de la constitution, les principales lois politiques ou civiles, bref l'ordre, la forme et l'esprit de l'État nouveau.

II

De là deux conséquences. — En premier lieu, la société ainsi construite est la seule juste; car, à l'inverse de toutes les autres, elle n'est pas l'œuvre d'une tradition aveuglément subie, mais d'un contrat conclu entre égaux, examiné en pleine lumière et consenti en pleine

liberté[1]. Composé de théorèmes prouvés, le contrat social a l'autorité de la géométrie ; c'est pourquoi il vaut comme elle en tous temps, en tous lieux, pour tout peuple ; son établissement est de droit. Quiconque y fait obstacle est l'ennemi du genre humain ; gouvernement, aristocratie, clergé, quel qu'il soit, il faut l'abattre. Contre lui la révolte n'est qu'une juste défense ; quand nous nous ôtons de ses mains, nous ne faisons que reprendre ce qu'il détient à tort et ce qui est légitimement à nous. — En second lieu, le code social, tel qu'on vient de l'exposer, va, une fois promulgué, s'appliquer sans obscurité ni résistance : car il est une sorte de géométrie morale plus simple que l'autre, réduite aux premiers éléments, fondée sur la notion la plus claire et la plus vulgaire, et conduisant en quatre pas aux vérités capitales. Pour comprendre et appliquer ces vérités, il n'est pas besoin d'étude préalable ou de réflexion profonde : il suffit du bon sens et même du sens commun. Le préjugé et l'intérêt pourraient

1. Rousseau admirait encore Montesquieu, tout en faisant ses réserves ; mais, depuis, la théorie s'est développée et l'on rejette tout droit historique. « Alors, dit Condorcet (*Ib.* Neuvième époque), on se vit obligé de renoncer à cette politique astucieuse « et fausse qui, oubliant que les hommes tiennent des droits « égaux de leur nature même, voulait tantôt mesurer l'étendue « de ceux qu'il fallait leur laisser sur la grandeur du territoire, « sur la température du climat, sur le caractère national, sur la « richesse du peuple, sur le degré de perfection du commerce et « de l'industrie, et tantôt partager avec inégalité les mêmes droits « entre diverses classes d'hommes, en accorder à la naissance, à « la richesse, à la profession, et créer ainsi des intérêts con- « traires, des pouvoirs opposés, pour établir ensuite entre eux un « équilibre que ces institutions seules ont rendu nécessaire et « qui n'en corrige même pas les influences dangereuses. »

seuls en ternir l'évidence ; mais jamais cette évidence ne manquera à une tête saine et à un cœur droit. Expliquez à un ouvrier, à un paysan les droits de l'homme, et tout de suite il deviendra un bon politique ; faites réciter aux enfants le catéchisme du citoyen et, au sortir de l'école, ils sauront leurs devoirs et leurs droits aussi bien que les quatre règles. — Là-dessus l'espérance ouvre ses ailes toutes grandes ; tous les obstacles semblent levés. Il est admis que, d'elle-même et par sa propre force, la théorie engendre la pratique, et qu'il suffit aux hommes de décréter ou d'accepter le pacte social pour acquérir du même coup la capacité de le comprendre et la volonté de l'accomplir.

Confiance merveilleuse, inexplicable au premier abord, et qui suppose à l'endroit de l'homme une idée que nous n'avons plus. En effet, on le croyait raisonnable et même bon par essence. — Raisonnable, c'est-à-dire capable de donner son assentiment à un principe clair, de suivre la filière des raisonnements ultérieurs, d'entendre et d'accepter la conclusion finale, pour en tirer soi-même à l'occasion les conséquences variées qu'elle renferme : tel est l'homme ordinaire aux yeux des écrivains du temps : c'est qu'ils le jugent d'après eux-mêmes. Pour eux, l'esprit humain, c'est leur esprit, l'esprit classique. Depuis cent cinquante ans, il règne dans la littérature, dans la philosophie, dans la science, dans l'éducation, dans la conversation, en vertu de la tradition, de l'habitude et du bon goût. On n'en tolère pas d'autre, on n'en imagine pas d'autre, et si, dans ce cercle fermé, un étranger par-

vient à s'introduire, c'est à la condition d'employe l'idiome oratoire que la raison raisonnante impose à tous ses hôtes, Grecs, Anglais, barbares, paysans et sauvages, si différents qu'ils soient entre eux, et si différents qu'ils soient d'elle-même. Dans Buffon, le premier homme, racontant les premières heures de sa vie, analyse ses sensations, ses émotions, ses motifs aussi finement que ferait Condillac lui-même. Chez Diderot, Otou l'Otaïtien, chez Bernardin de Saint-Pierre, un demi-sauvage de l'Indoustan et un vieux colon de l'Ile-de-France, chez Rousseau, un vicaire de campagne, un jardinier, un joueur de gobelets, sont des discoureurs et des moralistes accomplis. Chez Marmontel, Florian, dans toute la petite littérature qui précède ou accompagne la Révolution, dans tout le théâtre tragique ou comique, le personnage, quel qu'il soit, villageois inculte, barbare tatoué, sauvage nu, a pour premier fond le talent de s'expliquer, de raisonner, de suivre avec intelligence et avec attention un discours abstrait, d'enfiler de lui-même ou sur les pas d'un guide l'allée rectiligne des idées générales. Ainsi, pour les spectateurs du dix-huitième siècle, la raison est partout, et il n'y a qu'elle au monde. Une forme d'esprit si universelle ne peut manquer de leur sembler naturelle ; ils sont comme des gens qui, ne parlant qu'une langue et ayant toujours parlé aisément, ne conçoivent pas qu'on puisse parler une autre langue, ni qu'il y ait auprès d'eux des muets ou des sourds. — D'autant plus que la théorie autorise leur préjugé. Selon l'idéologie nouvelle, tout esprit est à la portée de toute vérité. S'il n'y atteint pas, la faute

est à nous qui l'avons mal préparé; il y arrivera, si nous prenons la peine de l'y conduire. Car il a des sens comme nous, et les sensations rappelées, combinées, notées par des signes, suffisent pour former « non seulement toutes « nos idées, mais encore toutes nos facultés[1] ». Une filiation exacte et continue rattache à nos perceptions les plus simples les sciences les plus compliquées, et, du plus bas degré au plus élevé, on peut poser une échelle; quand l'écolier s'arrête en chemin, c'est que nous avons laissé trop d'intervalle entre deux échelons; n'omettons aucun intermédiaire, et il montera jusqu'au sommet. — A cette haute idée des facultés de l'homme s'ajoute une idée non moins haute de son cœur. Rousseau a déclaré qu'il est bon, et le beau monde s'est jeté dans cette croyance avec toutes les exagérations de la mode et toute la sentimentalité des salons. On est convaincu que l'homme, surtout l'homme du peuple, est naturellement sensible, affectueux, que tout de suite il est touché par les bienfaits et disposé à les reconnaître, qu'il s'attendrit à la moindre marque d'intérêt, qu'il est capable de toutes les délicatesses. Les estampes[2] représentent dans une chaumière délabrée deux enfants, l'un de cinq ans, l'autre de trois, auprès de leur grand'mère infirme, l'un lui soulevant la tête, l'autre lui donnant à boire; le père et la mère qui rentrent voient ce spectacle touchant, et « ces bonnes « gens se trouvent alors si heureux d'avoir de tels en-

1. Condillac, *Logique*.
2. *Histoire de France par Estampes*, 1789 (au Cabinet des Estampes).

« fants qu'ils oublient qu'ils sont pauvres ». — « O mon « père[1], s'écrie un jeune pâtre des Pyrénées, recevez ce « chien fidèle qui m'obéit depuis sept ans; qu'à l'avenir « il vous suive et vous défende; il ne m'aura jamais plus « utilement servi. » — Il serait trop long de suivre dans la littérature de la fin du siècle, depuis Marmontel jusqu'à Bernardin de Saint-Pierre, depuis Florian jusqu'à Berquin et Bitaubé, la répétition interminable de ces douceurs et de ces fadeurs. — L'illusion gagne jusqu'aux hommes d'État. « Sire, dit Turgot en présentant au roi « un plan d'éducation politique[2], j'ose vous répondre que « dans dix ans votre nation ne sera plus reconnaissable, « et que, par les lumières, les bonnes mœurs, par le zèle « éclairé pour votre service et pour celui de la patrie, « elle sera au-dessus des autres peuples. Les enfants qui « ont actuellement dix ans se trouveront alors des hommes « préparés pour l'État, affectionnés à leur pays, soumis, « non par crainte, mais par raison, à l'autorité, secou- « rables envers leurs concitoyens, accoutumés à recon- « naître et à respecter la justice. » — Au mois de janvier 1789[3], Necker, à qui M. de Bouillé montrait le

1. Mme de Genlis, *Souvenirs de Félicie*, 371-391.

2. Tocqueville, *L'ancien régime*, 237. — Cf. *L'an 2440*, par Mercier. 3 vol. On y verra tout le détail d'un de ces beaux rêves. L'ouvrage fut publié d'abord en 1770. « La Révolution, dit un des « personnages, s'est opérée *sans effort*, par l'héroïsme d'un grand « homme, d'un roi philosophe digne du pouvoir, parce qu'il le « dédaignait, etc. » (Tome II, 109.)

3. *Mémoires* de M. de Bouillé, 70. — Cf. M. de Barante, *Tableau de la littérature française au dix-huitième siècle*, 318. « On « s'imaginait que la civilisation et les lumières avaient amorti « toutes les passions, adouci tous les caractères. Il semblait que

danger imminent et les entreprises immanquables du Tiers, « répondait froidement et en levant les yeux au « ciel qu'il fallait bien compter sur les vertus morales « des hommes ». — Au fond, quand on voulait se représenter la fondation d'une société humaine, on imaginait vaguement une scène demi-bucolique, demi-théâtrale, à peu près semblable à celle qu'on voyait sur le frontispice des livres illustrés de morale et de politique. Des hommes demi-nus ou vêtus de peaux de bêtes sont assemblés sous un grand chêne; au milieu d'eux, un vieillard vénérable se lève, et leur parle « le langage de la nature et de la raison »; il leur propose de s'unir, et leur explique à quoi ils s'obligent par cet engagement mutuel; il leur montre l'accord de l'intérêt public et de l'intérêt privé, et finit en leur faisant sentir les beautés de la vertu[1]. Tous aussitôt poussent des cris d'allégresse, s'embrassent, s'empressent autour de lui et le choisissent pour magistrat; de toutes parts on danse sous les ormeaux, et la félicité désormais est établie sur la terre. — Je n'exagère pas. Les adresses de l'Assemblée nationale à la nation seront des harangues de ce style. Pendant des années, le gouvernement parlera au peuple comme à un berger de Gessner. On priera les paysans de ne plus brûler les châteaux, parce que cela fait de la peine

« la morale était devenue facile à pratiquer et que la balance « de l'ordre social était si bien établie que rien ne pourrait la « déranger. »

1. Voir dans Rousseau (*Lettre à M. de Beaumont*) une scène de ce genre, l'établissement du déisme et de la tolérance, à la suite d'un discours comme celui-ci.

à leur bon roi. On les exhortera « à l'étonner par leurs « vertus, pour qu'il reçoive plus tôt le prix des siennes[1] ». Au plus fort de la Jacquerie, les sages du temps supposeront toujours qu'ils vivent en pleine églogue, et qu'avec un air de flûte ils vont ramener dans la bergerie la meute hurlante des colères bestiales et des appétits déchaînés.

III

Il est triste, quand on s'endort dans une bergerie, de trouver à son réveil les moutons changés en loups; et cependant, en cas de révolution, on peut s'y attendre. Ce que dans l'homme nous appelons la raison n'est point un don inné, primitif et persistant, mais une acquisition tardive et un composé fragile. Il suffit des moindres notions physiologiques pour savoir qu'elle est un état d'équilibre instable, lequel dépend de l'état non moins instable du cerveau, des nerfs, du sang et de l'estomac. Prenez des femmes qui ont faim et des hommes qui ont bu; mettez-en mille ensemble, laissez-les s'échauffer par leurs cris, par l'attente, par la contagion mutuelle de leur émotion croissante; au bout de quelques heures, vous n'aurez plus qu'une cohue de fous dangereux; dès 1789 on le saura et de reste. — Maintenant, interrogez la psychologie : la plus simple opération mentale, une per-

1. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*, IV, 322, adresse du 11 février 1790. « Touchante et sublime adresse », dit un député. Elle fut accueillie de l'assemblée « par des applaudissements sans « exemple ». Il faudrait pouvoir la citer tout entière.

ception des sens, un souvenir, l'application d un nom, un jugement ordinaire est le jeu d'une mécanique compliquée, l'œuvre commune et finale[1] de plusieurs millions de rouages qui, pareils à ceux d'une horloge, tirent et poussent à l'aveugle, chacun pour soi, chacun entraîné par sa propre force, chacun maintenu dans son office par des compensations et des contrepoids. Si l'aiguille marque l'heure à peu près juste, c'est par l'effet d'une rencontre qui est une merveille, pour ne pas dire un miracle, et l'hallucination, le délire, la monomanie, qui habitent à notre porte, sont toujours sur le point d'entrer en nous. A proprement parler, l'homme est fou, comme le corps est malade, par nature; la santé de notre esprit, comme la santé de nos organes, n'est qu'une réussite fréquente et un bel accident. Si telle est la chance pour la trame et le canevas grossier, pour les gros fils à peu près solides de notre intelligence, quels doivent être les hasards pour la broderie ultérieure et superposée, pour le réseau subtil et compliqué qui est la raison proprement dite et se compose d'idées générales? Formées par un lent et délicat tissage, à travers un long appareil de signes, parmi les tiraillements de l'orgueil, de l'enthousiasme et de l'entêtement dogmatique, combien de chances pour que, dans la meilleure tête, ces idées correspondent mal aux choses! Là-dessus, dès à présent, il suffit de voir chez nos philosophes, chez nos politiques, l'idylle en vogue. — Si tels

1. On évalue le nombre des cellules cérébrales (couche corticale), à douze cents millions, et celui des fibres qui les relient à quatre milliards.

sont les esprits supérieurs, que dirons-nous de la foule, du peuple, des cerveaux bruts et demi-bruts? Autant la raison est boiteuse dans l'homme, autant elle est rare dans l'humanité. Les idées générales et le raisonnement suivi ne se rencontrent que chez une petite élite. Pour acquérir l'intelligence des mots abstraits et l'habitude des déductions suivies, il faut au préalable une préparation spéciale, un exercice prolongé, une pratique ancienne, outre cela, s'il s'agit de politique, le sang-froid qui, laissant à la réflexion toutes ses prises, permet à l'homme de se détacher un instant de lui-même pour considérer ses intérêts en spectateur désintéressé. Si l'une de ces conditions manque, la raison, surtout la raison politique, est absente. — Chez le paysan, chez le villageois, chez l'homme appliqué dès son enfance au travail manuel, non seulement le réseau des conceptions supérieures fait défaut, mais encore les instruments internes qui pourraient le tisser ne sont pas formés. Accoutumé au grand air et à l'exercice des membres, s'il reste immobile, au bout d'un quart d'heure son attention défaille; les phrases générales n'entrent plus en lui que comme un bruit; les combinaisons mentales qu'elles devraient provoquer ne peuvent se faire. Il s'assoupit, à moins que la voix vibrante ne réveille en lui par contagion les instincts de la chair et du sang, les convoitises personnelles, les sourdes inimitiés qui, contenues par une discipline extérieure, sont toujours prêtes à se débrider. — Chez le demi-lettré, même chez l'homme qui se croit cultivé et lit les journaux, presque toujours les principes sont des hôtes dispropor-

tionnés; ils dépassent sa compréhension; en vain il récite ses dogmes; il n'en peut mesurer la portée, il n'en saisit pas les limites, il en oublie les restrictions, il en fausse les applications. Ce sont des composés de laboratoire qui restent inoffensifs dans le cabinet et sous la main du chimiste, mais qui deviennent terribles dans la rue et sous les pieds du passant. — On ne s'en apercevra que trop bien tout à l'heure, quand les explosions iront se propageant sur tous les points du territoire, quand, au nom de la souveraineté du peuple, chaque commune, chaque attroupement se croira la nation et agira en conséquence, quand la raison, aux mains de ses nouveaux interprètes, instituera à demeure l'émeute dans les rues et la jacquerie dans les champs.

C'est qu'à son endroit les philosophes du siècle se sont mépris de deux façons. Non seulement la raison n'est point naturelle à l'homme ni universelle dans l'humanité; mais encore, dans la conduite de l'homme et de l'humanité, son influence est petite. Sauf chez quelques froides et lucides intelligences, un Fontenelle, un Hume, un Gibbon, en qui elle peut régner parce qu'elle ne rencontre pas de rivales, elle est bien loin de jouer le premier rôle; il appartient à d'autres puissances, nées avec nous, et qui, à titre de premiers occupants, restent en possession du logis. La place que la raison y obtient est toujours étroite; l'office qu'elle y remplit est le plus souvent secondaire. Ouvertement ou en secret, elle n'est qu'un subalterne commode, un avocat domestique et perpétuellement suborné, que les propriétaires emploient à plaider leurs

affaires; s'ils lui cèdent le pas en public, c'est par bienséance. Ils ont beau la proclamer souveraine légitime, ils ne lui laissent jamais sur eux qu'une autorité passagère, et, sous son gouvernement nominal, ils sont les maîtres de la maison. Ces maîtres de l'homme sont le tempérament physique, les besoins corporels, l'instinct animal, le préjugé héréditaire, l'imagination, en général la passion dominante, plus particulièrement l'intérêt personnel ou l'intérêt de famille, de caste, de parti. Nous nous tromperions gravement si nous pensions qu'ils sont bons par nature, généreux, sympathiques, ou, tout au moins, doux, maniables, prompts à se subordonner à l'intérêt social ou à l'intérêt d'autrui. Il y en a plusieurs, et des plus forts, qui, livrés à eux-mêmes, ne feraient que du ravage. — En premier lieu, s'il n'est pas sûr que l'homme soit par le sang un cousin éloigné du singe, du moins il est certain que, par sa structure, il est un animal très voisin du singe, muni de canines, carnivore et carnassier, jadis cannibale, par suite chasseur et belliqueux. De là en lui un fonds persistant de brutalité, de férocité, d'instincts violents et destructeurs, auxquels s'ajoutent, s'il est Français, la gaieté, le rire, et le plus étrange besoin de gambader, de polissonner au milieu des dégâts qu'il fait; on le verra à l'œuvre. — En second lieu, dès l'origine, sa condition l'a jeté nu et dépourvu sur une terre ingrate où la subsistance est difficile, où, sous peine de mort, il est tenu de faire des provisions et des épargnes. De là pour lui la préoccupation constante et l'idée fixe d'acquérir, d'amasser et de posséder, la rapacité et l'avarice,

notamment dans la classe qui, collée à la glèbe, jeûne depuis soixante générations pour nourrir les autres classes, et dont les mains crochues s'étendent incessamment pour saisir ce sol où elles font pousser les fruits; on la verra à l'œuvre. — En dernier lieu, son organisation mentale plus fine a fait de lui, dès les premiers jours, un être imaginatif en qui les songes pullulants se développent d'eux-mêmes en chimères monstrueuses, pour amplifier au delà de toute mesure ses craintes, ses espérances et ses désirs. De là en lui un excès de sensibilité, des afflux soudains d'émotion, de transports contagieux, des courants de passion irrésistible, des épidémies de crédulité et de soupçon, bref l'enthousiasme et la panique, surtout s'il est Français, c'est-à-dire excitable et communicatif, aisément jeté hors de son assiette et prompt à recevoir les impulsions étrangères, dépourvu du lest naturel que le tempérament flegmatique et la concentration de la pensée solitaire entretiennent chez ses voisins Germains ou Latins; on verra tout cela à l'œuvre. — Voilà quelques-unes des puissances brutes qui gouvernent la vie humaine. En temps ordinaire, nous ne les remarquons pas; comme elles sont contenues, elles ne nous semblent plus redoutables. Nous supposons qu'elles sont apaisées, amorties; nous voulons croire que la discipline imposée leur est devenue naturelle, et qu'à force de couler entre des digues elles ont pris l'habitude de rester dans leur lit. La vérité est que, comme toutes les puissances brutes, comme un fleuve ou un torrent, elles n'y restent que par contrainte; c'est la digue qui, par sa résistance, fait

leur modération. Contre leurs débordements et leurs dévastations, il a fallu installer une force égale à leur force, graduée selon leur degré, d'autant plus rigide qu'elles sont plus menaçantes, despotique au besoin contre leur despotisme, en tout cas contraignante et répressive, à l'origine un chef de bande, plus tard un chef d'armée, de toutes façons un gendarme élu ou héréditaire, aux yeux vigilants, aux mains rudes, qui, par des voies de fait, inspire la crainte et, par la crainte, maintienne la paix. Pour diriger et limiter ses coups, on emploie divers mécanismes, constitution préalable, division des pouvoirs, code, tribunaux, formes légales. Au bout de tous ces rouages apparaît toujours le ressort final, l'instrument efficace, je veux dire le gendarme armé contre le sauvage, le brigand et le fou que chacun de nous recèle, endormis ou enchaînés, mais toujours vivants, dans la caverne de son propre cœur.

Au contraire, dans la théorie nouvelle, c'est contre le gendarme que tous les principes sont promulgués, toutes les précautions prises, toutes les défiances éveillées. Au nom de la souveraineté du peuple, on retire au gouvernement toute autorité, toute prérogative, toute initiative, toute durée et toute force. Le peuple est souverain, et le gouvernement n'est que son commis, moins que son commis, son domestique. — Entre eux « point de contrat » indéfini ou au moins durable, « et qui ne puisse être an-« nulé que par un consentement mutuel ou par l'infidé-« lité d'une des deux parties ». — « Il est contre la nature « du corps politique que le souverain s'impose une loi

« qu'il ne puisse jamais enfreindre. » — Point de charte consacrée et inviolable « qui enchaîne un peuple aux for-« mes de constitution une fois établies ». — « Le droit « de les changer est la première garantie de tous les au-« tres. » — « Il n'y a pas, il ne peut y avoir aucune loi « fondamentale obligatoire pour le corps du peuple, pas « même le contrat social. » — C'est par usurpation et mensonge qu'un prince, une assemblée, des magistrats se disent les représentants du peuple. « La souveraineté « ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne « peut être aliénée.... A l'instant qu'un peuple se donne « des représentants, il n'est plus libre, il n'est plus.... Le « peuple anglais pense être libre, il se trompe fort ; il ne « l'est que durant l'élection des membres du Parlement ; « sitôt qu'ils sont élus, il est esclave, il n'est rien.... Les « députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses « représentants ; ils ne sont que ses commissaires, ils ne « peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le « peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle, ce n'est « pas une loi[1]. » — « Il ne suffit pas que le peuple assem-« blé ait une fois fixé la constitution de l'État en donnant « sa sanction à un corps de lois ; il faut encore qu'il y ait « des assemblées fixes et périodiques que rien ne puisse « abolir ni proroger, tellement qu'au jour marqué le « peuple soit légitimement convoqué par la loi, sans qu'il « soit besoin pour cela d'aucune autre convocation for-« melle.... A l'instant que le peuple est ainsi assemblé,

1. Rousseau, *Contrat social*, I, ch. 7 ; III, ch. 13, 14, 15, 18, IV, ch. 1. — Condorcet, *ibid.*, 9e époque.

« toute juridiction du gouvernement cesse, la puissance « exécutive est suspendue », la société recommence, et les citoyens, rendus à leur indépendance primitive, refont à leur volonté, pour une période qu'ils fixent, le contrat provisoire qu'ils n'avaient conclu que pour une période fixée. « L'ouverture de ces assemblées qui « n'ont pour objet que le maintien du traité social doit « toujours se faire par deux propositions qu'on ne puisse « jamais supprimer et qui passent séparément par les « suffrages : la première, *s'il plaît au souverain de con-* « *server la présente forme de gouvernement;* la seconde, « *s'il plaît au peuple d'en laisser l'administration à ceux* « *qui en sont actuellement chargés.* » — Ainsi « l'acte par « lequel un peuple se soumet à des chefs n'est absolu- « ment qu'une commission, un emploi dans lequel, sim- « ples officiers du souverain, ils exercent en son nom le « pouvoir dont il les a faits dépositaires et qu'il peut « modifier, limiter, reprendre quand il lui plaît[1] ». Non seulement il garde toujours pour lui seul « la puissance « législative qui lui appartient et ne peut appartenir qu'à « lui », mais encore il délègue et retire à son gré la puissance exécutive. Ceux qui l'exercent sont ses employés. « Il peut les établir et les destituer quand il lui plaît. » Vis-à-vis de lui, ils n'ont aucun droit. « Il n'est point « question pour eux de contracter, mais d'obéir » ; ils n'ont pas de « conditions » à lui faire ; ils ne peuvent réclamer de lui aucun engagement. — Ne dites pas qu'à

1. Rousseau, *Contrat social*, III, 1, 18; IV, 3.

ce compte aucun homme un peu fier et bien élevé ne voudra de nos charges et que nos chefs devront avoir un caractère de laquais. Nous ne leur laissons pas la liberté de refuser ou d'accepter un office ; nous les en chargeons d'autorité. « Dans toute véritable démocratie, la magis-« trature n'est pas un avantage, mais une charge onéreuse, qu'on ne peut justement imposer à un particulier plutôt qu'à un autre. » Nous mettons la main sur nos magistrats ; nous les prenons au collet pour les asseoir sur leurs sièges. De gré ou de force, ils sont les corvéables de l'État, plus disgraciés qu'un valet ou un manœuvre, puisque le manœuvre travaille à conditions débattues et que le valet chassé peut réclamer ses huit jours. Sitôt que le gouvernement sort de cette humble attitude, il usurpe, et les constitutions vont proclamer qu'en ce cas l'insurrection est non seulement le plus saint des droits, mais encore le premier des devoirs. — Là-dessus la pratique accompagne la théorie, et le dogme de la souveraineté du peuple, interprété par la foule, va produire la parfaite anarchie, jusqu'au moment où, interprété par les chefs, il produira le despotisme parfait.

IV

Car la théorie a deux faces, et, tandis que d'un côté elle conduit à la démolition perpétuelle du gouvernement, elle aboutit de l'autre à la dictature illimitée de l'État. Le nouveau contrat n'est point un pacte historique, comme la Déclaration des Droits de 1688 en Angleterre,

comme la Fédération de 1579 en Hollande, conclu entre des hommes réels et vivants, admettant des situations acquises, des groupes formés et des institutions établies, rédigé pour reconnaître, préciser, garantir et compléter un droit antérieur. Antérieurement au contrat social, il n'y a pas de droit véritable; car le droit véritable ne naît que par le contrat social, seul valable, puisqu'il est le seul qui soit dressé entre des êtres parfaitement égaux et parfaitement libres, êtres abstraits, sortes d'unités mathématiques, toutes de même valeur, toutes ayant le même rôle, et dont nulle inégalité ou contrainte ne vient troubler les conventions. C'est pourquoi, au moment où il se conclut, tous les autres pactes deviennent nuls. Propriété, famille, Église, aucune des institutions anciennes ne peut invoquer de droit contre l'État nouveau. L'emplacement où nous le bâtissons doit être considéré comme vide; si nous y laissons subsister une partie des vieilles constructions, ce sera en son nom et à son profit, pour les enfermer dans son enceinte et les approprier à son usage; tout le sol humain est à lui. — D'autre part, il n'est pas, selon la doctrine américaine, une compagnie d'assurance mutuelle, une société semblable aux autres, bornée dans son objet, restreinte dans son office, limitée dans ses pouvoirs, et par laquelle les individus, conservant pour eux-mêmes la meilleure part de leurs biens et de leurs personnes, se cotisent afin d'entretenir une armée, une maréchaussée, des tribunaux, des grandes routes, des écoles, bref les plus gros instruments de sûreté et d'utilité publiques, mais réservent le demeu-

rant des services locaux et généraux, spirituels et matériels, à l'initiative privée et aux associations spontanées qui se formeront au fur et à mesure des occasions et des besoins. Notre État n'est point une simple machine utilitaire, un outil commode à la main, dont l'ouvrier se sert sans renoncer à l'emploi indépendant de sa main ou à l'emploi simultané d'autres outils. Premier-né, fils unique et seul représentant de la raison, il doit, pour la faire régner, ne rien laisser hors de ses prises. — En ceci l'ancien régime conduit au nouveau, et la pratique établie incline d'avance les esprits vers la théorie naissante. Déjà, depuis longtemps, par la centralisation administrative, l'État a la main partout[1]. « Sachez, disait Law au « marquis d'Argenson, que ce royaume de France est « gouverné par trente intendants. Vous n'avez ni Parle- « ments, ni États, ni gouverneurs ; ce sont trente maîtres « des requêtes, commis aux provinces, de qui dépendent « le bonheur ou le malheur de ces provinces, leur abon- « dance ou leur stérilité. » En fait, le roi, souverain, père et tuteur universel, conduit par ses délégués les affaires locales, et intervient par ses lettres de cachet ou par ses grâces jusque dans les affaires privées. Sur cet exemple et dans cette voie, les imaginations s'échauffent depuis un demi-siècle. Rien de plus commode qu'un tel instrument pour faire les réformes en grand et d'un seul coup. C'est pourquoi, bien loin de restreindre le pouvoir central, les économistes ont voulu l'étendre. Au lieu de lui

1. Tocqueville, *l'Ancien régime*, livre II tout entier ; et livre III, ch. 3.

opposer des digues nouvelles, ils ont songé à détruire les vieux restes de digues qui le gênaient encore. « Dans un « gouvernement, disent Quesnay et ses disciples, le sys- « tème des contre-forces est une idée funeste.... Les spé- « culations d'après lesquelles on a imaginé le système des « contrepoids sont chimériques.... Que l'État comprenne « bien ses devoirs, et alors qu'on le laisse libre.... Il faut « que l'État gouverne selon les règles de l'ordre essen- « tiel, et, quand il en est ainsi, il faut qu'il soit tout- « puissant. » — Aux approches de la Révolution, la même doctrine reparaît, sauf un nom remplacé par un autre. A la souveraineté du roi, le *Contrat social* substitue la souveraineté du peuple. Mais la seconde est encore plus absolue que la première, et, dans le couvent démocratique que Rousseau construit sur le modèle de Sparte et de Rome, l'individu n'est rien, l'État est tout.

En effet, « les clauses du contrat social se réduisent « toutes à une seule[1], savoir, l'aliénation totale de chaque « associé avec tous ses droits à la communauté ». Chacun se donne tout entier, « tel qu'il se trouve actuel- « lement, lui et toutes ses forces, dont les biens qu'il « possède font partie ». Nulle exception ni réserve; rien de ce qu'il était ou de ce qu'il avait auparavant ne lui appartient plus en propre. Ce que désormais il sera et aura ne lui sera dévolu que par la délégation du corps social, propriétaire universel et maître absolu. Il faut que l'État ait tous les droits et que les particuliers n'en

1. Rousseau, *Contrat social*, I, 6.

aient aucun; sinon, il y aurait entre eux et lui des litiges, et, « comme il n'y a aucun supérieur commun « qui puisse prononcer entre eux et lui », ces litiges ne finiraient pas. Au contraire, par la donation complète que chacun fait de soi, « l'union est aussi parfaite que « possible »; ayant renoncé à tout et à lui-même, « il « n'a plus rien à réclamer ».

Cela posé, suivons les conséquences. — En premier lieu, je ne suis propriétaire de mon bien que par tolérance et de seconde main; car, par le contrat social, je l'ai aliéné[1]; « il fait maintenant partie du bien public »; si en ce moment j'en conserve l'usage, c'est par une concession de l'État qui m'en fait le « dépositaire ». — Et ne dites pas que cette grâce soit une restitution. « Loin qu'en acceptant les biens des particuliers, la « société les en dépouille, elle ne fait que changer « l'usurpation en véritable droit, la jouissance en pro- « priété. » Avant le contrat social, j'étais possesseur, non de droit, mais de fait, et même injustement si ma part était large; car « tout homme a naturellement droit « à tout ce qui lui est nécessaire »; et je volais les autres hommes de tout ce que je possédais au delà de ma subsistance. C'est pourquoi, bien loin que l'État soit mon obligé, je suis le sien, et ce n'est pas mon bien qu'il me rend, c'est son bien qu'il m'octroie. D'où il suit qu'il peut mettre des conditions à son cadeau, limi-

1. *Ibidem*, I, 9. « L'État, à l'égard de ses membres, est maître « de tous leurs biens par le contrat social.... Les possesseurs « sont considérés comme dépositaires du bien public. »

ter à son gré l'usage que j'en ferai, restreindre et régler ma faculté de donner, de tester. « Par nature[1], le droit « de propriété ne s'étend pas au delà de la vie du pro- « priétaire ; à l'instant qu'un homme est mort, son bien « ne lui appartient plus. Ainsi, lui prescrire les condi- « tions sous lesquelles il peut disposer, c'est au fond « moins altérer son droit en apparence que l'étendre « en effet. » En tous cas, comme mon titre est un effet du contrat social, il est précaire comme ce contrat lui-même ; une stipulation nouvelle suffira pour le restreindre ou le détruire. « Le souverain[2] peut légitime- « ment s'emparer des biens de tous, comme cela se fit « à Sparte au temps de Lycurgue. » Dans notre couvent idéique, tout ce que chaque moine possède est un don révocable du couvent.

En second lieu, ce couvent est un séminaire. Je n'ai pas le droit d'élever mes enfants chez moi et de la façon qui me semble bonne. « Comme on ne laisse pas la rai- « son[3] de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, « on doit d'autant moins abandonner aux lumières et « aux préjugés des pères l'éducation des enfants, qu'elle « importe à l'État encore plus qu'aux pères. » — « Si « l'autorité publique, en prenant la place des pères et « en se chargeant de cette importante fonction, acquiert « leurs droits en remplissant leurs devoirs, ils ont « d'autant moins de sujet de s'en plaindre qu'à cet

1. Rousseau, *Discours sur l'Économie politique*, 308.
2. Rousseau, *Emile*, livre V, 175.
3. Rousseau, *Discours sur l'Economie politique*, 302.

« égard ils ne font proprement que changer de nom et « qu'ils auront en commun, sous le nom de citoyens, la « même autorité sur leurs enfants qu'ils exerçaient « séparément sous le nom de *pères*. » En d'autres termes, vous cessez d'être père, mais, en échange, vous devenez inspecteur des écoles; l'un vaut l'autre; de quoi vous plaignez-vous? C'était le cas dans l'armée permanente qu'on appelle Sparte; là les enfants, vrais enfants de troupe, obéissaient tous également à tous les hommes faits. « Ainsi l'éducation publique, dans des règles pres- « crites par le gouvernement, et sous des magistrats « établis par le souverain, est une des maximes fonda- « mentales du gouvernement populaire ou légitime. » — C'est par elle qu'on forme d'avance le citoyen. « C'est « elle[1] qui doit donner aux âmes la forme nationale. « Les peuples sont à la longue ce que le gouvernement « les fait être : guerriers, citoyens, hommes quand il le « veut, populace, canaille quand il lui plaît », et c'est par l'éducation qu'il les façonne. « Voulez-vous prendre « une idée de l'éducation publique, lisez la République « de Platon[2].... Les bonnes institutions sociales sont « celles qui savent le mieux dénaturer l'homme, lui ôter « son existence absolue pour lui en donner une relative, « et transporter le *moi* dans l'unité commune, en sorte « que chaque particulier ne se croie plus un, mais par- « tie de l'unité, et ne soit plus sensible que dans le tout. « Un enfant, en ouvrant les yeux, doit voir la patrie, et,

1. Rousseau, *sur le Gouvernement de Pologne*, 277, 283, 287.
2. Rousseau, *Émile*, livre I.

« jusqu'à la mort, ne doit voir qu'elle.... On doit l'exer-« cer à ne jamais regarder son individu que dans ses « relations avec le corps de l'État. » Telle était la pratique de Sparte et l'unique but du « grand Lycurgue ». — « Tous étant égaux par la constitution, ils doivent « être élevés ensemble et de la même manière. » — « La « loi doit régler la matière, l'ordre et la forme de leurs « études. » A tout le moins, ils doivent tous prendre part aux exercices publics, aux courses à cheval, aux jeux de force et d'adresse institués « pour les accoutu-« mer à la règle, à l'égalité, à la fraternité, aux con-« currences », pour leur apprendre « à vivre sous les « yeux de leurs concitoyens et à désirer l'approbation « publique ». Par ces jeux, dès la première adolescence, ils sont déjà démocrates, puisque, les prix étant décernés, non par l'arbitraire des maîtres, mais par les acclamations des spectateurs, ils s'habituent à reconnaître pour souveraine la souveraine légitime, qui est la décision du peuple assemblé. Le premier intérêt de l'État sera toujours de former les volontés par lesquelles il dure, de préparer les votes qui le maintiendront, de déraciner dans les âmes les passions qui lui seraient contraires, d'implanter dans les âmes des passions qui lui seront favorables, d'établir à demeure, dans ses citoyens futurs, les sentiments et les préjugés dont il aura besoin[1]. S'il ne tient pas les enfants, il n'aura pas les adultes. Dans

1. Morelly, *Code de la nature*. « A cinq ans, tous les enfants « seront enlevés à la famille et élevés en commun aux frais de « l'État d'une façon uniforme. » On a trouvé un projet analogue et tout spartiate dans les papiers de Saint-Just.

un couvent, il faut que les novices soient élevés en moines; sinon, quand ils auront grandi, il n'y aura plus de couvent.

En dernier lieu, notre couvent laïque a sa religion, une religion laïque. Si j'en professe une autre, c'est sous son bon plaisir et avec des restrictions. Par nature, il est hostile aux associations autres que lui-même; elles sont des rivales, elles le gênent, elles accaparent la volonté et faussent le vote de leurs membres. « Il « importe, pour bien avoir l'énoncé de la volonté géné- « rale, qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État, « et que chaque citoyen n'opine que d'après lui[1]. » « Tout ce qui rompt l'unité sociale ne vaut rien », et il vaudrait mieux pour l'État qu'il n'y eût point d'Église. — Non seulement toute Église est suspecte, mais, si je suis chrétien, ma croyance est vue d'un mauvais œil. Selon le nouveau législateur, « rien n'est plus contraire « que le christianisme à l'esprit social... : une société de « vrais chrétiens ne serait plus une société d'hommes. » Car « la patrie du chrétien n'est pas de ce monde ». Il ne peut pas être zélé pour l'État et il est tenu en conscience de supporter les tyrans. Sa loi « ne prêche que « servitude et dépendance... il est fait pour être esclave », et d'un esclave on ne fera jamais un citoyen. « *Repu-* « *blique chrétienne*, chacun de ces deux mots exclut « l'autre. » Partant, si la future république me permet d'être chrétien, c'est à la condition sous-entendue que

1. Rousseau, *Contrat social*, II, 3, IV, 8.

ma doctrine restera confinée dans mon esprit, sans descendre jusque dans mon cœur. — Si je suis catholique (et, sur vingt-six millions de Français, vingt-cinq millions sont dans mon cas), ma condition est pire. Car le pacte social ne tolère pas une religion intolérante; une secte est l'ennemi public quand elle damne les autres sectes; « quiconque ose dire *hors de l'Église point de salut* « doit être chassé de l'État ». — Si enfin je suis libre-penseur, positiviste ou sceptique, ma situation n'est guère meilleure. « Il y a une religion civile », un catéchisme, « une profession de foi dont il appartient au « souverain de fixer les articles, non pas précisément « comme dogmes de religion, mais comme sentiments « de sociabilité, sans lesquels il est impossible d'être « bon citoyen ou sujet fidèle ». Ces articles sont « l'exis- « tence de la divinité puissante, intelligente, bienfai- « sante, prévoyante et pourvoyante, la vie à venir, le « bonheur des justes, le châtiment des méchants, la « sainteté du contrat social et des lois[1]. Sans pouvoir « obliger personne à les croire, il faut bannir de l'État « quiconque ne les croit pas; il faut le bannir non « comme impie, mais comme insociable, comme inca- « pable d'aimer sincèrement les lois, la justice, et d'im- « moler au besoin sa vie à son devoir ». — Prenez garde que cette profession de foi n'est point une cérémonie vaine : une inquisition nouvelle en va surveiller

1. Cf. Mercier, *L'an* 2240, I, ch. 17 et 18. Dès 1770, il trace le programme d'une religion et d'un culte semblables à ceux des Théophilanthropes, et son chapitre est intitulé : *Pas si éloigné qu'on le pense.*

la sincérité. « Si quelqu'un, après avoir reconnu publi-
« quement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les
« croyant pas, qu'il soit puni de mort; il a commis le
« plus grand des crimes : il a menti devant les lois. »
— Je le disais bien, nous sommes au couvent.

V

Tous ces articles sont des suites forcées du contrat social. Du moment où, entrant dans un corps, je ne réserve rien de moi-même, je renonce par cela seul à mes biens, à mes enfants, à mon Église, à mes opinions. Je cesse d'être propriétaire, père, chrétien, philosophe. C'est l'État qui se substitue à moi dans toutes ces fonctions. A la place de ma volonté, il y a désormais la volonté publique, c'est-à-dire, en théorie, l'arbitraire changeant de la majorité comptée par têtes, en fait, l'arbitraire rigide de l'assemblée, de la faction, de l'individu qui détient le pouvoir public. — Sur ce principe, l'infatuation débordera hors de toutes limites. Dès la première année, Grégoire dira à la tribune de l'Assemblée constituante : « Nous pourrions, si nous le voulions, « changer la religion, mais nous ne le voulons pas. » Un peu plus tard, on le voudra, on le fera, on établira celle d'Holbach, puis celle de Rousseau, et l'on osera bien davantage. Au nom de la raison que l'État seul représente et interprète, on entreprendra de défaire et de refaire, conformément à la raison et à la seule raison, tous les usages, les fêtes, les cérémonies, les costumes,

l'ère, le calendrier, les poids, les mesures, les noms des saisons, des mois, des semaines, des jours, des lieux et des monuments, les noms de famille et de baptême, les titres de politesse, le ton des discours, la manière de saluer, de s'aborder, de parler et d'écrire, de telle façon que le Français, comme jadis le puritain ou le quaker, refondu jusque dans sa substance intime, manifeste par les moindres détails de son action et de ses dehors la domination du tout-puissant principe qui le renouvelle et de la logique inflexible qui le régit. Ce sera là l'œuvre finale et le triomphe complet de la raison classique. Installée dans des cerveaux étroits et qui ne peuvent contenir deux idées ensemble, elle va devenir une monomanie froide ou furieuse, acharnée à l'anéantissement du passé qu'elle maudit et à l'établissement du millénium qu'elle poursuit : tout cela au nom d'un contrat imaginaire, à la fois anarchique et despotique, qui déchaîne l'insurrection et justifie la dictature ; tout cela pour aboutir à un ordre social contradictoire qui ressemble tantôt à une bacchanale d'énergumènes et tantôt à un couvent spartiate ; tout cela pour substituer à l'homme vivant, durable et formé lentement par l'histoire, un automate improvisé qui s'écroulera de lui-même, sitôt que la force extérieure et mécanique par laquelle il était dressé ne le soutiendra plus.

LIVRE IV

LA PROPAGATION DE LA DOCTRINE

LIVRE QUATRIÈME

LA PROPAGATION DE LA DOCTRINE

CHAPITRE I

Succès de cette philosophie en France. — Insuccès de la même philosophie en Angleterre. — I. Causes de cette différence. — L'art d'écrire en France. — A cette époque il est supérieur. — Il sert de véhicule aux idées nouvelles. — Les livres sont écrits pour les gens du monde. — Les philosophes sont gens du monde et par suite écrivains. — C'est pourquoi la philosophie descend dans les salons. — II. Grâce à la méthode, elle devient populaire. — III. Grâce au style, elle devient agréable. — Deux assaisonnements particuliers au XVIIIe siècle, la gravelure et la plaisanterie. — IV. Art et procédés des maîtres. — Montesquieu. — Voltaire. — Diderot. — Rousseau. — *Le Mariage de Figaro.*

Des théories analogues ont plusieurs fois traversé l'imagination des hommes, et des théories analogues la traverseront encore plus d'une fois. En tout temps et en tout pays, il suffit qu'un changement considérable s'introduise dans la conception de la nature humaine, pour que, par contre-coup, on voie aussitôt l'utopie et la découverte germer sur les territoires de la politique et de la religion. — Mais cela ne suffit pas pour que la doctrine nouvelle se propage, ni surtout pour que, de la

spéculation, elle passe à l'application. Née en Angleterre, la philosophie du dix-huitième siècle n'a pu se développer en Angleterre ; la fièvre de démolition et de reconstruction y est restée superficielle et momentanée. Déisme, athéisme, matérialisme, scepticisme, idéologie, théorie du retour à la nature, proclamation des droits de l'homme, toutes les témérités de Bolingbroke, Collins, Toland, Tindal et Mandeville, toutes les hardiesses de Hume, Hartley, James Mill et Bentham, toutes les doctrines révolutionnaires y ont été des plantes de serre, écloses çà et là dans les cabinets isolés de quelques penseurs : à l'air libre, elles ont avorté, après une courte floraison, sous la concurrence trop forte de l'antique végétation à qui déjà le sol appartenait[1]. — Au contraire, en France, la graine importée d'Angleterre végète et pullule avec une vigueur extraordinaire. Dès la Régence, elle est en fleur[2]. Comme une espèce favorisée par le sol et le climat, elle envahit tous les terrains, elle accapare l'air et le jour pour elle seule, et souffre à peine sous son ombre quelques avortons d'une espèce ennemie, un survivant d'une flore ancienne comme Rollin, un spécimen d'une flore excentrique comme Saint-Martin. Par ses grands arbres, par ses taillis serrés, par l'innombrable armée de ses broussailles et de ses basses

1. « Who born within the last forty years has read a word of Collins, and Toland, and Tindal, and that whole race, who called themselves free thinkers? » (Burke, *Reflexions on the French revolution*, 1790.)

2. L'*Œdipe* de Voltaire est de 1718, et ses *Lettres sur les Anglais*, de 1728. Les *Lettres persanes* de Montesquieu, publiées en 1721, contiennent en germe toutes les idées importantes du siècle.

plantes, par Voltaire, Montesquieu, Rousseau, Diderot, d'Alembert et Buffon, par Duclos, Mably, Condillac, Turgot, Beaumarchais, Bernardin de Saint-Pierre, Barthélemy et Thomas, par la foule de ses journalistes, de ses compilateurs et de ses causeurs, par l'élite et la populace de la philosophie, de la science et de la littérature, elle occupe l'académie, le théâtre, les salons et la conversation. Toutes les hautes têtes du siècle sont ses rejetons, et, parmi celles-ci, quelques-unes sont au nombre des plus hautes qu'ait produites l'espèce humaine. — C'est que la nouvelle semence est tombée sur le terrain qui lui convient, je veux dire dans la patrie de l'esprit classique. En ce pays de raison raisonnante, elle ne rencontre plus les rivales qui l'étouffaient de l'autre côté de la Manche, et tout de suite elle acquiert, non seulement la force de sève, mais encore l'organe de propagation qui lui manquait.

I

Cet organe est « l'art de la parole, l'éloquence appli-
« quée aux sujets les plus sérieux, le talent de tout
« éclaircir[1] ». — « Les bons écrivains de cette nation,
« dit leur grand adversaire, expriment les choses mieux
« que ceux de toute autre nation.... » — « Leurs livres
« apprennent peu de chose aux véritables savants »,
mais « c'est par l'art de la parole qu'on règne sur les

1. Joseph de Maistre, *Œuvres inédites*, 8, 11.

« hommes », et « la masse des hommes, continuelle-
« ment repoussée du sanctuaire des sciences par le
« style dur et le goût détestable des (autres) ouvrages
« scientifiques, ne résiste pas aux séductions du style et
« de la méthode française ». Ainsi l'esprit classique qui fournit les idées fournit aussi leur véhicule, et les théories du dix-huitième siècle sont comme ces semences pourvues d'ailes, qui volent d'elles-mêmes sur tous les terrains. Point de livre alors qui ne soit écrit pour des gens du monde et même pour des femmes du monde. Dans les entretiens de Fontenelle sur la *Pluralité des mondes*, le personnage central est une marquise. Voltaire compose sa *Métaphysique* et son *Essai sur les mœurs* pour Mme du Châtelet, et Rousseau son *Émile* pour Mme d'Épinay. Condillac écrit le *Traité des sensations* d'après les idées de Mlle Ferrand, et donne aux jeunes filles des conseils sur la manière de lire sa *Logique*. Baudeau adresse et explique à une dame son *Tableau économique*. Le plus profond des écrits de Diderot est une conversation de Mlle de l'Espinasse avec d'Alembert et Bordeu[1]. Au milieu de son *Esprit des lois*, Montesquieu avait placé une invocation aux Muses. Presque tous les ouvrages sortent d'un salon, et c'est toujours un salon qui, avant le public, en a eu les prémices. A cet égard, l'habitude est si forte, qu'elle dure encore à la fin de 1789; les harangues qu'on va débiter à l'Assemblée nationale sont aussi des morceaux de bravoure qu'on

1. Ses lettres sur les *Aveugles* et sur les *Sourds et Muets* so[illegible] en tout ou en partie adressées à des femmes.

répète au préalable, en soirée, devant les dames. L'ambassadeur américain[1], homme pratique, explique à Washington avec une ironie grave la jolie parade académique et littéraire qui précède le tournoi politique et public. « Les discours sont lus d'avance dans une petite « société de jeunes gens et de femmes, au nombre des- « quelles se trouve ordinairement la belle amie de l'ora- « teur ou la belle dont il désire faire son amie; et la « société accorde très poliment son approbation, à moins « que la dame qui donne le ton au petit cercle ne trouve « à blâmer quelque chose, ce qui naturellement conduit « l'auteur à remanier son œuvre, je ne dis pas l'amé- « liorer. »

Rien d'étonnant si, parmi de pareilles mœurs, les philosophes de profession deviennent des hommes du monde. Jamais et nulle part ils ne l'ont été si habituellement et au même degré. « Pour un homme de science « et de génie, dit un voyageur anglais, ici le principal « plaisir est de régner dans le cercle brillant des gens à la « mode[2]. » Tandis qu'en Angleterre ils s'enterrent morosement dans leurs livres, vivent entre eux et ne figurent dans la société qu'à la condition de « faire une corvée

1. *Correspondance* de Gouverneur Morris (en anglais), II, 89. (24 janvier 1790.)

2. *A comparative view*, etc. by John Andrews (1785). — Arthur Young, I, 123. « Je plaindrais volontiers l'homme qui croirait être « bien reçu dans un cercle brillant de Londres sans compter sur « d'autres raisons que sur son titre de membre de la Société « royale. Il n'en serait pas de même à Paris pour un membre « de l'Académie des sciences; il est assuré partout d'un excellent « accueil. »

politique, » celle de journaliste ou de pamphlétaire au service d'un parti, en France, tous les soirs, ils soupent en ville, et sont l'ornement, l'amusement des salons où ils vont causer[1]. Parmi les maisons où l'on dîne, il n'y en a pas qui n'ait son philosophe en titre, un peu plus tard son économiste, son savant. Dans les correspondances et les mémoires, on les suit à la trace, de salon en salon, de château en château, Voltaire à Cirey chez Mme du Châtelet, puis chez lui à Ferney, où il a un théâtre et reçoit toute l'Europe, Rousseau chez Mme d'Épinay et chez M. de Luxembourg, l'abbé Barthélemy chez la duchesse de Choiseul, Thomas, Marmontel et Gibbon chez Mme Necker, les encyclopédistes aux amples dîners de d'Holbach, aux sages et discrets dîners de Mme Geoffrin, dans le petit salon de Mlle de Lespinasse, tous dans le grand salon officiel et central, je veux dire à l'Académie française, où chaque élu nouveau vient faire parade de style et recevoir de la société polie son brevet de maître dans l'art de discourir. — Un tel public impose à un auteur l'obligation d'être écrivain encore plus que philosophe. Le penseur est tenu de se préoccuper de ses phrases au moins autant que de ses idées. Il ne lui est point permis de n'être qu'un homme de cabi-

1. « Je rencontrais à Paris les d'Alembert, les Marmontel, les Bailly « chez les duchesses ; c'était un immense avantage pour eux et pour « elles.... Quand un homme chez nous se met à faire des livres, « on le considère comme renonçant également à la société des « gens qui gouvernent et des gens qui rient.... A la vanité littéraire près, la vie de vos d'Alembert et de vos Bailly était aussi « gaie que celle de vos seigneurs. » (Stendhal, *Rome, Naples et Florence*, 377, récit du colonel Forsyth.)

net. Il n'est pas un simple érudit, plongé dans ses in-folio à la façon allemande, un métaphysicien enseveli dans ses méditations, ayant pour auditoire des élèves qui prennent des notes, et pour lecteurs des hommes d'étude qui consentent à se donner de la peine, un Kant qui se fait une langue à part, attend que le public l'apprenne, et ne sort de la chambre où il travaille que pour aller dans la salle où il fait ses cours. Ici au contraire, en fait de paroles, tous sont experts et même profès. Le mathématicien d'Alembert publie de petits traités sur l'élocution; le naturaliste Buffon prononce un discours sur le style; le légiste Montesquieu compose un essai sur le goût; le psychologue Condillac écrit un volume sur l'art d'écrire. — En ceci consiste leur plus grande gloire; la philosophie leur doit son entrée dans le monde. Ils l'ont retirée du cabinet, du cénacle et de l'école pour l'introduire dans la société et dans la conversation.

II

« Madame la maréchale, dit un des personnages de « Diderot[1], il faudra que je reprenne les choses d'un peu « haut. — De si haut que vous voudrez, pourvu que je « puisse vous entendre. — Si vous ne m'entendiez pas, « ce serait bien ma faute. — Cela est poli, mais il faut « que vous sachiez que je n'ai jamais lu que mes *Heures*. » — Il n'importe, et la jolie femme, bien conduite, va

1. *Entretien d'un philosophe avec la maréchale de....*

philosopher sans le savoir, trouver sans effort la définition du bien et du mal, comprendre et juger les plus hautes doctrines de la morale et de la religion. — Tel est l'art du dix-huitième siècle et l'art d'écrire. On s'adresse à des gens qui savent très bien la vie et qui, le plus souvent, ne savent pas l'orthographe, qui sont curieux de tout et ne sont préparés sur rien; il s'agit de faire descendre la vérité jusqu'à eux. Point de termes scientifiques ou trop abstraits; ils ne tolèrent que les mots de leur conversation ordinaire. Et ceci n'est pas un obstacle : il est plus aisé avec cette langue de parler philosophie que préséances et chiffons. Car, dans toute question générale, il y a quelque notion capitale et simple de laquelle le reste dépend, celles d'unité, de mesure, de masse, de mouvement en mathématiques, celles d'organe, de fonction, de vie en physiologie, celles de sensation, de peine, de plaisir, de désir en psychologie, celles d'utilité, de contrat, de loi en politique et en morale, celles d'avances, de produit, de valeur, d'échange en économie politique, et de même dans les autres sciences, toutes notions tirées de l'expérience courante, d'où il suit qu'en faisant appel à l'expérience ordinaire, au moyen de quelques exemples familiers, avec des historiettes, des anecdotes, de petits récits qui peuvent être agréables, on peut reformer ces notions et les préciser. Cela fait, presque tout est fait; car il n'y a plus qu'à mener l'auditeur pas à pas, de gradin en gradin, jusqu'aux dernières conséquences. — « Madame « la maréchale aura-t-elle la bonté de se souvenir de sa

« définition? — Je m'en souviendrai : vous appelez cela « une définition? — Oui. — C'est donc de la philoso- « phie? — Excellente. — Et j'ai fait de la philosophie! « — Comme on fait de la prose, sans y penser. » — Le reste n'est qu'une affaire de raisonnement, c'est-à-dire de conduite, de bon ordre dans les questions, de progrès dans l'analyse. De la notion ainsi renouvelée et rectifiée, on fait sortir la vérité la plus prochaine, puis, de celle-ci, une seconde vérité contiguë à la première, et ainsi de suite jusqu'au bout, sans autre obligation que le soin d'avancer pied à pied et de n'omettre aucun intermédiaire. — Avec cette méthode, on peut tout expliquer, tout faire comprendre, même à des femmes, même à des femmes du monde. C'est elle qui au dix-huitième siècle, fait toute la substance des talents, toute la trame des chefs-d'œuvre, toute la clarté, toute la popularité, toute l'autorité de la philosophie. C'est elle qui a construit les *Éloges* de Fontenelle, *le Philosophe ignorant* et *le Principe d'action* de Voltaire, la *Lettre à M. de Beaumont* et *le Vicaire savoyard* de Rousseau, le *Traité de l'homme* et les *Époques de la nature* de Buffon, les *Dialogues sur les blés* de Galiani, les *Considérations* de d'Alembert sur les mathématiques, la *Langue des calculs* et la *Logique* de Condillac, un peu plus tard l'*Exposition du système du Monde* de Laplace et les *Discours généraux* de Bichat et de Cuvier[1]. C'est elle enfin que Condillac

1. Même procédé de nos jours dans les *Sophismes économiques* de Bastiat, dans les *Éloges historiques* de Flourens, dans le *Progrès* d'Edmond About.

érige en théorie, qui, sous le nom d'Idéologie, aura bientôt l'ascendant d'un dogme, et qui semble alors résumer toute méthode. A tout le moins, elle résume le procédé par lequel les philosophes du siècle ont gagné leur public, propagé leur doctrine et conquis leur succès.

III

Grâce à cette méthode on est compris; mais, pour être lu, il faut encore autre chose. Je compare le dix-huitième siècle à une société de gens qui sont à table; il ne suffit pas que l'aliment soit devant eux, préparé, présenté, aisé à saisir et à digérer; il faut encore qu'il soit un mets, ou mieux une friandise. L'esprit est un gourmet; servons-lui des plats savoureux, délicats, accommodés à son goût; il mangera d'autant plus que la sensualité aiguisera l'appétit. Deux condiments particuliers entrent dans la cuisine du siècle, et, selon la main qui les emploie, fournissent à tous les mets littéraires un assaisonnement gros ou fin. — Dans une société épicurienne à qui l'on prêche le retour à la nature et les droits de l'instinct, les images et les idées voluptueuses s'offrent d'elles-mêmes; c'est la boîte aux épices appétissantes et irritantes. Chacun alors en use et en abuse; plusieurs la vident tout entière sur leur plat. Et je ne parle pas seulement de la littérature secrète, des livres extraordinaires que lit Mme d'Andlau, gouvernante des enfants de France et qui s'égarent aux

mains des filles de Louis XV[1], ni d'autres livres plus singuliers encore[2] où le raisonnement philosophique apparaît comme un intermède entre des ordures et des gravelures, et que des dames de la cour ont sur leur toilette avec ce titre : *Heures de Paris*. Il ne s'agit ici que des grands hommes, des maîtres de l'esprit public. Sauf Buffon, tous mettent dans leur sauce des piments, c'est-à-dire des gravelures ou des crudités. On en rencontrerait jusque dans l'*Esprit des lois*; il y en a d'énormes, concertées et compassées, au milieu des *Lettres persanes*. Dans ses deux grands romans, Diderot les jette à pleines mains, comme en un jour d'orgie. A toutes les pages de Voltaire, ils craquent sous la dent, comme autant de grains de poivre. Vous les retrouvez, non pas piquants, mais âcres et d'une saveur brûlante, dans la *Nouvelle Héloïse*, en vingt endroits de l'*Émile*, et d'un bout à l'autre des *Confessions*. C'était le goût du temps; M. de Malesherbes, si honnête et si grave, savait par cœur et récitait la *Pucelle*; du plus sombre des Montagnards, Saint-Just, on a un poème aussi lubrique que celui de Voltaire, et le plus noble des Girondins, Mme Roland, a laissé des confessions aussi risquées, aussi détaillées que celles de Rousseau[3]. — D'autre part, voici une seconde boîte, celle qui contient le vieux sel gaulois, je veux dire la plaisanterie et la raillerie. Elle s'ouvre toute

1. *Le portier des Chartreux*.
2. *Thérèse philosophe*. Il y a toute une littérature de cette espèce.
3. Voyez l'édition de M. Dauban, qui a rétabli les morceaux supprimés.

grande aux mains d'une philosophie qui proclame la souveraineté de la raison. Car ce qui est contraire à la raison est absurde, partant ridicule. Sitôt qu'un geste adroit a fait brusquement tomber le masque héréditaire et solennel qui couvrait une sottise, nous éprouvons cette étrange convulsion qui écarte les deux coins de la bouche et qui secoue violemment la poitrine, en nous donnant le sentiment d'une détente soudaine, d'une délivrance inattendue, d'une supériorité reconquise, d'une vengeance accomplie et d'une justice faite. Mais, selon la façon dont le masque est ôté, le rire peut être tour à tour léger ou bruyant, contenu ou déboutonné, tantôt aimable et gai, tantôt amer et sardonique. La plaisanterie comporte toutes les nuances, depuis la bouffonnerie jusqu'à l'indignation; il n'y a point d'assaisonnement littéraire qui fournisse tant de variétés et de mixtures, ni qui se combine si bien avec le précédent. — Les deux ensemble ont été, dès le moyen âge, les principaux ingrédients dont la cuisine française a composé ses plus agréables friandises, fabliaux, contes, bons mots, gaudrioles et malices, héritage éternel d'une race grivoise et narquoise, que La Fontaine a conservé à travers la pompe et le sérieux du dix-septième siècle, et qui, au dix-huitième siècle, reparaît partout dans le festin philosophique. Devant cette table si bien servie, l'attrait est vif pour la brillante société dont la grande affaire est le plaisir et l'amusement. Il est d'autant plus vif que, cette fois, la disposition passagère est d'accord avec l'instinct héréditaire, et que le goût de l'époque vient fortifier le

goût national. Joignez à cela l'art exquis des cuisiniers, leur talent pour mélanger, proportionner et dissimuler les condiments, pour diversifier et ordonner les mets, leur sûreté de main, leur finesse de palais, leur expérience des procédés, la tradition et la pratique qui, depuis cent ans déjà, font de la prose française le plus délicat aliment de l'esprit. Rien d'étrange si vous les trouvez habiles pour apprêter la parole humaine, pour en exprimer tout le suc et pour en distiller tout l'agrément.

IV

A cet égard, quatre d'entre eux sont supérieurs, Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau. Il semble qu'il suffise de les nommer; l'Europe moderne n'a pas d'écrivains plus grands; et pourtant il faut regarder de près leur talent, si l'on veut bien comprendre leur puissance. — Pour le ton et les façons, Montesquieu est le premier. Point d'écrivain qui soit plus maître de soi, plus calme d'extérieur, plus sûr de sa parole. Jamais sa voix n'a d'éclats; il dit avec mesure les choses les plus fortes. Point de gestes; les exclamations, l'emportement de la verve, tout ce qui serait contraire aux bienséances répugne à son tact, à sa réserve, à sa fierté. Il semble qu'il parle toujours devant un petit cercle choisi de gens très fins et de façon à leur donner à chaque instant l'occasion de sentir leur finesse. Nulle flatterie plus délicate; nous lui savons gré de nous rendre contents de notre esprit. Il faut en avoir pour le lire : car,

de parti pris, il écourte les développements, il omet les transitions; à nous de les suppléer, d'entendre ses sous-entendus. L'ordre est rigoureux chez lui, mais il est caché, et ses phrases discontinues défilent, chacune à part, comme autant de cassettes ou d'écrins, tantôt simples et nues d'aspect, tantôt magnifiquement décorées et ciselées, mais toujours pleines. Ouvrez-les; chacune d'elles est un trésor; il y a mis, dans un étroit espace, un long amas de réflexions, d'émotions, de découvertes, et notre jouissance est d'autant plus vive que tout cela, saisi en une minute, tient aisément dans le creux de notre main. « Ce qui fait ordinairement une « grande pensée, dit-il lui-même, c'est lorsqu'on dit « une chose qui en fait voir un grand nombre d'autres, « et qu'on nous fait découvrir tout d'un coup ce que « nous ne pouvions espérer qu'après une longue lec- « ture. » En effet, telle est sa manière; il pense par résumés : dans un chapitre de trois lignes, il concentre toute l'essence du despotisme. Souvent même le résumé a un air d'énigme, et l'agrément est double, puisque, avec le plaisir de comprendre, nous avons la satisfaction de deviner. En tout sujet, il garde cette suprême discrétion, cet art d'indiquer sans appuyer, ces réticences, ce sourire qui ne va pas jusqu'au rire. « Dans ma *De-* « *fense de l'Esprit des lois*, disait-il, ce qui me plaît, ce « n'est pas de voir les vénérables théologiens mis à terre, « c'est de les y voir couler tout doucement. » Il excelle dans l'ironie tranquille, dans le dédain poli[1], dans le

1. *Esprit des lois*, ch. XV. livre 5 (raisons en faveur de l'escla-

sarcasme déguisé. Ses Persans jugent la France en Persans, et nous sourions de leurs méprises; par malheur, ce n'est pas d'eux, mais de nous qu'il faut rire; car il se trouve que leur erreur est une vérité[1]. Telle lettre d'un grand sérieux semble une comédie à leurs dépens, sans aucun rapport à nous, toute pleine des préjugés mahométans et d'infatuation orientale[2] : réfléchissez; sur le même sujet, notre infatuation n'est pas moindre. Des coups d'une force et d'une portée extraordinaires sont lancés, en passant et comme sans y songer, contre les institutions régnantes, contre le catholicisme altéré qui, « dans l'état présent où est l'Europe, ne peut subsister cinq cents ans », contre la monarchie gâtée qui fait jeûner les citoyens utiles pour engraisser les courtisans parasites[3]. Toute la philosophie nouvelle éclôt sous sa main avec un air d'innocence, dans un roman pastoral, dans une prière naïve, dans une lettre ingénue[4]. Aucun des dons par lesquels on peut frapper et retenir l'attention ne manque à ce style, ni l'imagination grandiose, ni le sentiment profond, ni la vivacité du trait, ni la délicatesse des nuances, ni la précision vigoureuse, ni la grâce enjouée, ni le burlesque imprévu, ni la variété de la mise en scène. Mais, parmi

vage). Défense de l'*Esprit des lois*. I, Réponse à la 2e objection. II, Réponse à la 4e objection.

1. *Lettre* 24 (sur Louis XIV).

2. *Lettre* 18 (sur la pureté et l'impureté des choses). *Lettre* 39 (preuves de la mission de Mahomet).

3. *Lettres* 75 et 118.

4. *Lettres* 98 (sur les sciences modernes), 46 (sur le véritable culte), 11 à 14 (sur la nature de la justice).

tant de tours ingénieux, apologues, contes, portraits, dialogues, dans le sérieux comme dans la mascarade, la tenue demeure irréprochable et le ton parfait. Si l'auteur développe le paradoxe, c'est avec une gravité presque anglaise. S'il étale toute l'indécence des choses, c'est avec toute la décence des mots. Au plus fort de la bouffonnerie comme au plus fort de la licence, il reste homme de bonne compagnie, né et élevé dans ce cercle aristocratique où la liberté est complète, mais où le savoir-vivre est suprême, où toute pensée est permise, mais où toute parole est pesée, où l'on a le droit de tout dire, mais à condition de ne jamais s'oublier.

Un pareil cercle est étroit et ne comprend qu'une élite; pour être entendu de la foule, il faut parler d'un autre ton. La philosophie a besoin d'un écrivain qui se donne pour premier emploi le soin de la répandre, qui ne puisse la contenir en lui-même, qui l'épanche hors de soi à la façon d'une fontaine regorgeante, qui la verse à tous, tous les jours et sous toutes les formes, à larges flots, en fines gouttelettes, sans jamais tarir ni se ralentir, par tous les orifices et tous les canaux, prose, poésie, grands et petits vers, théâtre, histoire, romans, pamphlets, plaidoyers, traités, brochures, dictionnaire, correspondance, en public, en secret, pour qu'elle pénètre à toute profondeur et dans tous les terrains : c'est Voltaire. — « J'ai fait plus en mon temps, dit-il quelque part, que Luther et Calvin », et en cela il se trompe. La vérité est pourtant qu'il a quelque chose de leur esprit. Il veut comme eux changer la

religion régnante, il se conduit en fondateur de secte, il recrute et ligue des prosélytes, il écrit des lettres d'exhortation, de prédication et de direction, il fait circuler les mots d'ordre, il donne « aux frères » une devise ; sa passion ressemble au zèle d'un apôtre et d'un prophète. — Un pareil esprit n'est pas capable de réserve ; il est par nature militant et emporté ; il apostrophe, il injurie, il improvise, il écrit sous la dictée de son impression, il se permet tous les mots, au besoin les plus crus. Il pense par explosions ; ses émotions sont des sursauts, ses images sont des étincelles ; il se lâche tout entier, il se livre au lecteur, c'est pourquoi il le prend. Impossible de lui résister, la contagion est trop forte. Créature d'air et de flamme, la plus excitable qui fut jamais, composée d'atomes plus éthérés et plus vibrants que ceux des autres hommes, il n'y en a point dont la structure mentale soit plus fine ni dont l'équilibre soit à la fois plus instable et plus juste. On peut le comparer à ces balances de précision qu'un souffle dérange, mais auprès desquelles tous les autres appareils de mesure sont inexacts et grossiers. — Dans cette balance délicate, il ne faut mettre que des poids très légers, de petits échantillons ; c'est à cette condition qu'elle pèse rigoureusement toutes les substances ; ainsi fait Voltaire, involontairement, par besoin d'esprit et pour lui-même autant que pour ses lecteurs. Une philosophie complète, une théologie en dix tomes, une science abstraite, une bibliothèque spéciale, une grande branche de l'érudition, de l'expérience ou de l'invention

humaine se réduit ainsi sous sa main à une phrase ou à un vers. De l'énorme masse rugueuse et empâtée de scories, il a extrait tout l'essentiel, un grain d'or ou de cuivre, spécimen du reste, et il nous le présente sous la forme la plus maniable et la plus commode, dans une comparaison, dans une métaphore, dans une épigramme qui devient un proverbe. En ceci, nul écrivain ancien ou moderne n'approche de lui; pour simplifier et vulgariser, il n'a pas son égal au monde. Sans sortir du ton de la conversation ordinaire et comme en se jouant, il met en petites phrases portatives les plus grandes découvertes et les plus grandes hypothèses de l'esprit humain, les théories de Descartes, Malebranche, Leibnitz, Locke et Newton, les diverses religions de l'antiquité et des temps modernes, tous les systèmes connus de physique, de physiologie, de géologie, de morale, de droit naturel, d'économie politique[1], bref, en tout ordre de connaissances, toutes les conceptions d'ensemble que l'espèce humaine au dix-huitième siècle avait atteintes. — Sa pente est si forte de ce côté, qu'elle l'entraîne trop loin; il rapetisse les grandes choses à force de les rendre accessibles. On ne peut mettre ainsi en menue monnaie courante la religion, la légende, l'antique poésie populaire, les créations spontanées de l'instinct, les demi-visions des âges primitifs; elles ne sont pas des sujets de conversation amusante

1. Cf. *Micromégas*, *L'homme aux quarante écus*, *Dialogues entre A, B et C*, *Dictionnaire philosophique*, passim. — En vers, *Les systèmes*, *La loi naturelle*, *Le pour et le contre*, *Discours sur l'homme*, etc.

et vive. Un mot piquant ne peut pas en être l'expression; il n'en est que la parodie. Mais quel attrait pour des Français, pour des gens du monde, et quel lecteur s'abstiendra d'un livre où tout le savoir humain est rassemblé en mots piquants? — Car c'est bien tout le savoir humain, et je ne vois pas quelle idée importante manquerait à un homme qui aurait pour bréviaire les *Dialogues*, le *Dictionnaire* et les *Romans*. Relisez-les cinq ou six fois, et alors seulement vous vous rendrez compte de tout ce qu'ils contiennent. Non seulement les vues sur le monde et sur l'homme, les idées générales de toute espèce y abondent, mais encore les renseignements positifs et même techniques y fourmillent, petits faits semés par milliers, détails multipliés et précis sur l'astronomie, la physique, la géographie, la physiologie, la statistique, l'histoire de tous les peuples, expériences innombrables et personnelles d'un homme qui par lui-même a lu les textes, manié les instruments, visité les pays, touché les industries, pratiqué les hommes, et qui, par la netteté de sa merveilleuse mémoire, par la vivacité de son imagination toujours flambante, revoit ou voit, comme avec les yeux de la tête, tout ce qu'il dit à mesure qu'il le dit. Talent unique, le plus rare en un siècle classique, le plus précieux de tous, puisqu'il consiste à se représenter les êtres, non pas à travers le voile grisâtre des phrases générales, mais en eux-mêmes, tels qu'ils sont dans la nature et dans l'histoire, avec leur couleur et leur forme sensibles, avec leur saillie et leur relief indi-

viduels, avec leurs accessoires et leurs alentours dans le temps et dans l'espace, un paysan à sa charrue, un quaker dans sa congrégation, un baron allemand dans son château, des Hollandais, des Anglais, des Espagnols, des Italiens, des Français chez eux[1], une grande dame, une intrigante, des provinciaux, des soldats, des filles[2], et le reste du pêle-mêle humain, à tous les degrés de l'escalier social, chacun en raccourci et dans la lumière fuyante d'un éclair.

Car c'est là le trait le plus frappant de ce style, la rapidité prodigieuse, le défilé éblouissant et vertigineux de choses toujours nouvelles, idées, images, événements, paysages, récits, dialogues, petites peintures abréviatives, qui se suivent en courant comme dans une lanterne magique, presque aussitôt retirées que présentées par le magicien impatient qui en un clin d'œil fait le tour du monde, et qui, enchevêtrant coup sur coup l'histoire, la fable, la vérité, la fantaisie, le temps présent, le temps passé, encadre son œuvre tantôt dans une parade aussi saugrenue que celles de la foire, tantôt dans une féerie plus magnifique que toutes celles de l'Opéra. Amuser, s'amuser, « faire passer son âme « par tous les modes imaginables », comme un foyer ardent où l'on jette tour à tour les substances les plus

1. *Traité de métaphysique*, chap. I, 1 (sur les paysans). — *Lettres sur les Anglais*, passim. — *Candide*, passim. — *La princesse de Babylone*, ch. VII, VIII, IX, X et XI.

2. *Dictionnaire philosophique*, articles *Maladie* (Réponses de la princesse). — *Candide* chez Mme de Parolignac, Le matelot dans le naufrage, Récit de Paquette. — *L'Ingénu*, premiers chapitres.

diverses pour lui faire rendre toutes les flammes, tous les pétillements et tous les parfums, voilà son premier instinct. « La vie, dit-il encore, est un enfant qu'il faut « bercer jusqu'à ce qu'il s'endorme. » Il n'y eut jamais de créature mortelle plus excitée et plus excitante, plus impropre au silence et plus hostile à l'ennui[1], mieux douée pour la conversation, plus visiblement destinée à devenir la reine d'un siècle sociable où, avec six jolis contes, trente bons mots et un peu d'usage, un homme avait son passeport mondain et la certitude d'être bien accueilli partout. Il n'y eut jamais d'écrivain qui ait possédé à un si haut degré et en pareille abondance tous les dons du causeur, l'art d'animer et d'égayer la parole, le talent de plaire aux gens du monde. Du meilleur ton quand il le veut, et s'enfermant sans gêne dans les plus exactes bienséances, d'une politesse achevée, d'une galanterie exquise, respectueux sans bassesse, caressant sans fadeur[2] et toujours aisé, il lui suffit d'être en public pour prendre naturellement l'accent mesuré, les façons discrètes, le demi-sourire

1. *Candide*, dernier chapitre : « Quand on ne disputait pas, « l'ennui était si excessif que la vieille osa un jour lui dire : « Je « voudrais bien savoir lequel est le pire, ou d'être violée cent fois « par des pirates nègres, d'avoir une fesse coupée, de passer par « les baguettes chez les Bulgares, d'être fouetté et pendu dans « un autodafé, d'être disséqué, de ramer aux galères, d'éprouver « enfin toutes les misères par lesquelles nous avons passé, ou « bien de rester ici à ne rien faire? — C'est une grande ques- « tion, dit Candide. »

2. Par exemple, la préface d'*Alzire* adressée à Mme du Châtelet, les *vers à la princesse Ulrique* :

« Souvent un peu de vérité. etc. »

engageant de l'homme bien élevé qui, introduisant les lecteurs dans sa pensée, leur fait les honneurs du logis. Êtes-vous familier avec lui, et du petit cercle intime dans lequel il s'épanche en toute liberté, portes closes, le rire ne vous quittera plus. Brusquement, d'une main sûre et sans avoir l'air d'y toucher, il enlève le voile qui couvre un abus, un préjugé, une sottise, bref quelqu'une des idoles humaines. Sous cette lumière subite, la vraie figure, difforme, odieuse ou plate, apparaît; nous haussons les épaules. C'est le rire de la raison agile et victorieuse. En voici un autre, celui du tempérament gai, de l'improvisateur bouffon, de l'homme qui reste jeune, enfant et même gamin jusqu'à son dernier jour, et « fait des gambades sur son tombeau ». Il aime les caricatures, il charge les traits des visages, il met en scène des grotesques[1], il les promène en tous sens comme des marionnettes, il n'est jamais las de les reprendre et de les faire danser sous de nouveaux costumes; au plus fort de sa philosophie, de sa propagande et de sa polémique, il installe en plein vent son théâtre de poche, ses fantoches, un bachelier, un moine, un inquisiteur, Maupertuis, Pompignan, Nonotte, Fréron, le roi David, et tant d'autres qui viennent devant nous pirouetter et gesticuler en habit de scaramouche et d'arlequin. — Quand le talent de la farce s'ajoute ainsi au besoin de la vérité, la plaisanterie devient toute-

1. Le bachelier dans le dialogue des *Mais* (*Jenny*). — *Canonisation de saint Cucufin.* — *Conseils à frère Pediculoso.* — *Diatribe du docteur Akakia.* — *Conversation de l'empereur de Chine avec frère Rigolo*, etc.

puissante; car elle donne satisfaction à des instincts universels et profonds de la nature humaine, à la curiosité maligne, à l'esprit de dénigrement, à l'aversion pour la gêne, à ce fonds de mauvaise humeur que laissent en nous la convention, l'étiquette et l'obligation sociale de porter le lourd manteau de la décence et du respect; il y a des moments dans la vie où le plus sage n'est pas fâché de le rejeter à demi et même tout à fait. — A chaque page, tantôt avec un mouvement rude de naturaliste hardi, tantôt avec un geste preste de singe polisson, Voltaire écarte la draperie sérieuse ou solennelle, et nous montre l'homme, pauvre bimane, dans quelles attitudes[1]! Swift seul a risqué de pareils tableaux. A l'origine ou au terme de tous nos sentiments exaltés, quelles crudités physiologiques! Quelle disproportion entre notre raison si faible et nos instincts si forts! Dans quels bas-fonds de garde-robe la politique et la religion vont-elles cacher leur linge sale! — De tout cela il faut rire pour ne pas pleurer, et encore, sous ce rire, il y a des larmes; il finit en ricanement; il recouvre la tristesse profonde, la pitié douloureuse. A ce degré et en de tels sujets, il n'est plus qu'un effet de l'habitude et du parti pris, une manie de la verve, un état fixe de la machine nerveuse lancée à travers tout, sans frein et à toute vitesse. — Prenons-y garde pourtant : la gaieté est encore un ressort, le dernier en

1. *Dictionnaire philosophique*, article *Ignorance*. — *Les oreilles du comte de Chesterfield*. — *L'homme aux quarante écus* chap. VII et XI

France qui maintienne l'homme debout, le meilleur pour garder à l'âme son ton, sa résistance et sa force, le plus intact dans un siècle où les hommes, les femmes elles-mêmes, se croyaient tenus de mourir en personnes de bonne compagnie, avec un sourire et sur un bon mot[1].

Quand le talent de l'écrivain rencontre ainsi l'inclination du public, peu importe qu'il dévie et glisse, puisque c'est sur la pente universelle. Il a beau s'égarer ou se salir; il n'en convient que mieux à son auditoire, et ses défauts lui servent autant que ses qualités. — Après une première génération d'esprits sains, voici la seconde, où l'équilibre mental n'est plus exact. Diderot, dit Voltaire, est « un four trop chaud qui brûle tout ce qu'il cuit »; ou plutôt, c'est un volcan en éruption qui, pendant quarante ans, dégorge les idées de tout ordre et de toute espèce, bouillonnantes et mêlées, métaux précieux, scories grossières, boues fétides; le torrent continu se déverse à l'aventure, selon les accidents du terrain, mais toujours avec l'éclat rouge et les fumées âcres d'une lave ardente. Il ne possède pas ses idées, mais ses idées le possèdent; il les subit; pour en réprimer la fougue et les ravages, il n'a pas ce fond solide de bon sens pratique, cette digue intérieure de prudence sociale qui, chez Montesquieu et même chez Voltaire, barre la voie aux débordements. Tout déborde chez lui, hors du cratère trop plein, sans choix, par la

1. Bachaumont, III, 194. (Mort du comte de Maugiron.)

première fissure ou crevasse qui se rencontre, selon les hasards d'une lecture, d'une lettre, d'une conversation, d'une improvisation, non pas en petits jets multipliés comme chez Voltaire, mais en larges coulées qui roulent aveuglément sur le versant le plus escarpé du siècle. Non seulement il descend ainsi jusqu'au fond de la doctrine antireligieuse et antisociale, avec toute la raideur de la logique et du paradoxe, plus impétueusement et plus bruyamment que d'Holbach lui-même; mais encore il tombe et s'étale dans le bourbier du siècle qui est la gravelure, et dans la grande ornière du siècle qui est la déclamation. Dans ses grands romans, il développe longuement l'équivoque sale ou la scène lubrique. La crudité chez lui n'est point atténuée par la malice ou recouverte par l'élégance. Il n'est ni fin, ni piquant; il ne sait point, comme Crébillon fils, peindre de jolis polissons. C'est un nouveau venu, un parvenu dans le vrai monde; vous voyez en lui un plébéien, puissant penseur, infatigable ouvrier et grand artiste, que les mœurs du temps ont introduit dans un souper de viveurs à la mode. Il y prend le dé de la conversation, conduit l'orgie, et par contagion, par gageure, dit à lui seul plus d'ordures et plus de « gueulées » que tous les convives[1]. — Pareillement, dans ses drames,

1. « Les romans de Crébillon fils étaient à la mode. Mon père « causait avec Mme de Puisieux sur la facilité de composer les « ouvrages libres; il prétendait qu'il ne s'agissait que de trouver « une idée plaisante, cheville de tout le reste, où le libertinage « de l'esprit remplacerait le goût. Elle le défia d'en produire un « de ce genre. Au bout de quinze jours, il lui apporta *Les bijoux* « *indiscrets* et cinquante louis. » (*Mémoires sur Diderot* par sa

dans ses *Essais sur Claude et Néron*, dans son *Commentaire sur Sénèque*, dans ses additions à l'*Histoire philosophique* de Raynal, il force le ton. Ce ton, qui règne alors en vertu de l'esprit classique et de la mode nouvelle, est celui de la rhétorique sentimentale. Diderot le pousse à bout jusque dans l'emphase larmoyante ou furibonde, par des exclamations, des apostrophes, des attendrissements, des violences, des indignations, des enthousiasmes, des tirades à grand orchestre, où la fougue de sa cervelle trouve une issue et un emploi. — En revanche, parmi tant d'écrivains supérieurs, il est le seul qui soit un véritable artiste, un créateur d'âmes, un esprit en qui les objets, les événements et les personnages naissent et s'organisent d'eux-mêmes, par leurs seules forces, en vertu de leurs affinités naturelles, involontairement, sans intervention étrangère, de façon à vivre pour eux-mêmes et par eux-mêmes, à l'abri des calculs et en dehors des combinaisons de l'auteur. L'homme qui a écrit les *Salons*, les *Petits Romans*, les *Entretiens*, *le Paradoxe du Comédien*, surtout *le Rêve de d'Alembert* et *le Neveu de Rameau*, est d'espèce unique en son temps. Si alertes et si brillants que soient les personnages de Voltaire, ce sont toujours des mannequins; leur mouvement est emprunté; on entrevoit toujours derrière eux l'auteur qui tire la ficelle. Chez Diderot, ce fil est coupé; il ne parle point par la bouche de ses personnages, ils ne sont pas

fille.) — *La Religieuse* a une origine semblable; il s'agissait de mystifier M. de Croismare.

pour lui des porte-voix ou des pantins comiques, mais des êtres indépendants et détachés, à qui leur action appartient, dont l'accent est personnel, ayant en propre leur tempérament, leurs passions, leurs idées, leur philosophie, leur style et leur âme parfois, comme *le Neveu de Rameau*, une âme si originale, si complexe, si complète, si vivante et si difforme, qu'elle devient dans l'histoire naturelle de l'homme un monstre incomparable et un document immortel. Il a dit tout sur la nature[1], sur l'art, la morale et la vie[2], en deux opuscules dont vingt lectures successives n'usent pas l'attrait et n'épuisent pas le sens : trouvez ailleurs, si vous pouvez, un pareil tour de force et un plus grand chef-d'œuvre; « rien de plus fou et de plus profond[3] ». — Voilà l'avantage de ces génies qui n'ont pas l'empire d'eux-mêmes : le discernement leur manque, mais ils ont l'inspiration; parmi vingt œuvres fangeuses, informes ou malsaines, ils en font une qui est une création, bien mieux une créature, un être animé, viable par lui-même, auprès duquel les autres, fabriqués par les simples gens d'esprit, ne sont que des mannequins bien habillés. — C'est pour cela que Diderot est un si grand conteur, un maître du dialogue, en ceci l'égal de Voltaire, et, par un talent tout opposé, croyant tout ce qu'il dit au moment où il le dit, s'oubliant lui-même, emporté par son propre récit, écoutant des voix inté-

1. *Le Rêve de d'Alembert.*
2. *Le Neveu de Rameau.*
3. Paroles de Diderot lui-même, à propos du *Rêve de d'Alembert.*

rieures, surpris par des répliques qui lui viennent à l'improviste, conduit comme sur un fleuve inconnu par le cours de l'action, par les sinuosités de l'entretien qui se développe en lui à son insu, soulevé par l'afflux des idées et par le sursaut du moment jusqu'aux images les plus inattendues, les plus burlesques ou les plus magnifiques, tantôt lyrique jusqu'à fournir une strophe presque entière à Musset[1], tantôt bouffon et saugrenu avec des éclats qu'on n'avait point vus depuis Rabelais, toujours de bonne foi, toujours à la merci de son sujet, de son invention et de son émotion, le plus naturel des écrivains dans cet âge de littérature artificielle, pareil à un arbre étranger qui, transplanté dans un parterre de l'époque, se boursoufle et pourrit par une moitié de sa tige, mais dont cinq ou six branches, élancées en pleine lumière, surpassent tous les taillis du voisinage par la fraîcheur de leur sève et par la vigueur de leur jet.

Rousseau aussi est un artisan, un homme du peuple mal adapté au monde élégant et délicat, hors de chez lui dans un salon, de plus mal né, mal élevé, sali par sa vilaine et précoce expérience, d'une sensualité échauffée et déplaisante, malade d'âme et de corps, tourmenté par des facultés supérieures et discordantes, dépourvu de tact, et portant les souillures de son imagination, de son tempérament et de son passé jusque dans sa morale la plus austère et dans ses idylles[2] les

1. L'une des plus belles strophes de *Souvenir* est presque transcrite (involontairement, je suppose) du dialogue sur Otaïti.
2. *Nouvelle Héloïse*, passim, et notamment la lettre extraordi-

plus pures; sans verve d'ailleurs, et en cela le contraire parfait de Diderot, avouant lui-même « que ses « idées s'arrangent dans sa tête avec la plus incroyable « difficulté, que telle de ses périodes a été tournée et retournée cinq ou six nuits dans sa tête avant qu'elle fût en état d'être mise sur le papier, qu'une lettre « sur les moindres sujets lui coûte des heures de « fatigue », qu'il ne peut attraper le ton agréable et léger, ni réussir ailleurs que « dans les ouvrages qui « demandent du travail[1] ». — Par contre, dans ce foyer brûlant, sous les prises de cette méditation prolongée et intense, le style, incessamment forgé et reforgé, prend une densité et une trempe qu'il n'a pas ailleurs. On n'a point vu depuis La Bruyère une phrase si pleine, si mâle, où la colère, l'admiration, l'indignation, la passion, réfléchies et concentrées, fassent saillie avec une précision plus rigoureuse et un relief plus fort. Il est presque l'égal de La Bruyère pour la conduite des effets ménagés, pour l'artifice calculé des développe-

naire de Julie, Deuxième Partie, n° 15. — *Émile*, discours du précepteur à Émile et à Sophie, le lendemain de leur mariage. — Lettre de la comtesse de Boufflers à Gustave III, publiée par Geffroy (*Gustave III et la cour de France*). « Je charge, quoique « avec répugnance, le baron de Cederhielm de vous porter un « livre qui vient de paraître : ce sont les infâmes mémoires de « Rousseau, intitulés *Confessions*. Il me paraît que ce peut être « celles d'un valet de basse-cour, et même au-dessous de cet « état, maussade en tout point, lunatique et vicieux de la ma- « nière la plus dégoûtante. Je ne reviens pas du culte que je lui « ai rendu (car c'en était un); je ne me consolerai pas qu'il en « ait coûté la vie à l'illustre David Hume qui, pour me complaire, « se chargea de conduire en Angleterre cet animal immonde. »

1. *Confessions*, partie I, livre III.

ments, pour la brièveté des résumés poignants, pour la raideur assommante des ripostes inattendues, pour la multitude des réussites littéraires, pour l'exécution de tous ces morceaux de bravoure, portraits, descriptions, parallèles, invectives, où, comme dans un crescendo musical, la même idée, diversifiée par une série d'expressions toujours plus vives, atteint ou dépasse dans la note finale tout ce qu'elle comporte d'énergie et d'éclat. Enfin, ce qui manque à La Bruyère, ses morceaux s'enchaînent; il écrit, non seulement des pages, mais encore des livres; il n'y a pas de logicien plus serré. Sa démonstration se noue, maille à maille, pendant un, deux, trois volumes, comme un énorme filet sans issue, où, bon gré, mal gré, on reste pris. C'est un systématique qui, replié sur lui-même et les yeux obstinément fixés sur son rêve ou sur son principe, s'y enfonce chaque jour davantage, en dévide une à une les conséquences, et tient toujours sous sa main le réseau entier. N'y touchez pas. Comme une araignée effarouchée et solitaire, il a tout ourdi de sa propre substance, avec les plus chères convictions de son esprit, avec les plus intimes émotions de son cœur. Au moindre choc, frémit, et, dans la défense, il est terrible[1], hors de lui[2], venimeux même, par exaspération contenue, par sensibilité blessée, acharné sur l'adversaire qu'il étouffe dans

1. *Lettre à M. de Beaumont.*

2. *Emile*, lettre IV, 195. « Il faut bien que les gens du monde se déguisent; s'ils se montraient tels qu'ils sont, ils feraient horreur, etc. »

les fils tenaces et multipliés de sa toile, mais plus redoutable encore à lui-même qu'à ses ennemis, bientôt enlacé dans son propre rets[1], persuadé que la France et l'univers sont conjurés contre lui, déduisant avec une subtilité prodigieuse toutes les preuves de cette conspiration chimérique, à la fin désespéré par son roman trop plausible, et s'étranglant dans le lacs admirable qu'à force de logique et d'imagination il s'est construit.

Avec de telles armes on court risque de se tuer, mais on est bien puissant. Rousseau l'a été, autant que Voltaire, et l'on peut dire que la seconde moitié du siècle lui appartient. Étranger, protestant, original de tempérament, d'éducation, de cœur, d'esprit et de mœurs, à la fois philanthrope et misanthrope, habitant d'un monde idéal qu'il a bâti à l'inverse du monde réel, il se trouve à un point de vue nouveau. Nul n'est si sensible aux vices et aux maux de la société présente. Nul n'est si touché du bonheur et des vertus de la société future. C'est pourquoi il a deux prises sur l'esprit public, l'une par la satire, l'autre par l'idylle. — Sans doute aujourd'hui ces deux prises sont moindres ; la substance qu'elles saisissaient s'est dérobée ; nous ne sommes plus les auditeurs auxquels il s'adressait. Les célèbres discours sur l'influence des lettres et sur l'origine de l'inégalité nous semblent des amplifications de collège ; il nous faut un effort de volonté pour lire la *Nouvelle*

1. Voyez notamment son livre intitulé *Rousseau juge de Jean-Jacques*, son affaire avec Hume, et les derniers livres des *Confessions*.

Héloïse. L'auteur nous rebute par la continuité de son aigreur ou par l'exagération de son enthousiasme. Il est toujours dans les extrêmes, tantôt maussade et le sourcil froncé, tantôt la larme à l'œil et levant de grands bras au ciel. L'hyperbole, la prosopopée et les autres machines littéraires jouent chez lui trop souvent et de parti pris. Nous sommes tentés de voir en lui tantôt un sophiste qui s'ingénie, tantôt un rhéteur qui s'évertue, tantôt un prédicateur qui s'échauffe, c'est-à-dire, dans tous les cas, un acteur qui soutient une thèse, prend des attitudes et cherche des effets. Enfin, sauf dans les *Confessions*, son style nous fatigue vite; il est trop étudié, incessamment tendu. L'auteur est toujours auteur, et communique son défaut à ses personnages; sa *Julie* plaide et disserte pendant vingt pages de suite sur le duel, sur l'amour, sur le devoir, avec une logique, un talent et des phrases qui feraient honneur à un académicien moraliste. Partout des lieux communs, des thèmes généraux, des enfilades de sentences et de raisonnements abstraits, c'est-à-dire des vérités plus ou moins vides et des paradoxes plus ou moins creux. Le moindre fait circonstancié, des anecdotes, des traits de mœurs, feraient bien mieux notre affaire; c'est qu'aujourd'hui nous préférons l'éloquence précise des choses à l'éloquence lâche des mots. Au dix-huitième siècle, il en était autrement, et, pour tout écrivain, ce style oratoire était justement le costume de cérémonie, l'habit habillé qu'il fallait endosser pour être admis dans la compagnie des honnêtes gens. Ce qui nous

semble de l'apprêt n'était alors que de la tenue; en un siècle classique, la période parfaite et le développement soutenu sont des convenances et par suite des obligations. — Notez d'ailleurs que cette draperie littéraire qui nous cache aujourd'hui la vérité ne la cachait pas aux contemporains; ils voyaient sous elle le trait exact, le détail sensible que nous ne voyons plus. Tous les abus, tous les vices, tous les excès de raffinement et de culture, toute cette maladie sociale et morale que Rousseau flagellait en phrases d'auteur, étaient là sous leurs yeux, dans leurs cœurs, visible et manifestée par des milliers d'exemples quotidiens et domestiques. Pour appliquer la satire, ils n'avaient qu'à regarder ou à se souvenir. Leur expérience complétait le livre, et, par la collaboration de ses lecteurs, l'auteur avait la puissance qui lui manque aujourd'hui. Mettons-nous à leur place, et nous retrouverons leurs impressions. Ses boutades, ses sarcasmes, les duretés de toute espèce qu'il adresse aux grands, aux gens à la mode et aux femmes, son ton raide et tranchant font scandale, mais ne déplaisent pas. Au contraire, après tant de compliments, de fadeurs et de petits vers, tout cela réveille le palais blasé ; c'est la sensation d'un vin fort et rude, après un long régime d'orgeat et de cédrats confits. Aussi son premier discours contre les arts et les lettres « prend tout de suite « par-dessus les nues ». Mais son idylle touche les cœurs encore plus fortement que ses satires. Si les hommes écoutent le moraliste qui gronde, ils se précipitent sur les pas du magicien qui les charme; les

femmes surtout, les jeunes gens sont à celui qui leur fait voir la terre promise. Tous les mécontentements accumulés, la fatigue du présent, l'ennui, le dégoût vague, une multitude de désirs enfouis jaillissent, pareils à des eaux souterraines sous le coup de sonde qui pour la première fois les appelle au jour. Ce coup de sonde, Rousseau l'a donné juste et à fond, par rencontre et par génie. Dans une société tout artificielle, où les gens sont des pantins de salon et où la vie consiste à parader avec grâce d'après un modèle convenu, il prêche le retour à la nature, l'indépendance, le sérieux, la passion, les effusions, la vie mâle, active, ardente, heureuse et libre en plein soleil et au grand air. Quel débouché pour les facultés comprimées, pour la riche et large source qui coule toujours au fond de l'homme et à qui ce joli monde ne laisse pas d'issue! — Une femme de la cour a vu près d'elle l'amour tel qu'on le pratique alors, simple goût, parfois simple passe-temps, pure galanterie, dont la politesse exquise recouvre mal la faiblesse, la froideur et parfois la méchanceté, bref des aventures, des amusements et des personnages comme en décrit Crébillon fils. Un soir, au moment de partir pour le bal de l'Opéra, elle trouve sur la toilette la *Nouvelle Héloïse*[1]; je ne m'étonne point

[1] 1. *Confessions*, partie II, livre XI. « Les femmes s'enivrèrent « du livre et de l'auteur, au point qu'il y en avait peu, même « dans les hauts rangs, dont je n'eusse fait la conquête, si je « l'eusse entreprise. J'ai de cela des preuves que je ne veux « pas écrire et qui, sans avoir eu besoin de l'expérience, auto- « risent mon opinion. » Cf. G. Sand. *Histoire de ma vie*, I, 73.

si elle fait attendre d'heure en heure ses chevaux et ses gens, si, à quatre heures du matin, elle ordonne de dételer, si elle passe le reste de la nuit à lire, si elle est étouffée par ses larmes; pour la première fois, elle vient de voir un homme qui aime. — Pareillement, si vous voulez comprendre le succès de l'*Émile*, rappelez-vous les enfants que nous avons décrits, de petits Messieurs brodés, dorés, pomponnés, poudrés à blanc, garnis d'une épée à nœud, le chapeau sous le bras, faisant la révérence, offrant la main, étudiant devant la glace les attitudes charmantes, répétant des compliments appris, jolis mannequins en qui tout est l'œuvre du tailleur, du coiffeur, du précepteur et du maître à danser; à côté d'eux, de petites Madames de six ans, encore plus factices, serrées dans un corps de baleine, enharnachées d'un lourd panier rempli de crin et cerclé de fer, affublées d'une coiffure haute de deux pieds, véritables poupées auxquelles on met du rouge et dont chaque matin la mère s'amuse un quart d'heure pour les laisser toute la journée aux femmes de chambre[1]. Cette mère vient de lire l'*Émile*; rien d'étonnant si tout de suite elle déshabille la pauvrette, et fait le projet de nourrir elle-même son prochain enfant. — C'est par ces contrastes que Rousseau s'est trouvé si fort. Il faisait voir l'aurore à des gens qui ne s'étaient jamais levés qu'à midi, le paysage à des yeux qui ne s'étaient encore

1. Estampe de Moreau, *Les petits parrains*. — Berquin, *passim*, entre autres *L'épée*. — Remarquez les phrases toutes faites, le style d'auteur habituel aux enfants, dans Berquin et Mme de Genlis.

arrêtés que sur des salons et des palais, le jardin naturel à des hommes qui ne s'étaient jamais promenés qu'entre des charmilles tondues et des plates-bandes rectilignes, la campagne, la solitude, la famille, le peuple, les plaisirs affectueux et simples à des citadins lassés par la sécheresse du monde, par l'excès et les complications du luxe, par la comédie uniforme que, sous cent bougies, ils jouaient tous les soirs chez eux ou chez autrui[1]. Des auditeurs ainsi disposés ne distinguent pas nettement entre l'emphase et la sincérité, entre la sensibilité et la sensiblerie. Ils suivent leur auteur, comme un révélateur, comme un prophète, jusqu'au bout de son monde idéal, encore plus pour ses exagérations que pour ses découvertes, aussi loin sur la route de l'erreur que dans la voie de la vérité.

Ce sont là les grandes puissances littéraires du siècle. Avec des réussites moindres, et par des combinaisons de toute sorte, les éléments qui ont formé les talents principaux forment aussi les talents secondaires : au-dessous de Rousseau, les écrivains éloquents et sensibles, Bernardin de Saint-Pierre, Raynal, Thomas, Marmontel, Mably, Florian, Dupaty, Mercier, Mme de Staël; au-dessous de Voltaire, les gens d'esprit vif et piquant, Duclos, Piron, Galiani, le président de Brosses, Rivarol, Chamfort, et, à parler exactement, tout le monde. Chaque fois qu'une veine de talent, si mince qu'elle soit, jaillit

1. Description du soleil levant dans *Émile*, de l'Élysée (un jardin naturel) dans *la Nouvelle Héloïse*. — Voyez surtout dans *Émile*, fin du livre IV, les plaisirs de Rousseau s'il était riche.

de terre, c'est pour propager, porter plus avant la doctrine nouvelle; on trouverait à peine deux ou trois petits ruisseaux qui coulent en sens contraire, le journal de Fréron, une comédie de Palissot, une satire de Gilbert. La philosophie s'insinue et déborde par tous les canaux publics et secrets, par les manuels d'impiété, les *Théologies portatives* et les romans lascifs qu'on colporte sous le manteau, par les petits vers malins, les épigrammes et les chansons qui chaque matin sont la nouvelle du jour, par les parades de la foire[1] et les harangues d'académie, par la tragédie et par l'opéra, depuis le commencement jusqu'à la fin du siècle, depuis l'*Œdipe* de Voltaire jusqu'au *Tarare* de Beaumarchais. Il semble qu'il n'y ait plus qu'elle au monde; du moins elle est partout et elle inonde tous les genres littéraires; on ne s'inquiète pas si elle les déforme, il suffit qu'ils lui servent de conduits. En 1763, dans la tragédie de *Manco-Capac*[2], « le principal rôle, écrit un contem-« porain, est celui d'un sauvage qui débite en vers tout « ce que nous avons lu épars dans l'*Émile* et le *Con-« trat social* sur les rois, sur la liberté, sur les droits « de l'homme, sur l'inégalité des conditions ». Ce vertueux sauvage sauve le fils du roi sur lequel un grand-prêtre levait le poignard, puis, désignant tour à tour le grand-prêtre et lui-même, il s'écrie : « Voilà l'homme

1. Voyez déjà dans Marivaux (*La double inconstance*) la satire de la cour, des courtisans et du grand monde gâté, opposé aux petites gens qui ont conservé la bonté primitive, villageois et villageoises.

2. Bachaumont, I, 254.

civil; voici l'homme sauvage. » Sur ce vers, applaudissements, grand succès, tellement que la pièce est demandée à Versailles et jouée devant la cour.

Il reste à dire la même chose avec adresse, éclat, gaieté, verve et scandale : ce sera le *Mariage de Figaro*. Jamais la pensée du siècle ne s'est montrée sous un déguisement qui la rendît plus visible, ni sous une parure qui la rendît plus attrayante. Le titre est la *Folle journée*, et en effet c'est une soirée de folie, un après-souper comme il y en avait alors dans le beau monde, une mascarade de Français en habits d'Espagnols, avec un défilé de costumes, des décors changeants, des couplets, un ballet, un village qui danse et qui chante, une bigarrure de personnages, gentilshommes, domestiques, duègnes, juges, greffiers, avocats, maîtres de musique, jardiniers, pâtoureaux, bref un spectacle pour les oreilles, pour les yeux, pour tous les sens, le contraire de la comédie régnante, où trois personnages de carton, assis sur des fauteuils classiques, échangent des raisonnements didactiques dans un salon abstrait. Bien mieux, c'est un imbroglio où l'action surabonde, parmi des intrigues qui se croisent, se cassent et se renouent, à travers un pêle-mêle de travestissements, de reconnaissances, de surprises, de méprises, de sauts par la fenêtre, de prises de bec et de soufflets, tout cela dans un style étincelant où chaque phrase scintille par toutes ses facettes, où les répliques semblent taillées par une main de lapidaire, où les yeux s'oublieraient à contempler les brillants

multipliés du langage, si l'esprit n'était entraîné par la rapidité du dialogue et par la pétulance de l'action. Mais voici un bien autre attrait, le plus pénétrant de tous pour un monde qui raffole de Parny; selon le comte d'Artois dont je n'ose citer le mot, c'est l'appel aux sens, l'éveil des sens qui fait toute la verdeur et toute la saveur de la pièce. Le fruit mûrissant, savoureux, suspendu à la branche, n'y tombe pas, mais semble toujours sur le point de tomber; toutes les mains se tendent pour le cueillir, et la volupté un peu voilée, mais d'autant plus provocante, pointe, de scène en scène, dans la galanterie du comte, dans le trouble de la comtesse, dans la naïveté de Fanchette, dans les gaillardises de Figaro, dans les libertés de Suzanne, pour s'achever dans la précocité de Chérubin. Joignez à cela un double sens perpétuel, l'auteur caché derrière ses personnages, la vérité mise dans la bouche d'un grotesque, des malices enveloppées dans des naïvetés, le maître dupé, mais sauvé du ridicule par ses belles façons, le valet révolté, mais préservé de l'aigreur par sa gaieté, et vous comprendrez comment Beaumarchais a pu jouer l'ancien régime devant les chefs de l'ancien régime, mettre sur la scène la satire politique et sociale, attacher publiquement sous chaque abus un mot qui devient proverbe et qui fait pétard[1], ramasser

1. « Il fallait un calculateur pour remplir la place, ce fut un « danseur qui l'obtint. — C'est un grand abus que de vendre les « charges. — Oui, on ferait bien mieux de les donner pour rien. « — Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits « écrits. — Le hasard fit les distances, l'esprit seul peut tout

en quelques traits toute la polémique des philosophes contre les prisons d'État, contre la censure des écrits, contre la vénalité des charges, contre les privilèges de naissance, contre l'arbitraire des ministres, contre l'incapacité des gens en place, bien mieux, résumer en un seul personnage toutes les réclamations publiques, donner le premier rôle à un plébéien, bâtard, bohème et valet, qui, à force de dextérité, de courage et de bonne humeur, se soutient, surnage, remonte le courant, file en avant sur sa petite barque, esquive le choc des gros vaisseaux, et devance même celui de son maître en lançant à chaque coup de rames une pluie de bons mots sur tous ses rivaux. — Après tout, en France du moins, l'esprit est la première puissance. Il suffit toujours que la littérature se mette au service de la philosophie. Devant leur complicité, le public ne fait guère de résistance, et la maîtresse n'a pas de peine à convaincre ceux que la servante a déjà séduits.

« changer. — Courtisan, on dit que c'est un métier bien difficile. « — Recevoir, prendre et demander, voilà le secret en trois « mots, etc. » — Et tout le monologue de Figaro, toutes les scènes avec Bridoison.

CHAPITRE II

Le public en France. — I. L'aristocratie. — Ordinairement elle répugne aux nouveautés. — Conditions de cette répugnance. — Exemple en Angleterre. — II. Les conditions contraires se rencontrent en France. — Désœuvrement de la haute classe. — La philosophie semble un exercice d'esprit. — De plus, elle est l'aliment de la conversation. — La conversation philosophique au XVIIIe siècle. — Sa supériorité et son charme. — Attrait qu'elle exerce. — III. Autre effet du désœuvrement. — L'esprit sceptique, libertin et frondeur. — Anciens ressentiments et mécontentements nouveaux contre l'ordre établi. — Sympathies pour les théories qui l'attaquent. — Jusqu'à quel point elles sont adoptées. — IV. Leur propagation dans la haute classe. — Progrès de l'incrédulité en religion. — Ses origines. — Elle éclate sous la Régence. — Irritation croissante contre le clergé. — Le matérialisme dans les salons. — Vogue des sciences. — Opinion finale sur la religion. — Scepticisme du haut clergé. — V. Progrès de l'opposition en politique. — Ses origines. — Les économistes et les parlementaires. — Ils frayent la voie aux philosophes. — Fronde des salons. — Libéralisme des femmes. — VI. Espérances infinies et vagues. — Générosité des sentiments et de la conduite. — Douceur et bonnes intentions du gouvernement — Aveuglement et optimisme.

I

Encore faut-il que ce public veuille bien se laisser convaincre et séduire; il ne croit que lorsqu'il est disposé à croire, et, dans le succès des livres, sa part est

souvent plus grande que celle de l'auteur. Quand vous parlez à des hommes de religion ou de politique, presque toujours leur opinion est faite; leurs préjugés, leurs intérêts, leur situation les ont engagés d'avance; ils ne vous écoutent que si vous leur dites tout haut ce qu'ils pensent tout bas. Proposez de démolir le grand édifice social pour le rebâtir à neuf sur un plan tout opposé : ordinairement vous n'aurez pour auditeurs que les gens mal logés ou sans gîte, ceux qui vivent dans les soupentes et les caves, ou qui couchent à la belle étoile, dans les terrains vagues, aux alentours de la maison. Quant au commun des habitants dont le logis est étroit, mais passable, ils craignent les déménagements, ils tiennent à leurs habitudes. La difficulté sera plus grande encore auprès de la haute classe qui occupe tous les beaux appartements; pour qu'elle accepte votre projet, il faudra que son aveuglement ou son désintéressement soient extrêmes. — En Angleterre, elle s'aperçoit très vite du danger. La philosophie a beau y être précoce et indigène; elle ne s'y acclimate pas. En 1729, Montesquieu écrivait sur son carnet de voyage : « Point de religion en Angleterre; quatre où « cinq de la Chambre des Communes vont à la messe « ou au sermon de la Chambre.... Si quelqu'un parle « de religion, tout le monde se met à rire. Un homme « l'ayant dit de mon temps : Je crois cela comme *article* « *de foi*, tout le monde se mit à rire.... Il y a un « comité pour considérer l'état de la religion, mais « cela est regardé comme ridicule. » Cinquante ans

plus tard, l'esprit public s'est retourné; « tous ceux « qui ont sur leur tête un bon toit et sur leur dos un « bon habit[1] » ont vu la portée des nouvelles doctrines. En tout cas, ils sentent que des spéculations de cabinet ne doivent pas devenir des prédications de carrefour. L'impiété leur semble une indiscrétion; ils considèrent la religion comme le ciment de l'ordre public. C'est qu'ils sont eux-mêmes des hommes publics, engagés dans l'action, ayant part au gouvernement, instruits par l'expérience quotidienne et personnelle. La pratique les a prémunis contre les chimères des théoriciens; ils ont éprouvé par eux-mêmes combien il est difficile de mener et de contenir les hommes. Ayant manié la machine, ils savent comment elle joue, ce qu'elle vaut, ce qu'elle coûte, et ne sont point tentés de la jeter au rebut, pour en essayer une autre qu'on dit supérieure, mais qui n'existe encore que sur le papier. Le baronnet ou squire, qui est *justice* sur son domaine, n'a pas de peine à démêler dans le ministre de la paroisse son collaborateur indispensable et son allié naturel. Le duc ou marquis qui siège à la Chambre Haute à côté des évêques a besoin de leurs votes pour faire passer un bill, et de leur assistance pour rallier à son parti les quinze mille curés qui disposent des voix rurales. Ainsi tous ont la main sur quelque rouage social, grand ou petit, principal ou accessoire, ce qui leur donne le sérieux, la prévoyance et le bon sens. Quand on opère

1. Mot de Macaulay.

sur les choses réelles, on n'est pas tenté de planer dans le monde imaginaire ; par cela seul qu'on est à l'ouvrage sur la terre solide, on répugne aux promenades aériennes dans l'espace vide. Plus on est occupé, moins on rêve, et, pour des hommes d'affaires, la géométrie du *Contrat social* n'est qu'un pur jeu de l'esprit pur.

II

Tout au rebours en France. « J'y arrivai en 1774[1], « dit un gentilhomme anglais, sortant de la maison de « mon père qui ne rentrait jamais du Parlement qu'à « trois heures du matin, que je voyais occupé toute la « matinée à corriger des épreuves de ses discours pour « les journaux, et qui, après nous avoir embrassés à la « hâte et d'un air distrait, courait à un dîner poli- « tique.... En France, je trouvai les hommes de la plus « haute naissance jouissant du plus beau loisir. Ils « voyaient les ministres, mais c'était pour leur adresser « des choses aimables et en recevoir des respects ; du « reste aussi étrangers aux affaires de la France qu'à « celles du Japon », et encore plus aux affaires locales qu'aux affaires générales, ne connaissant leurs paysans que par les comptes de leur régisseur. Si l'un d'eux, avec le titre de gouverneur, allait dans une province, on a vu que c'était pour la montre ; pendant que l'intendant administrait, il représentait avec grâce et magnifi-

1. Stendhal, *Rome, Naples et Florence*, 371.

cence, recevait, donnait à dîner. Recevoir, donner à dîner, entretenir agréablement des hôtes, voilà tout l'emploi d'un grand seigneur; c'est pourquoi la religion et le gouvernement ne sont pour lui que des sujets d'entretien. D'ailleurs, la conversation est entre lui et ses pareils, et on a le droit de tout dire en bonne compagnie. Ajoutez que la mécanique sociale tourne d'elle-même, comme le soleil, de temps immémorial, par sa propre force; sera-t-elle dérangée par des paroles de salon? En tout cas, ce n'est pas lui qui la mène, il n'est pas responsable de son jeu. Ainsi point d'arrière-pensée inquiète, point de préoccupations moroses. Légèrement, hardiment, il marche sur les pas de ses philosophes; détaché des choses, il peut se livrer aux idées, à peu près comme un jeune homme de famille qui, sortant du collège, saisit un principe, tire les conséquences, et se fait un système, sans s'embarrasser des applications[1].

Rien de plus agréable que cet élan spéculatif. L'esprit plane sur les sommets comme s'il avait des ailes; d'un regard, il embrasse les plus vastes horizons, toute la vie humaine, toute l'économie du monde, le principe de l'univers, des religions, des sociétés. Aussi bien, comment causer si on s'abstient de philosophie? Qu'est-ce qu'un cercle où la haute politique et la critique supérieure ne sont point admises? Et quel motif peut

1. Morellet, *Mémoire*, I, 139 (sur les écrits et les entretiens de Diderot, d'Holbach et des athées). « Tout semblait alors innocent « dans cette philosophie qui demeurait contenue dans l'enceinte « des spéculations, et ne cherchait, dans ses plus grandes har- « diesses, qu'un exercice paisible de l'esprit. »

réunir des gens d'esprit, sinon le désir d'agiter ensemble les questions majeures? — Depuis deux siècles en France la conversation touche à tout cela; c'est pourquoi elle a tant d'attraits. Les étrangers n'y résistent pas; ils n'ont rien de pareil chez eux; Lord Chesterfield la propose en exemple. « Elle roule tou-« jours, dit-il, sur quelques points d'histoire, de cri-« tique ou même de philosophie, qui conviennent « mieux à des êtres raisonnables que nos dissertations « anglaises sur le temps et sur le whist. » Rousseau, si grognon, avoue « qu'un article de morale ne serait « pas mieux discuté dans une société de philosophes « que dans celle d'une jolie femme de Paris ». Sans doute, on y babille; mais, au plus fort des caquets, « qu'un homme de poids avance un propos grave ou « agite une question sérieuse, l'attention commence à « se fixer à ce nouvel objet; hommes, femmes, vieil-« lards, jeunes gens, tous se prêtent à le considérer « sous toutes les faces, et l'on est étonné du bon sens « et de la raison qui sortent comme à l'envi de ces « têtes folâtres ». — A dire vrai, dans cette fête permanente que cette brillante société se donne à elle-même, la philosophie est la pièce principale. Sans la philosophie, le badinage ordinaire serait fade. Elle est une sorte d'opéra supérieur où défilent et s'entrechoquent, tantôt en costume grave, tantôt sous un déguisement comique, toutes les grandes idées qui peuvent intéresser une tête pensante. La tragédie du temps n'en diffère presque pas, sauf en ceci qu'elle a

toujours l'air solennel et ne se joue qu'au théâtre; l'autre prend toutes les physionomies et se trouve partout, puisque la conversation est partout. Point de dîner ni de souper où elle n'ait sa place. On est à table au milieu d'un luxe délicat, parmi des femmes souriantes et parées, avec des hommes instruits et aimables, dans une société choisie où l'intelligence est prompte et le commerce est sûr. Dès le second service, la verve fait explosion, les saillies éclatent, les esprits flambent ou pétillent. Peut-on s'empêcher au dessert de mettre en bons mots les choses les plus graves? Vers le café arrive la question de l'immortalité de l'âme et de l'existence de Dieu.

Pour nous figurer cette conversation hardie et charmante, il nous faut prendre les correspondances, les petits traités, les dialogues de Diderot et de Voltaire, ce qu'il y a de plus vif, de plus fin, de plus piquant et de plus profond dans la littérature du siècle; encore n'est-ce là qu'un résidu, un débris mort. Toute cette philosophie écrite a été dite, et elle a été dite avec l'accent, l'entrain, le naturel inimitable de l'improvisation, avec les gestes et l'expression mobile de la malice et de l'enthousiasme. Aujourd'hui, refroidie et sur le papier, elle enlève et séduit encore; qu'était-ce alors qu'elle sortait vivante et vibrante de la bouche de Voltaire et de Diderot? Il y avait chaque jour à Paris des soupers comme celui que décrit Voltaire[1] où « deux philosophes,

1. *L'Homme aux quarante écus.* — Cf. Voltaire, *Mémoires*, soupers chez Frédéric II. « Jamais on ne parla en aucun lieu du

« trois dames d'esprit, M. Pinto célèbre juif, le chapelain de la chapelle réformée de l'ambassadeur batave, « le secrétaire de M. le prince Galitzin du rite grec, un « capitaine suisse calviniste », réunis autour de la même table, échangeaient, pendant quatre heures, leurs anecdotes, leurs traits d'esprit, leurs remarques et leurs jugements « sur tous les objets de curiosité, de « science et de goût ». Chez le baron d'Holbach arrivaient tour à tour les étrangers les plus lettrés et les plus marquants, Hume, Wilkes, Sterne, Beccaria, Verri, l'abbé Galiani, Garrick, Franklin, Priestley, Lord Shelburne, le comte de Creutz, le prince de Brunswick, le futur électeur de Mayence. Pour fonds de société le baron avait Diderot, Rousseau, Helvétius, Duclos, Raynal, Suard, Marmontel, Boulanger, le chevalier de Chastellux, La Condamine le voyageur, Barthez le médecin, Rouelle le chimiste. Deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, « sans préjudice des autres « jours », on dîne chez lui à deux heures, selon l'usage, usage significatif qui réserve pour l'entretien et la gaieté toute la force de l'homme et les meilleurs moments du jour. En ce temps-là on ne relègue pas la conversation dans les heures tardives et nocturnes; on n'est pas forcé comme aujourd'hui de la subordonner aux exigences du travail et de l'argent, de la Chambre et de la Bourse : causer est la grande affaire. — « Arrivés à deux heures, « dit Morellet, nous y étions encore presque tous de

« monde avec tant de liberté de toutes les superstitions des « hommes. »

« sept à huit heures du soir....[1] C'est là qu'il fallait « entendre la conversation la plus libre, la plus animée « et la plus instructive qui fut jamais.... Point de hardiesse politique ou religieuse qui ne fût mise en « avant et discutée *pro et contrà*.... Souvent un seul y « prenait la parole et proposait sa théorie paisiblement « et sans être interrompu. D'autres fois c'était un « combat singulier en forme, dont tout le reste de la « société était tranquille spectateur. C'est là que j'ai « entendu Roux et Darcet exposer leur théorie de la « terre, Marmontel les excellents principes qu'il a rassemblés dans les *Éléments de la Littérature*, Raynal « nous dire à livres, sous et deniers, le commerce des « Espagnols à la Vera-Cruz et de l'Angleterre dans ses « colonies », Diderot improviser sur les arts, la morale, la métaphysique, avec cette fougue incomparable, cette surabondance d'expression, ce débordement d'images et de logique, ces trouvailles de style, cette mimique qui n'appartenaient qu'à lui, et dont trois ou quatre seulement de ses écrits nous ont conservé l'image affaiblie. Au milieu d'eux le secrétaire d'ambassade de Naples, Galiani, un joli nain de génie, sorte de « Platon « ou de Machiavel avec la verve et les gestes d'arlequin », inépuisable en contes, admirable bouffon, parfait sceptique, « ne croyant à rien, en rien, sur « rien[2] », pas même à la philosophie nouvelle, défie les athées du salon, rabat leurs dithyrambes par des

1. Morellet, *Mémoires*, I, 133.
2. Galiani, *Correspondance*, passim.

calembours, et, sa perruque à la main, les deux jambes croisées sur le fauteuil où il perche, leur prouve par un apologue comique qu'ils « *raisonnent* ou *résonnent*, sinon comme des *cruches*, du moins comme des *cloches* », en tout cas presque aussi mal que des théologiens. « C'était, dit un assistant, la plus piquante chose « du monde; cela valait le meilleur des spectacles et le « meilleur des amusements. »

Le moyen, pour des nobles qui passent leur vie à causer, de ne pas rechercher des gens qui causent si bien! Autant vaudrait prescrire à leurs femmes, qui tous les soirs vont au théâtre et jouent la comédie à domicile, de ne pas attirer chez elles les acteurs et chanteurs en renom, Jelyotte, Sainval, Préville, le jeune Molé qui, malade et ayant besoin de réconfortants, « reçoit en un « jour plus de deux mille bouteilles de vins de toute « espèce des différentes dames de la cour », Mlle Clairon qui, enfermée par ordre à For l'Évêque, y attire « une affluence prodigieuse de carrosses », et trône, au milieu du plus beau cercle, dans le plus bel appartement de la prison[1]. Quand on prend la vie de la sorte, un philosophe avec toutes ses idées est aussi nécessaire dans un salon qu'un lustre avec toutes ses lumières. Il fait partie du luxe nouveau; on l'exporte. Les souverains, au milieu de leur magnificence et au plus fort de leurs succès, l'appellent chez eux pour goûter une fois dans leur vie le plaisir de la conversation libre et parfaite.

1. Bachaumont, III, 95 (1766), II, 202 (1765).

Lorsque Voltaire arrive en Prusse, Frédéric II veut lui baiser la main, l'adule comme une maîtresse, et plus tard, après tant d'égratignures mutuelles, ne peut se passer de causer par lettres avec lui. Catherine II fait venir Diderot, et, tous les jours, pendant deux ou trois heures, joue avec lui le grand jeu de l'esprit. Gustave III, en France, est intime avec Marmontel, et reçoit comme un honneur insigne une visite de Rousseau[1]. On dit avec vérité de Voltaire qu'il a dans la main « son « brelan de rois quatrième », Prusse, Suède, Danemark, Russie, sans compter les cartes secondaires, princes et princesses, grands-ducs et margraves qu'il tient dans son jeu. — Visiblement, dans ce monde, le premier rôle est aux écrivains; on ne s'entretient que de leurs faits et gestes; on ne se lasse pas de leur rendre hommage. « Ici, écrit Hume à Robertson[2], je ne me nourris « que d'ambroisie, ne bois que du nectar, ne respire « que de l'encens et ne marche que sur des fleurs. Tout « homme que je rencontre, et encore plus toute femme, « croirait manquer au plus indispensable des devoirs, « si elle ne m'adressait un long et ingénieux discours à « ma gloire. » Présenté à Versailles, le futur Louis XVI âgé de dix ans, le futur Louis XVIII âgé de huit ans et le futur Charles X âgé de quatre ans, lui récitent chacun un compliment sur son livre. — Je n'ai pas besoin de conter le retour de Voltaire, son triomphe, l'Académie

1. Geffroy, *Gustave III*, I, 114.
2. Villemain, *Tableau de la littérature au dix-huitième siècle*, IV, 409.

en corps venant le recevoir, sa voiture arrêtée par la foule, les rues comblées, les fenêtres, les escaliers et les balcons chargés d'admirateurs, au théâtre une salle enivrée qui ne cesse de l'applaudir, au dehors un peuple entier qui le reconduit avec des vivats, dans ses salons une affluence aussi continue que chez le roi, de grands seigneurs pressés contre la porte et tendant l'oreille pour saisir un de ses mots, de grandes dames debout sur la pointe du pied épiant son moindre geste[1]. « Pour concevoir ce que j'éprouvais, dit un des assis- « tants, il faudrait être dans l'atmosphère où je vivais : « c'était celle de l'enthousiasme. » — « Je lui ai parlé », ce seul mot faisait alors du premier venu un personnage. En effet, il avait vu le merveilleux chef d'orchestre qui, depuis cinquante ans, menait le bal tourbillonnant des idées graves ou court-vêtues, et qui, toujours en scène, toujours en tête, conducteur reconnu de la conversation universelle, fournissait les motifs, donnait le ton, marquait la mesure, imprimait l'élan et lançait le premier coup d'archet.

III

Notez les cris qui l'accueillent : « Vive l'auteur de « la Henriade, le défenseur des Calas, l'auteur de la « Pucelle! » Personne aujourd'hui ne pousserait le premier ni surtout le dernier bravo. Ceci nous indique la

1. Grimm, *Correspondance littéraire*, IV, 176. — Comte de Ségur, *Mémoires*, I, 115.

pente du siècle; on demandait alors aux écrivains non seulement des pensées, mais encore des pensées d'opposition. Désœuvrer une aristocratie, c'est la rendre frondeuse; l'homme n'accepte volontairement la règle que lorsqu'il contribue à l'appliquer. Voulez-vous le rallier au gouvernement, faites qu'il y ait part. Sinon, devenu spectateur, il n'en verra que les fautes, il n'en sentira que les froissements, il ne sera disposé qu'à critiquer et à siffler. En effet, dans ce cas, il est comme au théâtre; or au théâtre on veut s'amuser, et d'abord ne pas être gêné. Que de gênes dans l'ordre établi, et même dans tout ordre établi! — En premier lieu, la religion. Pour les aimables « oisifs » que décrit Voltaire[1], pour « les « cent mille personnes qui n'ont rien à faire qu'à jouer « et à se divertir », elle est le pédagogue le plus déplaisant, toujours grondeur, hostile au plaisir sensible, hostile au raisonnement libre, brûlant les livres qu'on voudrait lire, imposant des dogmes qu'on n'entend plus. A proprement parler, c'est la bête noire; quiconque lui lance un trait est le bien venu. — Autre chaîne, la morale des sexes. Elle semble bien lourde à des hommes de plaisir, aux compagnons de Richelieu, Lauzun et Tilly, aux héros de Crébillon fils, à tout ce monde galant et libertin pour qui l'irrégularité est devenue la règle. Nos gens de bel air adopteront sans difficulté une théorie qui justifie leur pratique. Ils seront bien aises d'apprendre que le mariage est une convention et un pré-

1. *Princesse de Babylone.* — Cf. *le Mondain.*

jugé. Ils applaudiront Saint-Lambert lorsqu'à souper, levant un verre de champagne, il proposera le retour à la nature et aux mœurs d'Otaïti[1]. — Dernière entrave, le gouvernement, la plus gênante de toutes; car elle applique les autres et comprime l'homme de tout son poids joint à tout leur poids. Celui-ci est absolu, il est centralisé, il procède par faveurs, il est arriéré, il commet des fautes, il a des revers : que de causes de mécontentement en peu de mots! Il a contre lui les ressentiments vagues et sourds des anciens pouvoirs qu'il a dépossédés, états provinciaux, parlements, grands personnages de province, nobles de la vieille roche qui, comme des Mirabeau, conservent l'esprit féodal, et, comme le père de Chateaubriand, appellent l'abbé Raynal un « maître homme ». Il a contre lui le dépit de tous ceux qui se croient frustrés dans la distribution des emplois et des grâces, non seulement la noblesse de province qui reste à la porte[2] pendant que la noblesse de cour mange le festin royal, mais encore le plus grand nombre des courtisans, réduits à des bribes, tandis que les favoris du petit cercle intime engloutissent tous les gros morceaux. Il a contre lui la mauvaise humeur de ses administrés, qui, lui voyant prendre le rôle de la

1. Mme d'Épinay, Éd. Boiteau, I, 216, souper chez Mlle Quinault la comédienne, avec Saint-Lambert, le prince de..., Duclos et Mme d'Épinay.

2. Par exemple, le père de Marmont, gentilhomme, militaire, qui, ayant gagné à 28 ans la croix de Saint-Louis, quitte le service, parce que tout l'avancement est pour les gens de cour. — Retiré dans sa terre, il est libéral et enseigne à lire à son fils dans le Compte rendu de Necker. (Maréchal Marmont, *Mémoires*, I, 9.)

Providence et se charger de tout, mettent tout à sa charge, la cherté du pain comme le délabrement d'une route. Il a contre lui l'humanité nouvelle, qui, dans les salons les plus élégants, l'accuse de maintenir les restes surannés d'une époque barbare, impôts mal assis, mal répartis et mal perçus, lois sanguinaires, procédures aveugles, supplices atroces, persécution des protestants, lettres de cachet, prisons d'État. — Et j'ai laissé de côté ses excès, ses scandales, ses désastres et ses hontes, Rosbach, le traité de Paris, Mme du Barry, la banqueroute. — Le dégoût vient; décidément, tout est mal. Les spectateurs de la pièce se disent entre eux, non seulement que la pièce est mauvaise, mais que le théâtre est mal construit, incommode, étouffant, étriqué, à tel point que, pour être à l'aise, il faudra le démolir et le rebâtir depuis les caves jusqu'aux greniers.

A ce moment interviennent les architectes nouveaux, avec leurs raisonnements spécieux et leurs plans tout faits, démontrant que tous les grands édifices publics, religions, morales, sociétés, ne peuvent manquer d'être grossiers et malsains, puisque jusqu'ici ils ont été bâtis de pièces et de morceaux, au fur et à mesure, le plus souvent par des fous et par des barbares, en tout cas par des maçons, et toujours au hasard, à tâtons, sans principes. Pour eux, ils sont architectes et ils ont des principes, à savoir la raison, la nature, les droits de l'homme, principes simples et féconds que chacun peut entendre et dont il suffit de tirer les conséquences pour substituer aux informes bâtisses du passé l'édifice admi-

rable de l'avenir. — La tentation est grande pour des mécontents, peu dévots, épicuriens et philanthropes. Ils adoptent aisément des maximes qui semblent conformes à leurs secrets désirs; du moins ils les adoptent en théorie et en paroles. Les grands mots, liberté, justice, bonheur public, dignité de l'homme, sont si beaux et en outre si vagues! Quel cœur peut s'empêcher de les aimer, et quelle intelligence peut en prévoir toutes les applications? D'autant plus que, jusqu'au dernier moment, la théorie ne descend pas des hauteurs, qu'elle reste confinée dans ses abstractions, qu'elle ressemble à une dissertation académique, qu'il s'agit toujours de l'homme en soi, du contrat social, de la cité imaginaire et parfaite. Y a-t-il à Versailles un courtisan qui refuse de décréter l'égalité dans Salente? — Entre les deux étages de l'esprit humain, le supérieur où se tissent les raisonnements purs et l'inférieur où siègent les croyances actives, la communication n'est ni complète ni prompte. Nombre de principes ne sortent pas de l'étage supérieur; ils y demeurent à l'état de curiosités; ce sont des mécaniques délicates, ingénieuses, dont volontiers on fait parade, mais dont presque jamais on ne fait emploi. Si parfois le propriétaire les transporte à l'étage inférieur, il ne s'en sert qu'à demi; des habitudes établies, des intérêts ou des instincts antérieurs et plus forts en restreignent l'usage. En cela il n'est pas de mauvaise foi, il est homme; chacun de nous professe des vérités qu'il ne pratique pas. Un soir, le lourd avocat Target ayant pris du tabac dans la tabatière de la maréchale

de Beauvau, celle-ci, dont le salon est un petit club démocratique, reste suffoquée d'une familiarité si monstrueuse. Plus tard, Mirabeau, qui rentre chez lui ayant voté l'abolition des titres de noblesse, saisit son valet de chambre par l'oreille et lui crie en riant de sa voix tonnante : « Ah çà ! drôle, j'espère bien que pour toi je « suis toujours monsieur le comte. » — Ceci montre jusqu'à quel point, dans une tête aristocratique, les nouvelles théories sont admises. Elles occupent tout l'étage supérieur, et là elles tissent, avec un bruit joyeux, la trame de la conversation interminable ; leur bourdonnement est continu pendant tout le siècle ; jamais on n'a vu dans les salons un tel déroulement de phrases générales et de beaux mots. Il en tombe quelque chose dans l'étage inférieur, ne serait-ce que la poussière, je veux dire l'espérance, la confiance en l'avenir, la croyance à la raison, le goût de la vérité, la bonne volonté juvénile et généreuse, l'enthousiasme qui passe vite, mais qui peut s'exalter parfois jusqu'à l'abnégation et au dévouement.

IV

Suivons les progrès de la philosophie dans la haute classe. C'est la religion qui reçoit les premiers et les plus grands coups. Le petit groupe de sceptiques qu'on apercevait à peine sous Louis XIV a fait ses recrues dans l'ombre ; en 1698, la Palatine, mère du Régent, écrit déjà « qu'on ne voit presque plus maintenant un

« seul jeune homme qui ne veuille être athée[1] ». Avec la Régence, « l'incrédulité se produit au grand jour ». « Je ne crois pas, dit encore la Palatine en 1722, qu'il y « ait à Paris, tant « parmi les ecclésiastiques que parmi « les laïques, cent personnes qui aient la véritable foi « ou qui croient même en Notre Seigneur. Cela fait « frémir.... » Déjà, dans le monde, le rôle d'un ecclésiastique est difficile; il semble qu'il y soit un pantin ou un plastron[2]. « Dès que nous y paraissons, dit l'un « d'eux, on nous fait disputer; on nous fait entre- « prendre, par exemple, de prouver l'utilité de la prière « à un homme qui ne croit pas en Dieu, la nécessité du « jeûne à un homme qui a nié toute sa vie l'immortalité « de l'âme; l'entreprise est laborieuse, et les rieurs ne « sont pas pour nous. » — Bientôt le scandale prolongé des billets de confession et l'obstination des évêques à ne point souffrir qu'on taxe les biens ecclésiastiques soulèvent l'opinion contre le clergé et, par suite, contre la religion. « Il est à craindre, dit Barbier en 1751, que « cela ne finisse sérieusement; on pourrait voir un jour « dans ce pays-ci une révolution pour embrasser la « religion protestante[3]. » — « La haine contre les prê- « tres, écrit d'Argenson en 1755, va au dernier excès. « A peine osent-ils se montrer dans les rues sans être « hués.... Comme notre nation et notre siècle sont bien « autrement éclairés » qu'au temps de Luther, « on ira

1. Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle*, 7.
2. Montesquieu, *Lettres persanes*. (Lettre 61.) — Cf. Voltaire (*Dîner du comte de Boulainvilliers*).
3. Aubertin, 281, 282, 285, 289.

« jusqu'où on doit aller; on bannira tous prêtres, tout « sacerdoce, toute révélation, tout mystère.... » — « On « n'ose plus parler pour le clergé dans les bonnes com- « pagnies; on est honni et regardé comme des familiers « de l'inquisition.... Les prêtres ont remarqué cette « année une diminution de plus d'un tiers dans le « nombre de leurs communiants. Le collège des jésuites « devient désert; cent vingt pensionnaires ont été reti- « rés à ces moines si tarés.... On a observé aussi pen- « dant le carnaval de Paris que jamais on n'avait vu tant « de masques au bal contrefaisant les habits ecclésias- « tiques, en évêques, abbés, moines, religieuses. » — L'antipathie est si grande, que les plus médiocres livres font fureur dès qu'ils sont antichrétiens et condamnés comme tels. En 1748, un ouvrage de Toussaint en faveur de la religion naturelle, *les Mœurs*, devient tout d'un coup si célèbre, « qu'il n'y a personne dans un certain « monde, dit Barbier, homme ou femme se piquant « d'esprit, qui ne veuille le voir. On s'aborde aux pro- « menades en se disant : Avez-vous lu *les Mœurs*? » — Dix ans plus tard on a dépassé le déisme. « Le matéria- « lisme, dit encore Barbier, c'est le grand grief.... » — « Presque tous les gens d'étude et de bel esprit, écrit « d'Argenson, se déchaînent contre notre sainte reli- « gion.... Elle est secouée de toutes parts, et, ce qui « anime davantage les incrédules, ce sont les efforts « que font les dévots pour obliger à croire. Ils font des « livres qu'on ne lit guères; on ne dispute plus, on se « rit de tout, et l'on persiste dans le matérialisme. »

Horace Walpole[1], qui en 1765 revient en France et dont le bon sens prévoit le danger, s'étonne de tant d'imprudence : « J'ai dîné aujourd'hui, dit-il, avec une dou-« zaine de savants; quoique tous les domestiques fus-« sent là pour nous servir, la conversation a été beau-« coup plus libre, même sur l'Ancien Testament, que je « ne le souffrirais à ma propre table en Angleterre, n'y « eût-il pour l'écouter qu'un valet de pied. » On dogmatise partout. « Le rire est aussi démodé que les « pantins ou le bilboquet. Nos bonnes gens n'ont plus « le temps d'être gais, ils ont trop à faire; il faut « d'abord qu'ils mettent par terre Dieu et le roi ; tous « et chacun, hommes et femmes, s'emploient en con-« science à la démolition. A leurs yeux je suis un infi-« dèle, parce que j'ai encore quelques croyances debout. » — « Savez-vous ce que sont les philosophes et ce que ce « mot signifie ici? D'abord il comprend presque tout le « monde; ensuite il désigne les gens qui se déclarent « ennemis du papisme, mais qui, pour la plupart, ont « pour objet le renversement de toute religion. » — « Ces savants, je leur demande pardon, ces philosophes « sont insupportables, superficiels, arrogants et fana-« tiques. Ils prêchent incessamment, vous ne sauriez « croire avec quelle liberté, et leur doctrine avouée est « l'athéisme.... Voltaire lui-même ne les satisfait plus ; « une de leurs dames prosélytes me disait de lui : Il est « bigot, c'est un déiste. »

1. Horace Walpole, *Letters and correspondance*. 27 septembre 1765, 18 et 28 octobre, 19 novembre 1766.

Ceci est bien fort, et pourtant nous ne sommes pas au bout : car, jusqu'ici, l'impiété est moins une conviction qu'une mode. Walpole, bon observateur, ne s'y est pas trompé. « D'après ce que je vous ai dit de leurs opinions « religieuses ou plutôt irréligieuses, ne concluez pas, « écrit-il, que les personnes de qualité, les hommes du « moins, soient athées. Heureusement pour eux, pau- « vres âmes ! Ils ne sont pas capables de pousser le « raisonnement si loin, mais ils disent oui à beaucoup « d'énormités, parce que c'est la mode et qu'ils ne « savent comment contredire. » A présent que « les « petits maîtres sont surannés » et que tout le monde « est philosophe », ils sont philosophes; il faut bien être comme tout le monde. Mais ce qu'ils goûtent dans le matérialisme nouveau, c'est le piquant du paradoxe et la liberté du plaisir. Ce sont des écoliers de bonne maison qui font des niches à leur précepteur ecclésiastique. Ils empruntent aux théories savantes de quoi lui mettre un bonnet d'âne, et leurs fredaines leur plaisent davantage quand elles sont assaisonnées d'impiété. Un seigneur de la cour ayant vu le tableau de Doyen, *Sainte Geneviève et les pestiférés*, fait le lendemain venir le peintre dans sa petite maison chez sa maîtresse[1] : « Je « voudrais, lui dit-il, que vous peignissiez madame sur « une escarpolette qu'un évêque mettrait en branle; « vous me placeriez, moi, de façon que je sois à portée « de voir les jambes de cette belle enfant, et même

1. *Journal et mémoires de Collé* publiés par H. Bonhomme, II, 24 (octobre 1755) et III, 165 (octobre 1767).

« mieux, si vous voulez égayer davantage votre tableau. » La chanson si leste sur *Marotte* « court avec fureur » ; — « au bout de quinze jours que je l'ai donnée, dit Collé, « je n'ai rencontré personne qui n'en eût une copie ; et « c'est le vaudeville, je veux dire l'assemblée du clergé, « qui fait toute sa vogue ». — Plus un livre licencieux est irréligieux, plus il est goûté ; quand on ne peut l'avoir imprimé, on le copie. Collé compte « peut-être « deux mille copies manuscrites de *la Pucelle* de Vol- « taire, qui en un mois se sont répandues à Paris ». Les magistrats eux-mêmes ne brûlent que pour la forme. « Ne croyez pas que monsieur l'exécuteur des « hautes œuvres ait la permission de jeter au feu les « livres dont les titres figurent dans l'arrêt de la Cour. « Messieurs seraient très fâchés de priver leurs biblio- « thèques d'un exemplaire de chacun de ces ouvrages « qui leur revient de droit, et le greffier y supplée par « quelques malheureux rôles de chicane dont la provi- « sion ne lui manque pas[1]. »

Mais, à mesure que le siècle avance, l'incrédulité, moins bruyante, devient plus ferme. Elle se retrempe aux sources ; les femmes elles-mêmes se prennent d'engouement pour les sciences. En 1782[2] un personnage de Mme de Genlis écrit : « Il y a cinq ans je les avais « laissées ne songeant qu'à leur parure, à l'arrange- « ment de leurs soupers ; je les retrouve toutes savantes

1. *Correspondance littéraire* par Grimm (septembre, octobre 1770).
2. Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*, I, 312.

« et beaux-esprits. » Dans le cabinet d'une dame à la mode, on trouve, à côté d'un petit autel dédié à la Bienfaisance ou à l'Amitié, un dictionnaire d'histoire naturelle, des traités de physique et de chimie. Une femme ne se fait plus peindre en déesse sur un nuage, mais dans un laboratoire, assise parmi des équerres et des télescopes[1]. La marquise de Nesle, la comtesse de Brancas, la comtesse de Pons, la marquise de Polignac sont chez Rouelle lorsqu'il entreprend de fondre et de volatiliser le diamant. Des sociétés de vingt et vingt-cinq personnes se forment dans les salons, pour suivre un cours de physique ou de chimie appliquée, de minéralogie ou de botanique. A la séance publique de l'Académie des Inscriptions, les femmes du monde applaudissent des dissertations sur le bœuf Apis, sur le rapport des langues égyptienne, phénicienne et grecque. Enfin, en 1786, elles se font ouvrir les portes du Collège de France. Rien ne les rebute. Plusieurs manient la lancette et même le scalpel; la marquise de Voyer voit disséquer, et la jeune comtesse de Coigny dissèque de ses propres mains. — Sur ce fondement qui est celui de la philosophie régnante, l'incrédulité mondaine prend un nouveau point d'appui. Vers la fin du siècle[2] « on « voit de jeunes personnes, qui sont dans le monde « depuis six ou sept ans, se piquer ouvertement d'irré- « ligion, croyant que l'impiété tient lieu d'esprit, et

1. E. et J. de Goncourt, *la Femme au dix-huitième siècle*, 371-373 — Bachaumont, I, 224 (13 avril 1763).
2. Mme de Genlis, *Adèle et Théodore*, II, 326.

« qu'être athée, c'est être philosophe ». Sans doute il y a beaucoup de déistes, surtout depuis Rousseau; mais je ne crois pas que, sur cent personnes du monde, on trouve encore à Paris dix chrétiens ou chrétiennes. « Depuis dix ans[1], dit Mercier en 1783, le beau monde « ne va plus à la messe; on n'y va que le dimanche « pour ne pas scandaliser les laquais, et les laquais « savent qu'on n'y va que pour eux. » Le duc de Coigny[2], dans ses terres auprès d'Amiens, refuse de laisser prier pour lui, et menace son curé, s'il prend cette licence, de le faire jeter en bas de sa chaire; son fils tombe malade, il empêche qu'on apporte les sacrements; ce fils meurt, il interdit les obsèques et fait enterrer le corps dans son jardin; malade lui-même, il ferme sa porte à l'évêque d'Amiens qui se présente douze fois pour le voir, et meurt comme il a vécu. — Sans doute un tel scandale est noté, c'est-à-dire rare; presque tous et presque toutes « allient à l'indépendance des idées la « convenance des formes[3] ». Quand la femme de chambre annonce : « Mme la duchesse, le bon Dieu est là, « permettez-vous qu'on le fasse entrer? Il souhaiterait « avoir l'honneur de vous administrer »; on conserve les apparences. On introduit l'importun, on est poli avec lui. Si on l'esquive, c'est sous un prétexte décent; mais, si on lui complaît, ce n'est que par bienséance; « à Surate, quand on meurt, on doit tenir la queue

1. Mercier, *Tableau de Paris*, III, 44.
2. Métra, *Correspondance secrète*, XVII, 387 (7 mars 1785).
3. E. et J. de Goncourt, *ib.* 456. — Vicomtesse de Noailles, *Vie de la princesse de Poix*, née de Beauvau.

« d'une vache dans sa main ». Jamais société n'a été plus détachée du christianisme. A ses yeux une religion positive n'est qu'une superstition populaire, bonne pour les enfants et les simples, non pour « les honnêtes gens » et les grandes personnes. Vous devez un coup de chapeau à la procession qui passe, mais vous ne lui devez qu'un coup de chapeau.

Dernier signe et le plus grave de tous. — Si les curés qui travaillent et sont du peuple ont la foi du peuple, les prélats qui causent et sont du monde ont les opinions du monde. Et je ne parle pas seulement ici des abbés de salon, courtisans domestiques, colporteurs de nouvelles, faiseurs de petits vers, complaisants de boudoir, qui dans une compagnie servent d'écho, et de salon à salon servent de porte-voix; un écho, un porte-voix ne fait que répéter la phrase, sceptique ou non, qu'on lui jette[1]. Il s'agit des dignitaires, et, sur ce point, tous les témoignages sont d'accord. Au mois d'août 1767, l'abbé Bassinet, grand vicaire de Cahors, prononçant dans la chapelle du Louvre le panégyrique de saint Louis[2], « a « supprimé jusqu'au signe de la croix. Point de texte, « aucune citation de l'Écriture, pas un mot du bon Dieu « ni des saints. Il n'a envisagé Louis IX que du côté des « vertus politiques, guerrières et morales. Il a frondé

1. L'abbé de Lattaignant, chanoine de Reims, auteur de poésies légères et de chansons de soupers, « vient de faire pour le théâtre « de Nicolet une parade où l'intrigue est soutenue de beaucoup « de saillies polissonnes très à la mode aujourd'hui. Les courti- « sans qui donnent le ton à ce théâtre trouvent le chanoine de « Reims délicieux. » (Bachaumont, IV, 174, novembre 1768.)

2. Bachaumont, III, 253. — Chateaubriand, *Mémoires*, I, 246.

« les croisades, il en a fait voir l'absurdité, la cruauté, « l'injustice même. Il a heurté de front et sans aucun « ménagement la cour de Rome ». D'autres « évitent en « chaire le nom de Jésus-Christ et ne parlent plus que « du législateur des chrétiens ». Dans le code que l'opinion du monde et la décence sociale imposent au clergé, un observateur délicat[1] précise ainsi les distinctions de rang et les nuances de conduite : « Un simple prêtre, « un curé doit croire un peu, sinon on le trouverait « hypocrite; mais il ne doit pas non plus être sûr « de son fait, sinon on le trouverait intolérant. Au « contraire, le grand vicaire peut sourire à un propos « contre la religion, l'évêque en rira tout à fait, le « cardinal y joindra son mot. » — « Il y a quelque « temps, raconte la chronique, on disait à l'un des « plus respectables curés de Paris : Croyez-vous que « les évêques, qui mettent toujours la religion en « avant, en aient beaucoup? — Le bon pasteur, après « avoir hésité un moment, répondit : Il peut y en avoir « quatre ou cinq qui croient encore. » — Pour qui connaît leur naissance, leurs sociétés, leurs habitudes et leurs goûts, cela n'a rien d'invraisemblable. « Dom Collignon, « représentant de l'abbaye de Mettlach, seigneur haut-« justicier et curé de Valmunster », bel homme, beau diseur, aimable maître de maison, évite le scandale, et ne fait dîner ses deux maîtresses à sa table qu'en petit comité; du reste aussi peu dévot que possible et bien

1. Chamfort, 279.

moins encore que le vicaire savoyard, « ne voyant du « mal que dans l'injustice et dans le défaut de charité », ne considérant la religion que comme un établissement politique et un frein moral. J'en citerais nombre d'autres, M. de Grimaldi, le jeune et galant évêque du Mans, qui prend pour grands vicaires ses jeunes et galants camarades de classe, et fait de sa maison de campagne à Coulans un rendez-vous de jolies dames[1]. Concluez des mœurs aux croyances. — En d'autres cas on n'a pas la peine de conclure. Chez le cardinal de Rohan, chez M. de Brienne, archevêque de Sens, chez M. de Talleyrand, évêque d'Autun, chez l'abbé Maury, défenseur du clergé, le scepticisme est notoire. Rivarol[2], sceptique lui-même, déclare qu'aux approches de la Révolution « les lumières du clergé égalaient celles « des philosophes ». — « Le corps qui a le moins de pré- « jugés, dit Mercier[3], qui le croirait? c'est le clergé. » Et l'archevêque de Narbonne expliquant la résistance du haut clergé en 1791[4], l'attribue, non à la foi, mais au point d'honneur. « Nous nous sommes conduits alors en « vrais gentilshommes; car, de la plupart d'entre nous, « on ne peut pas dire que ce fût par religion. »

1. Merlin de Thionville, *Vie et correspondance*, par Jean Reynaud. (*La chartreuse du Val-Saint-Pierre*. Tout le passage est à lire.) — *Souvenirs manuscrits* par le chancelier Pasquier.

2. Rivarol, *Mémoires*, I, 344.

3. Mercier, IV, 142. — En Auvergne, dit M. de Montlosier, « je « me composai une société de prêtres beaux-esprits dont quel- « ques-uns étaient déistes, et d'autres franchement athées, avec « lesquels je m'exerçai à lutter contre mon frère ». (*Mémoires*, I, 37.)

4. M. de la Favette, *Mémoires*, III, 58.

V

De l'autel au trône la distance est courte, et pourtant l'opinion met trente ans à la franchir. Pendant la première moitié du siècle, il n'y a point encore de fronde politique ou sociale. L'ironie des *Lettres persanes* est aussi mesurée que délicate; l'*Esprit des Lois* est conservateur. Quant à l'abbé de Saint-Pierre, on sourit de ses rêveries, et l'Académie le raye de sa liste lorsqu'il s'avise de blâmer Louis XIV. A la fin les économistes d'un côté et les parlementaires de l'autre donnent le signal. — « Vers 1750, dit Voltaire[1], la nation rassasiée « de vers, de tragédies, de comédies, de romans, « d'opéras, d'histoires romanesques, de réflexions mo- « rales plus romanesques encore, et de disputes sur la « grâce et les convulsions, se mit à raisonner sur les « blés. » D'où vient la cherté du pain? Pourquoi le laboureur est-il si misérable? Quelle est la matière et la limite de l'impôt? Toute terre ne doit-elle pas payer, et une terre peut-elle payer au delà de son produit net? Voilà les questions qui entrent dans les salons sous les auspices du roi, par l'organe de Quesnay, son médecin, « son penseur », fondateur d'un système qui agrandit le prince pour soulager le peuple, et qui multiplie les impôts pour alléger l'impôt. — En même temps, par la porte opposée, arrivent d'autres questions non moins

1. *Dictionnaire philosophique*, article *Blé*. — L'ouvrage principal de Quesnay (*Tableau économique*) est de 1758.

neuves. « La France[1] est-elle une monarchie tempérée « et représentative, ou un gouvernement à la Turque? « Vivons-nous sous la loi d'un maître absolu, ou sommes-« nous régis par un pouvoir limité et contrôlé? » — « Les « parlementaires exilés... se sont mis à étudier le droit « public dans ses sources, et ils en confèrent comme « dans des académies. Dans l'esprit public et par leurs « études, s'établit l'opinion que la nation est au-dessus « du roi, comme l'Église universelle est au-dessus du « pape. » — Le changement est frappant, presque subit. « Il a y cinquante ans, dit encore d'Argenson, le public « n'était nullement curieux des nouvelles d'État. Aujour-« d'hui chacun lit sa *Gazette de Paris*, même dans les « provinces. On raisonne à tort et à travers de la poli-« tique, mais enfin on s'en occupe. » — Une fois que la conversation a saisi cet aliment, elle ne le lâche plus, et les salons s'ouvrent à la philosophie politique, par suite au Contrat social, à l'Encyclopédie, aux prédications de Rousseau, Mably, d'Holbach, Raynal et Diderot. En 1759, d'Argenson, qui s'échauffe, se croit déjà proche du moment final. « Il nous souffle un vent philosophique de « gouvernement libre et antimonarchique; cela passe « dans les esprits, et il peut se faire que ce gouverne-« ment soit déjà dans les têtes pour l'exécuter à la pre-« mière occasion. Peut-être *la Révolution* se ferait avec

1. Marquis d'Argenson, *Mémoires*, IV, 141; VI, 320, 465; VII, 23; VIII, 153 (1752, 1753, 1754). — Le *discours* de Rousseau *sur l'inégalité* est aussi de 1753. — Sur ce pas décisif de l'opinion, consultez l'excellent livre d'Aubertin, *l'Esprit public au dix-huitième siècle.*

« moins de contestations qu'on ne pense; cela se ferait « *par acclamation*[1]. »

Non pas encore; mais la semence lève. Bachaumont, en 1762, note un déluge de pamphlets, brochures et dissertations politiques, « une fureur de raisonner en « matière de finance et de gouvernement ». En 1765, Walpole constate que les athées, qui tiennent alors le dé de la conversation, se déchaînent autant contre les rois que contre les prêtres. Un mot redoutable, celui de *citoyen*, importé par Rousseau, est entré dans le langage ordinaire, et, ce qui est décisif, les femmes s'en parent comme d'une cocarde. « Vous savez combien je suis « citoyenne, écrit une jeune fille à son amie. Comme « citoyenne et comme amie, pouvais-je recevoir de plus « agréables nouvelles que celles de la santé de ma chère « petite et de la paix[2]? » — Autre mot non moins significatif, celui d'*énergie* qui, jadis ridicule, devient à la mode et se place à tout propos[3]. — Avec le langage, les sentiments sont changés, et les plus grandes dames passent à l'opposition. En 1771, dit le moqueur Besenval après l'exil du Parlement, « les assemblées de « société ou de plaisir étaient devenues de petits États « Généraux, où les femmes, transformées en législateurs, « établissaient des prémisses et débitaient avec assu- « rance des maximes de droit public. » La comtesse

1. La nuit du 4 août 1789 semble prédite ici.

2. *Correspondance de Laurette de Malboissière*, publiée par la marquise de la Grange (4 septembre 1762, 8 novembre 1762).

3. Lettre de Mme du Deffand à Mme de Choiseul (citée par Geffroy, *Gustave III et la cour de France*, I, 279)

d'Egmont, correspondante du roi de Suède, lui envoie un mémoire sur les lois fondamentales de la France, en faveur du Parlement, dernier défenseur des libertés nationales, contre les attentats du chancelier Maupeou. « M. le chancelier, dit-elle[1], a, depuis six mois, fait « apprendre l'histoire de France à des gens qui seraient « morts sans l'avoir sue. » — « Je n'en doute pas, sire, « ajoute-t-elle; vous n'abuserez pas de ce pouvoir qu'un « peuple enivré vous a confié sans limites.... Puisse « votre règne devenir l'époque du rétablissement du « gouvernement libre et indépendant, mais n'être jamais « la source d'une autorité absolue. » Nombre d'autres femmes du premier rang, Mmes de la Marck, de Boufflers, de Brienne, de Mesmes, de Luxembourg, de Croy, pensent et écrivent de même. « Le pouvoir absolu, dit « l'une d'elles, est une maladie mortelle qui, en corrom- « pant insensiblement les qualités morales, finit par dé- « truire les États.... Les actions des souverains sont « soumises à la censure de leurs propres sujets comme « à celle de l'univers.... La France est détruite, si l'ad- « ministration présente subsiste[2]. » — Lorsque, sous Louis XVI, une nouvelle administration avance et retire des velléités de réformes, leur critique demeure aussi ferme. « Enfance, faiblesse, inconséquence continuelle, « écrit une autre[3], nous changeons sans cesse et pour

1. Geffroy, *ib.*, I, 232, 241, 245.
2. Geffroy, *ib.*, I, 267, 281. Lettres de Mme de Boufflers (octobre 1772, juillet 1774).
3. *Ibid.*, I, 285. Lettres de Mme de la Marck (1776, 1777, 1779).

« être plus mal que nous n'étions d'abord. Monsieur et « M. le comte d'Artois viennent de voyager dans nos « provinces, mais comme ces gens-là voyagent, avec « une dépense affreuse et la dévastation sur tout leur « passage, n'en rapportant d'ailleurs qu'une graisse « surprenante : Monsieur est devenu gros comme un « tonneau; pour M. le comte d'Artois, il y met bon « ordre par la vie qu'il mène. » — Un souffle d'humanité en même temps que de liberté a pénétré dans les cœurs féminins. Elles s'intéressent aux pauvres, aux petits, au peuple; Mme d'Egmont recommande à Gustave III de planter la Dalécarlie en pommes de terre. Lorsque paraît l'estampe publiée au profit des Calas, « toute la France, et même toute l'Europe, s'empresse « de souscrire, l'impératrice de Russie pour 5000 li- « vres[1]. » — « L'agriculture, l'économie, les réformes, « la philosophie, écrit Walpole, sont de *bon ton*, même « à la cour. » — Le président Dupaty ayant fait un mémoire pour trois innocents condamnés à la « roue, on « ne parle plus que de cela dans le monde » ; « ces con- « versations de société, dit une correspondante de « Gustave III[2], ne sont plus oiseuses, puisque c'est par « elles que l'opinion publique se forme. *Les paroles sont « devenues des actions*, et tous les cœurs sensibles van- « tent avec transport un mémoire que l'humanité anime « et qui paraît plein de talent, parce qu'il est plein

1. Bachaumont, III, 14 (28 mars 1766. — Walpole, 6 octobre 1775).
2. Geffroy *ib.* Lettre de Mme de Staël (1786).

« d'âme ». Lorsque Latude sort de Bicêtre, Mme de Luxembourg, Mme de Boufflers et Mme de Staël veulent dîner avec Mme Legros, l'épicière qui « depuis trois années a remué ciel et terre » pour délivrer le prisonnier. C'est grâce aux femmes, à leur attendrissement, à leur zèle, à la conspiration de leurs sympathies, que M. de Lally parvient à faire réhabiliter son père. Quand elles s'éprennent, elles s'engouent : Mme de Lauzun, si timide, va jusqu'à dire des injures en public à un homme qui parle mal de Necker. — Rappelez-vous qu'en ce siècle les femmes étaient reines, faisaient la mode, donnaient le ton, menaient la conversation, par suite les idées, par suite l'opinion[1]. Quand on les trouve en avant sur le terrain politique, on peut être sûr que les hommes suivent : chacune d'elles entraîne avec soi tout son salon.

VI

Une aristocratie imbue de maximes humanitaires et radicales, des courtisans hostiles à la cour, des privilégiés qui contribuent à saper les privilèges, il faut voir dans les témoignages du temps cet étrange spectacle. « Il est de « principe, dit un contemporain, que tout doit être changé « et bouleversé[2]. » Au plus haut, au plus bas, dans les assemblées, dans les lieux publics, on ne rencontre parmi

1. Collé, *Journal*, III, 437 (1770) : « Les femmes ont tellement « pris le dessus chez les Français, elles les ont tellement subjugués, qu'ils ne pensent et ne sentent plus que d'après elles. »
2. *Correspondance*, par Metra, III, 200; IV, 131.

les privilégiés que des opposants et des réformateurs. « En 1787, presque tout ce qu'il y avait de marquant dans « la pairie se déclara dans le Parlement pour la résis- « tance.... J'ai vu mettre en avant dans les dîners qui « nous réunissaient alors presque toutes les idées qui « devaient bientôt se produire avec tant d'éclat[1]. » Déjà en 1774, M. de Vaublanc, allant à Metz, trouvait dans la diligence un ecclésiastique et un comte colonel de hussards qui ne cessaient de parler économie politique[2] « C'était alors la mode; tout le monde était économiste, « on ne s'entretenait que de philosophie, d'économie « politique, surtout d'humanité, et des moyens de sou- « lager le bon peuple; ces deux derniers mots étaient « dans toutes les bouches. » Ajoutez-y celui d'égalité; Thomas, dans un éloge du maréchal de Saxe, disait : « Je ne puis le dissimuler, il était du sang des rois »; et l'on admirait cette phrase. — Seuls quelques chefs de vieilles familles parlementaires ou seigneuriales conservent le vieil esprit nobiliaire et monarchique; toute la génération nouvelle est gagnée aux nouveautés. « Pour nous, dit l'un d'eux, jeune noblesse française[3], « sans regret pour le passé, sans inquiétude pour l'avenir, « nous marchions gaiement sur un tapis de fleurs qui « nous cachait un abîme. Riants frondeurs des modes « anciennes, de l'orgueil féodal de nos pères et de leurs « graves étiquettes, tout ce qui était antique nous pa-

1. *Souvenirs manuscrits* du chancelier Pasquier.
2. Comte de Vaublanc, *Souvenirs*, I, 117, 377.
3. Comte de Ségur, *Mémoires*, I, 17.

« raissait gênant et ridicule. La gravité des anciennes « doctrines nous pesait. La riante philosophie de Voltaire nous entraînait en nous amusant. Sans approfondir celle des écrivains plus graves, nous l'admirions comme empreinte de courage et de résistance « au pouvoir arbitraire.... La liberté, quel que fût son « langage, nous plaisait par son courage; l'égalité, par « sa commodité. On trouve du plaisir à descendre tant « qu'on croit pouvoir remonter dès qu'on veut; et, sans « prévoyance, nous goûtions à la fois les avantages du « patriciat et les douceurs d'une philosophie plébéienne. « Ainsi, quoique ce fussent nos privilèges, les débris « de notre ancienne puissance que l'on minait sous nos « pas, cette petite guerre nous plaisait. Nous n'en éprouvions pas les atteintes, nous n'en avions que le spectacle. Ce n'étaient que combats de plume et de paroles « qui ne nous paraissaient pouvoir faire aucun dommage « à la supériorité d'existence dont nous jouissions et « qu'une possession de plusieurs siècles nous faisait « croire inébranlable. Les formes de l'édifice restant « intactes, nous ne voyions pas qu'on le minait en dedans. Nous riions des graves alarmes de la vieille « cour et du clergé qui tonnaient contre cet esprit « d'innovation. Nous applaudissions les scènes républicaines de nos théâtres[1], les discours philosophiques « de nos Académies, les ouvrages hardis de nos littérateurs. » — Si l'inégalité durait encore dans la distri-

1. Ségur, *ib.*, I, 151. « J'entendis toute la cour, dans la salle « de spectacle du château de Versailles, applaudir avec enthou-

bution des charges et des places, « l'égalité commençait « à régner dans les sociétés. En beaucoup d'occasions, « les titres littéraires avaient la préférence sur les « titres de noblesse. Les courtisans, serviteurs de la « mode, venaient faire la cour à Marmontel, à d'Alem- « bert, à Raynal. On voyait fréquemment dans le monde « des hommes de lettres du deuxième et troisième rang « être accueillis et traités avec des égards que n'obte- « naient pas les nobles de province.... Les institutions « restaient monarchiques, mais les mœurs devenaient « républicaines. Nous préférions un mot d'éloge de « d'Alembert, de Diderot, à la faveur la plus signalée « d'un prince... Il était impossible de passer la soirée « chez d'Alembert, d'aller à l'hôtel de La Rochefoucauld « chez les amis de Turgot, d'assister au déjeuner de « l'abbé Raynal, d'être admis dans la société et la fa- « mille de M. de Malesherbes, enfin d'approcher de la « reine la plus aimable et du roi le plus vertueux, sans « croire que nous entrions dans une sorte d'âge d'or « dont les siècles précédents ne nous donnaient aucune « idée... Nous étions éblouis par le prisme des idées « et des doctrines nouvelles, rayonnants d'espérance, « brûlants d'ardeur pour toutes les gloires, d'enthou- « siasme pour tous les talents et bercés des rêves sé- « duisants d'une philosophie qui voulait assurer le « bonheur du genre humain. Loin de prévoir des mal-

« siasme *Brutus*, tragédie de Voltaire, et particulièrement ces « deux vers :

> Je suis fils de Brutus et je porte en mon cœur
> La liberté gravée et les rois en horreur. »

« heurs, des excès, des crimes, des renversements de « trônes et de principes, nous ne voyions dans l'avenir « que tous les biens qui pouvaient être assurés à l'hu- « manité par le règne de la raison. On laissait un libre « cours à tous les écrits réformateurs, à tous les projets « d'innovation, aux pensées les plus libérales, aux sys- « tèmes les plus hardis. Chacun croyait marcher à la « perfection, sans s'embarrasser des obstacles et sans « les craindre. Nous étions fiers d'être Français et encore « plus d'être Français du dix-huitième siècle.... Jamais « réveil plus terrible ne fut précédé par un sommeil « plus doux et par des songes plus séduisants ».

Ils ne s'en tiennent pas à des songes, à de purs souhaits, à des espérances passives. Ils agissent, ils sont vraiment généreux; il suffit qu'une cause soit belle pour que leur dévouement lui soit acquis. A la nouvelle de l'insurrection américaine, le marquis de la Fayette, laissant sa jeune femme enceinte, s'échappe, brave les défenses de la cour, achète une frégate, traverse l'Océan et vient se battre aux côtés de Washington. « Dès que je « connus la querelle, dit-il, mon cœur fut enrôlé et je ne « songeai plus qu'à rejoindre mes drapeaux. » Quantité de gentilshommes le suivent. Sans doute ils aiment le danger; « une probabilité d'avoir des coups de fusil est « trop précieuse pour qu'on la néglige[1]. » Mais il s'agit en outre d'affranchir des opprimés; « c'est comme pa- « ladins, dit l'un d'eux, que nous nous montrions phi-

1. Duc de Lauzun, 80 (à propos de son expédition en Corse).

losophes[1], » et l'esprit chevaleresque se met au service de la liberté. — D'autres services, plus sédentaires et moins brillants, ne les trouvent pas moins zélés. Aux assemblées provinciales[2], les plus grands personnages de la province, évêques, archevêques, abbés, ducs, comtes, marquis, joints aux notables les plus opulents et les plus instruits du Tiers-état, en tout un millier d'hommes, bref l'élite sociale, toute la haute classe convoquée par le roi, établit le budget, défend le contribuable contre le fisc, dresse le cadastre, égalise la taille, remplace la corvée, pourvoit à la voirie, multiplie les ateliers de charité, instruit les agriculteurs, propose, encourage et dirige toutes les réformes. J'ai lu les vingt volumes de leurs procès-verbaux . on ne peut voir de meilleurs citoyens, des administrateurs plus intègres, plus appliqués, et qui se donnent gratuitement plus de peine, sans autre objet que le bien public. La bonne volonté est complète. Jamais l'aristocratie n'a été si digne du pouvoir qu'au moment où elle allait le perdre; les privilégiés, tirés de leur désœuvrement, redevenaient des hommes publics, et, rendus à leur fonction, revenaient à leur devoir. En 1778, dans la première assemblée du Berry, l'abbé de Séguiran[3], rapporteur, ose

1. Ségur, I, 87.

2. Les assemblées du Berry et de la Haute-Guyenne commencent en 1778 et 1779, celles des autres généralités en 1787. Toutes fonctionnent jusqu'en 1789. (Cf. Léonce de Lavergne, *Les assemblées provinciales*.)

3. Léonce de Lavergne, *ib.*, 26, 55, 185. Le bureau des impôts de l'assemblée provinciale de Tours réclame aussi contre les privilèges en fait d'impôts

dire que « la répartition de l'impôt doit être un partage « fraternel des charges publiques ». En 1780, les abbés, prieurs et chapitres de la même province offrent 60 000 livres de leur argent, et quelques gentilshommes, en moins de vingt-quatre heures, 17 000 livres. En 1787, dans l'assemblée d'Alençon, la noblesse et le clergé se cotisent de 30 000 livres pour soulager d'autant les taillables indigents de chaque paroisse[1]. Au mois d'avril 1787, le roi, dans l'Assemblée des Notables, parle de « l'empressement avec lequel les archevêques et évêques « ont déclaré ne prétendre à aucune exemption pour « leur contribution aux charges publiques ». Au mois de mars 1789, dès l'ouverture des assemblées de bailliage, le clergé tout entier, la noblesse presque tout entière, bref le corps des privilégiés, renonce spontanément à ses privilèges en fait d'impôt. Le sacrifice est voté par acclamation; ils viennent d'eux-mêmes l'offrir au Tiers-état et il faut voir dans les procès-verbaux manuscrits leur accent généreux et sympathique. « L'or- « dre de la noblesse du bailliage de Tours, dit le mar- « quis de Lusignan[2], considérant que ses membres sont « hommes et citoyens avant que d'être nobles, ne peut

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Normandie*, généralité d'Alençon, 252. — Cf. *Archives nationales*, II, 1149 : en 1778, dans la généralité de Moulins, trente-neuf personnes, la plupart nobles, ajoutent de leur argent 18 950 livres aux 60 000 allouées par le roi pour les routes et ateliers de charité.

2. *Archives nationales*, procès-verbaux et cahiers des États généraux, t. XLIX, 712, 714 (noblesse et clergé de Dijon). T. XVI, 185 (noblesse d'Auxerre). T. XXIX, 352, 455, 458 (clergé et noblesse du Berry). T. CL, 266 (clergé et noblesse de Tours). T. XXIX, clergé et noblesse de Châteauroux (29 janvier 1789), 572 à 582.

« se dédommager, d'une manière plus conforme à « l'esprit de justice et de patriotisme qui l'anime, « du long silence auquel l'abus du pouvoir ministériel « l'avait condamné, qu'en déclarant à ses concitoyens « qu'elle n'entend plus jouir à l'avenir d'aucun des « privilèges pécuniaires que l'usage lui avait conser- « vés, et qu'elle fait par acclamation le vœu solennel de « supporter dans une parfaite égalité, et chacun en pro- « portion de sa fortune, les impôts et contributions géné- « rales qui seront consenties par la nation. » — « Je vous « le répète, dit le comte de Buzançois au Tiers-état du « Berry, nous sommes tous frères, nous voulons parta- « ger vos charges.... Nous désirons ne porter qu'un seul « vœu aux états et, par là, montrer l'union et l'harmo- « nie qui doivent y régner. Je suis chargé de vous offrir « de vous réunir à nous pour ne faire qu'un seul cahier. » — « Il faut trois qualités à un député, dit le marquis de « Barbançon au nom de la noblesse de Châteauroux : « probité, fermeté, connaissances; les deux premières se « trouvent également dans les députés des trois ordres; « mais les connaissances se rencontreront plus géné- « ralement dans le Tiers-état, dont l'esprit est exercé aux « affaires. » — « Un nouvel ordre de choses se déploie à « nos yeux, dit l'abbé Legrand au nom du clergé de Châ- « teauroux; le voile du préjugé est déchiré, la raison en « a pris la place. Elle s'empare de tous les cœurs fran- « çais, sape par le pied tout ce qui n'était fondé que

T XIII, 765 (noblesse d'Autun). — Pour l'ensemble, voyez *Résumé des cahiers*, par Prudhomme, 3 vol.

« sur les anciennes opinions et tire sa force d'elle-« même. » Non seulement les privilégiés font les avances, mais ils les font sans effort; ils parlent la même langue que les gens du Tiers, ils sont disciples des mêmes philosophes, ils semblent partir des mêmes principes. La noblesse de Clermont en Beauvoisis[1] ordonne à ses députés « de demander avant tout qu'il soit fait une décla-« ration explicite des droits qui appartiennent à tous les « hommes ». La noblesse de Mantes et Meulan affirme « que les principes de la politique sont aussi absolus « que ceux de la morale, puisque les uns et les autres ont « pour base commune la raison ». La noblesse de Reims demande « que le roi soit supplié de vouloir bien ordon-« ner la démolition de la Bastille ». — Maintes fois, après des vœux et des prévenances semblables, les délégués de la noblesse et du clergé sont accueillis dans les assemblées du Tiers par des battements de mains, « des « larmes », des transports. Quand on voit ces effusions, comment ne pas croire à la concorde? Et comment prévoir qu'on va se battre au premier tournant de la route où, fraternellement, l'on entre la main dans la main?

Ils n'ont pas cette triste sagesse. Ils posent en principe que l'homme, surtout l'homme du peuple, est bon; pourquoi supposer qu'il puisse vouloir du mal à ceux qui lui

1. Prudhomme, *ib.*, II, 39, 51, 59. — Léonce de Lavergne, 384 En 1788, deux cents gentilshommes des premières familles du Dauphiné signent, conjointement avec le clergé et le Tiers-état de la province, une adresse au roi où se trouve la phrase suivante : « Ni le temps, ni les liens ne peuvent légitimer le despotisme; « *Les droits des hommes dérivent de la nature seule et sont indé-« pendants de leurs conventions.* »

veulent du bien? Ils ont conscience a son endroit de leur bienveillance et de leur sympathie. Non seulement ils parlent de leurs sentiments, mais ils les éprouvent. A ce moment, dit un contemporain[1], « la pitié la plus active « remplissait les âmes; ce que craignaient le plus les « hommes opulents, c'était de passer pour insensibles ». L'archevêque de Paris, qu'on poursuivra à coups de pierres, a donné cent mille écus pour améliorer l'Hôtel-Dieu. L'intendant Bertier, qu'on massacrera, a cadastré l'Ile-de-France pour égaliser la taille, ce qui lui a permis d'en abaisser le taux d'abord d'un huitième, puis d'un quart[2]. Le financier Beaujon bâtit un hôpital. Necker refuse les appointements de sa place et prête au trésor deux millions pour rétablir le crédit. Le duc de Charost, dès 1770[3], abolit sur ses terres les corvées seigneuriales et fonde un hôpital dans sa seigneurie de Meillant. Le prince de Bauffremont, les présidents de Vezet, de Chamolles, de Chaillot, nombre d'autres seigneurs en Franche-Comté, suivent l'exemple du roi en affranchissant leurs serfs[4]. L'évêque de Saint-Claude réclame, malgré son chapitre, l'affranchissement de ses mainmortables. Le marquis de Mirabeau établit dans son domaine du Limousin un bureau gratuit de conciliation pour arranger les procès, et chaque jour, à Fleury, fabrique neuf cents livres de pain

1. Lacretelle, *Histoire de France au dix-huitième siècle*, V, 2.
2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France* (1787), 127.
3. Léonce de Lavergne, *Ib.*, 52 369.
4. *Le cri de la raison*, par Clerget, curé d'Ornans (1789), 258.

économique à l'usage « du pauvre peuple qui se bat à qui en aura[1] ». M. de Barral, évêque de Castres, prescrit à tous ses curés de prêcher et propager la culture des pommes de terre. Le marquis de Guerchy monte avec Arthur Young sur les tas de foin pour apprendre à bien faire une meule. Le comte de Lasteyrie importe en France la lithographie. Nombre de grands seigneurs et de prélats figurent dans les sociétés d'agriculture, écrivent ou traduisent des livres utiles, suivent les applications des sciences, étudient l'économie politique, s'informent de l'industrie, s'intéressent en amateurs ou en promoteurs à toutes les améliorations publiques. « Jamais, dit encore Lacretelle, les Français n'avaient « été plus ligués pour combattre tous les maux dont la « nature nous impose le tribut, et ceux qui pénètrent « par mille voies dans les institutions sociales. » Peut-on admettre que tant de bonnes intentions réunies aboutissent à tout détruire? Tous se rassurent, le gouvernement comme la haute classe, en songeant au bien qu'ils ont fait ou voulu faire. Le roi se rappelle qu'il a rendu l'état civil aux protestants, aboli la question préparatoire, supprimé la corvée en nature, établi la libre circulation des grains, institué les assemblées provinciales, relevé la marine, secouru les Américains, affranchi ses propres serfs, diminué les dépenses de sa maison, employé Malesherbes, Turgot et Necker, lâché la bride à la

1. Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, I, 290, 368. — Théron de Montaugé, *L'agriculture et les classes rurales dans le pays Toulousain*, 14.

presse, écouté l'opinion publique[1]. Aucun gouvernement ne s'est montré plus doux : le 14 juillet 1789, il n'y avait à la Bastille que sept prisonniers, dont un idiot, un détenu sur la demande de sa famille, et quatre accusés de faux[2]. Aucun prince n'a été plus humain plus charitable, plus préoccupé des malheureux. En 1784, année d'inondations et d'épidémies, il fait distribuer pour trois millions de secours. On s'adresse à lui, même pour les accidents privés; le 8 juin 1785, il envoie deux cents livres à la femme d'un laboureur breton, qui, ayant déjà deux enfants, vient d'en mettre au monde trois en une seule couche[3]. Pendant un hiver rigoureux, il laisse chaque jour les pauvres envahir ses cuisines. Très probablement, il est, après Turgot, l'homme de son temps qui a le plus aimé le peuple. — Au-dessous de lui, ses délégués se conforment à ses vues ; j'ai lu quantité de lettres d'intendants qui tâchent d'être de petits Turgots. « Tel construit un hôpital, un autre « fonde des prix pour les laboureurs; celui-ci admet « des artisans à sa table[4] » ; celui-là entreprend le défri-

1. « La plupart des étrangers ont peine à se faire une idée de « l'autorité qu'exerce en France aujourd'hui l'opinion publique, « ils comprennent difficilement ce que c'est que cette puissance « invisible *qui commande jusque dans le palais du roi*. Il en est « pourtant ainsi. » (Necker (1784), cité par Tocqueville.)

2. Granier de Cassagnac, II, 256. — Au commencement du règne de Louis XVI, M. de Malesherbes visita, selon l'usage, les maisons qui contenaient des prisonniers d'État. « Il m'a dit à moi-même qu'il n'en avait fait sortir que *deux*. » (Sénac de Meilhan, *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France*.)

3. *Archives nationales*, H, 1148, 1149, F. 14, 2073 (Secours à diverses provinces et localités malheureuses).

4. Aubertin, 484 (d'après Bachaumont).

chement d'un marais. M. de la Tour, en Provence, a fait tant de bien pendant quarante ans, que, malgré lui, le Tiers-état lui vote une médaille d'or[1]. Un gouverneur fait un cours de boulangerie économique. — Quel danger de pareils pasteurs peuvent-ils courir au milieu de leur troupeau? Quand le roi convoque les États Généraux, nul n'est « en défiance », ni ne s'effraye de l'avenir. « On « parlait[2] de l'établissement d'une nouvelle constitution « de l'État comme d'une œuvre facile, comme d'un « événement naturel. » — « Les hommes les meilleurs « et les plus vertueux y voyaient le commencement « d'une nouvelle ère de bonheur pour la France et pour « tout le monde civilisé. Les ambitieux se réjouissaient « de la large carrière qui allait s'ouvrir à leurs espé- « rances. Mais on n'aurait pas trouvé un individu, le « plus morose, le plus timide, le plus enthousiaste, qui « prévît un seul des événements extraordinaires vers « lesquels les États assemblés allaient être conduits. »

1. Léonce de Lavergne, 472.

2. Mathieu Dumas, *Mémoires*, I, 426. — Sir Samuel Romilly, *Mémoires*, I, 99. — « La sécurité alla jusqu'à l'extravagance. » (Mme de Genlis, *Mémoires*.) — Le 29 juin 1789, Necker disait dans le conseil du roi, à Marly : « Quoi de plus frivole que les craintes « conçues à raison de l'organisation des États Généraux? Rien ne « peut y être statué sans l'assentiment du roi. » (M. de Barentin, *Mémoires*, 187.) — Adresse de l'Assemblée nationale à ses commettants, 2 octobre 1789 : « Une grande révolution, *dont le « projet eût paru chimérique il y a quelques mois*, s'est opérée au « milieu de nous. »

CHAPITRE III

I. La classe moyenne. — Ancien esprit du Tiers. — Les affaires publiques ne regardaient que le roi. — Limites de l'opposition janséniste et parlementaire. — II. Changement dans la condition du bourgeois. — Il s'enrichit. — Il prête à l'État. — Danger de sa créance. — Il s'intéresse aux affaires publiques. — III. Il monte dans l'échelle sociale. — Le noble se rapproche de lui. — Il se rapproche du noble. — Il se cultive. — Il est du monde. — Il se sent l'égal du noble. — Il est gêné par les privilèges. — IV. Entrée de la philosophie dans les esprits ainsi préparés. — A ce moment celle de Rousseau est en vogue. — Concordance de cette philosophie et des besoins nouveaux. — Elle est adoptée par le Tiers. — V. Effet qu'elle produit sur lui. — Formation des passions révolutionnaires. — Instincts de nivellement. — Besoin de domination. — Le Tiers décide qu'il est la nation. — Chimères, ignorance, exaltation. — VI. Résumé.

I

Pendant longtemps, la philosophie nouvelle, enfermée dans un cercle choisi, n'avait été qu'un luxe de bonne compagnie. Négociants, fabricants et boutiquiers, avocats, procureurs et médecins, comédiens, professeurs ou curés, fonctionnaires, employés et commis, toute la classe moyenne était à sa besogne. L'horizon de chacun était restreint ; c'était celui de la profession ou du métier

qu'on exerçait, de la corporation dans laquelle on était compris, de la ville où l'on était né et tout au plus de la province où l'on habitait[1]. La disette des idées et la modestie du cœur confinaient le bourgeois dans son enclos héréditaire. Ses yeux ne se hasardaient guère au delà, dans le territoire interdit et dangereux des choses d'État; à peine s'il y coulait un regard furtif et rare; les affaires publiques étaient « les affaires du roi ». — Point de fronde alors, sauf dans le barreau, satellite obligé du Parlement et entraîné dans son orbite. En 1718, après un lit de justice, les avocats de Paris s'étant mis en grève, le régent s'écriait avec colère et surprise : « Quoi! ces drôles-là s'en mêlent aussi[2]! » Encore faut-il remarquer que, le plus souvent, beaucoup d'entre eux se tenaient cois. « Mon père et moi, écrit plus tard l'avo-« cat Barbier, nous ne nous sommes pas mêlés dans ces « tapages, parmi ces esprits caustiques et turbulents. » — Et il ajoute cette profession de foi significative : « Je « crois qu'il faut faire son emploi avec honneur, *sans* « *se mêler d'affaires d'État sur lesquelles on n'a ni pou-* « *voir ni mission.* » — Dans toute la première moitié du dix-huitième siècle, je ne vois dans le Tiers-état que ce seul foyer d'opposition, le Parlement et, autour de lui, pour attiser le feu, le vieil esprit gallican ou janséniste. « La bonne ville de Paris, écrit Barbier en 1733,

1. J'ai pu moi-même constater ces sentiments par les récits de vieillards morts il y a vingt ans. — Cf. Les *Mémoires* manuscrits du libraire Hardy (analysés par Aubertin) et les *Voyages d'Arthur Young*.

2. Aubertin. *Ib.*, 180, 362.

« est janséniste de la tête aux pieds, » non seulement les magistrats, les avocats, les professeurs, toute l'élite de la bourgeoisie, « mais encore tout le gros de Paris, « hommes, femmes, petits enfants, qui tiennent pour cette « doctrine, sans savoir la matière, sans rien entendre « aux distinctions et interprétations, par haine contre « Rome et les jésuites. Les femmes, femmelettes et jus- « qu'aux femmes de chambre s'y feraient hacher.... Ce « parti s'est grossi des honnêtes gens du royaume qui « détestent les persécutions et l'injustice. » — Aussi, quand toutes les chambres de magistrature, jointes aux avocats, donnent leur démission et défilent hors du palais « au « milieu d'un monde infini, le public dit : *Voilà de vrais « Romains, les pères de la patrie;* on bat des mains au « passage des deux conseillers Pucelle et Menguy et on « leur jette des couronnes ». — Incessamment rallumée, la querelle du Parlement et de la Cour sera l'une des flammèches qui provoqueront la grande explosion finale, et les brandons jansénistes qui couvent sous la cendre trouveront leur emploi en 1791 lorsqu'on attaquera l'édifice ecclésiastique. — Mais, dans cet antique foyer, il ne peut y avoir que des cendres chaudes, des tisons enfouis, parfois des pétillements et des feux de paille; par lui-même et à lui seul, il n'est point incendiaire. Sa structure emprisonne sa flamme et ses aliments limitent sa chaleur. Le janséniste est trop fidèle chrétien pour ne pas respecter les puissances instituées d'en haut. Le parlementaire, conservateur par état, aurait horreur de renverser l'ordre établi. Tous les deux

combattent pour la tradition et contre la nouveauté ; c'est pourquoi, après avoir défendu le passé contre le pouvoir arbitraire, ils le défendront contre la violence révolutionnaire et tomberont, l'un dans l'impuissance et l'autre dans l'oubli.

II

Aussi bien, l'embrasement est tardif dans la classe moyenne, et, pour qu'il s'y propage, il faut qu'au préalable, par une transformation graduelle, les matériaux réfractaires soient devenus combustibles. — Un grand changement s'opère au dix-huitième siècle dans la condition du Tiers-état. Le bourgeois a travaillé, fabriqué, commercé, gagné, épargné, et tous les jours il s'enrichit davantage[1]. On peut dater de Law ce grand essor des entreprises, du négoce, de la spéculation et des fortunes ; arrêté par la guerre, il reprend plus vif et plus fort à chaque intervalle de paix, après le traité d'Aix-la-

1. Voltaire, *Siècle de Louis XV*, ch. XXXI ; *Siècle de Louis XIV*, ch. XXX. « L'industrie augmente tous les jours ; à voir le luxe des « particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties « dans Paris et dans les provinces, cette quantité d'équipages, « ces commodités, ces recherches qu'on appelle *luxe*, on croirait « que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela « est le fruit d'un travail ingénieux encore plus que de la ri- « chesse.... Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie.... Les « gains du commerce ont augmenté. Il s'est trouvé moins d'opu- « lence qu'autrefois chez les grands et plus dans le moyen ordre, « et cela a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait « autrefois d'autre ressource pour les petits que de servir les « grands ; aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne « connaissait pas il y a cent ans. »

Chapelle en 1748, après le traité de Paris en 1763, et surtout à partir du règne de Louis XVI. L'exportation française, qui en 1720 était de 106 millions, en 1735 de 124, en 1748 de 192, est de 257 millions en 1755, de 309 en 1776, de 354 en 1788. En 1786, Saint-Domingue seul envoie à la métropole pour 131 millions de ses produits et en reçoit pour 44 millions de marchandises[1]. Sur ces échanges, on voit, à Nantes, à Bordeaux, se fonder des maisons colossales. « Je tiens Bordeaux, écrit Arthur « Young, pour plus riche et plus commerçante qu'au- « cune ville d'Angleterre, excepté Londres.... Dans ces « derniers temps, les progrès du commerce maritime « ont été plus rapides en France qu'en Angleterre même. » Selon un administrateur du temps, si les taxes de consommation rapportent tous les jours davantage, c'est que depuis 1774 les divers genres d'industrie se développent tous les jours davantage[2]. Et ce progrès est régulier, soutenu. « On peut compter, dit Necker en 1781, « que le produit de tous les droits de consommation « augmente de deux millions par an. » — Dans ce grand effort d'invention, de labeur et de génie, Paris, qui grossit sans cesse, est l'atelier central. Bien plus encore qu'aujourd'hui, il a le monopole de tout ce qui est œuvre d'intelligence et de goût, livres, tableaux, estampes, statues, bijoux, parures, toilettes, voitures, ameublements, articles de curiosité et de mode, agréments et décors de la vie élégante et mondaine; c'est lui qui

1. Arthur Young, II, 360, 373.
2. Tocqueville, 255.

fournit l'Europe. En 1774, son commerce de librairie était évalué à 45 millions, et celui de Londres au quart seulement[1]. Sur les bénéfices s'élèvent beaucoup de grandes fortunes, encore plus de fortunes moyennes, et les capitaux ainsi formés cherchent un emploi. — Justement, voici que les plus nobles mains du royaume s'étendent pour les recevoir, nobles, princes du sang, états provinciaux, assemblées du clergé, au premier rang le roi, qui, étant le plus besogneux de tous, emprunte à dix pour cent et est toujours en quête de nouveaux prêteurs. Déjà sous Fleury la dette s'est accrue de 18 millions de rente, et, pendant la guerre de Sept Ans, de 34 autres millions de rente. Sous Louis XVI, M. Necker emprunte en capital 530 millions, M. Joly de Fleury 300 millions, M. de Calonne 800 millions, en tout 1630 millions en dix ans. L'intérêt de la dette, qui n'était que de 45 millions en 1755, s'élève à 106 millions en 1776, et monte à 206 millions en 1789[2]. Que de créanciers indiqués par ce peu de chiffres! Et remarquez que, le Tiers-état étant le seul corps qui gagne et épargne, presque tous ces créanciers sont du Tiers-état. Ajoutez-en des milliers d'autres : en premier lieu, les financiers qui font au gouvernement des avances de fonds, avances indispensables, puisque, de temps immémorial, il mange son blé en herbe, et que toujours l'année courante ronge

1. Aubertin, 482.

2. Buchez et Roux, *Histoire parlementaire*. Extrait des états dressés par les contrôleurs généraux, I, 175, 205. — *Rapport* de Necker, I, 376. — Aux 206 millions, il faut ajouter 15 800 000 pour les frais et intérêts des anticipations.

d'avance le produit des années suivantes : il y a 80 millions d'anticipations en 1759, et 170 en 1785. En second lieu, tant de fournisseurs, grands et petits, qui, sur tous les points du territoire, sont en compte avec l'État pour leurs travaux et fournitures, véritable armée qui s'accroît tous les jours, depuis que le gouvernement, entraîné par la centralisation, se charge seul de toutes les entreprises, et que, sollicité par l'opinion, il multiplie les entreprises utiles au public : sous Louis XV, l'État fait six mille lieues de routes, et, sous Louis XVI, en 1788, afin de parer à la famine, il achète pour quarante millions de grains.

Par cet accroissement de son action et par cet emprunt de capitaux, il devient le débiteur universel ; dès lors les affaires publiques ne sont plus seulement les affaires du roi. Ses créanciers s'inquiètent de ses dépenses, car c'est leur argent qu'il gaspille ; s'il gère mal, ils seront ruinés. Ils voudraient bien connaître son budget, vérifier ses livres : un prêteur a toujours le droit de surveiller son gage. Voilà donc le bourgeois qui relève la tête et qui commence à considérer de près la grande machine dont le jeu, dérobé à tous les regards vulgaires, était jusqu'ici un secret d'État. Il devient politique et, du même coup, il devient mécontent. — Car, on ne peut le nier, ces affaires où il est si fort intéressé sont mal conduites. Un fils de famille qui mènerait les siennes de la même façon mériterait d'être interdit. Toujours, dans l'administration de l'État, la dépense a dépassé la recette. D'après les aveux officiels, le déficit annuel

était de soixante-dix millions en 1770, de quatre-vingts en 1783[1] : quand on a tenté de le réduire, ç'a été par des banqueroutes, l'une de deux milliards à la fin de Louis XIV, l'autre presque égale au temps de Law, une autre du tiers et de moitié sur toutes les rentes au temps de Terray, sans compter les suppressions de détail, les réductions, les retards indéfinis de payement, et tous les procédés violents ou frauduleux qu'un débiteur puissant emploie impunément contre un créancier faible. « On compte cinquante-six violations de la foi publique « depuis Henri IV jusqu'au ministère de M. de Loménie « inclusivement[2] » et l'on aperçoit à l'horizon une dernière banqueroute plus effroyable que toutes les autres. Plusieurs, Besenval, Linguet, la conseillent hautement comme une amputation nécessaire et salutaire. Non seulement il y a des précédents, et en cela le gouvernement ne fera que suivre son propre exemple; mais telle est sa règle quotidienne, puisqu'il ne vit qu'au jour le jour, à force d'expédients et de délais, creusant un trou pour en boucher un autre, et ne se sauvant de la faillite que par la patience forcée qu'il impose à ses créanciers. Avec lui, dit un contemporain, ils n'étaient jamais sûrs de rien, et il fallait toujours attendre[3]. « Plaçaient-ils leurs capitaux dans ses emprunts, ils ne « pouvaient jamais compter sur une époque fixe pour le « payement des intérêts. Construisaient-ils ses vais-

1. Buchez et Roux, I, 190. *Rapport* de M. de Calonne.
2. Chamfort, 105.
3. Tocqueville, 261.

« seaux, réparaient-ils ses routes, vêtaient-ils ses sol-
« dats, ils restaient sans garanties de leurs avances,
« sans échéances pour le remboursement, réduits à
« calculer les chances d'un contrat avec les ministres
« comme celles d'un prêt fait à la grosse aventure. »
On ne paye que si l'on peut et quand on peut, même les gens de la maison, les fournisseurs de la table, les serviteurs de la personne. En 1753, les domestiques de Louis XV n'avaient rien reçu depuis trois années. On a vu que ses palefreniers allaient mendier pendant la nuit dans les rues de Versailles, que ses pourvoyeurs « se cachaient », que, sous Louis XVI, en 1778, il était dû 792 620 francs au marchand de vin, et 3 467 980 francs au fournisseur de poisson et de viande[1]. En 1788, la détresse est telle, que le ministre de Loménie prend et dépense les fonds d'une souscription faite par des particuliers pour les hospices; au moment où il se retire, le Trésor est vide, sauf quatre cent mille francs dont il met la moitié dans sa poche. Quelle administration! — Devant ce débiteur qui manifestement devient insolvable, tous les gens qui, de près ou de loin, sont engagés dans ses affaires, se consultent avec alarme, et ils sont innombrables, banquiers, négociants, fabricants, employés, prêteurs de toute espèce et de tout degré : au premier rang les rentiers, qui ont mis chez lui tout leur avoir en viager et qui seront à l'aumône s'il ne leur paye pas chaque année les 44 millions qu'il leur doit, les

1. Marquis d'Argenson, 12 avril 1752, 11 février 1753, 24 juillet 1753, 7 décembre 1755. — *Archives nationales*, O^1, 758.

industriels et marchands, qui lui ont confié leur honneur commercial et auraient horreur de faillir par contre-coup; derrière ceux-ci, leurs créanciers, leurs commis, leurs ouvriers, leurs proches, bref la plus grande partie de la classe laborieuse et paisible, qui jusqu'ici obéissait sans murmure et ne songeait point à contrôler le régime établi. Désormais elle va le contrôler avec attention, avec défiance, avec colère; et malheur à ceux qu'elle prendra en faute, car elle sait qu'ils la ruinent en ruinant l'État!

III

En même temps elle a monté dans l'échelle sociale, et, par son élite, elle rejoint les plus haut placés. Jadis, entre Dorante et M. Jourdain, entre don Juan et M. Dimanche, entre M. de Sotenville lui-même et George Dandin, l'intervalle était immense: habits, logis, mœurs, caractère, point d'honneur, idées, langage, tout différait. Maintenant la distance est presque insensible. D'une part, les nobles se sont rapprochés du Tiers-état; d'autre part, le Tiers-état s'est rapproché des nobles, et l'égalité de fait a précédé l'égalité de droit. — Aux approches de 1789, on aurait peine à les distinguer dans la rue. A la ville, les gentilshommes ne portent plus l'épée; ils ont quitté les broderies, les galons, et se promènent en frac uni, ou courent dans un cabriolet qu'ils conduisent eux-mêmes[1]. « La « simplicité des coutumes anglaises » et les usages du

1. Ségur, I, 17.

Tiers leur ont paru plus commodes pour la vie privée. Leur éclat les gênait, ils étaient las d'être toujours en représentation. Désormais ils acceptent la familiarité pour avoir le sans-gêne, et sont contents « de se mêler sans « faste et sans entraves à tous leurs concitoyens ». — Certes, l'indice est grave, et les vieilles âmes féodales avaient raison de gronder. Le marquis de Mirabeau, apprenant que son fils veut être son propre avocat, ne se console qu'en voyant d'autres, et de plus grands, faire pis encore[1]. « Quoique ayant de la peine à avaler l'idée « que le petit-fils de notre grand-père, tel que nous l'a- « vons vu passer sur le Cours, toute la foule, petits et « grands, ôtant de loin le chapeau, va maintenant figu- « rer à la barre de l'avant-cour, disputant la pratique « aux aboyeurs de chicane, je me suis dit ensuite que « Louis XIV serait un peu plus étonné s'il voyait la « femme de son arrière-successeur, en habit de paysanne « et en tablier, sans suite, sans pages ni personne, cou- « rant le palais et les terrasses, demander au premier « polisson en frac de lui donner la main que celui-ci « lui prête seulement jusqu'au bas de l'escalier. » — En effet, le nivellement des façons et des dehors ne fait que manifester le nivellement des esprits et des âmes. Si l'ancien décor se défait, c'est que les sentiments qu'il annonçait se défont. Il annonçait le sérieux, la dignité, l'habitude de se contraindre et d'être en public, l'autorité, le commandement. C'était la parade fastueuse et rigide d'un

1. Lucas de Montigny, *Lettre* du marquis de Mirabeau du 25 mars 1783.

état-major social. A présent la parade tombe, parce que l'état-major s'est dissous. Si les nobles s'habillent en bourgeois, c'est qu'ils sont eux-mêmes devenus des bourgeois, je veux dire des oisifs qui, retirés des affaires, causent et s'amusent. — Sans doute ils s'amusent en gens de goût et causent en gens de bonne compagnie. Mais la difficulté ne sera pas grande de les égaler en cela. Depuis que le Tiers s'est enrichi, beaucoup de roturiers sont devenus gens du monde. Les successeurs de Samuel Bernard ne sont plus des Turcaret, mais des Pâris-Duverney, des Saint-James, des Laborde, affinés, cultivés de cœur et d'esprit, ayant du tact, de la littérature, de la philosophie, de la bienfaisance[1], donnant des fêtes, sachant recevoir. A une nuance près, on trouve chez eux la même société que chez un grand seigneur, les mêmes idées, le même ton. Leurs fils, MM. de Villemur, de Francueil, d'Épinay, jettent l'argent par les fenêtres aussi élégamment que les jeunes ducs avec lesquels ils soupent. Avec de l'argent et de l'esprit, un parvenu se dégourdit vite, et son fils, sinon lui, sera initié : quelques années d'exercices à l'académie, un maître de danse, une des quatre mille charges qui confèrent la noblesse lui donneront les dehors qui lui manquent. Or, en ce temps-là, dès qu'on sait observer les bienséances, saluer et causer, on a son brevet d'entrée partout. Un Anglais[2] remarque que l'un des pre-

1. Mme Vigée-Lebrun, I, 269, 251 (Intérieur de deux fermiers généraux, M. de Verdun à Colombes, M. de Saint-James à Neuilly). — Le type supérieur du bourgeois, du négociant, a déjà été mis au théâtre par Sedaine (*le Philosophe sans le savoir*).

2. *A Comparative view*, by John Andrews, 58.

miers mots que l'on emploie pour louer un homme est de dire « qu'il se présente parfaitement bien ». La maréchale de Luxembourg, si fière, choisit toujours Laharpe pour cavalier; en effet, « il donne si bien le bras! » — Non seulement le plébéien entre au salon s'il a de l'usage, mais il y trône s'il a du talent. La première place dans la conversation et même dans la considération publique est pour Voltaire, fils d'un notaire, pour Diderot, fils d'un coutelier, pour Rousseau, fils d'un horloger, pour d'Alembert, enfant-trouvé recueilli par un vitrier; et quand, après la mort des grands hommes, il n'y a plus que des écrivains de second ordre, les premières duchesses sont encore contentes d'avoir à leur table Chamfort, autre enfant-trouvé, Beaumarchais, autre fils d'horloger, Laharpe, nourri et élevé par charité, Marmontel, fils d'un tailleur de village, quantité d'autres moins notables, bref tous les parvenus de l'esprit.

Pour s'achever, la noblesse leur emprunte leur plume et aspire à leurs succès. « On est revenu, disait le prince « de Hénin, de ces préjugés gothiques et absurdes sur la « culture des lettres[1]. Quant à moi, j'écrirais demain une « comédie si j'en avais le talent, et, si l'on me mettait un « peu en colère, je la jouerais. » Et, de fait, « le vicomte « de Ségur, fils du ministre de la guerre, joue le rôle « d'amant dans *Nina* sur le théâtre de Mlle Guimard, avec « tous les acteurs de la comédie italienne[2] ». Un personnage de Mme de Genlis, revenant à Paris après cinq

1. Comte de Tilly, *Mémoires*, I, 31.
2. Geffroy, *Gustave III*. Lettre de Mme de Staël (août 1786).

ns d'absence, dit « qu'il a laissé les hommes unique-« ment occupés de jeu, de chasse, de leurs petites mai-« sons, et qu'il les retrouve tous auteurs[1] ». Ils colportent de salon en salon leurs tragédies, comédies, romans, églogues, dissertations et considérations de toute espèce. Ils tâchent de faire représenter leurs pièces, ils subissent le jugement préalable des comédiens, ils sollicitent un mot d'éloge au *Mercure*, ils lisent des fables aux séances de l'Académie. Ils s'engagent dans les tracasseries, dans les glorioles, dans les petitesses de la vie littéraire, bien pis, de la vie théâtrale, puisque, sur cent théâtres de société, ils sont acteurs et jouent avec les vrais acteurs. Ajoutez à cela, si vous voulez, leurs autres petits talents d'amateurs : peindre à la gouache, faire des chansons, jouer de la flûte. — Après ce mélange des classes et ce déplacement des rôles, quelle supériorité reste à la noblesse? Par quel mérite spécial, par quelle capacité reconnue se fera-elle respecter du Tiers? Hors une fleur de suprême bon ton et quelques raffinements dans le savoir-vivre, en quoi diffère-t-elle de lui? Quelle éducation supérieure, quelle habitude des affaires, quelle expérience du gouvernement, quelle instruction politique, quel ascendant local, quelle autorité morale peut-elle alléguer pour autoriser ses prétentions à la première place? — En fait de pratiques, c'est déjà le Tiers qui fait

1. Mme de Genlis, *Adèle et Théodore* (1782), I, 312. — Déjà en 1762, Bachaumont cite un grand nombre de pièces écrites par des grands seigneurs : *Clytemnestre*, par le comte de Lauraguais; *Alexandre*, par le chevalier de Fénelon; *Don Carlos*, par le marquis de Ximénès.

la besogne et fournit les hommes spéciaux, intendants, remiers commis des ministères, administrateurs laïques et ecclésiastiques, travailleurs effectifs de toute espèce et de tout degré. Rappelez-vous ce marquis dont on parlait tout à l'heure, ancien capitaine aux gardes françaises, homme de cœur et loyal, avouant aux élections de 1789 que les connaissances essentielles à un député « se rencontreront plus généralement dans le Tiers-état, « dont l'esprit est exercé aux affaires ». — Quant à la théorie, le roturier en sait autant que les nobles, et il croit en savoir davantage ; car, ayant lu les mêmes livres et pénétré des mêmes principes, il ne s'arrête pas comme eux à mi-chemin sur la pente des conséquences, mais plonge en avant, tête baissée, jusqu'au fond de la doctrine, persuadé que sa logique est de la clairvoyance et qu'il a d'autant plus de lumières qu'il a moins de préjugés. — Considérez les jeunes gens qui ont vingt ans aux environs de 1780, nés dans une maison laborieuse, accoutumés à l'effort, capables de travailler douze heures par jour, un Barnave, un Carnot, un Rœderer, un Merlin de Thionville, un Robespierre, race énergique qui sent sa force, qui juge ses rivaux, qui sait leur faiblesse, qui compare son application et son instruction à leur légèreté et à leur insuffisance, et qui, au moment où gronde en elle l'ambition de la jeunesse, se voit d'avance exclue de toutes les hautes places, reléguée à perpétuité dans les emplois subalternes, primée en toute carrière par des supérieurs en qui elle reconnaît à peine des égaux. Aux examens d'artillerie, où Chérin, généalogiste, refuse les

roturiers, et où l'abbé Bossut, mathématicien, refuse les ignorants, on découvre que la capacité manque aux élèves nobles, et la noblesse aux élèves capables[1]; gentilhomme et instruit, ces deux qualités semblent s'exclure; sur cent élèves, quatre ou cinq réunissent les deux conditions. Or, à présent que la société est mêlée, de pareilles épreuves sont fréquentes et faciles. Avocat, médecin, littérateur, l'homme du Tiers avec lequel un duc s'entretient familièrement, qui voyage en diligence côte à côte avec un comte colonel de hussards[2], peut apprécier son interlocuteur ou son voisin, compter ses idées, vérifier son mérite, l'estimer à sa valeur; et je suis sûr qu'il ne le surfera pas. — Depuis que la noblesse, ayant perdu la capacité spéciale, et que le Tiers ayant acquis la capacité générale, se trouvent de niveau par l'éducation et par les aptitudes, l'inégalité qui les sépare est devenue blessante en devenant inutile. Instituée par la coutume, elle n'est plus consacrée par la conscience, et le Tiers s'irrite à bon droit contre des privilèges que rien ne justifie, ni la capacité du noble, ni l'incapacité du bourgeois.

IV

Défiance et colère à l'endroit du gouvernement qui compromet toutes les fortunes, rancune et hostilité contre

1. Chamfort, 119.
2. Comte de Vaublanc, I, 117. — Beugnot, *Mémoires* (premier et deuxième morceau, la société chez M. de Brienne et chez le duc de Penthièvre).

la noblesse qui barre tous les chemins, voilà donc les sentiments qui grandissent dans la classe moyenne par le seul progrès de sa richesse et de sa culture. — Sur cette matière ainsi disposée, on devine quel sera l'effet de la philosophie nouvelle. Enfermée d'abord dans le réservoir aristocratique, la doctrine a filtré par tous les interstices comme une eau glissante, et se répand insensiblement dans tout l'étage inférieur. — Déjà en 1727, Barbier, qui est un bourgeois de l'ancienne roche et ne connaît guère que de nom la philosophie et les philosophes, écrit dans son journal : « On retranche à cent pauvres familles des « rentes viagères qui les faisaient subsister, acquises avec « des effets dont le roi était débiteur et dont le fonds « est éteint ; on donne cinquante-six mille livres de pen- « sion à des gens qui ont été dans les grands postes où « ils ont amassé des biens considérables, toujours aux « dépens du peuple, et cela pour se reposer et ne rien « faire[1] ». — Une à une, les idées de réforme pénètrent dans son cabinet d'avocat consultant ; il a suffi de la conversation pour les propager, et le gros sens commun n'a pas besoin de philosophie pour les admettre. « La taxe « des impositions sur les biens, dit-il en 1750, doit être « proportionnelle et répartie également sur tous les « sujets du roi et membres de l'État, à proportion des « biens que chacun possède réellement dans le royaume ;

1. Barbier, II, 16 ; III, 255 (mai 1751). « Le roi est pillé par « tous les seigneurs qui l'environnent, surtout dans tous ses « voyages à ses différents châteaux, lesquels sont fréquents. » — Et septembre 1750. — Cf. Aubertin, 291, 415 (*Mémoires* manuscrits de Hardy).

« en Angleterre, les terres de la noblesse, du clergé et du « Tiers-état payent également sans distinction ; rien n'est « plus juste. » — Dans les dix années qui suivent, le flot grossit ; on parle en mal du gouvernement dans les cafés, aux promenades, et la police n'ose arrêter les frondeurs, « parce qu'il faudrait arrêter tout le monde ». Jusqu'à la fin du règne, la désaffection va croissant. « En « 1744, dit le libraire Hardy, pendant la maladie du roi à « Metz, des particuliers font dire et payent à la sacristie « de Notre-Dame six mille messes pour sa guérison ; en « 1757, après l'attentat de Damiens, le nombre des messes « demandées n'est plus que de six cents ; en 1774, pen- « dant la maladie dont il meurt, ce nombre tombe à « trois. » — Discrédit complet du gouvernement, succès immense de Rousseau, de ces deux événements simultanés on peut dater la conversion du Tiers à la philosophie[1]. — Au commencement du règne de Louis XVI, un voyageur qui rentrait après quelques années d'absence, et à qui l'on demandait quel changement il remarquait dans la nation, répondit : « *Rien autre chose, sinon que* « *ce qui se disait dans les salons se répète dans les* « *rues*[2] ». — Et ce qu'on répète dans les rues, c'est la doctrine de Rousseau, le *Discours sur l'inégalité*, le *Contrat social* amplifié, vulgarisé et répété par les disciples

1. Traités de Paris et d'Hubersbourg, 1763. — Procès de la Chalotais, 1765 — Banqueroute de Terray, 1770. — Destruction du Parlement, 1771. — Premier partage de la Pologne, 1772. — Rousseau, *Discours sur l'inégalité*, 1753. — *La Nouvelle Héloïse*, 1759. — *Émile* et *Contrat social*, 1762.

2. Baron de Barante, *Tableau de la littérature française au dix-huitième siècle*, 312.

sur tous les tons et sous toutes les formes. Quoi de plus séduisant pour le Tiers? — Non seulement cette théorie a la vogue, et c'est elle qu'il rencontre au moment décisif où ses regards, pour la première fois, se lèvent vers les idées générales; mais de plus, contre l'inégalité sociale et contre l'arbitraire politique, elle lui fournit des armes, et des armes plus tranchantes qu'il n'en a besoin. Pour des gens qui veulent contrôler le pouvoir et abolir les privilèges, quel maître plus sympathique que l'écrivain de génie, le logicien puissant, l'orateur passionné qui établit le droit naturel, qui nie le droit historique, qui proclame l'égalité des hommes, qui revendique la souveraineté du peuple, qui dénonce à chaque page l'usurpation, les vices, l'inutilité, la malfaisance des grands et des rois! — Et j'omets les traits par lesquels il agrée aux fils d'une bourgeoisie laborieuse et sévère, aux hommes nouveaux qui travaillent et s'élèvent, son sérieux continu, son ton âpre et amer, son éloge des mœurs simples, des vertus domestiques, du mérite personnel, de l'énergie virile; c'est un plébéien qui parle à des plébéiens. — Rien d'étonnant s'ils le prennent pour guide, et s'ils acceptent ses doctrines avec cette ferveur de croyance qui est l'enthousiasme et qui toujours accompagne la première idée comme le premier amour.

Un juge compétent, témoin oculaire, Mallet du Pan[1], écrit en 1799 : « Dans les classes mitoyennes et inférieures, Rousseau a eu cent fois plus de lecteurs que « Voltaire. C'est lui seul qui a inoculé chez les Français la

1. *Mercure britannique*, t. II, 360.

« doctrine de la souveraineté du peuple et de ses consé-
« quences les plus extrêmes. J'aurais peine à citer un
« seul révolutionnaire qui ne fût transporté de ces théo-
« rèmes anarchiques et qui ne brûlât du désir de les réa-
« liser. Ce *Contrat social*, qui dissout les sociétés, fut le
« Coran des discoureurs apprêtés de 1789, des jacobins
« de 1790, des républicains de 1791 et des forcenés les
« plus atroces.... J'ai entendu Marat en 1788 lire et com-
« menter le *Contrat social* dans les promenades publiques
« aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste. » — La même année, dans la foule immense qui remplit la Grand'Salle du Palais, Lacretelle entend le même livre cité, ses dogmes allégués[1] « par des clercs de la Basoche,
« par de jeunes avocats, par tout le petit peuple lettré
« qui fourmille de publicistes de nouvelle date ». On voit par cent détails qu'il est dans toutes les mains comme un catéchisme. En 1784[2], des fils de magistrats allant prendre leur première leçon de droit chez un agrégé, M. Sareste, c'est le *Contrat social* que leur maître leur donne en guise de manuel. Ceux qui trouvent trop ardue la nouvelle géométrie politique en apprennent au moins les axiomes, et, si les axiomes rebutent, on en trouve les conséquences palpables, les équivalents commodes, la menue monnaie courante dans la littérature en vogue, théâtre, histoire et romans[3]. Par les *Éloges* de Thomas,

1. Lacretelle, *Dix ans d'épreuves*, 21.
2. *Souvenirs manuscrits*, par le chancelier Pasquier.
3. *Le Compère Mathieu*, par Dulaurens (1766). « Nous ne de-
« vons nos malheurs qu'à la façon dont nous avons été élevés,
« c'est-à-dire à l'état de société dans lequel nous sommes nés.

par les pastorales de Bernardin de Saint-Pierre, par la compilation de Raynal, par les comédies de Beaumarchais, même par le *Jeune Anacharsis* et par la vogue nouvelle de l'antiquité grecque et romaine, les dogmes d'égalité et de liberté filtrent et pénètrent dans toute la classe qui sait lire[1]. « Ces jours derniers, dit Metra[2], il y « avait un dîner de quarante ecclésiastiques de campa- « gne chez le curé d'Orangis, à cinq lieues de Paris. Au « dessert et dans la vérité du vin, ils sont tous conve- « nus qu'ils étaient venus à Paris voir le *Mariage de Fi- « garo*.... Il semble que jusqu'ici les auteurs comiques « ont toujours eu l'intention de faire rire les grands aux « dépens des petits; ici au contraire ce sont les petits qui « rient aux dépens des grands. » De là le succès de la pièce. — Tel régisseur d'un château a trouvé un Raynal dans la bibliothèque, et les déclamations furibondes qu'il y rencontre le ravissent à ce point que, trente ans après, il les récitera encore sans broncher. Tel sergent aux gardes françaises brode la nuit des gilets pour gagner de quoi acheter les nouveaux livres. — Après la peinture galante de boudoir, voici la peinture austère et patriotique : le *Bélisaire* et les *Horaces* de David indiquent l'esprit nouveau du public et des ateliers[3]. C'est l'esprit

« Or, puisque cet état est la source de tous les maux, sa dissolu- « tion ne peut être que celle de tous les biens. »

1. Le *Tableau de Paris*, par Mercier (12 vol.), est la peinture la plus exacte et la plus abondante des idées et des aspirations de la classe moyenne de 1781 à 1788.

2. *Correspondance*, par Metra, XVII, 87 (20 août 1784).

3. Le *Bélisaire* est de 1780, le *Serment des Horaces* est de 1785.

de Rousseau, « l'esprit républicain[1] » ; il a gagné toute la classe moyenne, artistes, employés, curés, médecins, procureurs, avocats, lettrés, journalistes, et il a pour aliments les pires passions aussi bien que les meilleures, l'ambition, l'envie, le besoin de liberté, le zèle du bien public et la conscience du droit.

V

Toutes ces passions s'exaltent les unes par les autres. Rien n'est tel qu'un passe-droit pour aviver le sentiment de la justice. Rien n'est tel que le sentiment de la justice pour aviver la douleur d'un passe-droit. A présent que le Tiers se juge privé de la place qui lui appartient, il se trouve mal à la place qu'il occupe, et il souffre de mille petits chocs que jadis il n'aurait pas sentis. Quand on se sent citoyen, on s'irrite d'être traité en sujet, et nul n'accepte d'être l'inférieur de celui dont il se croit l'égal. C'est pourquoi, pendant les vingt dernières années, l'ancien régime a beau s'alléger, il semble plus pesant, et ses piqûres exaspèrent comme des blessures. On en citerait vingt cas pour un. — Au théâtre de Grenoble, Barnave enfant[2] était avec sa mère dans une loge que le duc de Tonnerre, gouverneur de la province, destinait à l'un de

1. Geffroy, *Gustave III et la cour de France*. « Paris, avec « *son esprit républicain*, applaudit ordinairement ce qui est « tombé à Fontainebleau. » (Lettre de Mme de Staël, du 17 septembre 1786.)

2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, II, 24. (Étude sur Barnave.)

ses complaisants. Le directeur du théâtre, puis l'officier de garde viennent prier Mme Barnave de se retirer; elle refuse; par ordre du gouverneur, quatre fusiliers arrivent pour l'y contraindre. Déjà le parterre prenait parti et l'on pouvait craindre des violences, lorsque M. Barnave, averti de l'affront, vint emmener sa femme et dit tout haut : « Je sors par ordre du gouverneur ». Le public, toute la bourgeoisie indignée s'engagea à ne revenir au spectacle qu'après satisfaction, et en effet le théâtre resta vide pendant plusieurs mois, jusqu'à ce que Mme Barnave eût consenti à y reparaître. Le futur député se souvint plus tard de l'outrage, et dès lors se jura « de « relever la caste à laquelle il appartenait de l'humilia- « tion à laquelle elle semblait condamnée ». — Pareillement Lacroix, le futur conventionnel[1], poussé, à la sortie du théâtre, par un gentilhomme qui donne le bras à une jolie femme, se plaint tout haut. — « Qui êtes- « vous? » — Lui, encore provincial, a la bonhomie de défiler tout au long ses nom, prénoms et qualités. — « Eh bien, dit l'autre, c'est très bien fait à vous d'être « tout cela; moi, je suis le comte de Chabannes et je « suis très pressé. » Sur quoi, « riant démesurément », il remonte en voiture. « Ah! monsieur, disait Lacroix encore « tout chaud de sa mésaventure, l'affreuse distance que « l'orgueil et les préjugés mettent entre les hommes! » — Soyez sûr que chez Marat, chirurgien aux écuries du comte d'Artois, chez Robespierre, protégé de l'évêque

1. Tilly, *Mémoires*, I, 243.

d'Arras, chez Danton, petit avocat « chargé de dettes », chez tous les autres, en vingt rencontres, l'amour-propre avait saigné de même. L'amertume concentrée qui pénètre les *Mémoires* de Mme Roland n'a pas d'autre cause. « Elle ne[1] pardonnait pas à la société la place « inférieure qu'elle y avait longtemps occupée[2]. » Grâce à Rousseau, la vanité, si naturelle à l'homme, si sensible chez un Français, est devenue plus sensible. La moindre nuance, un ton de voix, semble une marque de dédain. « Un jour[3] que l'on parlait devant le ministre de la guerre « d'un officier général parvenu à ce grade par son mérite : « Ah oui, dit le ministre, officier général de fortune! » « — Ce mot fut répété, commenté, et fit bien du mal. » Les grands ont beau condescendre, « accueillir avec une

1. Paroles de Fontanes, qui l'avait connue et l'admirait (Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, VIII, 221).

2. *Mémoires de Mme Roland*, passim. A quatorze ans, présentée à Mme de Boismorel, elle est blessée d'entendre appeler sa grand'maman « mademoiselle ». — « Un peu après, dit-elle, « je ne pouvais me dissimuler que je valais mieux que Mlle d'Han- « naches dont les soixante ans et la généalogie ne lui donnaient « pas la faculté de faire une lettre qui eût le sens commun ou « qui fût lisible. » — Vers la même époque, elle passe huit jours à Versailles chez une femme de la Dauphine, et dit à sa mère : « Encore quelques jours et je détesterai si fort ces gens- « là, que je ne saurai plus que faire de ma haine. — Quel mal te « font-ils donc? — Sentir l'injustice et contempler à tout mo- « ment l'absurdité. » — Au château de Fontenay, invitée à dîner, on la fait manger, elle et sa mère, à l'office, etc. — En 1818, dans une petite ville du nord, le comte de..., dînant chez un sous-préfet bourgeois et placé à table à côté de la maîtresse de la maison, lui dit en acceptant du potage : « Merci, mon cœur ». Mais la Révolution a donné bec et ongles à la petite bourgeoise et, un instant après, elle lui dit avec son plus beau sourire : « Voulez-vous du poulet, mon cœur? »

3. Vaublanc, I, 155.

« égale et douce bonté tous ceux qui leur sont pré-« sentés » ; chez le duc de Penthièvre les nobles mangent avec le maître de la maison, les roturiers dînent chez son premier gentilhomme et ne viennent au salon que pour le café. Là ils « trouvent en force et le ton haut » les autres qui ont eu l'honneur de manger avec Son Altesse et « qui ne manquent pas de saluer les arrivants « avec une complaisance pleine de protection[1] ». Cela suffit; le duc a beau « pousser les attentions jusqu'à la « recherche » ; Beugnot, si pliant, n'a nulle envie de revenir. — On leur garde rancune, non seulement des saluts trop courts qu'ils font, mais encore des révérences trop grandes qu'on leur fait. Chamfort conte avec aigreur que d'Alembert, au plus haut de sa réputation, étant chez Mme du Deffand avec le président Hénault et M. de Pont-de-Veyle, arrive un médecin nommé Fournier, qui en entrant dit à Mme du Deffand : « Madame, j'ai l'honneur de vous présenter mon très-« humble respect » ; au président Hénault : « Monsieur, « j'ai bien l'honneur de vous saluer » ; à M. de Pont-de-Veyle : « Monsieur, je suis votre très-humble serviteur », et à d'Alembert : « Bonjour, Monsieur[2] ». Quand le

1. Beugnot, *Mémoires*, I, 77.

2. Chamfort, 16. — « Qui le croirait? Ce ne sont ni les impôts, « ni les lettres de cachet, ni tous les autres abus de l'autorité, « ce ne sont point les vexations des intendants et les longueurs « ruineuses de la justice qui ont le plus irrité la nation : c'est le « préjugé de la noblesse pour lequel elle a manifesté plus de « haine. Ce qui le prouve évidemment, c'est que ce sont les « bourgeois, les gens de lettres, les gens de finances, enfin tous « ceux qui jalousaient la noblesse, qui ont soulevé contre elle le

cœur est révolté, tout est pour lui sujet de ressentiment. Le Tiers, à l'exemple de Rousseau, sait aux nobles mauvais gré de tout ce qu'ils font, bien mieux, de tout ce qu'ils sont, de leur luxe, de leur élégance, de leur badinage, de leurs façons fines et brillantes. Chamfort est aigri par les politesses dont ils l'ont accablé. Siéyès leur en veut de l'abbaye qu'on lui a promise et qu'on ne lui a pas donnée. Chacun, outre le griet général, a son grief personnel. Leur froideur comme leur familiarité, leurs attentions comme leurs inattentions, sont des offenses, et sous ces millions de coups d'épingle, réels ou imaginaires, la poche au fiel s'emplit.

En 1789, elle est pleine et va crever. « Le titre le « plus respectable de la noblesse française, écrit Cham- « fort, c'est de descendre immédiatement de quelque « trente mille hommes casqués, cuirassés, brassardés, « cuissardés, qui, sur de grands chevaux bardés de fer, « foulaient aux pieds huit ou dix millions d'hommes « nus, ancêtres de la nation actuelle. Voilà un droit « bien avéré au respect et à l'amour de leurs descen- « dants! Et, pour achever de rendre cette noblesse res- « pectable, elle se recrute et se régénère par l'adoption « de ces hommes qui ont accru leur fortune en dépouil- « lant la cabane du pauvre hors d'état de payer ses « impositions[1]. » — « Pourquoi le Tiers, dit Siéyès, ne « renverrait-il pas dans les forêts de la Franconie toutes

« petit peuple dans les villes et les paysans dans les campagnes. » (Rivarol, *Mémoires*.)

1. Chamfort, 355.

« ces familles qui conservent la folle prétention d'être « issues de la race des conquérants et de succéder à « des droits de conquête[1]? Je suppose qu'à défaut de « police Cartouche se fût rétabli plus solidement sur un « grand chemin; aurait-il acquis un véritable droit de « péage? S'il avait eu le temps de vendre cette sorte de « monopole, jadis assez commun, à un successeur de « bonne foi, son droit serait-il devenu beaucoup plus « respectable entre les mains de l'acquéreur?... Tout « privilège est, de sa nature, injuste, odieux et con- « traire au pacte social. Le sang bouillonne à la seule « idée qu'il fut possible de consacrer légalement à la « fin du dix-huitième siècle les abominables fruits de « l'abominable féodalité.... La caste des nobles est véri- « tablement un peuple à part, mais un faux peuple qui, « ne pouvant, faute d'organes utiles, exister par lui- « même, s'attache à une nation réelle, comme ces « tumeurs végétales qui ne peuvent vivre que de la sève « des plantes qu'elles fatiguent et dessèchent. » — Ils sucent tout, il n'y a rien que pour eux. « Toutes les « branches du pouvoir exécutif sont tombées dans la « caste qui fournit (déjà) l'église, la robe et l'épée. Une « sorte de confraternité ou de compérage fait que les « nobles se préfèrent entre eux et pour tout au reste de « la nation.... C'est la cour qui a régné et non le mo- « narque. C'est la cour qui crée et distribue les places. « Et qu'est-ce que la cour, sinon la tête de cette immense

1. Siéyès, *Qu'est-ce que le Tiers?* 17, 41, 159, 166.

« aristocratie qui couvre toutes les parties de la France, « qui, par ses membres, atteint à tout, et exerce par- « tout ce qu'il y a d'essentiel dans toutes les parties de « la puissance publique? » — Mettons fin « à ce crime « social, à ce long parricide qu'une classe s'honore de « commettre journellement contre les autres.... Ne « demandez plus quelle place enfin les privilégiés « doivent occuper dans l'ordre social; c'est demander « quelle place on veut assigner dans le corps d'un « malade à l'humeur maligne qui le mine et le tour- « mente,... à la maladie affreuse qui dévore sa chair « vive ». — La conséquence sort d'elle-même : extirpons l'ulcère, ou tout au moins balayons la vermine. Le Tiers, à lui seul et par lui-même, est « une nation « complète », à qui ne manque aucun organe, qui n'a besoin d'aucune aide pour subsister ou se conduire, et qui recouvrera la santé lorsqu'il aura secoué les parasites incrustés dans sa peau.

« Qu'est-ce que le Tiers? Tout. Qu'a-t-il été jusqu'à « présent dans l'ordre politique? Rien. Que demande- « t-il? A y devenir quelque chose. » — Non pas quelque chose, mais tout. Son ambition politique est aussi grande que son ambition sociale, et il aspire à l'autorité aussi bien qu'à l'égalité. Si les privilèges sont mauvais, celui

1. « La noblesse, disent les nobles, est un intermédiaire entre « le roi et le peuple. — Oui, comme le chien de chasse est un « intermédiaire entre le chasseur et les lièvres. » (Chamfort.)

2. Prudhomme, III, 2 (Tiers-état du Nivernais et *passim*). Cf. par contre les cahiers de la noblesse du Bugey et de la noblesse d'Alençon.

du prince est le pire, car il est le plus énorme, et la dignité humaine, blessée par les prérogatives du noble, périt sous l'arbitraire du roi. Peu importe qu'il en use à peine, et que son gouvernement, docile à l'opinion publique, soit celui d'un père indécis et indulgent. Affranchi du despotisme réel, le Tiers s'indigne contre le despotisme possible, et il croirait être esclave s'il consentait à rester sujet. L'orgueil souffrant s'est redressé, s'est raidi, et, pour mieux assurer son droit, va revendiquer tous les droits. Il est si doux, si enivrant, pour l'homme qui, de toute antiquité, a subi des maîtres, de se mettre à leur place, de les mettre à sa place, de se dire qu'ils sont ses mandataires, de se croire membre du souverain, roi de France pour sa quote-part, seul auteur légitime de tout droit et de tout pouvoir! — Conformément aux doctrines de Rousseau, les cahiers du Tiers déclarent à l'unanimité qu'il faut donner une constitution à la France; elle n'en a pas, ou, du moins, celle qu'elle a n'est pas valable. Jusqu'ici « les « conditions du pacte social étaient ignorées[1] »; à présent qu'on les a découvertes, il faut les écrire. Il n'est pas vrai de dire, comme les nobles d'après Montesquieu, que la constitution existe, que ses grands traits ne doivent point être altérés, qu'il s'agit seulement de réformer les abus, que les États Généraux n'ont qu'un pouvoir limité, qu'ils sont incompétents pour substituer à la monarchie un autre régime. Tacitement ou expressément, le Tiers refuse de restreindre son mandat, et n'admet pas qu'on lui oppose des barrières. Par suite,

à l'unanimité, il exige que les députés votent, « non par « ordre, mais par tête et conjointement ». — « Dans le « cas où les députés du clergé et de la noblesse refu- « seraient d'opiner en commun et par tête, les députés « du Tiers, qui représentent 24 millions d'hommes, « pouvant et devant toujours se dire l'Assemblée natio- « nale malgré la scission des représentants de 400000 « individus, offriront au roi, de concert avec ceux du « clergé et de la noblesse qui voudront se joindre à « eux, leur secours à l'effet de subvenir aux besoins de « l'État, et les impôts ainsi consentis seront répartis « entre tous les sujets du roi indistinctement[1]. » — « Le « Tiers, disent d'autres cahiers, étant les 99 pour 100 « de la nation, n'est pas un ordre. Désormais, avec ou « sans les privilégiés, il sera, sous la même dénomi- « nation, appelé le peuple ou la nation. » — N'objectez pas qu'un peuple ainsi mutilé devient une foule, que des chefs ne s'improvisent pas, qu'on se passe difficilement de ses conducteurs naturels, qu'à tout prendre ce clergé et cette noblesse sont encore une élite, que les deux cinquièmes du sol sont dans leurs mains, que la moitié des hommes intelligents et instruits sont dans leurs rangs, que leur bonne volonté est grande, et que ces vieux corps historiques ont toujours fourni aux constitutions libres leurs meilleurs soutiens. Selon le principe de Rousseau, il ne faut pas évaluer les hommes, mais les compter; en politique, le nombre seul est respec-

1. *Ib.* Cahiers du Tiers-état de Dijon, de Dax, de Bayonne et de Saint-Séver, de Rennes, etc.

table; ni la naissance, ni la propriété, ni la fonction, ni la capacité, ne sont des titres : grand ou petit, ignorant ou savant, général, soldat ou goujat, dans l'armée sociale chaque individu n'est qu'une unité munie d'un vote; où vous voyez la majorité, là est le droit. C'est pourquoi le Tiers pose son droit comme incontestable, et, à son tour, dit comme Louis XIV : « L'État, c'est moi ».

Une fois le principe admis ou imposé, tout ira bien. « Il semblait, dit un témoin[1], que c'était par des hommes de l'âge d'or qu'on allait être gouverné. Ce peuple « libre, juste et sage, toujours d'accord avec lui-même, « toujours éclairé dans le choix de ses ministres, modéré « dans l'usage de sa force et de sa puissance, ne serait « jamais égaré, jamais trompé, jamais dominé, asservi « par les autorités qu'il leur aurait confiées. Ses volontés « feraient ses lois, et ses lois feraient son bonheur. » La nation va être *régénérée* : cette phrase est dans tous les écrits et dans toutes les bouches. A Nangis[2], Arthur Young trouve qu'elle est le fond de la conversation politique. Le chapelain d'un régiment, curé dans le voisinage, ne veut pas en démordre; quant à savoir ce qu'il entend par là, c'est une autre affaire. Impossible de rien démêler dans ses explications, « sinon une perfection théorique de gouvernement, douteuse à son point « de départ, risquée dans ses développements et chimérique quant à ses fins ». Lorsque l'Anglais leur propose en exemple la Constitution anglaise, « ils en font

1. Marmontel, *Mémoires*, II, 247.
2. Arthur Young, I, 222.

« bon marché », ils sourient du peu; cette Constitution ne donne pas assez à la liberté; surtout elle n'est pas conforme *aux principes*. — Et notez que nous sommes ici chez un grand seigneur, dans un cercle d'hommes éclairés. A Riom, aux assemblées d'élection[1], Malouet voit « de petits bourgeois, des praticiens, des avocats « sans aucune instruction sur les affaires publiques, « citant le *Contrat Social*, déclamant avec véhémence « contre la tyrannie, et proposant chacun une Constitu- « tion ». La plupart ne savent rien et ne sont que des marchands de chicane; les plus instruits n'ont en politique que des idées d'écoliers. Dans les collèges de l'Université, on n'enseigne point l'histoire[2]. « Le nom « de Henri IV, dit Lavalette, ne nous avait pas été pro- « noncé une seule fois pendant mes huit années d'études, « et, à dix-sept ans, j'ignorais encore à quelle époque « et comment la maison de Bourbon s'est établie sur le « trône. » Pour tout bagage, ils emportent, comme Camille Desmoulins, des bribes de latin, et ils entrent dans le monde, la tête farcie « de maximes républi- « caines », échauffés par les souvenirs de Rome et de Sparte, « pénétrés d'un profond mépris pour les gou- « vernements monarchiques ». Ensuite, à l'École de Droit, ils ont appris un droit abstrait, ou n'ont rien appris. Aux cours de Paris, point d'auditeurs; le professeur fait sa leçon devant des copistes qui vendent

1. Malouet, *Mémoires*, I, 279.
2. Lavalette, I, 7. — *Souvenirs manuscrits* par le chancelier Pasquier. — Cf. Brissot, *Mémoires*, I.

leurs cahiers. Un élève qui assisterait et rédigerait lui-même serait mal vu; on l'accuserait d'ôter aux copistes leur gagne-pain. Par suite le diplôme est nul; à Bourges on l'obtient en six mois; si le jeune homme finit par savoir la loi, c'est plus tard par l'usage et la pratique. — Des lois et institutions étrangères, nulle connaissance, à peine une notion vague ou fausse. Malouet lui-même se figure mal le Parlement anglais, et plusieurs, sur l'étiquette, l'imaginent d'après le Parlement de France. — Quant au mécanisme des constitutions libres ou aux conditions de la liberté effective, cela est trop compliqué. Depuis vingt ans, sauf dans les grandes familles de magistrature, Montesquieu est suranné. A quoi bon les études sur l'ancienne France? « Qu'est-il résulté de « tant et de si profondes recherches? Des conjectures « laborieuses et des raisons de douter[1]. » Il est bien plus commode de partir des droits de l'homme et d'en déduire les conséquences. A cela la logique de l'École suffit, et la rhétorique du collège fournira les tirades. — Dans ce grand vide des intelligences, les mots indéfinis de liberté, d'égalité, de souveraineté du peuple, les phrases ardentes de Rousseau et de ses successeurs, tous les nouveaux axiomes flambent comme des charbons allumés, et dégagent une fumée chaude, une vapeur enivrante. La parole gigantesque et vague s'interpose entre l'esprit et les objets; tous les contours sont brouillés et le vertige commence. Jamais les hommes n'ont

1. Prudhomme, *Résumé des cahiers*. (*Préface* par Jean Rousseau.)

perdu à ce point le sens des choses réelles. Jamais ils n'ont été à la fois plus aveugles et plus chimériques. Jamais leur vue troublée ne les a plus rassurés sur le danger véritable, et plus alarmés sur le danger imaginaire. Les étrangers qui sont de sang-froid et qui assistent à ce spectacle, Mallet du Pan, Dumont de Genève, Arthur Young, Jefferson, Gouverneur Morris, écrivent que les Français ont l'esprit dérangé. Dans ce délire universel, Morris ne peut citer à Washington qu'une seule tête saine, Marmontel, et Marmontel ne parle pas autrement que Morris. Aux clubs préparatoires et aux assemblées d'électeurs, il est le seul qui se lève contre les propositions déraisonnables. Autour de lui, ce ne sont que gens échauffés, exaltés à propos de rien, jusqu'au grotesque[1]. Dans tout usage du régime établi, dans toute mesure de l'administration, « dans les règle-« ments de police, dans les édits sur les finances, dans « les autorités graduelles sur lesquelles reposaient « l'ordre et la tranquillité publiques, il n'y avait rien « où l'on ne trouvât un caractère de tyrannie.... Il « s'agissait du mur d'enceinte et des barrières de Paris « qu'on dénonçait comme un enclos de bêtes fauves, « trop injurieux pour des hommes ». — « J'ai vu, dit « l'un des orateurs, j'ai vu à la barrière Saint-Victor, « sur l'un des piliers en sculpture, le croiriez-vous? j'ai « vu l'énorme tête d'un lion, gueule béante, et vomis-« sant des chaînes dont il menace les passants ; peut-on

1. Marmontel, II, 245.

« imaginer un emblème plus effrayant de despotisme et « de servitude? » — L'orateur lui-même imitait « le « rugissement du lion; tout l'auditoire était ému, et « moi, qui passais si souvent à la barrière Saint-Victor, « je m'étonnais que cette image horrible ne m'eût pas « frappé. J'y fis ce jour-là même une attention particu- « lière, et, sur le pilastre, je vis pour ornement un « bouclier, suspendu à une chaîne mince que le sculpteur « avait attachée à un petit mufle de lion, comme on voit « à des marteaux de porte ou à des robinets de fon- « taine ». — Sensations perverties, conceptions délirantes, ce seraient là pour un médecin des symptômes d'aliénation mentale; et nous ne sommes encore qu'aux premiers mois de 1789! — Dans des têtes si excitables et tellement surexcitées, la magie souveraine des mots va créer des fantômes, les uns hideux, l'aristocrate et le tyran, les autres adorables, l'ami du peuple et le patriote incorruptible, figures démesurées et forgées par le rêve, mais qui prendront la place des figures réelles et que l'halluciné va combler de ses hommages ou poursuivre de ses fureurs.

VI

Ainsi descend et se propage la philosophie du dix-huitième siècle. — Au premier étage de la maison, dans les beaux appartements dorés, les idées n'ont été que des illuminations de soirée, des pétards de salon, des feux de Bengale amusants; on a joué avec elles, on les

a lancées en riant par les fenêtres. — Recueillies à l'entresol et au rez-de-chaussée, portées dans les boutiques, dans les magasins et dans les cabinets d'affaires, elles y ont trouvé des matériaux combustibles, des tas de bois accumulés depuis longtemps, et voici que de grands feux s'allument. Il semble même qu'il y ait un commencement d'incendie; car les cheminées ronflent rudement, et une clarté rouge jaillit à travers les vitres. — « Non, disent les gens d'en haut, ils n'auraient garde « de mettre le feu à la maison, ils y habitent comme « nous. Ce sont là des feux de paille, tout au plus des « feux de cheminée : mais, avec un seau d'eau froide, « on les éteint; et d'ailleurs ces petits accidents net- « toient les cheminées, font tomber la vieille suie. »

Prenez garde : dans les caves de la maison, sous les vastes et profondes voûtes qui la portent, il y a un magasin de poudre.

LIVRE V

LE PEUPLE

LIVRE CINQUIÈME

LE PEUPLE

CHAPITRE I

I. La misère. — Sous Louis XIV. — Sous Louis XV. — Sous Louis XVI. — II. Condition du paysan pendant les trente dernières années de l'ancien régime. — Combien sa subsistance est précaire. — État de l'agriculture. — Terres incultes. — Mauvaise culture. — Salaires insuffisants. — Manque de bien-être. — III. Aspect de la campagne et du paysan. — IV. Comment le paysan devient propriétaire. — Il n'en est pas plus à l'aise. — Aggravation de ses charges. — Dans l'ancien régime il est le « mulet ».

La Bruyère écrivait juste un siècle avant 1789[1] : « L'on voit certains animaux farouches, des mâles et « des femelles, répandus par la campagne, noirs, livides « et tout brûlés du soleil, attachés à la terre qu'ils « fouillent et remuent avec une opiniâtreté invincible. « Ils ont comme une voix articulée, et, quand ils se « lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face

1. La Bruyère, édition Destailleurs, II, 97. Addition de la 4e édition (1689).

« humaine ; et en effet ils sont des hommes. Ils se « retirent la nuit dans des tanières où ils vivent de « pain noir, d'eau et de racines. Ils épargnent aux « autres hommes la peine de semer, de labourer et de « recueillir pour vivre, et méritent ainsi de ne pas « manquer de ce pain qu'ils ont semé. » — Ils en manquent pendant les vingt-cinq années suivantes, et meurent par troupeaux ; j'estime qu'en 1715 il en avait péri près d'un tiers[1], six millions, de misère et de faim. Ainsi, pour le premier quart du siècle qui précède la Révolution, la peinture, bien loin d'être trop forte, est trop faible, et l'on va voir que pendant un demi-siècle et davantage, jusqu'à la mort de Louis XV, elle demeure exacte ; peut-être même, au lieu de l'atténuer, faudrait-il la charger.

En 1725, dit Saint-Simon, « au milieu des profusions « de Strasbourg et de Chantilly, on vit en Normandie

1. L'oppression et la misère commencent vers 1672. — A la fin du dix-septième siècle (1698), les mémoires dressés par les intendants pour le duc de Bourgogne disent que beaucoup de districts et provinces ont perdu le sixième, le cinquième, le quart, le tiers et même la moitié de leur population. (Voir pour les détails la *Correspondance des contrôleurs généraux de* 1683 *à* 1698, publiée par M. de Boislisle.) — Or, d'après les mémoires des intendants (Vauban, *Dîme royale*, chap. VII, § 2), la population de France en 1698 était encore de 19 094 146 habitants. — De 1698 à 1715 elle va toujours baissant. Selon Forbonnais, il n'y avait plus en France, sous le Régent, que 16 à 17 millions d'habitants. — A partir de cette époque, la population ne baisse plus, mais pendant quarante ans elle croît à peine. En 1753 (Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article *Population*), le dénombrement des feux donne 3 550 499 feux, outre 700 000 âmes à Paris, ce qui fait de 16 à 17 millions d'habitants si l'on compte par feu 4 personnes 1/2, et de 18 à 19 millions si l'on en compte 5.

« d'herbes des champs. Le premier roi de l'Europe ne « peut être un grand roi s'il ne l'est que de gueux de « toutes conditions, et si son royaume tourne en un « vaste hôpital de mourants à qui on prend tout en « pleine paix[1]. » Au plus beau temps de Fleury et dans la plus belle région de France, le paysan cache « son « vin à cause des aides et son pain à cause de la taille », persuadé « qu'il est un homme perdu si l'on peut se « douter qu'il ne meurt pas de faim[2] ». En 1739, d'Argenson écrit dans son journal[3] : « La disette vient « d'occasionner trois soulèvements dans les provinces, « à Ruffec, à Caen et à Chinon. On a assassiné sur les « chemins des femmes qui portaient du pain.... « M. le duc d'Orléans porta l'autre jour au conseil un « morceau de pain, le mit devant la table du roi et « dit : « Sire, voilà de quel pain se nourrissent aujour- « d'hui vos sujets.... » — « Dans mon canton de Tou- « raine, il y a déjà plus d'un an que les hommes « mangent de l'herbe ». — De toutes parts la misère se rapproche ; « on en parle à Versailles plus que « jamais. Le roi interrogeant l'évêque de Chartres sur « l'état de ses peuples, celui-ci a répondu que la famine « et la mortalité y étaient telles, que les hommes man- « geaient l'herbe comme des moutons et crevaient « comme des mouches ». En 1740[4], Massillon, évêque

1. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, VII, 402.
2. Rousseau, *Confessions*, 1re partie, chap. IV (1732).
3. Marquis d'Argenson, 19 et 24 mai, 4 juillet et 1er août 1739.
4. *Résumé de l'histoire d'Auvergne par un Auvergnat* (M. Taillandier), 313.

de Clermont-Ferrand, écrit à Fleury : « Le peuple de « nos campagnes vit dans une misère affreuse, sans « lits, sans meubles; la plupart même, la moitié de « l'année, manquent du pain d'orge et d'avoine qui fait « leur unique nourriture et qu'ils sont obligés d'arra- « cher de leur bouche et de celle de leurs enfants pour « payer les impositions. J'ai la douleur, chaque année, « de voir ce triste spectacle devant mes yeux, dans mes « visites. C'est à ce point que les nègres de nos îles « sont infiniment plus heureux; car, en travaillant, ils « sont nourris et habillés, avec leurs femmes et leurs « enfants; au lieu que nos paysans, les plus laborieux « du royaume, ne peuvent, avec le travail le plus dur « et le plus opiniâtre, avoir du pain pour eux et leur « famille, et payer les subsides. » En 1740[1], à Lille, à propos de la sortie des grains, le peuple se révolte. « Un intendant m'écrit que la misère augmente d'heure « en heure ; le moindre risque pour la récolte fait cet « effet depuis trois ans.... La Flandre est surtout bien « embarrassée ; on n'a pas de quoi attendre la récolte, « qui ne sera que dans deux mois d'ici. Les meilleures « provinces ne sont pas en état d'en fournir aux autres. « Dans chaque ville, on oblige chaque bourgeois à « nourrir un ou deux pauvres et à lui donner quatorze « livres de pain par semaine. Dans la seule petite ville « de Châtellerault (qui est de quatre mille habitants), « il y avait dix-huit cents pauvres cet hiver sur ce pied-

1. Marquis d'Argenson, 1740, 28 mai, 7 et 21 août, 19 et 24 septembre, 7 novembre.

« là.... La quantité des pauvres surpasse celle des gens « qui peuvent vivre sans mendier... et les recouvre- « ments se font avec une rigueur sans exemple; on « enlève les habits des pauvres, leurs derniers bois- « seaux de froment, les loquets des portes, etc.... « L'abbesse de Jouarre m'a dit hier que, dans son can- « ton, en Brie, on n'avait pas pu ensemencer la plupart « des terres. » — Rien d'étonnant si la famine gagne jusqu'à Paris. « On craint pour mercredi prochain.... Il « n'y a plus de pain à Paris, sinon des farines gâtées, « qui arrivent et qui brûlent (au four). On travaille « jour et nuit à Belleville, aux moulins, à remoudre les « vieilles farines gâtées. Le peuple est tout prêt à la « révolte; le pain augmente d'un sol par jour; aucun « marchand n'ose ni ne veut apporter ici son blé. La « Halle, mercredi, étant presque révoltée, le pain y « manqua dès sept heures du matin.... On avait retran- « ché les vivres aux pauvres gens qui sont à Bicêtre, au « point que, de trois quarterons de mauvais pain, on « n'a plus voulu leur donner que demi-livre. Tout s'est « révolté et a forcé les gardes; quantité se sont « échappés et vont inonder Paris. On y a appelé tout le « guet et la maréchaussée des environs, qui ont été en « bataille contre ces pauvres misérables, à grands coups « de fusil, baïonnette et sabre. On compte qu'il y en a « quarante ou cinquante sur le carreau; la révolte « n'était pas encore finie hier matin. »

Dix ans plus tard, le mal est pire[1]. « De ma cam-

1. Marquis d'Argenson, 4 octobre 1749, 20 mai, 12 septembre,

« pagne, à dix lieues de Paris, je retrouve le spectacle « de la misère et des plaintes continuelles bien redou- « blées ; qu'est-ce donc dans nos misérables provinces « de l'intérieur du royaume ?... Mon curé m'a dit que « huit familles, qui vivaient de leur travail avant mon « départ, mendient aujourd'hui leur pain. On ne trouve « point à travailler. Les gens riches se retranchent à « proportion comme les pauvres. Avec cela on lève la « taille avec une rigueur plus que militaire. Les collec- « teurs, avec les huissiers, suivis de serruriers, ouvrent « les portes, enlèvent les meubles et vendent tout pour « le quart de ce qu'il vaut, et les frais surpassent la « taille.... » — « Je me trouve en ce moment en Touraine, « dans mes terres. Je n'y vois qu'une misère effroyable ; « ce n'est plus le sentiment triste de la misère, c'est le « désespoir qui possède les pauvres habitants : ils ne « souhaitent que la mort et évitent de peupler.... On « compte que par an le quart des journées des journa- « liers va aux corvées, où il faut qu'ils se nourrissent : « et de quoi ?... Je vois les pauvres gens y périr de « misère. On leur paye quinze sous ce qui vaut un écu « pour leur voiture. On ne voit que villages ruinés ou « abattus, et nulles maisons qui se relèvent.... Par ce « que m'ont dit mes voisins, la diminution des habi- « tants va à plus du tiers.... Les journaliers prennent « tous le parti d'aller se réfugier dans les petites villes. « Il y a quantité de villages où tout le monde aban- « donne le lieu. J'ai plusieurs de mes paroisses où l'on

28 octobre, 28 décembre 1750, 16 juin, 22 décembre 1751, etc.

« doit trois années de taille ; mais, ce qui va toujours « son train, ce sont les contraintes.... Les receveurs « des tailles et du fisc font chaque année des frais pour « la moitié en sus des impositions.... Un élu est venu « dans le village où est ma maison de campagne, et a « dit que cette paroisse devait être fort augmentée à la « taille de cette année, qu'il y avait remarqué les « paysans plus gras qu'ailleurs, qu'il avait vu sur le pas « des portes des plumages de volaille, qu'on y faisait « donc bonne chère, qu'on y était bien, etc. — Voilà ce « qui décourage le paysan, voilà ce qui cause le « malheur du royaume. » — « Dans la campagne où je « suis, j'entends dire que le mariage et la peuplade y « périssent absolument de tous côtés. Dans ma paroisse, « qui a peu de feux, il y a plus de trente garçons ou « filles qui sont parvenus à l'âge plus que nubile ; il ne « se fait aucuns mariages, et il n'en est pas seulement « question entre eux. On les excite, et ils répondent « tous la même chose, que ce n'est pas la peine de faire « des malheureux comme eux. Moi-même j'ai essayé de « marier quelques filles en les assistant et j'y ai trouvé « le même raisonnement comme si tous s'étaient donné « le mot[1]. » — « Un de mes curés me mande qu'étant « le plus vieux de la province de Touraine, il a vu bien « des choses et d'excessives chertés de blé, mais qu'il « ne se souvient pas d'une aussi grande misère (même « en 1709) que celle de cette année-ci.... Des seigneurs

1. Marquis d'Argenson, 21 juin 1749, 22 mai 1750, 14 février, 19 mars, 15 avril 1751, etc.

« de Touraine m'ont dit que voulant occuper les habi-
« tants par des travaux à la campagne, à journées, les
« habitants se trouvent si faibles et en si petit nombre,
« qu'ils ne peuvent travailler de leurs bras. »

Ceux qui peuvent s'en aller s'en vont. « Une personne
« du Languedoc m'a dit que quantité de paysans déser-
« tent cette province et se réfugient en Piémont, Savoie,
« Espagne, effrayés, tourmentés de la poursuite du
« dixième en régie.... Les maltôtiers vendent tout, em-
« prisonnent tout, comme housards en guerre, et même
« avec plus d'avidité et de malice, pour gagner eux-
« mêmes. » — « J'ai vu un intendant d'une des meil-
« leures provinces du royaume, qui m'a dit qu'on n'y
« trouvait plus de fermiers, que les pères aimaient
« mieux envoyer leurs enfants vivre dans les villes, que
« le séjour de la campagne devenait chaque jour un
« séjour plus horrible pour les habitants.... Un homme
« instruit dans les finances m'a dit qu'il était sorti
« cette année plus de deux cents familles de Normandie,
« craignant la collecte dans leurs villages. » — A Paris,
« on fourmille de mendiants ; on ne saurait s'arrêter à
« une porte que dix gueux ne viennent vous relancer de
« leurs clameurs. On dit que ce sont tous des habitants
« de la campagne qui, n'y pouvant plus tenir par les
« vexations qu'ils y essuient, viennent se réfugier dans
« la ville,... préférant la mendicité au labeur. » —
Pourtant le peuple des villes n'est guère plus heureux
que celui des campagnes. « Un officier dont la troupe
« est en garnison à Mézières m'a dit que le peuple est

« si misérable dans cette ville, que, dès qu'on avait servi « le dîner des officiers dans les auberges, le peuple se « jetait dessus et le pillait. » — « Il y a plus de douze « mille ouvriers mendiants à Rouen, tout autant à « Tours, etc. On compte plus de vingt mille de ces « ouvriers qui sont sortis du royaume depuis trois mois « pour aller aux étrangers, Espagne, Allemagne, etc. A « Lyon, il y a plus de vingt mille ouvriers en soie qui « sont consignés aux portes ; on les garde à vue, de « peur qu'ils ne passent à l'étranger. » A Rouen[1] et en Normandie, « les plus aisés ont de la peine à avoir du « pain pour leur subsistance, le commun du peuple en « manque totalement, et il est réduit, pour ne pas « mourir de faim, à se former des nourritures qui font « horreur à l'humanité ». — « A Paris même, écrit d'Ar- « genson[2], j'apprends que le jour où M. le Dauphin et « Mme la Dauphine allèrent à Notre-Dame de Paris, pas- « sant au pont de la Tournelle, il y avait plus de deux « mille femmes assemblées dans ce quartier-là qui leur « crièrent : Donnez-nous du pain, ou nous mourrons « de faim. » — « Un des vicaires de la paroisse Sainte- « Marguerite assure qu'il a péri plus de huit cents per- « sonnes de misère dans le faubourg Saint-Antoine « depuis le 20 janvier jusqu'au 20 février, que les « pauvres gens expiraient de froid et de faim dans « leurs greniers, et que des prêtres, venus trop tard,

1. Floquet, *ib.*, VII, 410 (avril 1752, Adresse du Parlement de Normandie).
2. Marquis d'Argenson, 26 novembre 1751, 15 mars 1753.

« arrivaient pour les voir mourir sans qu'il y eût du « remède. » — Si je comptais les attroupements, les séditions d'affamés, les pillages de magasins, je n'en finirais pas : ce sont les soubresauts convulsifs de la créature surmenée ; elle a jeûné tant qu'elle a pu ; à la fin l'instinct se révolte. En 1747[1], « il y a des révoltes « considérables à Toulouse pour le pain ; en Guyenne, « il y en a à chaque marché ». En 1750, six à sept mille hommes en Béarn s'assemblent derrière une rivière pour résister aux commis ; deux compagnies du régiment d'Artois font feu sur les révoltés et en tuent une douzaine. En 1752, une sédition dure trois jours à Rouen et dans les environs ; en Dauphiné et en Auvergne, les villageois attroupés forcent les greniers et prennent le blé au prix qu'ils veulent ; la même année, à Arles, deux mille paysans armés viennent demander du pain à l'hôtel de ville et sont dispersés par les soldats. Dans la seule province de Normandie, je trouve des séditions en 1725, en 1737, en 1739, en 1752, en 1764, 1765, 1766, 1767, 1768[2], et toujours au sujet du pain. « Des hameaux entiers, écrit le Parlement, « manquant des choses les plus nécessaires à la vie, « étaient obligés, par le besoin, de se réduire aux ali- « ments des bêtes.... Encore deux jours et Rouen se « trouvait sans provisions, sans grains et sans pain. » Aussi la dernière émeute est terrible, et, cette fois encore, la populace, maîtresse de la ville pendant trois

1. Marquis d'Argenson, IV, 124; VI, 165; VII, 194. etc.
2. Floquet, *ib.*, VI, 400 à 450.

jours, pille tous les greniers publics, tous les magasins des communautés. — Jusqu'à la fin et au delà, en 1770 à Reims, en 1775 à Dijon, Versailles, Saint-Germain, Pontoise et Paris, en 1782 à Poitiers, en 1785 à Aix en Provence, en 1788 et 1789 à Paris et dans toute la France, vous verrez des explosions semblables[1]. — Sans doute, sous Louis XVI, le gouvernement s'adoucit, les intendants sont humains, l'administration s'améliore, la taille devient moins inégale, la corvée s'allège en se transformant, bref la misère est moindre. Et pourtant elle est encore au delà de ce que la nature humaine peut porter.

Parcourez les correspondances administratives des trente dernières années qui précèdent la Révolution : cent indices vous révéleront une souffrance excessive, même lorsqu'elle ne se tourne pas en fureur. Visiblement, pour l'homme du peuple, paysan, artisan, ouvrier, qui subsiste par le travail de ses bras, la vie est précaire ; il a juste le peu qu'il faut pour ne pas mourir de faim, et plus d'une fois ce peu lui manque[2]. Ici, dans quatre élections, « les habitants ne vivent presque « que de sarrasin », et depuis cinq ans les pommes ayant manqué, ils n'ont que de l'eau pour boisson. Là, en pays de vignobles[3], chaque année « les vignerons

1. *Correspondance* par Metra, I, 538, 541. — Hippeau, *le Gouvernement de Normandie*, IV, 62, 199, 358.

2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Basse-Normandie* (1787), 151.

3. *Archives nationales*, G, 319, État de la direction d'Issoudun, et H 1149, H 612, H 1418.

« sont en grande partie réduits à mendier leur pain « dans la saison morte ». Ailleurs, les ouvriers, journaliers et manœuvres ayant été obligés de vendre leurs effets et leurs meubles, plusieurs sont morts de froid; la nourriture insuffisante et malsaine a répandu des maladies, et dans deux élections on en compte trente-cinq mille à l'aumône[1]. Dans un canton reculé, les paysans coupent les blés encore verts et les font sécher au four, parce que leur faim ne peut attendre. L'intendant de Poitiers écrit que, « dès que les ateliers de cha- « rité sont ouverts, il s'y précipite un nombre prodi- « gieux de pauvres, quelque soin qu'on ait pris pour « réduire les prix et n'admettre à ce travail que les plus « nécessiteux ». L'intendant de Bourges marque qu'un grand nombre de métayers ont vendu leurs meubles, que « des familles entières ont passé deux jours sans « manger », que, dans plusieurs paroisses, les affamés restent au lit la plus grande partie du jour pour souffrir moins. L'intendant d'Orléans annonce « qu'en Sologne « de pauvres veuves ont brûlé leurs bois de lit, d'autres « leurs arbres fruitiers », pour se préserver du froid et il ajoute : « Rien n'est exagéré dans ce tableau, le cri « du besoin ne peut se rendre, il faut voir de près « la misère des campagnes pour s'en faire une idée. »

1. *Archives nationales.* Lettres de M. de Crosne, intendant de Rouen (17 février 1784); de M. de Blossac, intendant de Poitiers (9 mai 1784); de M. de Villeneuve, intendant de Bourges (28 mars 1784); de M. de Cypierre, intendant d'Orléans (28 mai 1784); de M. de Mazirot, intendant de Moulins (28 juin 1786), de M. de Pont, intendant de Moulins (16 novembre 1779), etc.

De Riom, de La Rochelle, de Limoges, de Lyon, de Montauban, de Caen, d'Alençon, des Flandres, de Moulins, les autres intendants mandent des nouvelles semblables. On dirait un glas funèbre qui s'interrompt pour reprendre ; même lorsque l'année n'est pas désastreuse, on l'entend de toutes parts. En Bourgogne, près de Châtillon-sur-Seine, « les impôts, les droits seigneuriaux et « dîmes, les frais de culture partagent par tiers les « productions de la terre et ne laissent rien aux mal- « heureux cultivateurs, qui auraient abandonné leurs « champs, si deux entrepreneurs suisses, fabricants de « toiles peintes, n'étaient venus jeter par an quarante « mille francs d'argent comptant dans le pays[1] ». En Auvergne, les campagnes se dépeuplent journellement ; plusieurs villages ont perdu, depuis le commencement du siècle, plus d'un tiers de leurs habitants[2]. « Si on ne « se hâtait pas d'alléger le fardeau d'un peuple écrasé, « dit en 1787 l'assemblée provinciale, l'Auvergne per- « drait à jamais sa population et sa culture. » Dans le Comminges, au moment de la Révolution, des communautés menacent de faire abandon de leurs biens si on ne les dégrève pas[3]. « Personne n'ignore, dit l'assemblée « de la Haute-Guyenne en 1784, que le sort des com-

1. *Archives nationales*, H, 200 (Mémoire de M. Amelot, intendant de Dijon (1786).

2. Gaultier de Biauzat, *Doléances sur les surcharges que portent les gens du Tiers-état*, etc. (1789), 188. — *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Auvergne* (1787), 175.

3. Théron de Montaugé, *l'Agriculture et les classes rurales dans le Toulousain*, 112.

« munautés les plus imposées est si rigoureux, qu'on a « vu plusieurs fois les propriétaires en abandonner le « territoire[1]. Qui ne se rappelle que les habitants de « Saint-Sernin ont fait jusqu'à dix fois l'abandon de « leurs biens et menaçaient encore de revenir à cette « résolution affligeante, lorsqu'ils ont eu recours à « l'administration? On a vu il y a quelques années un « abandon de la communauté de Boisse combiné entre « les habitants, le seigneur et le décimateur de cette « communauté ; » et la désertion serait bien plus grande encore, si la loi ne défendait à tous les taillables d'abandonner un fonds surchargé, à moins de renoncer en même temps à tout ce qu'ils possèdent dans la même communauté. — Dans le Soissonnais, au rapport de l'assemblée provinciale[2], « la misère est « excessive ». Dans la Gascogne, « le spectacle est dé- « chirant ». Aux environs de Toul, le cultivateur, après avoir payé l'impôt, la dîme et les redevances, reste les mains vides. « L'agriculture est un état d'angoisses et « de privations continuelles où des milliers d'hommes « sont obligés de végéter péniblement[3]. Dans tel vil- « lage de Normandie, presque tous les habitants, sans « en excepter les fermiers et les propriétaires, mangent « du pain d'orge et boivent de l'eau, vivent comme les « plus malheureux des hommes, afin de subvenir au

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne*, I, 47, 79.
2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Soissonnais* (1787), 457 ; *de l'assemblée provinciale d'Auch*, 24.
3. *Résumé des cahiers*, par Prudhomme, III, 271.

« payement des impôts dont ils sont surcharges. » Dans la même province, à Forges, « bien des malheureux « mangent du pain d'avoine, et d'autres du son mouillé, « ce qui a causé la mort de plusieurs enfants[1] ». — Il est clair que le peuple vit au jour le jour; le pain lui manque sitôt que la récolte est mauvaise. Vienne une gelée, une grêle, une inondation, toute une province ne sait plus comment faire pour subsister jusqu'à l'année suivante; en beaucoup d'endroits il suffit de l'hiver, même ordinaire, pour amener la détresse. De toutes parts, on voit des bras tendus vers le roi, qui est l'aumônier universel. Le peuple ressemble à un homme qui marcherait dans un étang, ayant de l'eau jusqu'à la bouche; à la moindre dépression du sol, au moindre flot, il perd pied, enfonce et suffoque. En vain la charité ancienne et l'humanité nouvelle s'ingénient pour lui venir en aide : l'eau est trop haute. Il faudrait que son niveau baissât, et que l'étang pût se dégorger par quelque large issue. Jusque-là le malheureux ne pourra respirer que par intervalles, et à chaque moment il courra risque de se noyer.

II

C'est entre 1750 et 1760[2] que les oisifs qui soupent commencent à regarder avec compassion et avec alarme

1. Hippeau, *ib.*, VI, 74, 243 (*Doléances* rédigées par le chevalier de Bertin).

2. Article *Fermiers et Grains* dans l'*Encyclopédie*, par Quesnay, 1756.

les travailleurs qui ne dînent pas. Pourquoi ceux-ci sont-ils si pauvres, et par quel hasard, sur un sol aussi bon que la France, le pain manque-t-il à ceux qui font pousser le grain? — D'abord, quantité de terres sont incultes et, ce qui est pis, abandonnées. Selon les meilleurs observateurs, « le quart du sol est absolument en « friche.... Les landes et les bruyères y sont le plus « souvent rassemblées en grands déserts, par centaines « et par milliers d'arpents[1] ». — « Que l'on parcoure « l'Anjou, le Maine, la Bretagne, le Poitou, le Limousin, « la Marche, le Berry, le Nivernais, le Bourbonnais, « l'Auvergne, on verra qu'il y a la moitié de ces pro- « vinces en bruyères qui forment des plaines immenses, « qui toutes cependant pourraient être cultivées. » En Touraine, en Poitou, en Berry, ce sont des solitudes de trente mille arpents. Dans un seul canton, près de Preuilly, la bruyère couvre quarante mille arpents de bonne terre. La Société d'Agriculture de Rennes déclare que les deux tiers de la Bretagne sont en friche. — Ce n'est pas stérilité, mais décadence. Le régime inventé par Louis XIV a fait son effet, et depuis un siècle la terre retourne à l'état sauvage. « On ne voit que châteaux « abandonnés et en ruines; tous les chefs-lieux de fiefs, « qui autrefois étaient habités par une noblesse aisée, « sont aujourd'hui occupés par de pauvres métayers « pâtres, dont les faibles travaux produisent à peine « leur subsistance et un reste d'impôt prêt à s'anéantir

1. Théron de Montaugé, 15. — *Éphémérides du citoyen*, III. 190 (1766); IX, 15 (article de M. de Butret, 1767).

« par la ruine des propriétaires et la désertion des « colons. » Dans l'élection de Confolens, telle terre affermée 2956 livres en 1665, n'est plus louée que 900 livres en 1747. Sur les confins de la Marche et du Berry, tel domaine qui en 1660 faisait vivre honorablement deux familles seigneuriales, n'est plus qu'une mince métairie inproductive; « on voit encore la trace « des sillons qu'imprimait autrefois le soc de la charrue « sur toutes les bruyères des alentours ». La Sologne, jadis florissante[1], est devenue un marécage et une forêt; cent ans plus tôt, elle produisait trois fois autant de grains; les deux tiers de ses moulins ont disparu; il n'y a plus vestige de ses vignobles; « les bruyères ont pris « la place des raisins ». Ainsi délaissée par la pioche et la charrue, une vaste portion du sol a cessé de nourrir les hommes, et le reste, mal cultivé, ne fournit qu'à peine à leurs premiers besoins[2].

En premier lieu, si la récolte manque, ce reste demeure inculte; car le colon est trop pauvre pour acheter les semences, et maintes fois l'intendant est obligé d'en distribuer; sans quoi, au désastre de l'année courante s'ajouterait la stérilité de l'année suivante[3]. Aussi bien,

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de l'Orléanais* (1787), mémoire de M. d'Autroche.

2. « On s'étonne qu'un peuple si nombreux soit nourri, lorsque « la moitié ou le quart de la terre arable est occupée par des fri- « ches stériles. » (Arthur Young, II, 137.)

3. *Archives nationales*, H, 1149. Lettre de la comtesse de Saint-Georges (1772) sur les conséquences de la gelée : « Les terres « vont achever cette année de rester incultes, comme il y en a « déjà beaucoup, dans notre paroisse surtout. » — Théron de Montaugé, *ib.*, 45, 80.

en ce temps-là, toute calamité pèse sur l'avenir autant que sur le présent; pendant deux ans, en 1784 et 1785, dans le Toulousain, la sécheresse ayant fait périr les animaux de trait, nombre de cultivateurs sont obligés de laisser leurs champs en friche. — En second lieu, quand on cultive, c'est à la façon du moyen âge. Arthur Young, en 1789, juge qu'en France « l'agriculture en « est encore au dixième siècle[1] ». Sauf en Flandre et dans la plaine d'Alsace, les champs restent en jachère un an sur trois, et souvent un an sur deux. Mauvais outils; point de charrues en fer; en maint endroit, on s'en tient à la charrue de Virgile. L'essieu des charrettes et les cercles des roues sont en bois, et plus d'une fois la herse est une échelle de charrette. Peu de bestiaux, peu de fumures; le capital appliqué à la culture est trois fois moindre qu'aujourd'hui. Faibles produits : « Nos « terres communes, dit un bon observateur, donnent « environ, à prendre l'une dans l'autre, six fois la se- « mence[2]. » En 1778, dans la riche contrée qui environne Toulouse, le blé ne rend que cinq pour un; aujourd'hui, c'est huit, et davantage. Arthur Young calcule que, de son temps, l'acre anglaise produit vingt-huit boisseaux de grain, l'acre française dix-huit, que le produit total de la même terre pendant le même laps de de temps est de trente-six livres sterling en Angleterre, et seulement de vingt-cinq en France. — Comme les chemins vicinaux sont affreux et que les transports sont

1. Arthur Young, II, 112, 115. — Théron de Montaugé, 52, 61.
2. Le marquis de Mirabeau, *Traité de la population*, 29.

souvent impraticables, il est clair que, dans les cantons écartés, dans les mauvais sols qui rendent à peine trois fois la semence, il n'y a pas toujours de quoi manger. Comment vivre jusqu'à la prochaine récolte? Telle est la préoccupation constante avant et pendant la Révolution. Dans les correspondances manuscrites, je vois les syndics et maires de village estimer la quantité des subsistances locales, tant de boisseaux dans les greniers, tant de gerbes dans les granges, tant de bouches à nourrir, tant de jours jusqu'aux blés d'août, et conclure qu'il s'en faut de deux, trois, quatre mois pour que l'approvisionnement suffise. — Un pareil état des communications et de l'agriculture condamne un pays aux disettes périodiques, et j'ose dire qu'à côté de la petite vérole qui, sur huit morts, en cause une, on trouve alors une maladie endémique aussi régnante, aussi meurtrière, qui est la faim.

On se doute bien que c'est le peuple, et surtout le paysan, qui en pâtit. Sitôt que le prix du pain hausse, il n'y peut plus atteindre, et même sans hausse il n'y atteint qu'avec peine. Le pain de froment coûte comme aujourd'hui de trois à quatre sous la livre[1], mais la moyenne d'une journée d'homme n'est que de dix-neuf sous au lieu de quarante, en sorte qu'avec le même travail, au lieu d'un pain, le journalier ne peut acheter que la moitié d'un pain[2]. Tout calculé, et les salaires

1. Cf. Galiani, *Dialogues sur le commerce des blés* (1770), 193. Le pain de froment coûte alors quatre sous la livre.

2. Arthur Young, II, 200, 201, 260 à 265. — Théron de Montaugé, 59, 68, 75, 79, 81, 84.

étant ramenés au prix du grain, on trouve que le travail annuel exécuté par l'ouvrier rural pouvait alors lui procurer neuf cent cinquante-neuf litres de blé, aujourd'hui dix-huit cent cinquante et un; ainsi, son bien-être s'est accru de 93 pour 100. Celui d'un maître valet s'est accru de 70 pour 100; celui d'un vigneron de 125 pour 100. Cela suffit pour montrer quel était alors leur malaise. — Et ce malaise est propre à la France. Par des observations et des calculs analogues, Arthur Young arrive à montrer qu'en France « ceux qui vivent « du travail des champs, et ce sont les plus nombreux, « sont de 76 pour 100 moins à leur aise qu'en Angle- « terre, de 76 pour 100 plus mal nourris, plus mal vêtus, « plus mal traités en santé et en maladie ». — Aussi bien, dans les sept huitièmes du royaume, il n'y a pas de fermiers, mais des métayers. Le paysan est trop pauvre pour devenir entrepreneur de culture; il n'a point de capital agricole[1]. « Le propriétaire qui veut faire « valoir sa terre ne trouve pour la cultiver que des « malheureux qui n'ont que leurs bras; il est obligé « de faire à ses frais toutes les avances de la culture, « bestiaux, instruments et semences, d'avancer même « à ce métayer de quoi le nourrir jusqu'à la première « récolte. » — « A Vatan, par exemple, dans le Berry, « presque tous les ans les métayers empruntent du pain « au propriétaire, afin de pouvoir attendre la moisson. » — « Il est très rare d'en trouver qui ne s'endettent pas « envers leur maître d'au moins cent livres par an. »

1. *Éphémérides du citoyen*, VI, 81 à 94 (1767), et IX, 99 (1767).

Plusieurs fois, celui-ci leur propose de leur laisser toute la récolte, à condition qu'ils ne lui demanderont rien de toute l'année; « ces misérables » ont refusé; livrés à eux seuls, ils ne seraient pas sûrs de vivre. — En Limousin et en Angoumois, leur pauvreté est telle[1], « qu'ils n'ont pas, déduction faite des charges qu'ils « supportent, plus de vingt-cinq à trente livres à dé- « penser par an et par personne, je ne dis pas en argent, « mais en comptant tout ce qu'ils consomment en nature « sur ce qu'ils ont récolté. Souvent ils ont moins, et, « lorsqu'ils ne peuvent absolument subsister, le maître « est obligé d'y suppléer.... Le métayer est toujours « réduit à ce qu'il faut absolument pour ne pas mourir « de faim ». — Quant au petit propriétaire, au villageois qui laboure lui-même son propre champ, sa condition n'est guère meilleure. « L'agriculture[2], telle que « l'exercent nos paysans, est une véritable galère; ils « périssent par milliers dès l'enfance, et, dans l'adoles- « cence, ils cherchent à se placer partout ailleurs qu'où « ils devraient être. » En 1783, dans toute la plaine du Toulousain, ils ne mangent que du maïs, de la mixture, de menus grains, très peu de blé; pendant la moitié de l'année, ceux des montagnes vivent de châtaignes: la pomme de terre est à peine connue, et, selon Arthur Young, sur cent paysans, quatre-vingt-dix-neuf refuseraient d'en manger. D'après les rapports des intendants, le fond de la nourriture en Normandie est l'avoine, dans

1. Turgot (*Collection des Économistes*), I, 544, 549.
2. Marquis de Mirabeau, *Traité de la population*, 83

l'élection de Troyes le sarrasin, dans la Marche et le Limousin le sarrasin avec des châtaignes et des raves, en Auvergne le sarrasin, les châtaignes, le lait caillé et un peu de chèvre salée; en Beauce, un mélange d'orge et de seigle; en Berry, un mélange d'orge et d'avoine. Point de pain de froment : le paysan ne consomme que les farines inférieures, parce qu'il ne peut payer son pain que deux sous la livre. Point de viande de boucherie : tout au plus il tue un porc par an. Sa maison est en pisé, couverte de chaume, sans fenêtres, et la terre battue en est le plancher. Même quand le terrain fournit de bons matériaux, pierre, ardoises et tuiles, les fenêtres n'ont point de vitres. Dans une paroisse de Normandie[1], en 1789, « la plupart sont bâties sur quatre « fourches » ; souvent ce sont des étables ou des granges « où l'on a élevé une cheminée avec quatre gaules et de « la boue ». Pour vêtements, des haillons, et souvent, en hiver, des haillons de toile. Dans le Quercy et ailleurs, point de bas, ni de souliers, ni de sabots. « Impossible, « dit Young, pour une imagination anglaise de se figu- « rer les animaux qui nous servirent à Souillac, à « l'hôtel du *Chapeau Rouge*; des êtres appelés femmes « par la courtoisie des habitants, en réalité des tas de « fumier ambulants. Mais ce serait en vain que l'on « chercherait en France une servante d'hôtel propre- « ment mise. » — Lisez quelques descriptions prises sur place, et vous verrez qu'en France l'aspect de la

1. Hippeau, VI, 91.

campagne et des paysans est le même qu'en Irlande, du moins dans les grands traits.

III

Dans les contrées les plus fertiles, en Limagne par exemple, chaumières et visages, tout annonce[1] « la « misère et la peine ». — « La plupart des paysans sont « faibles, exténués, de petite stature. » Presque tous récoltent dans leurs héritages du blé et du vin, mais sont forcés de les vendre pour payer leurs rentes et leurs impositions; ils ne mangent qu'un pain noir fait de seigle et d'orge, et n'ont pour boisson que de l'eau jetée sur le restant des marcs. « Un Anglais[2] qui n'a pas « quitté son pays ne peut se figurer l'apparence de la « majeure partie des paysannes en France. » Arthur Young, qui cause avec l'une d'entre elles en Champagne, dit que, « même d'assez près, on lui eût donné de « soixante à soixante-dix ans, tant elle était courbée, « tant sa figure était ridée et durcie par le travail; elle « me dit n'en avoir que vingt-huit ». Cette femme, son mari et son ménage sont un échantillon assez exact de la condition du petit cultivateur propriétaire. Ils ont pour tout bien un coin de terre, une vache et un pauvre petit cheval; leurs sept enfants consomment tout le lait de la vache. Ils doivent à un seigneur un franchard (42 livres) de froment et trois poulets, à un autre trois

1 Dulaure, *Description de l'Auvergne* (1789).
2. Arthur Young, I. 255

franchards d'avoine, un poulet et un sou, à quoi il faut joindre la taille et les autres impôts. « Dieu nous vienne « en aide, disait-elle, car les tailles et les droits nous « écrasent! » — Que sera-ce donc dans les contrées où la terre est mauvaise? — « Des Ormes (près de Châtel- « lerault) jusqu'à Poitiers, écrit une dame[1], il y a « beaucoup de terrain qui ne rapporte rien, et, depuis « Poitiers jusque chez moi (en Limousin), il y a vingt- « cinq mille arpents de terrain qui ne sont que de la « brande et des joncs marins. Les paysans y vivent de « seigle dont on n'ôte pas le son, qui est noir et lourd « comme du plomb. — Dans le Poitou et ici, on ne « laboure que l'épiderme de la terre, avec une petite « vilaine charrue sans roues.... Depuis Poitiers jusqu'à « Montmorillon, il y a neuf lieues, qui en valent seize « de Paris, et je vous assure que je n'y ai vu que quatre « hommes, et trois de Montmorillon chez moi, où il y a « quatre lieues; encore ne les avons-nous aperçus que « de loin, car nous n'en avons pas trouvé un seul sur le « chemin. Vous n'en serez pas étonné dans un tel pays.... « On a soin de les marier d'aussi bonne heure que les « grands seigneurs, » sans doute par crainte de la milice. « Mais le pays n'en est pas plus peuplé, car presque « tous les enfants meurent. Les femmes n'ayant presque « pas de lait, les enfants d'un an mangent de ce pain « dont je vous ai parlé; aussi une fille de quatre ans a « le ventre gros comme une femme enceinte.... Les

1. *Éphémérides du citoyen*, XX, 146 (Lettre de la marquise de.... 17 août 1767).

« seigles ont été gelés cette année, le jour de Pâques : il « y a peu de froment ; des douze métairies qu'a ma « mère, il y en a peut-être dans quatre. Il n'a pas plu « depuis Pâques : pas de foin, pas de pâturage, aucun « légume, pas de fruits ; voilà l'état du pauvre paysan ; « par conséquent, point d'engrais, de bestiaux.... Ma « mère, qui avait toujours plusieurs de ses greniers « pleins, n'y a pas un grain de blé, parce que, depuis « deux ans, elle nourrit tous ses métayers et les pau- « vres. » — « On secourt le paysan, dit un seigneur de « la même province[1], on le protège, rarement on lui « fait tort, mais on le dédaigne. On l'assujettit s'il est « bon et facile ; on l'aigrit et l'on l'irrite s'il est mé- « chant.... Il est tenu dans la misère, dans l'abjection, « par des hommes qui ne sont rien moins qu'inhumains, « mais dont le préjugé, surtout dans la noblesse, est « qu'il n'est pas de même espèce que nous.... Le pro- « priétaire tire tout ce qu'il peut et, dans tous les cas, « le regardant lui et ses bœufs comme bêtes domesti- « ques, il les charge de voitures et s'en sert dans tous « les temps pour tous voyages, charrois, transports. De « son côté, ce métayer ne songe qu'à vivre avec le moins « de travail posssible, à mettre le plus de terrain qu'il « peut en dépaître ou pacages, attendu que le produit « provenant du croît du bétail ne lui coûte aucun tra- « vail. Le peu qu'il laboure, c'est pour semer des den- « rées de vil prix, propres à sa nourriture, le blé noir,

1. Lucas de Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, I, 394.

« les raves, etc. Il n'a de jouissance que sa paresse et sa « lenteur, d'espérance que dans une bonne année de « châtaignes, et d'occupation volontaire que d'engen- « drer; » faute de pouvoir louer des valets de ferme, il fait des enfants. — Les autres, manœuvres, ont quelques petits fonds, et surtout « vivent sur le spontané et de « quelques chèvres qui dévorent tout ». Encore bien souvent, et sur ordre du Parlement, elles sont tuées par les gardes. Une femme avec deux enfants au maillot, « sans lait, sans un pouce de terre », à qui l'on a tué ainsi deux chèvres, son unique ressource, une autre à qui l'on a tué sa chèvre unique et qui est à l'aumône avec son fils, viennent pleurer à la porte du château; l'une reçoit douze livres, l'autre est admise comme servante, et désormais « ce village donne de grands « coups de chapeau, avec une physionomie bien riante ». — En effet, ils ne sont pas habitués aux bienfaits; pâtir est le lot de tout ce pauvre monde. « Ils croient « inévitable, comme la pluie et la grêle, la nécessité « d'être opprimés par le plus fort, le plus riche, le plus « habile, le plus accrédité, et c'est ce qui leur imprime, « s'il est permis de parler ainsi, un caractère de souffre- « douleur. »

En Auvergne, pays féodal, tout couvert de grands domaines ecclésiastiques et seigneuriaux, la misère est égale. A Clermont-Ferrand[1], « il y a des rues qui, pour la « couleur, la saleté et la mauvaise odeur, ne peuvent se

1. Arthur Young, I, 280, 289, 294.

« comparer qu'à des tranchées dans un tas de fumier. » Dans les auberges des gros bourgs, « étroitesse, misère, « saleté, ténèbres ». Celle de Pradelles est « l'une des « pires de France ». Celle d'Aubenas, dit Young, « serait « le purgatoire d'un de mes pourceaux ». En effet, les sens sont bouchés : l'homme primitif est content dès qu'il peut dormir et se repaître. Il se repaît, mais de quelle nourriture! Pour supporter cette pâtée indigeste, il faut ici au paysan un estomac plus coriace encore qu'en Limousin; dans tel village où, dix ans plus tard, on tuera chaque année vingt-cinq porcs, on n'en mange que deux ou trois par an[1]. — Quand on contemple la rudesse de ce tempérament intact depuis Vercingétorix et, de plus, effarouché par la souffrance, on ne peut se défendre de quelque effroi. Le marquis de Mirabeau décrit « la fête votive du Mont-Dore, les sauvages des- « cendant en torrents de la montagne[2], le curé avec « étole et surplis, la justice en perruque, la maré- « chaussée, le sabre à la main, gardant la place avant « de permettre aux musettes de commencer; la danse « interrompue un quart d'heure après par la bataille; « les cris et les sifflements des enfants, des débiles et « autres assistants, les agaçant comme fait la canaille « quand les chiens se battent; des hommes affreux, ou « plutôt des bêtes fauves, couverts de sayons de grosse « laine, avec de larges ceintures de cuir piquées de clous « de cuivre, d'une taille gigantesque rehaussée par de

1. La Fayette, *Mémoires*, V, 555.
2. Lucas de Montigny, *ibid.* (Lettre du 18 août 1777.)

« hauts sabots, s'élevant encore pour regarder le combat, « trépignant avec progression, se frottant les flancs avec « les coudes, la figure hâve et couverte de longs cheveux « gras, le haut du visage pâlissant et le bas se déchirant « pour ébaucher un rire cruel et une sorte d'impatience « féroce. — Et ces gens-là payent la taille! et l'on veut « encore leur ôter le sel! Et l'on ne sait pas ce qu'on « dépouille, ce qu'on croit gouverner, ce qu'à coups « d'une plume nonchalante et lâche on croira, jusqu'à « la catastrophe, affamer toujours impunément! Pauvre « Jean-Jacques, me disais-je, qui t'enverrait, toi et ton « système, copier de la musique chez ces gens-là aurait « bien durement répondu à ton discours. » Avertissement prophétique, prévoyance admirable que l'excès du mal n'aveugle point sur le mal du remède. Éclairé par son instinct féodal et rural, le vieux gentilhomme juge du même coup le gouvernement et les philosophes, l'Ancien Régime et la Révolution.

IV

Quand l'homme est misérable, il s'aigrit; mais quand il est à la fois propriétaire et misérable, il s'aigrit davantage. Il a pu se résigner à l'indigence, il ne se résigne pas à la spoliation; et telle était la situation du paysan en 1789; car, pendant tout le dix-huitième siècle, il avait acquis de la terre. — Comment avait-il fait, dans une telle détresse? La chose est à peine croyable, quoique certaine; on ne peut l'expliquer que par le caractère du

paysan français, par sa sobriété, sa ténacité, sa dureté pour lui-même, sa dissimulation, sa passion héréditaire pour la propriété et pour la terre. Il avait vécu de privations, épargné sou sur sou. Chaque année, quelques pièces blanches allaient rejoindre son petit tas d'écus enterré au coin le plus secret de sa cave; certainement, le paysan de Rousseau, qui cachait son vin et son pain dans un silo, avait une cachette plus mystérieuse encore : un peu d'argent dans un bas de laine ou dans un pot échappe mieux que le reste à l'inquisition des commis. En guenilles, pieds nus, ne mangeant que du pain noir, mais couvant dans son cœur le petit trésor sur lequel il fondait tant d'espérances, il guettait l'occasion, et l'occasion ne manquait pas. « Malgré tous ses privilèges, « écrit un gentilhomme en 1755 [1], la noblesse se ruine « et s'anéantit tous les jours, le Tiers-état s'empare des « fortunes. » Nombre de domaines passent ainsi, par vente forcée ou volontaire, entre les mains des financiers, des gens de plume, des négociants, des gros bourgeois. Mais il est sûr qu'avant de subir la dépossession totale, le seigneur obéré s'est résigné aux aliénations partielles. Le paysan, qui a graissé la patte du régisseur, se trouve là avec son magot. « Mauvaise terre, Monseigneur, et « qui vous coûte plus qu'elle ne vous rapporte. » Il s'agit d'un lopin isolé, d'un bout de champ ou de pré, parfois d'une ferme dont le fermier ne paye plus, plus souvent d'une métairie dont les métayers besogneux et

1. Tocqueville, 117.

paresseux tombent chaque année à la charge du maître. Celui-ci peut se dire que la parcelle aliénée n'est pas perdue pour lui, puisqu'un jour, par droit de rachat, il pourra la reprendre, et puisqu'en attendant il touchera un cens, des redevances, le profit des lods et ventes. D'ailleurs, il y a chez lui et autour de lui de grands espaces vides que la décadence de la culture et la dépopulation ont laissés déserts. Pour les remettre en valeur, il faut en céder la propriété; nul autre moyen de rattacher l'homme à la terre. — Et le gouvernement aide à l'opération : ne percevant plus rien sur le sol abandonné, il consent à retirer provisoirement sa main trop pesante. Par l'édit de 1766, une terre défrichée reste affranchie pour quinze ans de la taille d'exploitation, et, là-dessus, dans vingt-huit provinces, quatre cent mille arpents sont défrichés en trois ans[1].

Voilà comment, par degrés, le domaine seigneurial s'émiette et s'amoindrit. Vers la fin, en quantité d'endroits, sauf le château et la petite ferme attenante qui rapporte deux ou trois mille francs par an[2], le seigneur n'a plus que ses droits féodaux; tout le reste du sol est au paysan. Déjà vers 1750, Forbonnais note que beaucoup de nobles et d'anoblis, « réduits à une pauvreté

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Basse Normandie* (1787), 205.

2. Léonce de Lavergne. 26 (d'après les tableaux de l'indemnité accordée aux émigrés en 1825). — Dans la terre de Blet (voir note 2 à la fin du tome Ier), vingt-deux parcelles sont aliénées en 1760. — Arthur Young, I, 508 (domaine de la Tour-d'Aigues, en Provence), et II, 198, 214. — Doniol, *Histoire des classes rurales*, 450. — Tocqueville, 36.

« extrême avec des titres de propriété immense, » ont vendu au petit cultivateur à bas prix, souvent pour le montant de la taille. Vers 1760, un quart du sol, dit-on, avait déjà passé aux mains des travailleurs agricoles. En 1772, à propos du vingtième qui se perçoit sur le revenu net des immeubles, l'intendant de Caen, ayant fait le relevé de ses cotes, estime que, sur cent cinquante mille, « il y en a peut-être cinquante mille dont « l'objet n'excède pas cinq sous et peut-être encore au- « tant qui n'excèdent pas vingt sous[1]. » Des observateurs contemporains constatent cette passion du paysan pour la propriété foncière. « Toutes les épargnes des « basses classes, qui ailleurs sont placées sur des parti- « culiers et dans les fonds publics, sont destinées en « France à l'achat des terres. » — « Aussi le nombre des petites propriétés rurales va toujours croissant. Necker

1. *Archives nationales* H, 1463 (Lettre de M. de Fontette du 16 novembre 1771). — Cf. Cochut, *Revue des Deux Mondes*, septembre 1848. La vente des biens nationaux ne paraît pas avoir augmenté sensiblement le nombre des petites propriétés ni diminué sensiblement le nombre des grandes; ce que la Révolution a développé, c'est la propriété moyenne. En 1848, on compte 183 000 grandes propriétés (23 000 familles payant 500 francs de contributions et au-dessus et possédant 260 hectares en moyenne, 160 000 familles payant de 250 à 500 francs de contributions et possédant 85 hectares en moyenne). Ces 183 000 familles possèdent 18 millions d'hectares. — En outre, 700 000 propriétés moyennes (payant de 50 à 250 francs d'impôt) et comprenant 15 millions d'hectares. — Enfin 3 900 000 petites, comprenant 15 millions d'hectares (900 000 payant de 25 à 50 francs d'impôt, moyenne 5 hectares et demi, 3 millions payant moins de 25 francs, moyenne 3 hectares 1 neuvième). — D'après les relevés partiels de M. de Tocqueville, le nombre des propriétaires fonciers s'est accru en moyenne de 5 douzièmes; or la population s'est accrue en même temps de 5 treizièmes (de 26 à 36 millions).

dit qu'il y en a « une *immensité* ». Arthur Young, en 1789, s'étonne de leur prodigieuse multitude et « penche « à croire qu'elles forment le tiers du royaume ». Ce serait déjà notre chiffre actuel, et l'on trouve encore, à peu de chose près, le chiffre actuel, si l'on cherche le nombre des propriétaires comparé au nombre des habitants.

Mais, en acquérant le sol, le petit cultivateur en prend pour lui les charges. Tant qu'il était simple journalier et n'avait que ses bras, l'impôt ne l'atteignait qu'à demi « où il n'y a rien, le roi perd ses droits ». Maintenant, il a beau être pauvre et se dire encore plus pauvre, le fisc a prise sur lui par toute l'étendue de sa propriété nouvelle. Les collecteurs, paysans comme lui et jaloux à titre de voisins, savent ce que son bien au soleil lui a rapporté; c'est pourquoi on lui prend tout ce qu'on peut lui prendre. En vain il a travaillé avec une âpreté nouvelle, ses mains restent aussi vides, et, au bout de l'année, il découvre que son champ n'a rien produit pour lui. Plus il acquiert et produit, plus ses charges deviennent lourdes. En 1715, la taille et la capitation, qu'il paye seul ou presque seul, étaient de 66 millions; elles sont de 93 en 1759, de 110 en 1789[1]. En 1757, l'impôt est de 283 156 000 livres; en 1789, de 476 294 000.

1. *Compte général des revenus et dépenses fixes au* 1er *mai* 1789 (Imprimerie royale, 1789). — Duc de Luynes, XVI, 49. — Buchez et Roux, I, 206, 374. (Il ne s'agit ici que des pays d'élection; mais, dans les pays d'états, l'augmentation n'est pas moins forte.) — *Archives nationales*, H², 1610 (paroisse du Bourget, en Anjou). Extrait des rôles de la taille pour trois métairies à M. de Ruillé : Impôts en 1762, 334 livres 3 sous, en 1783, 372 livres 15 sous.

— Sans doute, en théorie, par humanité et bon sens, on veut le soulager, on a pitié de lui. Mais en pratique, par nécessité et routine, on le traite, selon le précepte du cardinal de Richelieu, comme une bête de somme à qui l'on mesure l'avoine, de peur qu'il ne soit trop fort et regimbe, « comme un mulet qui, étant accoutumé à « la charge, se gâte plus par un long repos que par le « travail ».

CHAPITRE II

Principale cause de la misère : l'impôt. — I. Impôts directs. — État de divers domaines à la fin de Louis XV. — Prélèvements du décimateur et du fisc. — Ce qui reste au propriétaire. — II. État de plusieurs provinces au moment de la Révolution. — Taille, accessoires, capitations, vingtièmes, impôt des corvées. — Ce que chacune de ces taxes prélève sur le revenu. — Énormité du prélèvement total. — III. Quatre impôts directs sur le taillable, qui n'a que ses bras. — IV. La collecte et les saisies. — V. Impôts indirects. — Les gabelles et les aides. — VI. Pourquoi l'impôt est si pesant. — Les exemptions et les privilèges. — VII. Octrois des villes. — La charge retombe partout sur les plus pauvres. — VIII. Plaintes des cahiers.

I

Considérons de près les extorsions dont il souffre ; elles sont énormes et au delà de tout ce que nous pouvons imaginer. Depuis longtemps, les économistes ont dressé le budget d'une terre et prouvé par des chiffres l'excès des charges dont le cultivateur est accablé. — Si l'on veut qu'il continue à cultiver, il faut lui faire sa part dans la récolte, part inviolable, qui est d'environ la moitié du produit brut, et de laquelle on ne peut rien distraire sans le ruiner. En effet elle représente juste,

et sans un sou de trop : en premier lieu, l'intérêt du capital primitif qu'il a mis dans son exploitation, bestiaux, meubles, outils, instruments aratoires; en second lieu, l'entretien annuel de ce même capital, qui dépérit par la durée et par l'usage; en troisième lieu, les avances qu'il a faites dans l'année courante, semences, salaires des ouvriers, nourriture des animaux et des hommes; en dernier lieu, la compensation qui lui est due pour ses risques et ses pertes. Voilà une créance privilégiée qu'il faut solder au préalable, avant toutes les autres, avant celle du seigneur, avant celle du décimateur, avant celle du roi lui-même; car elle est la créance de la terre[1]. C'est seulement après l'avoir remboursée qu'on peut toucher au reste, qui est le bénéfice véritable, le *produit net*. Or, dans l'état où est l'agriculture, le décimateur et le roi prennent la moitié de ce produit net si la terre est grande, et ils le prennent tout entier si la terre est petite[2]. Telle grosse ferme de Picardie, qui vaut 3600 livres au propriétaire, paye 1800 livres au roi et 1311 livres au décimateur; telle autre, dans le Soissonnais, louée 4500 livres, paye 2200 livres d'impôt et plus de 1000 écus de dîme. Une métairie moyenne près de Nevers donne 138 livres au Trésor, 121 à l'Église, et 114 au propriétaire. Dans une autre, en Poitou, le fisc prend 348 livres, et le propriété-

1. *Collection des Économistes*, II, 832 (Tableau économique par Beaudau).

2. *Ephémérides du citoyen*, IX, 15 (article de M. de Butret, 1767).

taire n'en reçoit que 238. En général, dans les pays de grandes fermes, le propriétaire touche 10 livres par arpent si la culture est très bonne, 3 livres si elle est ordinaire. Dans les pays de petites fermes et de métayage, il touche par arpent 15 sous, 8 sous et même 6 sous. — C'est que tout le profit net va au Clergé et au Trésor.

Et cependant ses colons ne lui coûtent guère. Dans cette métairie du Poitou qui rapporte 8 sous par arpent, les 36 colons consomment chacun par an pour 26 francs de seigle, pour 2 francs de légumes, huile et laitage, pour 2 francs 10 sous de porc; en tout, par année et par personne, 16 livres de viande et 36 francs de dépense totale. En effet, ils ne boivent que de l'eau, ils s'éclairent et font la soupe avec de l'huile de navette, ils ne goûtent jamais de beurre, ils s'habillent de la laine de leurs ouailles et du chanvre qu'ils cultivent; ils n'achètent rien, sauf la main-d'œuvre des toiles et serges dont ils fournissent la matière. — Dans une autre métairie sur les confins de la Marche et du Berry, les 46 colons coûtent moins encore, car chacun d'eux ne consomme que pour 25 francs par an. Jugez de la part exorbitante que s'adjugent l'Église et l'État, puisque, avec des frais de culture si minimes, le propriétaire trouve dans sa poche, à la fin de l'année, 6 ou 8 sous par arpent, sur quoi, lorsqu'il est roturier, il doit encore payer les redevances à son seigneur, mettre pour la milice à la bourse commune, acheter son sel de devoir, faire sa corvée, et le reste. Vers la fin du règne de Louis XV, en Limousin, dit Turgot, le roi, à lui seul, tire « à peu près autant

« de la terre que le propriétaire[1] ». Il y a telle élection, celle de Tulle, où il prélève 56 1/2 pour 100 du produit; il n'en reste à l'autre que 43 1/2; par suite, « une « multitude de domaines y sont abandonnés ». — Et ne croyez pas qu'avec le temps la charge devienne moins pesante, ou que dans les autres provinces le cultivateur soit mieux traité. A cet égard les documents sont authentiques et presque de la dernière heure. Il suffit de relever les procès-verbaux des assemblées provinciales tenues en 1787 pour apprendre en chiffres officiels jusqu'à quel point le fisc peut abuser des hommes qui travaillent, et leur ôter de la bouche le pain qu'ils ont gagné à la sueur de leur front.

II

Il ne s'agit ici que de l'impôt direct, tailles, accessoires, capitation taillable, vingtièmes, taxe pécuniaire substituée à la corvée[2]. En Champagne, sur 100 livres de revenu, le contribuable paye 54 livres 15 sous à l'ordinaire et 71 livres 13 sous dans plusieurs paroisses[3]. Dans l'Ile-de-France, « soit un habitant taillable de vil- « lage, propriétaire de vingt arpents de terre qu'il

1. *Collection des économistes*, I, 551, 562.
2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Champagne*, (1787), 24.
3. Cf. *Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure*, par Boivin-Champeaux, 37. Cahier de la paroisse d'Épreville : sur 100 francs de rente, le Trésor prend 25 livres pour la taille, 16 pour les accessoires, 15 pour la capitation, 11 pour les vingtièmes, total 67 livres.

« exploite lui-même et qui sont évalués à 10 livres de « revenu par arpent; on le suppose aussi propriétaire « de la maison qu'il habite et dont le prix de location « est évalué à 40 livres[1] ». Ce taillable paye pour sa taille réelle, personnelle et industrielle 36 livres 14 sous, pour les accessoires de la taille 17 livres 17 sous, pour sa capitation 21 livres 8 sous, pour ses vingtièmes 24 livres 4 sous : en tout 99 livres 3 sous; à quoi il faut ajouter environ 5 livres pour le remplacement de la corvée : en tout 104 livres pour un bien qu'il louerait 240 livres, plus des cinq douzièmes de son revenu. — C'est bien pis si l'on fait le compte pour les généralités pauvres. Dans la Haute-Guyenne[2], « tous les fonds de « terre sont taxés, pour la taille, les accessoires et les « vingtièmes, à plus du quart du revenu, déduction « faite seulement des frais de culture, et les maisons au « tiers du revenu, déduction faite seulement des frais « de réparation et d'entretien; à quoi il faut ajouter la « capitation, qui prend environ un dixième du revenu, « la dîme qui en prend un septième, les rentes seigneu- « riales, qui en prennent un autre septième, l'impôt en « remplacement de la corvée, les frais de recouvrement « forcé, saisies, sequestres et contraintes, les charges « locales ordinaires et extraordinaires. Cela défalqué, « on reconnaît que, dans les communautés moyenne-

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France* (1786), 151.

2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de la Haute-Guyenne* (1784), tome II, 17, 40, 47.

« ment imposées, il ne reste pas au propriétaire la « jouissance du tiers du revenu, et que, dans les com- « munautés lésées par la répartition, les propriétaires « sont réduits à la condition de simples fermiers qui « recueillent à peine de quoi récupérer les frais de « culture ». En Auvergne[1], la taille monte à 4 sous pour livre du produit net; les accessoires et la capitation emportent 4 autres sous et 3 deniers; les vingtièmes, 2 sous et 3 deniers; la contribution pour les chemins royaux, le don gratuit, les charges locales et les frais de perception prennent encore 1 sou 1 denier : total, 14 sous et 7 deniers par livre de revenu, sans compter les droits seigneuriaux et la dîme. « Bien plus, le bureau « a reconnu avec douleur que plusieurs collectes payent « à raison de 17 sous, de 16 sous, et les plus modérées « à raison de 14 sous (par livre). Les preuves en sont « sur le bureau; elles sont consignées dans les registres « de la Cour des Aides et des sièges des élections. Elles « le sont encore plus dans les rôles des paroisses, où « l'on trouve une infinité de cotes faites sur des biens « abandonnés que les collecteurs afferment et dont le « produit souvent ne suffit pas pour le payement de « l'impôt. » — De pareils chiffres sont d'une éloquence terrible, et je crois pouvoir les résumer en un seul. Si l'on met ensemble la Normandie, l'Orléanais, le Soissonnais, la Champagne, l'Ile-de-France, le Berry, le

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Auvergne* (1787), 255. — *Doléances*, par Gaultier de Biauzat, membre du conseil nommé par l'assemblée provinciale d'Auvergne (1788), 3.

Poitou, l'Auvergne, le Lyonnais, la Gascogne et la Haute-Guyenne, bref les principaux pays d'élections, on trouvera que, sur 100 francs de revenu net, l'impôt direct prenait au taillable[1] 53 francs, plus de la moitié. C'est à peu près cinq fois autant qu'aujourd'hui.

III

Mais le fisc, en s'abattant sur la propriété taillable, n'a pas lâché le taillable qui est sans propriété. A défaut de la terre, il saisit l'homme. A défaut du revenu, on taxe le salaire. Sauf les vingtièmes, tous les impôts précédents atteignent non seulement celui qui possède, mais encore celui qui ne possède pas. En Toulousain[2], à Saint-Pierre de Bajourville, le moindre journalier, n'ayant que ses bras pour vivre et gagnant dix sous par jour, paye huit, neuf, dix livres de capitation. « En « Bourgogne[3], il est ordinaire de voir un malheureux « manœuvre, sans aucune possession, imposé à dix-huit « ou vingt livres de capitation et de taille. » En Limousin[4], tout l'argent que les maçons rapportent en hiver sert à « payer les impositions de leur famille ». Quant aux journaliers de campagne et aux colons, le propriété-

1. Voir la note 1 à la fin du volume.

2. Théron de Montaugé, 109 (1765). A cette époque le salaire est de 7 à 12 sous par jour en été.

3. *Archives nationales*. Procès-verbaux et cahiers des États Généraux, t. 59, 6. Mémoire à M. Necker par M. d'Orgeux, conseiller honoraire au Parlement de Bourgogne, 25 octobre 1788.

4. *Ibid.*, II, 1418. Lettre de l'intendant de Limoges du 26 février 1784.

taire, même privilégié, qui les emploie, est obligé de prendre à son compte une partie de leur cote; sinon, n'ayant pas de quoi manger, ils ne travailleraient plus[1]; même dans l'intérêt du maître, il faut à l'homme sa ration de pain, comme au bœuf sa ration de foin. « En « Bretagne[2], c'est une vérité notoire que les neuf dixiè- « mes des artisans, quoique mal nourris, mal vêtus, « n'ont pas à la fin de l'année un écu libre de dettes; » la capitation et le reste leur enlèvent cet unique et dernier écu. A Paris[3], « le cendrier, le marchand de « bouteilles cassées, le gratte-ruisseau, le crieur de « vieilles ferrailles et de vieux chapeaux », dès qu'ils ont un gîte, payent la capitation, trois livres dix sous par tête. Pour qu'ils n'oublient pas de la payer, le locataire qui leur sous-loue est responsable. De plus, en cas de retard, on leur envoie un « homme bleu, » un garnisaire, dont ils payent la journée et qui prend domicile dans leur logis. Mercier cite un ouvrier, nommé Quatre-main, ayant quatre petits enfants, logé au sixième, où il avait arrangé une cheminée en manière d'alcôve pour se coucher lui et sa famille. « Un jour, j'ouvris sa porte, « qui n'avait qu'un loquet; la chambre n'offrait que la « muraille et un étau; cet homme, en sortant de des- « sous sa cheminée, à moitié malade, me dit : « Je « croyais que c'était garnison pour la capitation ». — Ainsi, quelle que soit la condition du taillable, si dégarni

1. Turgot, II, 259.
2. *Archives nationales*, H, 426. (Remontrances du Parlement de Bretagne, février 1783.)
3. Mercier, XI, 59; X, 262.

et si dénué qu'il puisse être, la main crochue du fisc est sur son dos. Il n'y a point à s'y méprendre : elle ne se déguise pas, elle vient au jour dit s'appliquer directement et rudement sur les épaules. La mansarde et la chaumine, aussi bien que la métairie, la ferme et la maison, connaissent le collecteur, l'huissier, le garnisaire; nul taudis n'échappe à la détestable engeance. C'est pour eux qu'on sème, qu'on récolte, qu'on travaille, qu'on se prive; et, si les liards épargnés péniblement chaque semaine finissent au bout de l'an par faire une pièce blanche, c'est dans leur sac qu'elle va tomber.

IV

Il faut voir le système à l'œuvre. C'est une machine à tondre, grossière et mal agencée, qui fait autant de mal par son jeu que par son objet. Et ce qu'il y a de pis, c'est que, dans son engrenage grinçant, les taillables, employés comme instrument final, doivent eux-mêmes se tondre et s'écorcher. Dans chaque paroisse, il y en a deux, trois, cinq, sept, qui, sous le nom de collecteurs et sous l'autorité de l'élu, sont tenus de répartir et de percevoir l'impôt. « Nulle charge plus onéreuse[1] »; chacun, par protection ou privilège, tâche de s'y soustraire. Les communautés plaident sans cesse contre les réfractaires, et, pour que nul ne puisse prétexter son

1. *Archives nationales*, H, 1425. Lettre de M. d'Aine, intendant de Limoges (17 février 1782), de l'intendant de Moulins (avril 1779). Procès de la communauté de Mollon (Bordelais) et tableau de ses collecteurs.

ignorance, elles dressent d'avance, pour dix et quinze ans, le tableau des futurs collecteurs. Dans les paroisses de second ordre, ce sont tous « de petits propriétaires, « et chacun d'eux passe à la collecte à peu près tous « les six ans ». Dans beaucoup de villages, ce sont des artisans, des journaliers, des métayers, qui pourtant auraient besoin de tout leur temps pour gagner leur vie. En Auvergne, où les hommes valides s'expatrient l'hiver pour chercher du travail, on prend les femmes [1] : dans l'élection de Saint-Flour, il y a tel village où les quatre collecteurs sont en jupon. — Pour tous les recouvrements qui leur sont commis, ils sont responsables sur leurs biens, sur leurs meubles, sur leurs personnes, et, jusqu'à Turgot, chacun est solidaire des autres ; jugez de leur peine et de leurs risques : en 1785 [2], dans une seule élection de Champagne, quatre-vingt-quinze sont mis en prison, et chaque année il y en a deux cent mille en chemin. « Le collecteur, dit l'as- « semblée provinciale du Berry [3], passe ordinairement « pendant deux ans la moitié de sa journée à courir de « porte en porte chez les contribuables en retard. » « Cet emploi, écrit Turgot [4], cause le désespoir et pres- « que toujours la ruine de ceux qu'on en charge ; on « réduit ainsi successivement à la misère toutes les « familles aisées d'un village. » En effet, il n'y a point

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Auvergne*, 266.
2. Albert Babeau, *Histoire de Troyes*, I, 72.
3. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Berry* (1778), t. I, 72, 80.
4. Tocqueville, 187.

de collecteur qui ne marche par force et ne reçoive chaque année[1] « huit ou dix commandements ». Parfois on le met en prison aux frais de la paroisse. Parfois on procède contre lui et contre les contribuables « par « établissement de garnisons, saisies, saisies-arrêts, « saisies-exécutions, et ventes de meubles ». — « Dans « la seule élection de Villefranche, dit l'assemblée pro- « vinciale de la Haute-Guyenne, on compte cent six « porteurs de contraintes et autres recors toujours en « chemin. »

La chose est passée en usage, et la paroisse a beau pâtir, elle pâtirait davantage si elle faisait autrement. « Près d'Aurillac, dit le marquis de Mirabeau[2], il y a « de l'industrie, du labeur, de l'économie, et, sans cela, « rien que misère et pauvreté. Cela fait un peuple « mi-parti d'insolvables et de riches honteux qui font « les pauvres, crainte de surcharge. La taille une fois « assise, tout le monde gémit, se plaint, et personne « ne paye. Le terme expiré, à l'heure et à la minute, la « contrainte marche, et les collecteurs, quoique aisés, « se gardent bien de la renvoyer en la payant, quoique, « au fond, cette garnison soit fort chère. Mais ces sortes « de frais sont d'habitude, et ils y comptent, au lieu « qu'ils craignent, s'ils devenaient plus exacts, d'être « plus chargés l'année d'ensuite. » En effet, le receveur, qui paye ses garnisaires un franc par jour, les fait payer

1. *Traité de la population*, 2e partie, 26.
2. *Archives nationales*, H. 1417. (Lettre de M. de Cypierre, intendant d'Orléans, 17 avril 1765.)

deux francs et gagne la différence. C'est pourquoi, « si « certaines paroisses s'avisent d'être exactes et de payer « sans attendre la contrainte, le receveur, qui se voit « ôter le plus clair de son bien, se met de mauvaise « humeur, et, au département prochain, entre lui, « MM. les élus, le subdélégué et autres barbiers de la « sorte, on s'arrange de façon que cette exacte paroisse « porte double faix, pour lui apprendre à vivre ». — Un peuple de sangsues administratives vit ainsi sur le paysan. « Dernièrement, dit un intendant[1], dans l'élec- « tion de Romorantin, il n'y eut rien à recevoir par les « collecteurs dans une vente de meubles qui se montait « à six cents livres, parce qu'elle fut absorbée en frais. « Dans l'élection de Châteaudun, il en fut de même « d'une autre vente qui se montait à neuf cents livres, « et on n'est pas informé de toutes les affaires de cette « nature, quelque criantes qu'elles soient. » — Au reste, le fisc lui-même est impitoyable. Le même intendant écrit, en 1784, année de famine[2] : « On a vu avec « effroi, dans les campagnes, le collecteur disputer à « des chefs de famille le prix de la vente des meubles « qu'ils destinaient à arrêter le cri du besoin de leurs « enfants. » — C'est que, si les collecteurs ne saisissaient pas, ils seraient saisis eux-mêmes. Pressés par le receveur, on les voit dans les documents solliciter, poursuivre, persécuter les contribuables. Chaque di-

1. *Archives nationales*, II, 1417. (Lettre de M. de Cypierre, intendant d'Orléans, du 17 avril 1765.
2. *Ibid.*, II, 1418. (Lettre du 28 mai 1784.)

manche et chaque jour de fête, ils se tiennent à la sortie de l'église, avertissant les retardataires; puis, dans la semaine, ils vont de chaumière en chaumière pour obtenir leur dû. « Communément, ils ne savent point « écrire et mènent avec eux un scribe. » Sur les six cent six qui courent dans l'élection de Saint-Flour, il n'y en a pas dix qui puissent lire le papier officiel et signer un acquit; de là des erreurs et des friponneries sans nombre. Outre le scribe, ils ont avec eux les garnisaires, gens de la plus basse classe, mauvais ouvriers sans ouvrage, qui se sentent haïs et qui agissent en conséquence. « Quelques défenses qu'on leur fasse de « rien prendre, de se faire nourrir par les habitants ou « d'aller dans les cabarets avec les collecteurs, » le pli est pris, « l'abus continuera toujours[1] ». Mais, si pesants que soient les garnisaires, on se garde bien de les éviter. A cet égard, écrit un intendant, « l'endurcis- « sement est étrange ». — « Aucun particulier, mande un receveur[2], ne paye le collecteur qu'il ne voie la gar- « nison établie chez lui. » Le paysan ressemble à son âne, qui, pour marcher, a besoin d'être battu, et, en cela, s'il paraît stupide, il est politique. Car le collecteur, étant responsable, « penche naturellement à « grossir les cotes des payeurs exacts au profit de celles « des payeurs négligents. C'est pourquoi le payeur exact « devient négligent à son tour, et laisse instrumen-

1. *Archives nationales*, II, 1417. (Lettre de l'intendant de Tours du 15 juin 1765.)

2. *Ibid.* Mémoire de Randon, receveur des tailles de l'élection de Laon (janvier 1764).

« ter même lorsqu'il a son argent dans son coffre[1]. » Tout compte fait, il a calculé que la procédure, même coûteuse, lui coûtera moins qu'une surtaxe, et, de deux maux, il choisit le moindre. Contre le collecteur et le receveur il n'a qu'une ressource, sa pauvreté simulée ou réelle, involontaire ou volontaire. « Tout taillable, « dit encore l'assemblée provinciale du Berry, redoute « de montrer ses facultés; il s'en refuse l'usage dans « ses meubles, dans ses vêtements, dans sa nourriture « et dans tout ce qui est soumis à la vue d'autrui. » — « M. de Choiseul-Gouffier[2] voulant faire à ses frais cou- « vrir de tuiles les maisons de ses paysans exposées à « des incendies, ils le remercièrent de sa bonté et le « prièrent de laisser leurs maisons comme elles étaient, « disant que, si elles étaient couvertes de tuiles au lieu « de chaume, les subdélégués augmenteraient leurs « tailles. » — « On travaille, mais c'est pour satisfaire « les premiers besoins.... La crainte de payer un écu « de plus fait négliger au commun des hommes un « profit qui serait quadruple[3]. » — « ... De là, de « pauvres bestiaux, de misérables outils et des fumiers « mal tenus, même chez ceux qui en pourraient avoir « d'autres[4]. » — « Si je gagnais davantage, disait un « paysan, ce serait pour le collecteur. » La spoliation annuelle et illimitée « leur ôte jusqu'au désir de l'ai-

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Berry* (1778), I, 72.
2. Chamfort, 93.
3. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Berry*, I, 77.
4. Arthur Young, II, 205.

« sance ». La plupart, pusillanimes, défiants, engourdis, « avilis », « peu différents des anciens serfs[1] », ressemblent aux fellahs d'Égypte, aux laboureurs de l'Indoustan. En effet, par l'arbitraire et l'énormité de sa créance, le fisc rend toute possession précaire, toute acquisition vaine, toute épargne dérisoire; de fait, ils n'ont à eux que ce qu'ils peuvent lui dérober.

V

En tout pays, le fisc a deux mains, l'une apparente, qui directement fouille dans le coffre des contribuables, l'autre qui se dissimule et emploie la main d'un intermédiaire, pour ne pas se donner l'odieux d'une nouvelle extorsion. Ici, nulle précaution de ce genre; la seconde griffe est aussi visible que la première; d'après sa structure et d'après les plaintes, je serais presque tenté de croire qu'elle est plus blessante. — D'abord, la gabelle, les aides et les traites sont affermées, vendues chaque année à des adjudicataires qui, par métier, songent à tirer le plus d'argent possible de leur marché. Vis-à-vis du contribuable, ils ne sont pas des administrateurs, mais des exploitants; ils l'ont acheté. Il est à eux dans les termes de leur contrat; ils vont lui faire suer non seulement leurs avances et les intérêts de leurs avances, mais encore tout ce qu'ils pourront de bénéfices. Cela suffit pour indiquer de quelle façon les

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen* (1787), 271

perceptions indirectes sont conduites. — En second lieu, par la gabelle et les aides, l'inquisition entre dans chaque ménage. Dans les pays de grande gabelle, Ile-de-France, Maine, Anjou, Touraine, Orléanais, Berry, Bourbonnais, Bourgogne, Champagne, Perche, Normandie, Picardie, le sel coûte treize sous la livre, quatre fois autant et, si l'on tient compte de la valeur de l'argent, huit fois autant qu'aujourd'hui [1]. Bien mieux, en vertu de l'ordonnance de 1680, chaque personne au-dessus de sept ans est tenue d'en acheter sept livres par an; à quatre personnes par famille, cela fait chaque année plus de dix-huit francs, dix-neuf journées de travail : nouvel impôt direct, qui, comme la taille, met la main du fisc dans la poche des contribuables et les oblige, comme la taille, à se tourmenter mutuellement. En effet, plusieurs d'entre eux sont nommés d'office pour répartir ce sel de devoir, et, comme les collecteurs de la taille, ils sont « solidairement responsables du prix « du sel ». Au-dessous d'eux et toujours à l'exemple de la taille, d'autres sont responsables. « Après que les « premiers ont été discutés dans leurs personnes et « dans leurs biens, le fermier est autorisé à exercer son « action en solidarité contre les principaux habitants de « la paroisse. » On a décrit tout à l'heure les effets de

1. Letrosne (1779). *De l'administration provinciale et de la réforme de l'impôt*, pages 39 à 262, et 138. — *Archives nationales*, II, 138 (1782). Cahier du Bugey. « Le sel revient à l'habitant des campagnes, qui le prend chez les revendeurs au détail, depuis 15 jusqu'à 17 sous la livre, par la manière dont le mesurage est fait. »

ce mécanisme. Aussi bien, « en Normandie, dit le Parlement de Rouen [1], chaque jour on voit saisir, vendre, « exécuter, pour n'avoir pas acheté de sel, des malheureux qui n'ont pas de pain ».

Mais, si la rigueur est aussi grande qu'en matière de taille, les vexations sont dix fois pires; car elles sont domestiques, minutieuses et de tous les jours. — Défense de détourner une once des sept livres obligatoires pour un autre emploi que pour « pot et salière ». Si un villageois a économisé sur le sel de sa soupe pour saler un porc et manger un peu de viande en hiver, gare aux commis! Le porc est confisqué et l'amende est de 500 livres. Il faut que l'homme vienne au grenier acheter de l'autre sel, fasse déclaration, rapporte un bulletin et représente ce bulletin à toute visite. Tant pis pour lui s'il n'a pas de quoi payer ce sel supplémentaire; il n'a qu'à vendre sa bête et s'abstenir de viande à Noël; c'est le cas le plus fréquent, et j'ose dire que, pour les métayers à vingt-cinq francs par an, c'est le cas ordinaire. — Défense d'employer pour pot et salière un autre sel que celui des sept livres. « Je puis citer, dit « Letrosne, deux sœurs qui demeuraient à une lieue « d'une ville où le grenier n'ouvre que le samedi. Leur « provision de sel était finie. Pour passer trois ou « quatre jours jusqu'au samedi, elles firent bouillir un « reste de saumure, dont elles tirèrent quelques onces « de sel. Visite et procès-verbal des commis. A force

1. Floquet, VI, 367 (10 mai 1760).

« d'amis et de protection, il ne leur en a coûté que « 48 livres. » — Défense de puiser de l'eau de la mer et des sources salées, à peine de 20 et 40 livres d'amende. — Défense de mener les bestiaux dans les marais et autres lieux où il y a du sel, ou de les faire boire aux eaux de la mer, à peine de confiscation et de 300 livres d'amende. — Défense de mettre aucun sel dans le ventre des maquereaux au retour de la pêche, ni entre leurs lits superposés. Ordre de n'employer qu'une livre et demie de sel par baril. Ordre de détruire chaque année le sel naturel qui se forme en certains cantons de la Provence. Défense aux juges de modérer ou réduire les amendes prononcées en matière de sel, à peine d'en répondre et d'être interdits. — Je passe quantité d'autres ordres et défenses : il y en a par centaines. Cette législation tombe sur les contribuables comme un rets serré aux mille mailles, et le commis qui le lance est intéressé à les trouver en faute. Là-dessus, vous voyez le pêcheur obligé de défaire son baril, la ménagère cherchant le bulletin de son jambon, le « gabelou » inspectant le buffet, vérifiant la saumure, goûtant la salière, déclarant, si le sel est trop bon, qu'il est de contrebande, parce que celui de la ferme, seul légitime, est ordinairement avarié et mêlé de gravats.

Cependant d'autres commis, ceux des aides, descendent dans la cave. Il n'y en a pas de plus redoutables[1],

1. Boivin-Champeaux, 44. (*Cahiers* de Brau et de Gamaches.)

ni qui saisissent plus âprement tous les prétextes de délit. « Que charitablement un citoyen donne une bou-« teille de boisson à un pauvre languissant, et le voilà « exposé à un procès et à des amendes excessives.... « Un pauvre malade, qui intéressera son curé à lui « aumôner une bouteille de vin, essuiera un procès « capable de ruiner non seulement le malheureux qui « l'a obtenue, mais encore le bienfaiteur qui la lui aura « donnée. Ceci n'est pas une histoire chimérique. » En vertu du droit de gros manquant, les commis peuvent, à toute heure, faire l'inventaire du vin, même chez le vigneron propriétaire, lui marquer ce qu'il peut en boire, le taxer pour le reste et pour le trop-bu : car la ferme est l'associée du vigneron et a sa part dans sa récolte. — Dans un vignoble à Épernay[1], sur quatre pièces de vin, produit moyen d'un arpent et valant 600 francs, elle perçoit d'abord 30 francs, puis, quand les quatre pièces sont vendues, 75 autres francs. Naturellement, « les habitants emploient les ruses les plus « fines et les mieux combinées pour se soustraire » à des droits si forts. Mais les commis sont alertes, soupçonneux, avertis, et fondent à l'improviste sur toute maison suspecte, leurs instructions portent qu'ils doivent multiplier leurs visites et avoir des registres assez exacts « pour voir d'un coup d'œil l'état de la cave de « chaque habitant[2] ». — A présent que le vigneron a

1. Arthur Young, II, 175-178.
2. *Archives nationales*, G, 500, G, 319. (Mémoires et instructions de divers directeurs locaux des aides à leurs successeurs.)

payé, c'est le tour du negociant. Celui-ci, pour envoyer les quatre pièces au consommateur, verse encore à la ferme 75 francs. — Le vin part, et la ferme lui prescrit certaines routes; s'il s'en écarte, il est confisqué, et, à chaque pas du chemin, il faut qu'il paye. « Un bateau « de vin du Languedoc[1], Dauphiné ou Roussillon, qui « remonte le Rhône et descend la Loire pour aller à « Paris par le canal de Briare, paye en route, sans « compter les droits du Rhône, de trente-cinq à qua- « rante sortes de droits, non compris les entrées de « Paris. » Il les paye « en quinze ou seize endroits, et « ces payements multipliés obligent les voituriers à « employer douze ou quinze jours de plus par voyage « qu'ils n'en mettraient si tous ces droits étaient réunis « en un seul bureau ». — Les chemins par eau sont particulièrement chargés. « De Pontarlier à Lyon, il y a « vingt-cinq ou trente péages; de Lyon à Aigues-Mortes, « il y en a davantage, de sorte que ce qui coûte 10 sous « en Bourgogne, revient à Lyon à 15 et 18 sous, et à « Aigues-Mortes à plus de 25 sous. » — Enfin, le vin arrive aux barrières de la ville où il sera bu. Là il paye l'octroi, qui est de 47 francs par muid à Paris. — Il entre et va dans la cave du cabaretier ou de l'aubergiste; là il paye encore de 30 à 40 francs pour droit de détail; à Rethel, c'est de 50 à 60 francs pour un poinçon, jauge de Reims. — Le total est exorbitant. A Rennes[2], pour

1. Letrosne, *Ibid.*, 525.
2. *Archives nationales*, II, 426. (Remontrances du Parlement de Bretagne, février 1785.)

« une barrique de vin de Bordeaux, les droits des « devoirs et le cinquième en sus l'impôt, le billot, les « 8 sous pour livre et les deniers d'octrois montent à « plus de 72 livres, non compris le prix d'achat; à « quoi il faut ajouter les frais et droits dont le mar- « chand de Rennes fait l'avance et qu'il reprend sur « l'acheteur, sortie de Bordeaux, fret, assurance, droit « d'écluse, droit d'entrée pour la ville, droits d'entrée « pour les hôpitaux, droits de jaugeage, de courtage, « d'inspecteurs aux boissons. Total 200 livres au moins « à débourser par le cabaretier pour débiter une seule « barrique de vin. » On devine si, à ce prix, le peuple de Rennes peut en boire, et toutes ces charges retombent sur le vigneron, puisque, si les consommateurs n'achètent point, il ne vend pas.

Aussi bien, parmi les petits cultivateurs, il est le plus digne de pitié ; au témoignage d'Arthur Young, vigneron et misérable sont alors deux termes équivalents. Sa récolte manque souvent, et « toute récolte hasardeuse « ruine l'homme qui n'a pas de capital ». En Bourgogne, en Berry, dans le Soissonnais, dans les Trois-Évêchés, en Champagne[1], je trouve par tous les rapports qu'il manque de pain et qu'il est à l'aumône. En Champagne, les syndics de Bar-sur-Aube écrivent[2] que

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de Soissonnais* (1787), 45. — *Archives nationales*, H, 1515. (Remontrances du Parlement de Metz, 1768.) « La classe des indigents forme plus « des 12 13 de la totalité des villages de labour et le général de « ceux de vignobles. » *Ibidem*, G, 519. (Tableau des directions de Châteauroux et d'Issoudun.)

2. Albert Babeau, I, 21, 89.

plus d'une fois les habitants de La Ferté, pour échapper aux droits, ont jeté leurs vins à la rivière, et l'assemblée provinciale déclare que « dans la majeure partie de la « province, la plus légère augmentation des droits « ferait déserter les terres à tous les cultivateurs ». — Telle est l'histoire du vin sous l'ancien régime. Depuis le vigneron qui produit jusqu'au cabaretier qui débite, que de gens vexés et quelles extorsions ! — Quant à la gabelle, de l'aveu d'un contrôleur général [1], elle entraîne chaque année 4000 saisies domiciliaires, 3400 emprisonnements, 500 condamnations au fouet, au bannissement, aux galères. — Si jamais il y eut deux impôts bien combinés, non seulement pour dépouiller, mais encore pour irriter les paysans, les pauvres et le peuple, ce sont ces deux-là.

VI

Il est donc manifeste que la pesanteur de l'impôt est la principale cause de la misère ; de là des haines accumulées et profondes contre le fisc et ses agents, receveurs, officiers des greniers, gens des aides, gens de l'octroi, douaniers et commis. — Mais pourquoi l'impôt est-il si pesant? La réponse n'est pas douteuse, et tant de communes qui plaident chaque année contre messieurs tels ou tels pour les soumettre à la taille l'écrivent tout au long dans leurs requêtes. Ce qui rend la charge

1. *Mémoires* présentés à l'Assemblée des Notables par M. de Calonne (1787), 67.

accablante, c'est que les plus forts et les plus capables de la porter sont parvenus à s'y soustraire, et la misere a pour première cause l'étendue des exemptions.

Suivons-les d'impôt en impôt. — En premier lieu, non seulement les nobles et les ecclésiastiques sont exempts de la taille personnelle, mais encore, ainsi qu'on l'a déjà vu, ils sont exempts de la taille d'exploitation pour les domaines qu'ils exploitent eux-mêmes ou par leurs régisseurs. En Auvergne[1], dans la seule élection de Clermont, on compte cinquante paroisses où, grâce à cet arrangement, toutes les terres des privilégiés sont exemptes, en sorte que toute la taille retombe sur les taillables. Bien mieux, il suffit aux privilégiés de prétendre que leur fermier n'est qu'un régisseur : c'est le cas, en Poitou, dans plusieurs paroisses ; le subdélégué et l'élu n'osent y regarder de trop près. De cette façon, le privilégié s'affranchit de la taille, lui et tout son bien, y compris ses fermes. — Or, c'est la taille qui, toujours accrue, fournit par ses délégations spéciales à tant de services nouveaux. Il suffit de repasser l'histoire de ses crues périodiques pour montrer à l'homme du Tiers que, seul ou presque seul, il a payé et paye[2] pour la construction des ponts, chaussées, canaux et palais de justice, pour le rachat des offices, pour l'établissement et l'entretien des maisons de refuge, des asiles d'aliénés, des pépinières, des postes

1. Gaultier de Biauzat, *Doléances*, 195, 225. — *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Poitou* (1787), 99.
2. Gaultier de Biauzat. *Ibid.*

aux chevaux, des académies d'escrime et d'équitation, pour l'entreprise des boues et pavés de Paris, pour les appointements des lieutenants généraux, gouverneurs et commandants de province, pour les honoraires des baillis, sénéchaux et vice-baillis, pour les traitements des bureaux de finances, des bureaux d'élection et des commissaires envoyés dans les provinces, pour les salaires de la maréchaussée, des chevaliers du guet, et pour je ne sais combien d'autres choses. — Dans les pays d'États, où la taille semble devoir être mieux répartie, l'inégalité est pareille. En Bourgogne[1], toutes les dépenses de la maréchaussée, des haras et des fêtes publiques, toutes les sommes affectées aux cours de chimie, botanique, anatomie et accouchements, à l'encouragement des arts, à l'abonnement des droits du sceau, à l'affranchissement des ports de lettres, aux gratifications des chefs et subalternes du commandement, aux appointements des officiers des états, au secrétariat du ministre, aux frais de perception et même aux aumônes, bref 1 800 000 livres dépensées en services publics, sont à la charge du Tiers; les deux premiers ordres n'en payent pas un sou.

En second lieu, pour la capitation, qui, à l'origine, distribuée en vingt-deux classes, devait peser sur tous à proportion de leurs fortunes, on sait que, dès l'abord, le clergé s'en est affranchi moyennant rachat; et, quant

1. *Archives nationales*, procès-verbaux et cahiers des États Généraux, t. 59, 6. (Lettre de M. d'Orgeux à M. Necker.) T. 27, 560 à 574 (Cahiers du Tiers-état d'Arnay-le-Duc).

aux nobles, ils ont si bien manœuvré, que leur taxe s'est réduite à mesure que s'augmentait la charge du Tiers. Tel comte ou marquis, intendant ou maître des requêtes, à 40 000 livres de rente, qui, selon le tarif de 1695[1], devrait payer de 1700 à 2500 livres, n'en paye que 400, et tel bourgeois à 6000 livres de revenu, qui, selon le même tarif, ne devrait payer que 70 livres, en paye 720. Ainsi, la capitation du privilégié a diminué des trois quarts ou des cinq sixièmes, et celle des taillables a décuplé. Dans l'Ile-de-France[2], sur 240 livres de revenu, elle prend au taillable 21 livres 8 sous, au noble 3 livres, et l'intendant déclare lui-même qu'il ne taxe les nobles qu'au 80e de leur revenu ; celui de l'Orléanais ne les taxe qu'au 100e ; en revanche le taillable est taxé au 11e. — Si l'on ajoute aux nobles les autres privilégiés, officiers de justice, employés des fermes, villes abonnées, on forme un groupe qui contient presque tous les gens aisés ou riches, et dont le revenu dépasse certainement de beaucoup celui de tous les simples taillables. Or nous savons, par les budgets des assemblées provinciales, ce que dans chaque province la capitation prend à chacun des deux groupes : dans le Lyonnais, aux taillables 898 000 livres, aux privilégiés 190 000 ; dans l'Ile-de-France, aux taillables 2 689 000 livres, aux privilégiés 232 000 ; dans la géné-

1. On a tenu compte dans ces chiffres de l'augmentation du titre de la monnaie, le marc d'argent valant 29 francs en 1695, et 49 francs dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France* 132, 158 ; *de l'Orléanais*, 96. 387.

ralité d'Alençon, aux taillables 1 067 000 livres, aux privilégiés 122 000; dans la Champagne, aux taillables 1 577 000 livres, aux privilégiés 199 000; dans la Haute-Guyenne, aux taillables 1 268 000 livres, aux privilégiés 61 000; dans la généralité d'Auch, aux taillables 797 000 livres, aux privilégiés 21 000; dans l'Auvergne, aux taillables 1 753 000 livres, aux privilégiés 86 000; bref, si l'on fait les totaux pour dix provinces, 11 636 000 livres au groupe pauvre, et 1 450 000 livres au groupe riche : celui-ci paye donc huit fois moins qu'il ne devrait.

Pour les vingtièmes, la disproportion est moindre, et nous n'avons pas de chiffres précis ; néanmoins on peut admettre que la cote des privilégiés est environ la moitié de ce qu'elle devrait être. « En 1772 [1], dit M. de Calonne, il fut reconnu que les vingtièmes n'étaient pas « portés à leur valeur. De fausses déclarations, des « baux simulés, des traitements trop favorables accordés à presque tous les riches propriétaires, avaient « entraîné des inégalités et des erreurs infinies.... La « vérification de 4902 paroisses a démontré que le produit des deux vingtièmes, qui est de 54 millions, « devrait monter à 81. » Tel domaine seigneurial qui, d'après son revenu avéré, devrait payer 2400 livres, n'en paye que 1216. C'est bien pis pour les princes du sang ; on a vu que leurs domaines sont abonnés et ne payent que 188 000 livres, au lieu de 2 400 000. Sous ce régime

1. *Mémoire* présenté à l'Assemblée des Notables (1787), 1. — Voir note 2 à la fin du tome Ier sur le domaine de Blet.

qui accable les faibles pour alléger les forts, plus on est capable de contribuer, moins on contribue. — C'est l'histoire du quatrième et dernier impôt direct, je veux dire de la taxe en remplacement des corvées. Attachée d'abord aux vingtièmes et par suite répartie sur tous les propriétaires, elle vient, par arrêt du Conseil, d'être rattachée à la taille, et, par suite, mise sur les plus chargés[1]. Or cette taxe est une surcharge d'un quart ajoutée au principal de la taille, et, pour prendre un exemple, en Champagne, sur 100 livres de revenu, elle prend au taillable 6 livres 5 sous. « Ainsi, dit l'assemblée pro-« vinciale, les routes dégradées par le poids d'un com-« merce actif, par les courses multipliées des riches, ne « sont réparées qu'avec la contribution des pauvres. » — A mesure que les chiffres défilent sous les yeux, on voit involontairement se dégager les deux figures de la fable, le cheval et le mulet, compagnons de route : le cheval a droit de piaffer à son aise ; c'est pourquoi on le décharge pour charger l'autre, tant qu'enfin la bête de somme s'abat sous le faix.

Non seulement, dans le corps des contribuables, les privilégiés sont dégrevés au détriment des taillables, mais encore, dans le corps des taillables, les riches sont soulagés au détriment des pauvres, en sorte que la plus grosse part du fardeau finit par retomber sur la classe

1. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Alsace* (1787), 116; *de Champagne*, 192. (Par la déclaration du 2 juin 1787, la taxe en remplacement de la corvée peut être portée au 1/6 de la taille, des accessoires et de la capitation réunis.) — Ib. *de la généralité d'Alençon*, 179; *du Berry*, I, 218.

la plus indigente et la plus laborieuse, sur le petit propriétaire qui cultive son propre champ, sur le simple artisan qui n'a que ses outils et ses mains, et, en général, sur le villageois. — D'abord, en fait d'impôts, nombre de villes sont abonnées ou franches. Pour la taille et les accessoires, Compiègne, avec 1671 feux, ne paye que 8000 francs, pendant que tel village aux environs, Canly, avec 148 feux, paye 4475 francs[1]. Pour la capitation, Versailles, Saint-Germain, Beauvais, Étampes, Pontoise, Saint-Denis, Compiègne, Fontainebleau, taxés ensemble à 169 000 livres, sont aux deux tiers exempts et ne versent guère que 1 franc au lieu de 3 francs 10 sous par tête d'habitant; à Versailles, c'est moins encore, puisque, pour 70 000 habitants, sa capitation n'est que de 51 600 francs[2]. En outre, dans tous les cas, lorsqu'il s'agit de répartir une imposition, le bourgeois de la ville se préfère à ses humbles voisins ruraux. Aussi « les habitants des campagnes, qui dépendent de la ville « et sont compris dans ses rôles, sont traités avec « une rigueur dont il serait difficile de se former une « idée.... Le crédit des villes repousse sans cesse sur « eux le fardeau dont elles cherchent à se soulager, et « les citoyens les plus riches de la cité payent moins de « taille que le colon le plus malheureux[3]. » C'est pour-

1. *Archives nationales*, G, 322 (Mémoire sur les droits d'aides à Compiègne et aux environs, 1786).

2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France*, 104.

3. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Berry*, I, 85; II, 81. — *de l'Orléanais*, 225. — « L'arbitraire, l'injustice,

quoi « l'effroi de la taille dépeuple les campagnes, con-« centre dans les villes tous les talents et tous les capi-« taux[1] ». Même inégalité hors des villes. Chaque année, les élus et leurs collecteurs, munis d'un pouvoir arbitraire, fixent la taille de la paroisse et la taille de chaque habitant. Entre ces mains ignorantes et partiales, ce n'est pas l'équité qui tient la balance, c'est l'intérêt privé, la haine locale, le désir de la vengeance, le besoin de ménager un ami, un parent, un voisin, un protecteur, un patron, un homme puissant, un homme dangereux. L'intendant de Moulins, arrivant dans sa généralité, trouve que « les gens en crédit ne payent rien et que les « malheureux sont surchargés ». Celui de Dijon écrit que « les bases de la répartition sont arbitraires à un « tel degré, qu'on ne doit pas laisser gémir plus long-« temps les peuples de la province[2] ». Dans la généralité de Rouen, « quelques paroisses payent plus de 4 sous « pour livre et quelques-unes à peine 1 sou[3] ». — « Depuis

« l'inégalité, sont inséparables de l'impôt de la taille à chaque « changement de collecteur. »

1. *Archives nationales*, II, 615. Lettre de M. de Langourda, gentilhomme breton, à M. Necker, 4 décembre 1780 : « Vous met-« tez toujours les impôts sur la classe des hommes utiles et « nécessaires, qui diminue tous les jours : ce sont les laboureurs. « Les campagnes sont devenues désertes et personne ne veut « plus conduire la charrue. J'atteste à Dieu et à vous, Monsei-« gneur, que nous avons perdu plus d'un tiers de nos blés nains « à la dernière récolte, parce que nous n'avions pas d'hommes « pour travailler. »

Ib., 1149 (lettre de M. de Reverseaux, 16 mars 1781); II, 200 (lettre de M. Amelot, 2 novembre 1784).

3. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen*, 91.

« trois ans que j'habite la campagne, écrit une dame du « même pays, j'ai remarqué que la plupart des riches « propriétaires sont les moins foulés ; ce sont ceux-là « qui sont appelés pour la répartition, et le peuple est « toujours vexé[1]. » — « J'habite une terre à dix lieues « de Paris, écrivait d'Argenson, où l'on a voulu établir « la taille proportionnelle, mais tout n'a été qu'injus- « tice ; les seigneurs ont prévalu pour alléger leurs fer- « miers[2]. » Outre ceux qui, par faveur, font alléger leur taille, il y a ceux qui, moyennant argent, s'en délivrent tout à fait. Un intendant, visitant la subdélégation de Bar-sur-Seine, remarque « que les riches cul- « tivateurs parviennent à se faire pourvoir de petites « charges chez le roi et jouissent des priviléges qui y « sont attachés, ce qui fait retomber le poids des imposi- « tions sur les autres[3]. » — « Une des principales causes « de notre surtaxe prodigieuse, dit l'assemblée provin- « ciale d'Auvergne, c'est le nombre inconcevable des « privilégiés qui s'accroît chaque jour par le trafic et la « location des charges ; il y en a qui, en moins de « vingt ans, ont anobli six familles. » Si cet abus continuait, « il finirait par anoblir en un siècle tous les « contribuables le plus en état de porter la charge des « contributions[4] ». Notez de plus qu'une infinité de places et de fonctions, sans conférer la noblesse, exemptent leur titulaire de la taille personnelle et

1. Hippeau, VI, 22 (1788).
2. Marquis d'Argenson, VI, 37.
3. *Archives nationales*, II, 200 (Mémoire de M. Amelot, 1785).
4. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale d'Auvergne*, 253.

réduisent sa capitation au quarantième de son revenu : d'abord toutes les fonctions publiques, administratives ou judiciaires, ensuite tous les emplois dans la gabelle, dans les traites, dans les domaines, dans les postes, dans les aides et dans les régies[1]. « Il est peu de « paroisses, écrit un intendant, où il n'existe de ces « employés, et l'on en voit dans plusieurs jusqu'à deux « ou trois[2]. » Un maître de poste est exempt de taille pour tous ses biens et facultés, et même pour ses fermes jusqu'à concurrence de cent arpents. Les notaires d'Angoulême sont affranchis de la corvée, de la collecte, du logement des gens de guerre, et ni leurs fils, ni leurs premiers clercs ne tirent à la milice. Lorsque dans les correspondances administratives on examine de près le grand filet fiscal, on découvre à chaque instant quelques mailles par lesquelles, avec un peu d'industrie ou d'effort, passent tous les poissons moyens ou gros ; le fretin seul reste au fond de la nasse. Un chirurgien non apothicaire, un fils de famille de quarante-cinq ans, commerçant, mais demeurant chez son père et en pays de droit écrit, échappent à la collecte. Même immunité pour les quêteurs des religieux de la Merci et de l'Étroite Observance. Dans tout l'Est et le Midi, les par-

1. Boivin-Champeaux, *Doléances de la paroisse de Tilleul-Lambert* (Eure). « Une quantité de sortes de privilégiés, MM. des élec- « tions, MM. les maîtres de poste, MM. les présidents et autres « attachés au grenier au sel, tous particuliers qui possèdent de « grands biens, ne payent que le tiers ou la moitié des impôts « qu'ils devraient payer. »

2. Tocqueville, 385. — *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale du Lyonnais*, 56.

ticuliers aisés achètent cette commission de quêteur moyennant un louis ou dix écus, et mettent trois livres dans un bassin qu'ils font promener dans une paroisse quelconque[1] : dix habitants dans une petite ville de la montagne, cinq habitants dans le seul village de Treignac ont de cette façon obtenu leur décharge. Par suite, « la collecte retombe sur les pauvres, toujours impuis- « sants, souvent insolvables », et tous ces privilèges, qui font la ruine du contribuable, font le déficit du Trésor.

VII

Encore un mot pour achever le tableau. C'est dans les villes qu'on se réfugie, et, en effet, comparées aux campagnes, les villes sont un refuge. Mais la misère y suit les pauvres ; car, d'une part, elles sont obérées, et, d'autre part, la coterie qui les administre assoit l'impôt sur les indigents. Opprimées par le fisc, elles oppriment le peuple, et rejettent sur lui la charge que leur impose le roi. Sept fois en quatre-vingts ans[2], il leur a repris et revendu le droit de nommer leurs officiers municipaux, et, pour payer « cette finance énorme », elles ont doublé leurs octrois. A présent, quoique libérées, elles payent encore ; la charge annuelle est devenue perpétuelle ; jamais le fisc

1. *Archives nationales*, H, 1422 (Lettres de M. d'Aîne, intendant, et du receveur de l'Élection de Tulle, 23 février 1783).
2. Tocqueville, 64, 363.

ne lâche prise ; ayant sucé une fois, il suce toujours. « C'est pourquoi, en Bretagne, dit un intendant[1], il n'y « a aucune ville dont la dépense ne dépasse les reve- « nus. » Elles ne peuvent raccommoder leur pavé, elles ne peuvent réparer leurs chemins, « leurs approches sont « presque impraticables ». Comment feraient-elles pour s'entretenir, obligées, comme elles le sont, à payer après avoir payé déjà ? Leurs octrois accrus en 1748 devaient fournir en onze ans les 606 000 livres convenues ; mais, les onze ans écoulés, le fisc soldé a maintenu ses exigences, si bien qu'en 1774 elles ont déjà versé 2 071 052 livres et que l'octroi provisoire dure toujours. — Or cet octroi exorbitant pèse partout sur les choses les plus indispensables à la vie, et de cette façon l'artisan est plus chargé que le bourgeois. A Paris, ainsi qu'on l'a vu, le vin paye par muid 47 livres d'entrée ; au taux où est l'argent, c'est le double d'aujourd'hui. « Un « turbot, sorti de la côte de Harfleur et arrivé en poste, « paye d'entrée onze fois sa valeur ; partant, le peuple « de la capitale est condamné à ne pas manger de pois- « son de mer[2]. » Aux portes de Paris, dans la mince paroisse d'Aubervilliers, je trouve « des droits excessifs « sur le foin, la paille, les grains, le suif, la chandelle, « les œufs, le sucre, le poisson, les fagots, le bois de « chauffage[3] ». Compiègne paye toute sa taille au moyen

1. *Archives nationales*, H, 612, 614 (Lettres de M. Caze de la Bove, 11 septembre et 2 décembre 1774, 28 juin 1777).
2. Mercier, II, 62.
3. *Doléances* de la paroisse d'Aubervilliers.

d'un impôt sur les boissons et sur les bestiaux[1]. « Dans « Toul et Verdun, les charges sont si pesantes, qu'il n'y « a guère que ceux qui y sont retenus par leurs offices « et par d'anciennes habitudes, qui consentent à y « rester[2]. » A Coulommiers, « le marchand et le peuple « sont si surchargés, qu'ils répugnent à faire des entre « prises ». Partout, contre les octrois, les barrières et les commis, la haine populaire est profonde. Partout l'oligarchie bourgeoise songe à elle-même avant de songer à ses administrés. A Nevers et à Moulins[3], « tous « les gens riches trouvent moyen de se soustraire à la « collecte par différentes commissions ou par le crédit « qu'ils ont auprès des élus, de sorte qu'on prendrait « pour de vrais mendiants les collecteurs de Nevers de « cette année et de l'année précédente ; il n'y a point de « petits villages dont les collecteurs ne soient plus sol- « vables, puisqu'on y prend des métayers ». A Angers, « indépendamment des jetons et de la bougie qui « consomment le fonds annuel de 2127 livres, les « deniers publics se dissipent et s'emploient au gré des « officiers municipaux en dépenses clandestines ». En Provence, où les communautés s'imposent librement et devraient, ce semble, ménager le pauvre, « la plupart « des villes, notamment Aix, Marseille et Toulon[4], ne

1. *Archives nationales*, G, 300, G, 322 (Mémoires sur les droits d'aides).

2. *Procès-verbaux de l'assemblée provinciale des Trois-Évêchés*, 442.

3. *Archives nationales*, H, 1422 (Lettre de l'intendant de Moulins, avril 1779).

4. *Archives nationales*, H, 1512 (Lettres de M. d'Antheman,

« payent leurs impositions » locales et générales « que « par le droit de piquet ». C'est une taxe « sur toutes « les farines qui sont et se consomment sur leur ter- « roir » ; par exemple, sur 254 897 livres que dépense Toulon, le piquet en fournit 233 405. Ainsi, tout l'impôt porte sur le peuple, et l'évêque, le marquis, le président, le gros négociant payent moins pour leur dîner de poisson fin et de becfigues que le calfat ou le porte-faix pour ses deux livres de pain frotté d'ail ! Et le pain dans ce pays stérile est déjà trop cher ! Et il est si mauvais, que Malouet, l'intendant de la marine, le refuse pour ses employés ! — « Sire, disait en chaire M. de la « Fare, évêque de Nancy, le 4 mai 1789, sire, le peuple « sur lequel vous régnez a donné des preuves non équi- « voques de sa patience.... C'est un peuple martyr, à « qui la vie semble n'avoir été laissée que pour le faire « souffrir plus longtemps. »

VIII

« Je suis misérable, parce qu'on me prend trop. On me prend trop, parce qu'on ne prend pas assez aux privilégiés. Non seulement les privilégiés me font payer à leur place, mais encore ils prélèvent sur moi leurs droits ecclésiastiques et féodaux. Quand, sur mon revenu de 100 francs, j'ai donné 55 francs et au delà au collec-

avocat général à la Cour des Comptes d'Aix (19 mai 1783) et de l'archevêque d'Aix (15 juin 1783). — La Provence ne produisait de blé que pour sa consommation pendant sept mois et demi.

teur, il faut encore que j'en donne plus de 14 au seigneur et plus de 14 pour la dîme[1], et, sur les 18 ou 19 francs qui me restent, je dois en outre satisfaire le rat de cave et le gabelou. A moi seul, pauvre homme, je paye deux gouvernements : l'un ancien, local, qui aujourd'hui est absent, inutile, incommode, humiliant, et n'agit plus que par ses gênes, ses passe-droits et ses taxes; l'autre, récent, central, partout présent, qui, se chargeant seul de tous les services, a des besoins immenses et retombe sur mes maigres épaules de tout son énorme poids. » — Telles sont, en paroles précises, les idées vagues qui commencent à fermenter dans les têtes populaires, et on les retrouve à chaque page dans les cahiers des États généraux.

« Fasse le ciel, dit un village de Normandie[2], que le « monarque prenne entre ses mains la défense du misé- « rable citoyen lapidé et tyrannisé par les commis, les « seigneurs, la justice et le clergé. » — « Sire, écrit « un village de Champagne[3], tout ce qu'on nous « envoyait de votre part c'était toujours pour avoir de

1. On peut évaluer les droits féodaux au septième du revenu net et la dîme aussi au septième. C'est le chiffre que donne l'Assemblée provinciale de la Haute-Guyenne (*Procès-verbaux*, 47). — Dans les autres provinces, nombre d'exemples isolés indiquent un chiffre à peu près semblable. — La dîme flotte du dixième au trentième du produit brut, et ordinairement se rapproche plus du dixième que du trentième. La moyenne est, à mon avis, du quatorzième, et, comme il faut défalquer moitié du produit brut pour les frais de culture, elle est du septième. Letrosne dit le cinquième et même le quart.

2. Boivin-Champeaux, 72.

3. *Doléances* de la communauté de Culmon (Élection de Langres).

« l'argent. On nous faisait bien espérer que cela finirait,
« mais tous les ans cela devenait plus fort. Nous ne
« nous en prenions pas à vous, tant nous vous aimions,
« mais à ceux que vous employez et qui savent mieux
« faire leurs affaires que les vôtres. Nous croyions qu'ils
« vous trompaient, et nous nous disions dans notre cha-
« grin : Si notre bon roi le savait!... Nous sommes
« accablés d'impôts de toute sorte; nous vous avons
« donné jusqu'à présent une partie de notre pain, et il
« va bientôt nous manquer si cela continue.... Si vous
« voyiez les pauvres chaumières que nous habitons, la
« pauvre nourriture que nous prenons, vous en seriez
« touché; cela vous dirait mieux que nos paroles que
« nous n'en pouvons plus et qu'il faut nous diminuer....
« Ce qui nous fait bien de la peine, c'est que ceux qui
« ont le plus de bien payent le moins. Nous payons les
« tailles et tout plein d'ustensiles, et les ecclésiastiques
« et nobles, qui ont les plus beaux biens, ne payent
« rien de tout cela. Pourquoi donc est-ce que ce sont
« les riches qui payent le moins et les pauvres qui
« payent le plus? Est-ce que chacun ne doit pas payer
« selon son pouvoir? Sire, nous vous demandons que
« cela soit ainsi, parce que cela est juste.... Si nous
« osions, nous entreprendrions de planter quelques
« vignes sur les coteaux; mais nous sommes si tour-
« mentés par les commis aux aides, que nous pense-
« rions plutôt à arracher celles qui sont plantées; tout
« le vin que nous ferions serait pour eux, et il ne nous
« resterait que la peine. C'est un grand fléau que toute

« cette maltôte-la, et, pour s'en sauver, on aime mieux « laisser les terres en friche.... Débarrassez-nous « d'abord des maltôtiers et des gabelous ; nous souffrons « beaucoup de toutes ces inventions-là ; voici le moment « de les changer ; tant que nous les aurons, nous ne « serons jamais heureux. Nous vous le demandons, sire, « avec tous vos autres sujets, qui sont aussi las que « nous.... Nous vous demanderions encore bien d'autres « choses, mais vous ne pouvez pas tout faire à la fois. »

— Les impôts et les priviléges, voilà, dans les cahiers vraiment populaires, les deux ennemis contre lesquels les plaintes ne tarissent pas[1]. « Nous sommes écrasés « par les demandes de subsides..., nos impositions sont « au delà de nos forces.... Nous ne nous sentons pas la « force d'en supporter davantage..., nous périssons ter- « rassés par les sacrifices qu'on exige de nous.... Le « travail est assujetti à un taux et la vie oisive en est « exempte.... Le plus désastreux des abus est la féoda- « lité, et les maux qu'elle cause surpassent de beau- « coup la foudre et la grêle.... Impossible de subsister, « si l'on continue à enlever les trois quarts des mois- « sons par champart, terrage, etc.... Le propriétaire a la « quatrième partie, le décimateur en prend la douzième, « l'impôt la dixième, sans compter les dégâts d'un « gibier innombrable qui dévore la campagne en ver- « dure : il ne reste donc au malheureux cultivateur que

1. Boivin-Champeaux, 34, 36, 41, 48. — Paris (*Doléances des paroisses rurales de l'Artois*, 301, 308). — *Archives nationales*, procès-verbaux et cahiers des États généraux, t. XVII, 12 (Lettre des habitants de Dracy-le-Vitreux).

« la peine et la douleur. » — Pourquoi le Tiers paye-t-il seul pour les routes sur lesquelles la noblesse et le clergé roulent en carrosse? Pourquoi les pauvres gens sont-ils seuls astreints à la milice? Pourquoi « le sub-« délégué ne fait-il tirer que les indéfendus et ceux qui « n'ont pas de protections »? Pourquoi suffit-il d'être le domestique d'un privilégié pour échapper au service? — Détruisez ces colombiers qui n'étaient autrefois que des volières et qui maintenant renferment parfois jusqu'à 5000 paires de pigeons. Abolissez les droits barbares de « motte, quevaise et domaine congéable, sous « lesquels plus de cinq cent mille individus gémissent « encore en Basse-Bretagne ». — « Vous avez dans vos « armées, sire, plus de trente mille serfs franc-« comtois »; si l'un d'eux devient officier et quitte le service avec une pension, il faut qu'il aille vivre dans la hutte où il est né; sinon, lorsqu'il mourra, le seigneur prendra son pécule. Plus de prélats absents, ni d'abbés commendataires. « Ce n'est point à nous à payer le « déficit actuel, c'est aux évêques, aux bénéficiers; « retranchez aux princes de l'Église les deux tiers de « leurs revenus. » — « Que la féodalité soit abolie. « L'homme, le paysan surtout, est tyranniquement « asservi sur la terre malheureuse où il languit des-« séché.... Il n'y a point de liberté, de prospérité, de « bonheur, là où les terres sont serves.... Abolissons « les lods et ventes, maltôte bursale et non féodale, taxe « mille fois remboursée aux privilégiés. Qu'il suffise à « la féodalité de son sceptre de fer, sans qu'elle y

« joigne encore le poignard du traitant[1]. » — Ici, et déjà depuis quelque temps, ce n'est plus le villageois qui parle ; c'est le procureur, l'avocat qui lui prête ses métaphores et ses théories. Mais l'avocat n'a fait que traduire en langage littéraire les sentiments du villageois.

1. Prudhomme, *Résumé des Cahiers*, III, *passim*, et notamment de 317 à 340.

CHAPITRE III

I. État des cerveaux populaires. — Incapacité mentale. — Comment les idées se transforment en légendes. — II. Incapacité politique. — Comment les nouvelles politiques et les actes du gouvernement sont interprétés. — III. Impulsions destructives. — A quoi s'acharne la colère aveugle. — Méfiance contre les chefs naturels. — De suspects ils deviennent haïs. — Dispositions du peuple en 1789. — IV. Recrues et chefs d'émeute. — Braconniers. — Contrebandiers et faux-sauniers. — Bandits. — Mendiants et vagabonds. — Apparition des brigands. — Le peuple de Paris.

I

A présent, pour comprendre leurs actions, il faudrait voir l'état de leur esprit, le train courant de leurs idées, la façon dont ils pensent. Mais, en vérité, est-il besoin de faire leur portrait, et ne suffit-il pas des détails qu'on vient de donner sur leur condition? On les connaîtra plus tard et par leurs actions elles-mêmes, quand, en Touraine, ils assommeront à coup de sabots le maire et l'adjoint de leur choix, parce que, pour obéir à l'Assemblée nationale, ces deux pauvres gens ont dressé le tableau des impositions, ou quand, à Troyes, ils traîneront et déchireront dans les rues le magistrat vénérable

qui les nourrit en ce moment même et qui vient de dresser son testament en leur faveur. — Prenez le cerveau encore si brut d'un de nos paysans contemporains, et retranchez-en toutes les idées qui, depuis quatre-vingts ans, y entrent par tant de voies, par l'école primaire instituée dans chaque village, par le retour des conscrits après sept ans de service, par la multiplication prodigieuse des livres, des journaux, des routes, des chemins de fer, des voyages et des communications de toute espèce[1]. Tâchez de vous figurer le paysan d'alors, clos et parqué de père en fils dans son hameau, sans chemins vicinaux, sans nouvelles, sans autre enseignement que le prône du dimanche, tout entier au souci du pain quotidien et de l'impôt, « avec son « aspect misérable et desséché[2] », n'osant réparer sa maison, toujours tourmenté, défiant, l'esprit rétréci et, pour ainsi dire, raccorni par la misère. Sa condition est presque celle de son bœuf ou de son âne, et il a les idées de sa condition. Pendant longtemps il est resté engourdi; il manque même d'instinct[3]; » machinale-

1. Théron de Montaugé, 102, 113. Dans le Toulousain, sur cinquante paroisses, dix ont des écoles. — Dans la Gascogne, dit l'Assemblée provinciale d'Auch (24), « la plupart des campagnes « sont sans maîtres d'école ni presbytères ». — En 1778, le courrier de Paris n'arrive à Toulouse que trois fois par semaine; celui de Toulouse pour Alby, Rodez, etc., deux fois par semaine, pour Beaumont, Saint-Girons, etc., une fois. « A la campagne, dit Théron de Mautaugé, on vit pour ainsi dire dans la solitude et dans l'exil. » En 1789, le courrier de Paris n'arrive à Besançon que trois fois par semaine (Arthur Young, I, 257).

2. Mot du marquis de Mirabeau.

3. *Archives nationales*, G, 300, lettre d'un directeur des aides à Coulommiers (13 août 1781).

ment et sans lever les yeux, il tire sa charrue héréditaire. En 1751, d'Argenson écrivait sur son journal : « Rien ne les pique aujourd'hui des nouvelles de la « cour; ils ignorent le règne.... La distance devient « chaque jour plus grande de la capitale à la province.... « On ignore ici les événements les plus marqués qui « nous ont le plus frappés à Paris.... Les habitants de « la campagne ne sont plus que de pauvres esclaves, « des bêtes de trait attachées à un joug, qui marchent « comme on les fouette, qui ne se soucient et ne s'em- « barrassent de rien, pourvu qu'ils mangent et dorment « à leurs heures[1]. » Ils ne se plaignent pas, « ils ne « songent pas même à se plaindre[2] » ; leurs maux leur semblent une chose de nature, comme l'hiver ou la grêle. Leur pensée, comme leur agriculture, est encore du moyen âge. — En Toulousain[3], pour découvrir l'auteur d'un vol, pour guérir un homme ou une bête malade, on a recours au sorcier, qui devine au moyen d'un crible. Le campagnard croit de tout son cœur aux revenants, et, la nuit de la Toussaint, il met le couvert pour les morts. — En Auvergne, au commencement de la Révolution, une fièvre contagieuse s'étant déclarée, il est clair que M. de Montlosier, sorcier avéré, en est la cause, et deux cents hommes se mettent en marche pour démolir sa maison. Aussi bien leur religion est de niveau : « Leurs prêtres boivent avec eux et leur ven-

1. Marquis d'Argenson, VI, 425 (16 juin 1751).
2. Comte de Montlosier, I, 109, 146.
3. Théron de Montaugé, 102.

« dent l'absolution. Tous les dimanches, aux prônes, il « se crie des lieutenances et des sous-lieutenances (de « saints) : à tant la lieutenance de saint Pierre! — Si le « paysan tarde à mettre le prix, vite un éloge de saint « Pierre, et mes paysans de monter à l'envi[1]. » — A ces cerveaux tout primitifs, vides d'idées et peuplés d'images, il faut des idoles sur la terre comme dans le ciel. « Je « ne doutais nullement, dit Rétif de la Bretonne[2], que « le roi ne pût légalement obliger tout homme à me « donner sa femme ou sa fille, et tout mon village « (Sacy en Bourgogne) pensait comme moi. » Il n'y a pas de place en de pareilles têtes pour les conceptions abstraites, pour la notion de l'ordre social; ils le subissent, rien de plus. « La grosse masse du peuple, écrit « Gouverneur Morris en 1789[3], n'a pour religion que « ses prêtres, pour loi que ses supérieurs, pour morale « que son intérêt; voilà les créatures qui, menées par « des curés ivres, sont maintenant sur le grand chemin « de la liberté; et le premier usage qu'elles en font, « c'est de s'insurger de toutes parts parce qu'il y a « disette. »

Comment pourrait-il en être autrement? Avant de prendre racine dans leur cervelle, toute idée doit devenir une légende, aussi absurde que simple, appropriée à leur expérience, à leurs facultés, à leurs craintes, à leurs espérances. Une fois plantée dans cette terre

1. *Tableaux de la Révolution*, par Schmidt, II, 7 (Rapport de l'agent Perrière, qui a habité l'Auvergne).
2. *Monsieur Nicolas*, I, 448.
3. Gouverneur Morris, II, 69 (29 avril 1789).

inculte et féconde, elle y végète, elle s'y transforme, elle se développe en excroissances sauvages, en feuillages sombres, en fruits vénéneux. Plus elle est monstrueuse, plus elle est vivace, accrochée aux plus frêles vraisemblances et tenace contre les plus fortes démonstrations. — Sous Louis XV, pendant l'arrestation des vagabonds, quelques enfants ayant été enlevés par abus ou par erreur, le bruit court que le roi prend des bains de sang pour réparer ses organes usés, et la chose paraît si évidente, que les femmes, révoltées par l'instinct maternel, se joignent à l'émeute : un exempt est saisi, assommé, et, comme il demandait un confesseur, une femme du peuple prend un pavé, crie qu'il ne faut pas lui donner le temps d'aller en paradis, et lui casse la tête, persuadée qu'elle fait justice[1]. — Sous Louis XVI, il est avéré pour le peuple que la disette est factice : en 1789[2], un officier, écoutant les discours de ses soldats, les entend répéter « avec une profonde convic- « tion que les princes et les courtisans, pour affamer « Paris, font jeter les farines dans la Seine ». Là-dessus, se tournant vers le maréchal-des-logis, il lui demande comment il peut croire à une pareille sottise. « C'est « bien vrai, mon lieutenant, répond l'autre; la preuve, « c'est que les sacs de farine étaient attachés avec des « *cordons bleus.* » L'argument leur semblait décisif; rien ne put les en faire démordre. — Il se forge ainsi dans les bas-fonds de la société, à propos du pacte de famine,

1. Mercier, *Tableau de Paris*, XII, 83.
2. Vaublanc, 209.

de la Bastille, des dépenses et des plaisirs de la cour, un roman immonde et horrible, où Louis XVI, la reine Marie-Antoinette, le comte d'Artois, Mme de Lamballe, les Polignac, les traitants, les seigneurs, les grandes dames, sont des vampires et des goules. J'en ai vu plusieurs rédactions dans les pamphlets du temps, dans les gravures secrètes, dans les estampes et dans les enluminures populaires, celles-ci les plus efficaces de toutes, car elles parlent aux yeux. Cela dépasse l'histoire de Mandrin ou de Cartouche, et cela convient justement à des hommes qui pour littérature ont la complainte de Cartouche et de Mandrin.

II

Jugez par là de leur intelligence politique. Tous les objets leur apparaissent sous un jour faux; on dirait des enfants qui, à chaque tournant du chemin, voient dans un arbre, dans un buisson, un spectre épouvantable. Arthur Young, visitant des sources près de Clermont, est arrêté [1], et l'on veut mettre en prison la femme qui lui a servi de guide; plusieurs sont d'avis qu'il a été « chargé par la reine de faire miner la ville pour la faire « sauter, puis d'envoyer aux galères tous les habitants « qui en réchapperont ». Six jours plus tard, au delà du Puy, et malgré son passe-port, la garde bourgeoise vient à onze heures du soir le saisir au lit; on lui dé-

1. Arthur Young, I, 283 (13 août 1789), I, 289 (19 août 1789).

clare « qu'il est sûrement de la conspiration tramée « par la reine, le comte d'Artois et le comte d'Entra- « gues, grand propriétaire du pays; qu'ils l'ont envoyé « comme arpenteur pour mesurer les champs, afin de « doubler les taxes ». — Ici nous saisissons sur le fait le travail involontaire et redoutable de l'imagination populaire : sur un indice, sur un mot, elle construit en l'air ses châteaux ou ses cachots fantastiques, et sa vision lui semble aussi solide que la réalité. Ils n'ont pas l'instrument intérieur qui divise et discerne ; ils pensent *par blocs* ; le fait et le rêve leur apparaissent ensemble et conjoints en un seul corps. — Au moment où l'on élit les députés, le bruit court en Provence[1] « que le meilleur des rois « veut que tout soit égal, qu'il n'y ait plus ni évêques, « ni seigneurs, ni dîmes, ni droits seigneuriaux, qu'il « n'y ait plus de titres ni de distinctions, plus de droits « de chasse ni de pêche;... que le peuple va être dé- « chargé de tout impôt, que les deux premiers ordres « supporteront seuls les charges de l'État ». Là-dessus quarante ou cinquante émeutes éclatent presque le même jour. « Plusieurs communautés refusent à leur « trésorier de rien payer au delà des impositions « royales. » D'autres font mieux : « lorsqu'on pillait la « caisse du receveur du droit sur les cuirs à Brignolles, « c'était avec les cris de : Vive le roi ! » — « Le paysan

1. *Archives nationales*, II, 274. Lettres de M. de Caraman (18 mars et 12 avril 1789), de M. d'Eymar de Montmeyran (2 avril), de M. de la Tour (30 mars). « Le plus grand bienfait du souve- « rain a été interprété de la manière la plus bizarre par une « populace ignorante. »

« annonce sans cesse que le pillage et la destruction « qu'il fait sont conformes à la volonté du roi. » — Un peu plus tard, en Auvergne, les paysans qui brûlent les châteaux montreront « beaucoup de répugnance » à maltraiter ainsi « d'aussi bons seigneurs » ; mais ils allégueront que « l'ordre est impératif, ils ont des avis que « Sa Majesté le veut ainsi[1] ». — A Lyon, quand les cabaretiers de la ville et les paysans des environs passent sur le corps des douaniers, ils sont bien convaincus que le roi a pour trois jours suspendu les droits d'entrée[2]. — Autant leur imagination est grande, autant leur vue est courte. « Du pain, plus de redevances, ni de taxes, » c'est le cri unique, le cri du besoin, et le besoin exaspéré fonce en avant comme un animal affolé. A bas l'accapareur! Et les magasins sont forcés, les convois de grains arrêtés, les marchés pillés, les boulangers pendus, le pain taxé, en sorte qu'il n'arrive plus ou se cache. A bas l'octroi! Et les barrières sont brisées, les commis assommés, l'argent manque aux villes pour les dépenses les plus urgentes. Au feu les registres d'impôt, les livres de comptes, les archives des municipalités, les chartriers des seigneurs, les parchemins des couvents, toutes ces écritures maudites qui font partout des débiteurs et des opprimés! Et le village lui-même ne sait plus comment revendiquer ses communaux. — Contre le papier griffonné, contre les agents publics,

1. Doniol, *Histoire des classes rurales*, 495 (Lettre du 3 août 1789 à M. de Clermont-Tonnerre).

2. *Archives nationales*, H, 1453 (Lettre d Imbert-Colomès, prévôt des marchands, du 5 juillet 1789).

contre l'homme qui de près ou de loin touche au blé, l'acharnement est aveugle et sourd. La brute lâchée écrase tout en se blessant elle-même, et s'aheurte en mugissant contre l'obstacle qu'il fallait tourner.

III

C'est que les conducteurs lui manquent, et que, faute d'organisation, une multitude n'est qu'un troupeau. Contre tous ses chefs naturels, contre les grands, les riches, les gens en place et revêtus d'autorité, sa défiance est invétérée et incurable. Ils ont beau lui vouloir du bien et lui en faire, elle refuse de croire à leur humanité et à leur désintéressement. Elle a été trop foulée; elle a des préventions contre toutes les mesures qui viennent d'eux, même les plus salutaires, même les plus libérales. « Au seul nom des nouvelles assemblées, « dit une commission provinciale en 1787 [1], nous avons « entendu un pauvre laboureur s'écrier : Hé quoi! « Encore de nouvelles mangeries! » — Tous leurs supérieurs leur sont suspects, et du soupçon à l'hostilité il n'y a pas loin. En 1788 [2], Mercier déclare que, « depuis « quelques années, l'insubordination est visible dans le « peuple, et surtout dans les métiers.... Jadis, lorsque « j'entrais dans une imprimerie, les garçons ôtaient leurs

1. *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale de l'Orléanais*, 296. « Une défiance toujours tremblante règne encore dans les « campagnes.... Vos premiers ordres d'assemblées de départe- « ment n'ont en quelques endroits réveillé que des soupçons. »
2. *Tableau de Paris*, XII, 186.

« chapeaux. Aujourd'hui ils se contentent de vous re-
« garder et ricanent : à peine êtes-vous sur le seuil,
« que vous les entendez parler de vous d'une manière
« plus leste que si vous étiez leur camarade ». — Aux environs de Paris, même attitude chez les paysans, et Mme Vigée-Lebrun[1], allant à Romainville chez le maréchal de Ségur, en fait la remarque : « Non seulement « ils ne nous ôtaient plus leurs chapeaux, mais ils nous « regardaient avec insolence; quelques-uns même nous « menaçaient avec leurs gros bâtons. » — Au mois de mars ou d'avril suivant, à un concert qu'elle donne, ses invités arrivent consternés. « Le matin, à la promenade « de Longchamps, la populace, rassemblée à la barrière « de l'Étoile, a insulté de la façon la plus effrayante les « gens qui passaient en voiture; des misérables mon- « taient sur les marchepieds en criant : L'année pro- « chaine, vous serez derrière vos carrosses et nous « serons dedans. » — A la fin de 1788, le fleuve est devenu torrent, et le torrent devient cataracte. Un intendant[2] écrit que, dans sa province, le gouvernement doit opter, et opter dans le sens populaire, se détacher de privilégiés, abandonner les vieilles formes, donner au Tiers double vote. Clergé et noblesse sont détestés, leur suprématie semble un joug. « Au mois de juillet « dernier, dit-il, on eût reçu les (anciens) États avec « transport, et leur formation n'eût trouvé que peu

1. Mme Vigée-Lebrun, I, 158 (1788), I, 183 (1789).
2. *Archives nationales*, H, 723 (Lettre de M. de Caumartin, intendant de Besançon, 5 décembre 1788).

« d'obstacles. Depuis cinq mois, les esprits se sont « éclairés, les intérêts respectifs ont été discutés, les « ligues se sont formées. On vous a laissé ignorer que, « dans toutes les classes du Tiers-état, la fermentation « est au comble, qu'une étincelle suffit pour allumer « l'incendie.... Si la décision du roi est favorable aux « deux premiers ordres, insurrection générale dans « toutes les parties de la province, 600 000 hommes en « armes et toutes les horreurs de la Jacquerie. » — Le mot est prononcé et l'on aura la chose. Quand une multitude soulevée repousse ses conducteurs naturels, il faut qu'elle en prenne ou subisse d'autres. De même une armée qui, entrant en campagne, casserait tous ses officiers; les nouveaux grades sont pour les plus hardis, les plus violents, les plus opprimés, pour ceux qui, ayant le plus souffert du régime antérieur, crient « en avant », marchent en tête et font les premières bandes. En 1789, les bandes sont prêtes; car, sous le peuple qui pâtit, il est un autre peuple qui pâtit encore davantage, dont l'insurrection est permanente, et qui, réprimé, poursuivi, obscur, n'attend qu'une occasion pour sortir de ses cachettes et se déchaîner au grand jour.

IV

Gens sans aveu, réfractaires de tout genre, gibier de justice ou de police, besaciers, porte-bâtons, rogneux, teigneux, hâves et farouches, ils sont engendrés par les

abus du système, et, sur chaque plaie sociale, ils pullulent comme une vermine. — Quatre cents lieues de capitaineries gardées et la sécurité du gibier innombrable qui broute les récoltes sous les yeux du propriétaire, provoquent au braconnage des milliers d'hommes d'autant plus dangereux qu'ils bravent des lois terribles et sont armés. Déjà en 1752[1], autour de Paris, on en voit « des rassemblements de cinquante à soixante, tous « armés en guerre, se comportant comme à un fourrage « bien ordonné, infanterie au centre et cavalerie aux « ailes.... Ils habitent les forêts, ils y ont fait une en- « ceinte retranchée et gardée, et payent exactement « ce qu'ils prennent pour vivre ». En 1777[2], près de Sens en Bourgogne, le procureur général M. Terray, chassant sur sa terre avec deux officiers, rencontre sept braconniers qui tirent sur le gibier à leurs yeux et bientôt tirent sur eux-mêmes : M. Terray est blessé, l'un des officiers a son habit percé. Arrive la maréchaussée, les braconniers font ferme et la repoussent. On fait venir les dragons de Provins, les braconniers en tuent un, abattent trois chevaux, sont sabrés; quatre d'entre eux restent sur la place et sept sont pris. — On voit par les cahiers des États Généraux que, chaque année, dans chaque grande forêt, tantôt par le fusil d'un braconnier, tantôt et bien plus souvent par le fusil d'un garde, il y a des meurtres d'hommes. — C'est la guerre à demeure et à domicile; tout vaste domaine

1. Marquis d'Argenson, 13 mars 1752.
2. *Correspondance*, par Métra, V, 179 (22 novembre 1777).

recèle ainsi ses révoltés qui ont de la poudre, des balles et qui savent s'en servir.

Autre recrue d'émeute, les contrebandiers et les faux sauniers[1]. Dès qu'une taxe est exorbitante, elle invite à la fraude, et suscite un peuple de délinquants contre son peuple de commis. Jugez ici du nombre des fraudeurs par le nombre des surveillants : douze cents lieues de douanes intérieures sont gardées par 50 000 hommes, dont 25 000 soldats sans uniforme[2]. « Dans les pays de grande gabelle et dans les provinces « des cinq grosses fermes, à quatre lieues de part et « d'autre de long de la ligne de défense, » la culture est abandonnée; tout le monde est douanier ou fraudeur[3]. Plus l'impôt est excessif, plus la prime offerte aux violateurs de la loi devient haute, et, sur tous les confins par lesquels la Bretagne touche à la Normandie, au Maine et à l'Anjou, quatre sous pour livre ajoutés à la gabelle multiplient au delà de toute croyance le nombre déjà énorme des faux sauniers. « Des bandes « nombreuses[4] d'hommes, armés de *frettes* ou longs

1. Beugnot, I, 142. « Pas un seul des habitants de la baronnie « de Choiseul ne se mêla à ces bandes, composées des patriotes de « Montigny, de contrebandiers ou de mauvais sujets des envi- « rons. » — V. sur les braconniers du temps, *Les deux amis de Bourbonne*, par Diderot.

2. Calonne, *Mémoires présentés à l'Assemblée des Notables*, n° 8. — Necker, *De l'Administration des Finances*, I, 195.

3. Letrosne, *De l'Administration des Finances*, 59.

4. *Archives nationales*, H, 426 (Mémoires des fermiers généraux, 13 janvier 1781, 15 septembre 1782). H, 614 (Lettre de M. de Coëtlosquet, du 25 avril 1777). H. 1431, Rapport par les fermiers généraux, du 9 mars 1787.

« bâtons ferrés et quelquefois de pistolets ou de fusils, « tentent par force de s'ouvrir un passage. Une multi- « tude de femmes et d'enfants de l'âge le plus tendre « franchissent les lignes des brigades, et, d'un autre « côté, des troupeaux de chiens conduits dans le pays « libre, après y avoir été enfermés quelque temps sans « aucune nourriture, sont chargés de sel, que, pressés « par la faim, ils rapportent promptement chez leurs « maîtres. » — Vers ce métier si lucratif, les vagabonds, les désespérés, les affamés accourent de loin comme une meute. « Toute la lisière de Bretagne n'est « peuplée que d'émigrants, la plupart proscrits de leur « patrie, et qui, après un an de domicile, jouissent de « tous les privilèges bretons : leur unique occupation « se borne à faire des amas de sel pour les revendre « aux faux sauniers. » On aperçoit comme dans un éclair d'orage ce long cordon de nomades inquiets, nocturnes et traqués, toute une population mâle et femelle de rôdeurs sauvages, habitués aux coups de main, endurcis aux intempéries, déguenillés, « presque « tous attaqués d'une gale opiniâtre », et j'en trouve de pareils aux environs de Morlaix, de Lorient et des autres ports, sur les frontières des autres provinces et sur les frontières du royaume. De 1783 à 1787, dans le Quercy, deux bandes alliées de soixante à quatre-vingts contrebandiers fraudent la ferme de quarante milliers de tabac, tuent deux douaniers et défendent, fusil en main, leur entrepôt de la montagne; il faudrait pour les réprimer des soldats que les commandants militaires

ne donnent pas. En 1789[1], une grosse troupe de contrebandiers travaille en permanence sur la frontière du Maine et de l'Anjou; le commandant militaire écrit que « leur chef est un bandit intelligent et redoutable, qu'il « a déjà avec lui cinquante-quatre hommes, qu'il aura « bientôt avec lui un corps embarrassant par la dispo- « sition des esprits et la misère »; il serait peut-être à propos de corrompre quelques-uns de ses hommes, et de se le faire livrer puisqu'on ne peut le prendre. Ce sont là les procédés des pays où le brigandage est endémique. — Ici en effet, comme dans les Calabres, le peuple est pour les brigands contre les gendarmes. On rappelle les exploits de Mandrin en 1754[2], sa troupe de cent cinquante hommes qui apporte des ballots de contrebande et ne rançonne que les commis, ses quatre expéditions qui durent sept mois à travers la Franche-Comté, le Lyonnais, le Bourbonnais, l'Auvergne et la Bourgogne, les vingt-sept villes où il entre sans résistance, délivre les détenus et vend ses marchandises; il fallut, pour le vaincre, former un camp devant Valence et envoyer 2 000 hommes; on ne le prit que par trahison, et encore aujourd'hui des familles du pays s'honorent de sa parenté, disant qu'il fut un libérateur. —

1. *Archives nationales*, II, 1453 (Lettre du baron de Besenval, du 19 juin 1789).

2. *Mandrin*, par Paul Simian, *passim*. — *Histoire de Beaune* par Rossignol, 453. — *Mandrin*, par Ch. Jarrin (1875). Le commandant Fischer, qui attaque et disperse la bande, écrit que la chose était urgente; car sinon, « en remontant du côté du Forez, « ils auraient trouvé deux ou trois cents vauriens n'attendant que « le moment de se joindre à eux » (47).

Nul symptôme plus grave : quand le peuple préfère les ennemis de la loi aux défenseurs de la loi, la société se décompose et les vers s'y mettent. — Ajoutez à ceux-ci les vrais brigands, assassins et voleurs. « En 1782, la « justice prévôtale de Montargis instruit le procès de « Hulin et de plus de 200 de ses complices qui, depuis « dix ans, par des entreprises combinées, désolaient « une partie du royaume[1]. » — Mercier compte en France « une armée de plus de 10 000 brigands et « vagabonds », contre lesquels la maréchaussée, composée de 3 756 hommes, est toujours en marche. « Tous « les jours on se plaint, dit l'assemblée provinciale de « la Haute-Guyenne, qu'il n'y ait aucune police dans la « campagne. » Le seigneur absent n'y veille pas; ses juges et officiers de justice se gardent bien d'instrumenter gratuitement contre un criminel insolvable, et « ses terres deviennent l'asile de tous les scélérats du « canton[2] ». — Ainsi chaque abus enfante un danger, la négligence mal placée comme la rigueur excessive, la féodalité relâchée comme la monarchie trop tendue. Toutes les institutions semblent d'accord pour multiplier ou tolérer les fauteurs de désordre, et pour préparer, hors de l'enceinte sociale, les hommes d'exécution qui viendront la forcer.

Mais leur effet d'ensemble est plus pernicieux encore; car, de tant de travailleurs qu'elles ruinent, elles font des mendiants qui ne veulent plus travailler, des fai-

1. Mercier, XI, 116.
2. Voir ci-dessus, livre I, 85.

néants dangereux qui vont quêtant ou extorquant leur pain chez des paysans qui n'en ont pas trop pour eux-mêmes. « Les vagabonds, dit Letrosne[1], sont pour la « campagne le fléau le plus terrible ; ce sont des troupes « ennemies qui, répandues sur le territoire, y vivent à « discrétion et y lèvent des contributions véritables.... « Ils rôdent continuellement dans les campagnes, ils « examinent les approches des maisons et s'informent « des personnes qui les habitent et des facultés du « maître. — Malheur à ceux qui ont la réputation « d'avoir quelque argent!... Combien de vols de grand « chemin et de vols avec effraction! Combien de voya- « geurs assassinés, de maisons et de portes enfoncées! « Combien d'assassinats de curés, de laboureurs, de « veuves qu'ils ont tourmentés pour savoir où était leur « argent et qu'ils ont tués ensuite! » Vingt-cinq ans avant la Révolution, il n'était pas rare d'en voir quinze ou vingt « tomber dans une ferme pour y coucher, « intimider les fermiers, et en exiger tout ce qu'il leur « plaisait ». — En 1764, le gouvernement prend contre eux des mesures qui témoignent de l'excès du mal[2] : « Sont réputés vagabonds et gens sans aveu, et con- « damnés comme tels, ceux qui, depuis six mois « révolus, n'auront exercé ni profession ni métier, et « qui, n'ayant aucun état ni aucun bien pour subsister, « ne pourront être avoués ni faire certifier de leurs

1. Letrosne, *Ib.* (1779), 539.

2. *Archives nationales*, F[16], 965, et II, 892 (Ordonnance du 4 aout 1764, instruction circulaire du 20 juillet 1767, Lettre du lieutenant de la maréchaussée de Toulouse du 21 septembre 1787).

« bonnes vies et mœurs par personnes dignes de foi....
« L'intention de Sa Majesté n'est pas seulement qu'on
« arrête les vagabonds qui courent les campagnes,
« mais encore tous les mendiants, lesquels, n'ayant
« point de profession, peuvent être regardés comme
« suspects de vagabondage. » Pour les valides, trois ans de galères; en cas de récidive, neuf ans; à la seconde récidive, les galères à perpétuité. Pour les invalides, trois ans de prison; en cas de récidive, neuf ans; à la seconde récidive, la prison perpétuelle. Au-dessous de seize ans, les enfants iront à l'hôpital. « Un
« mendiant qui s'est exposé à être arrêté par la maré-
« chaussée, dit la circulaire, ne doit être relâché qu'a-
« vec la plus grande certitude qu'il ne mendiera plus;
« on ne s'y déterminera donc que dans le cas où des
« personnes dignes de foi et *solvables* répondraient du
« mendiant, s'engageraient à lui donner de l'occupation
« ou à le nourrir, et indiqueraient les moyens qu'elles
« ont pour l'empêcher de mendier. »

Tout cela fourni, il faut encore, par surcroît, l'autorisation spéciale de l'intendant. En vertu de cette loi, 50 000 mendiants, dit-on, furent arrêtés tout d'un coup, et, comme les hôpitaux et prisons ordinaires ne suffisaient pas à les contenir, il fallut construire des maisons de force. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, l'opération se poursuit avec des intermittences : dans le Languedoc, en 1768, on en arrêtait encore 433 en six mois, et, en 1787, 205 en quatre mois[1]. Vers la même

1. *Archives nationales*, H, 724, H, 554, F[4], 2597, F [16], 965. — Let-

époque, il y en avait 300 au dépôt de Besançon, 500 au dépôt de Rennes, 650 au dépôt de Saint-Denis. Leur entretien coûtait au roi un million par an, et Dieu sait comment ils étaient entretenus! De l'eau, de la paille, du pain, deux onces de graisse salée, en tout cinq sous par jour; et, comme depuis vingt ans le prix des denrées avait augmenté d'un tiers, il fallait que le concierge chargé de la nourriture les fît jeûner ou se ruinât. — Quant à la façon de remplir les dépôts, la police est turque à l'endroit des gens du peuple; elle frappe dans le tas, et ses coups de balai brisent autant qu'ils nettoient. Par l'ordonnance de 1778, écrit un intendant[1], « les cavaliers de la maréchaussée doivent arrêter, non « seulement les mendiants et vagabonds qu'ils ren- « contrent, mais encore ceux qu'on leur dénonce « comme tels ou comme personnes suspectes. Le citoyen « le plus irréprochable dans sa conduite et le moins « suspect de vagabondage ne peut donc se promettre « de ne pas être enfermé au dépôt, puisque sa liberté « est à la merci d'un cavalier de la maréchaussée « constamment susceptible d'être trompé par une « fausse dénonciation ou corrompu à prix d'argent. J'ai « vu dans le dépôt de Rennes plusieurs maris arrêtés « sur la seule dénonciation de leurs femmes, et autant « de femmes sur celle de leurs maris; plusieurs enfants

tres des concierges des prisons de Carcassonne (22 juin 1789), de Béziers (19 juillet 1786), de Nîmes (1er juillet 1786), de l'intendant, M. d'Aine (19 mars 1786).

1. *Archives nationales*, H, 554 (Lettre de M. de Nertrand, intendant de Rennes, du 17 août 1785).

« du premier lit à la sollicitation de leur belle-mère;
« beaucoup de servantes grosses des œuvres du maître
« qu'elles servaient, enfermées sur sa dénonciation, et
« des filles dans le même cas, sur la dénonciation de
« leur séducteur; des enfants sur la dénonciation de
« leur père, et des pères sur la dénonciation de leurs
« enfants: tous sans la moindre preuve de vagabondage
« et de mendicité.... Il n'existe pas un seul jugement
« prévôtal qui ait rendu la liberté aux détenus, malgré
« le nombre infini de ceux qui ont été arrêtés injuste-
« ment. » — Supposons qu'un intendant humain, comme celui-ci, les élargisse : les voilà sur le pavé, mendiants par la faute de la loi qui poursuit la mendicité et qui ajoute aux misérables qu'elle poursuit les misérables qu'elle fait, aigris de plus, gâtés de corps et d'âme. « Il arrive presque toujours, dit encore « l'intendant, que les détenus, arrêtés à vingt-cinq ou « trente lieues du dépôt, n'y sont renfermés que trois « ou quatre mois après leur arrestation, et quelquefois « plus longtemps. En attendant, ils sont transférés de « brigade en brigade dans les prisons qui se trouvent « sur la route, où ils séjournent jusqu'à ce qu'il en « soit arrivé un assez grand nombre pour former un « convoi. Les hommes et les femmes sont renfermés « dans la même prison, et il en résulte toujours que « celles qui n'étaient pas grosses quand elles ont été « arrêtées le sont toujours quand elles arrivent au « dépôt. Les prisons sont ordinairement malsaines; « souvent la plupart des détenus en sortent malades; »

plusieurs, au contact des scélérats, en sortent scélérats. — Contagion morale et contagion physique : l'ulcère grandit ainsi par le remède, et les centres de répression deviennent des foyers de corruption.

Et cependant, avec toutes ses rigueurs, la loi n'atteint pas son objet. « Nos villes, dit le parlement de Bre-« tagne[1], sont tellement peuplées de mendiants, qu'il « semble que tous les projets formés pour bannir la « mendicité n'ont fait que l'accroître. » — « Les « grands chemins, écrit l'intendant, sont infestés de « vagabonds dangereux, de gens sans aveu et de véri-« tables mendiants que la maréchaussée n'arrête pas, « soit par négligence, soit parce que son ministère n'est « point provoqué par des sollicitations particulières. » Qu'en ferait-on, si elle les arrêtait? Il y en a trop, on ne saurait où les mettre. Et d'ailleurs comment empêcher des gens à l'aumône de demander l'aumône? — Sans doute l'effet en est lamentable, mais il est infaillible. A un certain degré, la misère est une gangrène lente où la partie malade mange la partie saine, et l'homme qui subsiste à peine est rongé vif par l'homme qui n'a pas de quoi subsister. « Le paysan est ruiné, il « périt victime de l'oppression de la multitude des « pauvres qui désolent les campagnes et se réfugient « dans les villes. De là ces attroupements dangereux à « la sûreté publique; de là cette foule de fraudeurs, de « vagabonds; de là cette multitude d'hommes devenus

1. *Archives nationales*, H, 426. (Remontrances du 4 février 1783.) — H, 554. (Lettre de M. de Bertrand du 17 août 1785.)

« voleurs et assassins uniquement parce qu'ils man-
« quent de pain. Ce n'est là encore qu'une légère idée
« des désordres que j'ai vus sous mes yeux[1]. » — « Ex-
« cessive en elle-même, la misère des campagnes l'est
« encore dans les désordres qu'elle entraîne; il ne faut
« point chercher ailleurs la source effrayante de la
« mendicité et de tous ses vices[2]. » — A quoi bon des palliatifs ou des opérations violentes contre un mal qui est dans le sang et qui tient à la constitution même du corps social? Quelle police peut être efficace dans une paroisse où le quart, le tiers des habitants n'ont pour manger que ce qu'ils vont quêter de porte en porte? A Argentré, en Bretagne[3], « sur 2 300 habitants sans
« industrie ni commerce, plus de la moitié ne sont
« rien moins qu'à l'aise et plus de 500 sont réduits à
« la mendicité ». A Dainville, en Artois, « sur 130 mai-
« sons, 60 sont sur la table des pauvres[4] ». En Normandie, d'après les déclarations des curés, « sur
« 900 paroissiens de Saint-Malo, les trois quarts peuvent
« vivre, le reste est malheureux ». — « Sur 1 500 ha-
« bitants de Saint-Patrice, 400 sont à l'aumône; sur
« 500 habitants de Saint-Laurent, les trois quarts sont
« à l'aumône. » A Marbœuf, dit le cahier, « sur

1. *Archives nationales*, H, 614. (*Mémoire* par René de Hauteville, avocat au Parlement, Saint-Brieuc, 25 décembre 1776.)

2. *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale du Soissonnais* (1787), 457.

3. *Archives nationales*, H, 616. (Lettre de M. Caze de la Bove, intendant de Rennes, du 23 avril 1774.)

4. Périn, *la Jeunesse de Robespierre*, 301. (Doléances des paroisses rurales en 1789.)

« 500 personnes qui habitent notre paroisse, 100 sont « réduites à la mendicité, et en outre nous voyons « venir des paroisses voisines 30 ou 40 pauvres par « jour[1] ». A Boulbonne[2], dans le Languedoc, il y a tous les jours aux portes du couvent « une aumône générale « à laquelle assistent 300 ou 400 pauvres, indépen- « damment de celle qu'on fait aux vieillards et aux « malades, qui est la plus abondante ». A Lyon, en 1787, « 30 000 ouvriers attendent leur subsistance de « la charité publique »; à Rennes, en 1788, après une inondation, « les deux tiers des habitants sont dans la « misère[3] »; à Paris, sur 650 000 habitants, le recensement de 1791 comptera 118 784 indigents[4]. — Vienne une gelée et une grêle comme en 1788, que la récolte manque, que le pain soit à quatre sous la livre, et qu'aux ateliers de charité l'ouvrier ne gagne que douze sous par jour[5]; croyez-vous que ces gens-là se résigneront à mourir de faim? Autour de Rouen, pendant l'hiver de 1788, les forêts sont saccagées en plein

1. Hippeau, *le Gouvernement de Normandie*, VII, 147 à 177 (1789). — Boivin-Champeaux, *Notice historique sur la Révolution dans le département de l'Eure*, 83 (1789).

2. Théron de Montaugé, 87. (Lettre du prieur du couvent, mars 1789.)

3. *Procès-verbaux de l'Assemblée provinciale du Lyonnais*, 57. — *Archives nationales*, F[4], 2073. Mémoire du 24 janvier 1788. « Les secours de la charité sont très bornés, et les États de la « province ne font aucun fonds pour de tels accidents. »

4. Levasseur, *la France industrielle*, 119. — En 1862, sur une population presque triple (1 696 000), il y avait 90 000 indigents.

5. Albert Babeau, *Histoire de Troyes*, I, 91 (Lettre du maire Huez, 30 juillet 1788).

jour, le bois de Bagnères est coupé tout entier, les arbres abattus sont vendus publiquement par les maraudeurs[1]. Affamés et maraudeurs, tous marchent ensemble, et le besoin se fait le complice du crime. De province en province, on les suit à la trace : quatre mois plus tard, aux environs d'Étampes, quinze brigands forcent trois fermes avant la nuit, et les fermiers, menacés d'incendie, sont obligés de donner, l'un trois cents francs, l'autre cent cinquante, probablement tout l'argent qu'ils ont en coffre[2]. « Voleurs, galériens, « mauvais sujets de toute espèce », ce sont eux qui, dans les insurrections, feront l'avant-garde, « et pous- « seront le paysan aux dernières violences[3] ». Après le sac de la maison Réveillon à Paris, on remarque que, « sur une quarantaine de mutins arrêtés, il n'en est « presque point qui n'aient été précédemment des « repris de justice, fouettés ou marqués[4] ». En toute révolution, la lie d'une société monte à la surface. On ne les avait jamais vus; comme des blaireaux de forêt ou comme des rats d'égout, ils restaient dans leurs tanières ou dans leurs bouges. Ils en sortent par troupes, et tout d'un coup, dans Paris, quelles figures[5]!

1. Floquet, VII, 506.
2. *Archives nationales*, II, 1453. (Lettre de M. de Sainte-Suzanne, du 29 avril 1789.)
3. Arthur Young, I, 256.
4. *Correspondance secrète inédite de* 1777 *à* 1792, publiée par M. de Lescure, II, 551 (8 mai 1789). Cf. C. Desmoulins, *la Lanterne* : sur 100 émeutiers arrêtés à Lyon, 96 étaient *marqués*.
5. Besenval, II, 344, 350. — Dusaulx, *la Prise de la Bastille*, 352. — Marmontel, II, ch. xiv, 249. — Mme Vigée-Lebrun, I, 177, 188.

« On ne se souvient pas d'en avoir rencontré de pa-
« reilles en plein jour.... D'où sortent-ils? Qui les a
« tirés de leurs réduits ténébreux?... Étrangers de
« tous pays, armés de grands bâtons, déguenillés,...
« les uns presque nus, les autres bizarrement vêtus »
de loques disparates, « affreux à voir », voilà les chefs
ou comparses d'émeute, à six francs par tête, derrière
lesquels le peuple va marcher.

« A Paris, dit Mercier[1], il est mou, pâle, petit, rabou-
« gri, maltraité, et semble un corps séparé des
« autres ordres de l'État. Les riches et les grands qui
« ont équipage ont le droit barbare de l'écraser ou de
« le mutiler dans les rues.... Aucune commodité pour
« les gens de pied, point de trottoirs. Cent victimes
« expirent par an sous les roues des voitures. » — « Un
« pauvre enfant, dit Arthur Young, a été écrasé sous
« nos yeux et plusieurs fois j'ai été couvert de la tête
« aux pieds par l'eau du ruisseau. Si nos jeunes nobles
« allaient à Londres, dans les rues sans trottoir, du
« même train que leurs frères de Paris, ils se verraient
« bientôt et justement rossés de la bonne manière et
« traînés dans le ruisseau. » — Mercier s'inquiète en
face de ce populaire immense. « Il y a peut-être à Paris
« deux cent mille individus qui n'ont pas en propriété
« absolue la valeur intrinsèque de cinquante écus; et la
« cité subsiste! » Aussi bien l'ordre n'est maintenu que
par la force et la crainte, grâce aux soldats du guet que

1. Mercier, I, 32, VI, 15, X, 179, XI, 59, XII, 83. — Arthur Young, I, 122.

la multitude appelle *tristes-à-patte*. « Ce sobriquet met « en fureur cette espèce de milice, qui appesantit alors « les coups de bourrade et qui blesse indistinctement « tout ce qu'elle rencontre. Le petit peuple est toujours « sur le point de lui faire la guerre, parce qu'il n'en a « jamais été ménagé. » A la vérité, « une escouade du « guet dissipe souvent sans peine des pelotons de cinq « à six cents hommes qui paraissent d'abord fort échauf- « fés, mais qui se fondent en un clin-d'œil dès que les » soldats ont distribué quelques bourrades et gantelé « deux ou trois mutins. » — Néanmoins, « si l'on aban- « donnait le peuple de Paris à son premier transport, « s'il ne sentait plus derrière lui le guet à pied et à « cheval, le commissaire et l'exempt, il ne mettrait « aucune mesure dans son désordre. La populace, déli- « vrée du frein auquel elle est accoutumée, s'abandon- « nerait à des violences d'autant plus cruelles qu'elle « ne saurait elle-même où s'arrêter.... Tant que le pain « de Gonesse ne manquera pas, la commotion ne sera « pas générale; il faut que la halle[1] y soit intéressée, « sinon les femmes demeureront calmes.... Mais si le « pain de Gonesse venait à manquer pendant deux mar- « chés de suite, le soulèvement serait universel, et il « est impossible de calculer à quoi se porterait cette

1. *Dialogues sur le commerce des blés*, par Galiani (1770). « Si « les forts de la halle sont contents, il n'arrivera aucun désastre « à l'administration. Les grands conspirent et se révoltent; les « bourgeois se plaignent et vivent dans le célibat; les paysans et « les artisans se désespèrent et s'en vont; les portefaix s'ameu- « tent. »

« grande multitude aux abois, qui voudrait se délivrer « de la famine, elle et ses enfants. » — En 1789, le pain manque à Gonesse et dans toute la France.

CHAPITRE IV

I La force armée se dissout. — Comment l'armée est recrutée. — Comment le soldat est traité. — II. L'organisation sociale est dissoute. — Nul centre de ralliement. — Inertie de la province. — Ascendant de Paris. — III. Direction du courant. — L'homme du peuple conduit par l'avocat. — Les seuls pouvoirs survivants sont la théorie et les piques. — Suicide de l'ancien régime.

I

Contre la sédition universelle, où est la force? — Dans les cent cinquante mille hommes qui maintiennent l'ordre, les dispositions sont les mêmes que dans les vingt-six millions d'hommes qui le subissent, et les abus, la désaffection, toutes les causes qui dissolvent la nation dissolvent aussi l'armée. Sur quatre-vingt-dix millions[1] de solde que chaque année elle coûte au Trésor, il y a 46 millions pour les officiers, 44 seulement pour les soldats, et l'on sait qu'une ordonnance nouvelle réserve tous les grades aux nobles vérifiés. Nulle part cette inégalité, contre laquelle l'opinion publique se révolte, n'éclate en traits si forts : d'un côté, pour le

1 Necker, *de l'Administration des Finances*, II, 422, 435.

petit nombre, l'autorité, les honneurs, l'argent, le loisir, la bonne chère, les plaisirs du monde, les comédies de société; de l'autre, pour le grand nombre, l'assujettissement, l'abjection, la fatigue, l'enrôlement par contrainte ou surprise, nul espoir d'avancement, six sous par jour[1], un lit étroit pour deux, du pain de chien, et, depuis quelques années, des coups comme à un chien[2]; d'un côté est la plus haute noblesse, de l'autre est la dernière populace. On dirait d'un fait exprès pour assembler les contrastes et aigrir l'irritation. « La mé-« diocrité de la solde du soldat, dit un économiste, la « manière dont il est habillé, couché et nourri, son « entière dépendance, rendraient trop cruel de prendre « un autre homme qu'un homme du bas peuple[3]. » En effet, on ne va le chercher que dans les bas-fonds. Sont exempts du tirage, non seulement tous les nobles et bourgeois, mais encore tous les employés de l'administration des fermes et des ponts et chaussées, « tous les « garde-chasse, garde-bois, domestiques et valets à « gages des ecclésiastiques, des communautés, des mai-« sons religieuses, des gentilshommes, des nobles[4] », et même des bourgeois vivant noblement, bien mieux.

1. En 1789, la paye avait été portée à 7 sous 4 deniers, sur lesquels on retenait 2 sous 6 deniers pour le pain. (*Mercure de France*, 7 mai 1791.)

2. Aubertin, 345. Lettre du comte de Saint-Germain (pendant la guerre de Sept Ans). « La misère du soldat est si grande, qu'elle « fait saigner le cœur; il passe ses jours dans un état abject et « méprisé, il vit comme un chien enchaîné qu'on destine au « combat. »

3. Tocqueville, 190, 191.

4. *Archives nationales*, II, 1591.

les fils des cultivateurs aisés, et, en général, tous ceux qui ont un crédit ou un protecteur quelconque. — Il ne reste donc pour la milice que les plus pauvres, et ce n'est pas de bon cœur qu'ils y entrent. Au contraire, le service leur est si odieux, que souvent ils se sauvent dans les bois, où il faut les poursuivre à main armée : dans tel canton qui, trois ans plus tard, fournira en un jour de cinquante à cent volontaires, les garçons se coupent le pouce pour être exempts du tirage[1]. — A cette vase de la société, on ajoute la balayure des dépôts et maisons de force. Parmi les vagabonds qui les remplissent, lorsqu'on a évacué ceux qui peuvent faire connaître leur famille ou trouver des répondants, « il n'y a « plus, dit un intendant, que des gens absolument « inconnus ou dangereux; dans ce nombre on prend « ceux qu'on regarde comme les moins vicieux, et l'on « cherche à les faire passer dans les troupes[2] ». — Dernier affluent, l'embauchement demi-forcé, demi-volontaire, qui le plus souvent ne verse dans les cadres que l'écume des grandes villes, aventuriers, apprentis renvoyés, fils de famille chassés, gens sans asile et sans aveu. L'embaucheur, payé à tant par homme qu'il

1. Maréchal de Rochambeau, *Mémoires*, I, 427. — Marquis d'Argenson, 24 décembre 1752. « On compte plus de 30 000 hommes « suppliciés pour désertion depuis la paix de 1748; l'on attribue « cette grande désertion au nouvel exercice, qui fatigue et désespère les soldats, surtout les vieux soldats. » — Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article *Supplices*. « Je fus effrayé un « jour en voyant la liste des déserteurs depuis huit années seu- « lement : on en comptait 60 000. »

2. *Archives nationales*, H, 554. (Lettre de M. de Bertrand, intendant de Rennes, du 17 août 1785.)

recrute et à tant par pouce de taille au-dessus de cinq pieds, « tient ses assises dans un cabaret, régale » et fait l'article : « Mes amis, la soupe, l'entrée, le rôti, la « salade, voilà l'ordinaire du régiment; » rien de plus, « je ne vous trompe pas, le pâté et le vin d'Arbois sont « l'extraordinaire[1]. » Il fait boire, il paye le vin, au besoin il cède sa maîtresse : « après quelques jours de « débauche, le jeune libertin qui n'a pas de quoi s'ac- « quitter est obligé de se vendre, et l'ouvrier, trans- « formé en soldat, va faire l'exercice sous le bâton ». — Étranges recrues pour garder une société, toutes choisies dans la classe qui l'attaque, paysans foulés, vagabonds emprisonnés, gens déclassés, endettés, désespérés, pauvres diables aisément tentés et de cervelle chaude, qui, selon les circonstances, deviennent tantôt des révoltés et tantôt des soldats.

Qui des deux a le meilleur lot? Le pain du soldat n'est pas plus abondant que celui du détenu, et il est pire; car on ôte le son pour faire le pain du vagabond enfermé, et on le laisse pour faire le pain du soldat qui l'enferme. — En cet état de choses, il ne faudrait pas que le soldat réfléchît, et voilà justement que ses officiers l'invitent à réfléchir. Eux aussi, ils sont devenus politiques et frondeurs. Quelques années avant la Révolution[2], « on parlait déjà » dans l'armée, « on raison- « nait, on se plaignait, et, les idées nouvelles fermentant « dans les têtes, une correspondance s'établit entre

1. Mercier, XI, 121.
2. Vaublanc, 149.

« deux régiments. On recevait de Paris des nouvelles « écrites à la main; elles étaient autorisées par le « ministre de la guerre, et coûtaient, je crois, douze « louis par an. Bientôt elles prirent un ton philoso- « phique, elles dissertèrent, elles parlèrent des minis- « tres, du gouvernement, des changements désirés, et « n'en furent que plus répandues ». Certainement, des sergents comme Hoche, des maîtres d'armes comme Augereau, ont lu plus d'une fois ces nouvelles oubliées sur la table, et les ont commentées le soir même dans les chambrées de soldats. Le mécontentement est ancien, et déjà à la fin du dernier règne des mots accablants ont éclaté. Dans un festin donné par un prince du sang[1], la table de cent couverts, dressée sous une tente immense, était servie par les grenadiers, et l'odeur qu'ils répandaient offusqua la délicatesse du prince. « Ces braves gens, dit-il un peu trop haut, sentent « diablement le chausson. » Un grenadier répondit brusquement : « C'est parce que nous n'en avons pas », et « un profond silence suivit cette réponse ». — Pendant les vingt ans qui suivent, l'irritation couve et grandit : les soldats de Rochambeau ont combattu côte à côte avec les libres milices de l'Amérique et s'en souviennent. En 1788[2], le maréchal de Vaux, devant le soulèvement du Dauphiné, écrit au ministre « qu'il est « impossible de compter sur les troupes », et, quatre mois après l'ouverture des États Généraux, seize mille

1. Ségur, I, 20 (1767).
2. Augeard, *Mémoires*, 165.

déserteurs, rôdant autour de Paris, conduiront les émeutes au lieu de les réprimer[1].

II

Une fois cette digue emportée, il n'y a plus de digue, et l'inondation roule sur toute la France comme sur une plaine unie. — En pareil cas, chez les autres peuples, des obstacles se sont rencontrés : il y avait des lieux élevés, des centres de refuge, quelques vieilles enceintes où, dans l'effarement universel, une partie de la population trouvait des abris. — Ici le premier choc achève d'en emporter les derniers restes, et, dans ces vingt-six millions d'hommes dispersés, chacun est seul. Depuis longtemps, et par un travail insensible, l'administration de Richelieu et de Louis XIV a détruit les groupes naturels qui, après un effondrement soudain, se reforment d'eux-mêmes. Sauf en Vendée, je ne vois aucun endroit ni aucune classe où beaucoup d'hommes, ayant confiance en quelques hommes, puissent, à l'heure du danger, se rallier autour d'eux pour faire un corps. Il n'y a plus de patriotisme provincial ou municipal. Le bas clergé est hostile aux prélats, les gentilshommes de province à la noblesse de cour, le vassal au seigneur, le paysan au citadin, la population urbaine à l'oligarchie municipale, la corporation à la corporation, la paroisse à la paroisse, le voisin au voisin. Tous sont séparés par leurs privilèges, par leurs jalousies, par la conscience

1. Horace Walpole (5 septembre 1789).

qu'ils ont d'être chargés ou frustrés au profit d'autrui. L'ouvrier tailleur est aigri contre le maître tailleur qui l'empêche d'aller en journée chez les bourgeois, les garçons perruquiers contre le maître perruquier qui ne leur permet pas de coiffer en ville, le pâtissier contre le boulanger qui l'empêche de cuire les pâtés des ménagères, le villageois fileur contre les filateurs de la ville qui voudraient briser son métier, les vignerons de campagne contre le bourgeois qui, dans un rayon de sept lieues, voudrait faire arracher leurs vignes[1], le village contre le village voisin dont le dégrèvement l'a grevé, le paysan haut taxé contre le paysan taxé bas, la moitié de la paroisse contre ses collecteurs, qui à son détriment ont favorisé l'autre moitié. « La nation, disait « tristement Turgot[2], est une société composée de diffé- « rents ordres mal unis, et d'un peuple dont les mem- « bres n'ont entre eux que très peu de liens, et où, par « conséquent, *personne n'est occupé que de son intérêt* « *particulier. Nulle part il n'y a d'intérêt commun* « *visible*. Les villes, les villages n'ont pas plus de rap- « port entre eux que les arrondissements auxquels ils « sont attribués ; ils ne peuvent même s'entendre entre « eux pour mener les travaux publics qui leur sont « nécessaires. » Depuis cent cinquante ans, le pouvoir central a divisé pour régner. Il a tenu les hommes séparés, il les a empêchés de se concerter, il a si bien fait,

1. Laboulaye, *de l'Administration française sous Louis XVI* (*Revue des Cours littéraires*, IV, 743). — Albert Babeau, I, 111 (*Doléances et vœux des corporations de Troyes*).
2. Tocqueville, 158.

qu'ils ne se connaissent plus, que chaque classe ignore l'autre classe, que chacune se fait de l'autre un portrait chimérique, chacune teignant l'autre des couleurs de son imagination, l'une composant une idylle, l'autre se forgeant un mélodrame, l'une imaginant les paysans comme des bergers sensibles, l'autre persuadée que les nobles sont d'affreux tyrans. — Par cette méconnaissance mutuelle et par cet isolement séculaire, les Français ont perdu l'habitude, l'art et la faculté d'agir ensemble. Ils ne sont plus capables d'entente spontanée et d'action collective. Au moment du danger, personne n'ose compter sur ses voisins ou sur ses pareils. Personne ne sait où tourner les yeux pour trouver un guide. « On n'aperçoit pas un homme qui puisse répondre « pour le plus petit district ; et, bien plus, on n'en voit « pas un qui puisse répondre d'un autre homme[1]. » La débandade est complète et sans remède. L'utopie des théoriciens s'est accomplie, l'état sauvage a recommencé. Il n'y a plus que des individus juxtaposés ; chaque homme retombe dans sa faiblesse originelle, et ses biens, sa vie sont à la merci de la première bande qui saura se former. Il ne reste en lui pour le conduire que l'habitude moutonnière d'être conduit, d'attendre l'impulsion, de regarder du côté du centre ordinaire, vers Paris, d'où sont toujours venus les ordres. Arthur Young[2] est frappé de ce geste machinal. Partout l'ignorance et la docilité politiques sont parfaites. C'est lui,

1. Tocqueville, 304. (Paroles de Burke.)
2. *Voyages en France*, I, 240, 263.

un étranger, qui apporte en Bourgogne les nouvelles d'Alsace : l'insurrection y a été terrible; la populace a saccagé l'hôtel de ville de Strasbourg, et personne n'en sait un mot à Dijon. « Cependant, écrit-il, voilà neuf « jours que la chose est arrivée; mais, quand il y en « aurait dix-neuf, je doute qu'on eût été mieux ren- « seigné. » Point de journaux dans les cafés; nul centre d'information, de résolution, d'action locale. La province subit les événements de la capitale; « les gens « n'osent bouger, ils n'osent pas même se faire une « opinion avant que Paris ait prononcé. » — C'est à cela qu'aboutit la centralisation monarchique. Elle a ôté aux groupes leur consistance et à l'individu son ressort. Reste une poussière humaine qui tourbillonne et qui, avec une force irrésistible, roulera tout entière en une seule masse, sous l'effort aveugle du vent.

III

Nous savons déjà de quel côté il souffle, et il suffit, pour en être sûr, de voir comment les cahiers du Tiers ont été faits. C'est l'homme de loi, le petit procureur de campagne, l'avocat envieux et théoricien qui a conduit le paysan. Celui-ci insiste pour que, dans le cahier, on couche par écrit et tout au long ses griefs locaux et personnels, sa réclamation contre les impôts et redevances, sa requête pour délivrer ses chiens du billot, sa volonté d'avoir un fusil contre les loups[1]. L'autre, qui

1. Beugnot, I, 115, 116.

suggère et dirige, enveloppe le tout dans les Droits de l'Homme et dans la circulaire de Siéyès. « Depuis deux « mois, écrit un commandant du Midi[1], les juges infé- « rieurs, les avocats dont toutes les villes et campagnes « fourmillent, en vue de se faire élire aux États Géné- « raux, se sont mis après les gens du Tiers état, sous « prétexte de les soutenir et d'éclairer leur ignorance.... « Ils se sont efforcés de leur persuader qu'aux États « Généraux ils seraient les maîtres à eux seuls de régler « toutes les affaires du royaume, que le Tiers, en choi- « sissant ses députés parmi les gens de robe, aurait le « droit et la force de primer, d'abolir la noblesse, de « détruire tous ses droits et privilèges, qu'elle ne serait « plus héréditaire, que tous les citoyens, en la méritant, « auraient le droit d'y prétendre ; que, si le peuple les « députait, ils feraient accorder au Tiers-état tout ce « qu'il voudrait, parce que les curés, gens du Tiers, « étant convenus de se détacher du haut clergé et de « s'unir à eux, la noblesse et le clergé, unis ensemble, « ne feraient qu'une voix contre deux du Tiers.... Si le « Tiers avait choisi de sages bourgeois ou négociants, « ils se seraient unis sans difficulté aux deux autres « ordres. Mais les assemblées de bailliages et de séné- « chaussées ont été farcies de gens de robe qui absor- « baient les opinions et voulaient primer sur tout le « monde, et chacun, de son côté, intriguait et cabalait

1. *Archives nationales*, procès-verbaux et cahiers des États Généraux, t. XIII, 405. (Lettre du marquis de Faudoas, commandant de l'Armagnac, à M. Necker, du 29 mai 1789.)

« pour se faire députer. » — « En Touraine, écrit l'inten-
« dant[1], l'avis de la plupart des votants a été commandé
« ou mendié. Les affidés mettaient, au moment du scru-
« tin, des billets tout écrits dans la main des votants,
« et leur avaient fait trouver, à leur arrivée aux auber-
« ges, tous les écrits et avis propres à exalter leurs
« têtes et à déterminer leur choix pour des gens du
« palais. » — « Dans la sénéchaussée de Lectoure, une
« quantité de paroisses et de communautés n'ont point
« été assignées ni averties pour envoyer leurs cahiers
« et leurs députés à l'assemblée de la sénéchaussée.
« Pour celles qui ont été averties, les avocats, procu-
« reurs et notaires des petites villes voisines ont fait
« leurs doléances de leur chef, sans assembler la com-
« munauté.... Sur un seul brouillon, ils faisaient pour
« toutes des copies pareilles qu'ils vendaient bien cher,
« aux conseils de chaque paroisse de campagne. » —
Symptôme alarmant et qui marque d'avance la voie que va suivre la Révolution : l'homme du peuple est endoctriné par l'avocat, l'homme à pique se laisse mener par l'homme à phrases.

Dès la première année, on peut voir l'effet de leur association. En Franche-Comté[2], sur la consultation d'un nommé Rouget, les paysans du marquis de Chaila « se déterminent à ne plus lui rien payer et à se par-

1. *Archives nationales*, tome CL, 174. (Lettre de l'intendant de Tours du 25 mars 1789.)

2. *Archives nationales*. H. 784. (Lettres de M. de Langeron, commandant militaire à Besançon, 16 et 18 octobre 1789. — La consultation y est annexée.)

« tager le produit des coupes de bois, sans y appeler la « maîtrise ». Dans son papier « l'avocat avance que « toutes les communautés de la province sont décidées « à en faire autant.... Sa consultation est tellement « répandue dans les campagnes, que beaucoup de com- « munautés sont convaincues qu'elles ne doivent plus « rien au roi ni à leurs seigneurs. M. de Marnezia « député à l'Assemblée (nationale), est venu (ici) passer « quelques jours chez lui pour sa santé; il y a été traité « de la manière la plus dure et la plus scandaleuse; « l'on a même agité si on ne le conduirait pas à Paris « sous escorte. Après son départ, son château a été « attaqué, les portes ont été brisées et les murs de son « jardin abattus. (Pourtant) aucun gentilhomme n'a « autant fait pour les habitants de ses terres que M. le « marquis de Marnezia.... Les excès en tout genre aug- « mentent; j'ai des plaintes perpétuelles sur l'abus que « les milices nationales font de leurs armes, et je ne « puis y remédier. » D'après une phrase prononcée à l'Assemblée nationale, la maréchaussée croit qu'elle va être dissoute et ne veut pas se faire d'ennemis. « Les « bailliages sont aussi timides que la maréchaussée; je « leur renvoie sans cesse des affaires, et aucun coupa- « ble n'est puni.... » — « Aucune nation ne jouit d'une « liberté si indéfinie et si funeste aux honnêtes gens; « il est absolument contraire aux droits de l'homme de « se voir perpétuellement dans le cas d'être égorgé par « des scélérats qui confondent toute la journée la liberté « et la licence. » — En d'autres termes, les passions,

pour s'autoriser, ont recours à la théorie, et la théorie, pour s'appliquer, a recours aux passions. Par exemple, près de Liancourt, le duc de la Rochefoucauld avait un terrain inculte ; « dès le commencement de la Révo« lution[1], les pauvres de la ville déclarent que, puis« qu'ils font partie de la nation, les terrains incultes, « propriété de la nation, leur appartiennent », et tout de suite, « sans autre formalité », ils entrent en possession, se partagent le sol, plantent des haies et défrichent. « Ceci, dit Arthur Young, montre l'esprit géné« ral.... Poussées un peu loin, les conséquences ne « seraient pas petites pour la propriété dans ce royau« me. » Déjà, l'année précédente, auprès de Rouen, les maraudeurs, qui abattaient et vendaient les forêts, disaient que « le peuple a le droit de prendre tout ce « qui est nécessaire à ses besoins ». — On leur a prêché qu'ils sont souverains, et ils agissent en souverains. Étant donné leur état d'esprit, rien de plus naturel que leur conduite. Plusieurs millions de sauvages sont ainsi lancés par quelques milliers de parleurs, et la politique de café a pour interprète et ministre l'attroupement de la rue. D'une part la force brutale se met au service du dogme radical. D'autre part le dogme radical se met au service de la force brutale. Et voilà, dans la France dissoute, les deux seuls pouvoirs debout sur les débris du reste.

1. Arthur Young, I, 344.

CHAPITRE V

Résumé.

I

Ils sont les successeurs et les exécuteurs de l'ancien régime, et, quand on regarde la façon dont celui-ci les a engendrés, couvés, nourris, intronisés, provoqués, on ne peut s'empêcher de considérer son histoire comme un long suicide : de même un homme qui, monté au sommet d'une immense échelle, couperait sous ses pieds l'échelle qui le soutient. — En pareil cas, les bonnes intentions ne suffisent pas ; il ne sert à rien d'être libéral et même généreux, d'ébaucher des demi-réformes. Au contraire, par leurs qualités comme par leurs défauts, par leurs vertus comme par leurs vices, les privilégiés ont travaillé à leur chute, et leurs mérites ont contribué à leur ruine aussi bien que leurs torts. — Fondateurs de la société, ayant jadis mérité leurs avantages par leurs services, ils ont gardé leur rang sans continuer leur emploi ; dans le gouvernement local comme dans le gouvernement central, leur place est

une sinécure, et leurs privilèges sont devenus des abus. A leur tête, le roi, qui a fait la France en se dévouant à elle comme à sa chose propre, finit par user d'elle comme de sa chose propre ; l'argent public est son argent de poche, et des passions, des vanités, des faiblesses personnelles, des habitudes de luxe, des préoccupations de famille, des intrigues de maîtresse, des caprices d'épouse gouvernent un État de vingt-six millions d'hommes avec un arbitraire, une incurie, une prodigalité, une maladresse, un manque de suite qu'on excuserait à peine dans la conduite d'un domaine privé. — Roi et privilégiés, ils n'excellent qu'en un point, le savoir-vivre, le bon goût, le bon ton, le talent de représenter et de recevoir, le don de causer avec grâce, finesse et gaieté, l'art de transformer la vie en une fête ingénieuse et brillante, comme si le monde était un salon d'oisifs délicats où il suffit d'être spirituel et aimable, tandis qu'il est un cirque où il faut être fort pour combattre, et un laboratoire où il faut travailler pour être utile. — Par cette habitude, cette perfection et cet ascendant de la conversation polie, ils ont imprimé à l'esprit français la forme classique, qui, combinée avec le nouvel acquis scientifique, produit la philosophie du dix-huitième siècle, le discrédit de la tradition, la prétention de refondre toutes les institutions humaines d'après la raison seule, l'application des méthodes mathématiques à la politique et à la morale, le catéchisme des droits de l'homme, et tous les dogmes anarchiques et despotiques du Contrat social. — Une fois que la

chimère est née, ils la recueillent chez eux comme un passe-temps de salon ; ils jouent avec le monstre tout petit, encore innocent, enrubanné comme un mouton d'églogue ; ils n'imaginent pas qu'il puisse jamais devenir une bête enragée et formidable ; ils le nourrissent, ils le flattent, puis, de leur hôtel, ils le laissent descendre dans la rue. — Là, chez une bourgeoisie que le gouvernement indispose en compromettant sa fortune, que les privilèges heurtent en comprimant ses ambitions, que l'inégalité blesse en froissant son amour-propre, la théorie révolutionnaire prend des accroissements rapides, une âpreté soudaine, et, au bout de quelques années, se trouve la maîtresse incontestée de l'opinion. — A ce moment et sur son appel, surgit un autre colosse, un monstre aux millions de têtes, une brute effarouchée et aveugle, tout un peuple pressuré, exaspéré et subitement déchaîné contre le gouvernement dont les exactions le dépouillent, contre les privilégiés dont les droits l'affament, sans que, dans ces campagnes désertées par leurs patrons naturels, il se rencontre une autorité survivante, sans que, dans ces provinces pliées à la centralisation mécanique, il reste un groupe indépendant, sans que, dans cette société désagrégée par le despotisme, il puisse se former des centres d'initiative et de résistance, sans que, dans cette haute classe désarmée par son humanité même, il se trouve un politique exempt d'illusion et capable d'action, sans que tant de bonnes volontés et de belles intelligences puissent se défendre contre les deux ennemis de toute liberté et de

tout ordre, contre la contagion du rêve démocratique qui trouble les meilleures têtes et contre les irruptions de la brutalité populacière qui pervertit les meilleures lois. A l'instant où s'ouvrent les États Généraux, le cours des idées et des événements est non seulement déterminé, mais encore visible. D'avance et à son insu, chaque génération porte en elle-même son avenir et son histoire ; à celle-ci, bien avant l'issue, on eût pu annoncer ses destinées, et, si les détails tombaient sous nos prévisions aussi bien que l'ensemble, on pourrait croire à la fiction suivante que Laharpe converti inventa à la fin du Directoire, en arrangeant ses souvenirs.

II

« Il me semble, dit-il, que c'était hier, et c'était « cependant au commencement de 1788. Nous étions à « table chez un de nos confrères à l'Académie, grand « seigneur et homme d'esprit. La compagnie était nom- « breuse et de tout état, gens de cour, gens de robe, « gens de lettres, académiciens ; on avait fait grand' « chère comme de coutume. Au dessert, les vins de « Malvoisie et de Constance ajoutaient à la gaieté de « bonne compagnie cette sorte de liberté qui n'en gar- « dait pas toujours le ton. On en était alors venu dans « le monde au point où tout est permis pour faire rire. « Chamfort nous avait lu ses contes impies et libertins, « et les grandes dames avaient écouté sans avoir même « recours à l'éventail. De là un déluge de plaisanteries

« sur la religion ; l'un citait une tirade de la *Pucelle* ;
« l'autre rapportait certains vers philosophiques de
« Diderot.... Et d'applaudir.... La conversation devient
« plus sérieuse ; on se répand en admiration sur la
« révolution qu'avait faite Voltaire, et l'on convient que
« c'était là le premier titre de sa gloire. « Il a donné
« le ton à son siècle, et s'est fait lire dans l'antichambre
« comme dans le salon. » — Un des convives nous
« raconta, en pouffant de rire, qu'un coiffeur lui avait
« dit, tout en le poudrant : « Voyez-vous, monsieur,
« quoique je ne sois qu'un misérable carabin, je n'ai
« pas plus de religion qu'un autre. » — On conclut que
« la révolution ne tardera pas à se consommer, qu'il
« faut absolument que la superstition et le fanatisme
« fassent place à la philosophie, et l'on en est à calculer
« la probabilité de l'époque et quels seront ceux de la
« société qui verront le règne de la raison. — Les plus
« vieux se plaignaient de ne pouvoir s'en flatter ; les
« jeunes se réjouissaient d'en avoir une espérance très
« vraisemblable, et l'on félicitait surtout l'Académie
« d'avoir préparé le grand œuvre et d'avoir été le chef-
« lieu, le centre, le mobile de la liberté de penser.

« Un seul des convives n'avait point pris de part à
« toute la joie de cette conversation.... C'était Cazotte,
« homme aimable et original, mais malheureusement
« infatué des rêveries des illuminés. Il prend la parole
« et, du ton le plus sérieux : « Messieurs, dit-il, soyez
« satisfaits ; vous verrez tous cette grande révolution
« que vous désirez tant. Vous savez que je suis un peu

« prophète, je vous le répète, vous la verrez.... Savez-
« vous ce qui arrivera de cette révolution, ce qui en
« arrivera pour vous tous tant que vous êtes ici ? » —
« Ah ! voyons, dit Condorcet avec son air et son rire
« sournois et niais, un philosophe n'est pas fâché de
« rencontrer un prophète. » — « Vous, monsieur de
« Condorcet, vous expirerez étendu sur le pavé d'un
« cachot, vous mourrez du poison que vous aurez pris
« pour vous dérober au bourreau, du poison que le
« bonheur de ce temps-là vous forcera à porter toujours
« sur vous. » — Grand étonnement d'abord, puis l'on
« rit de plus belle. Qu'est-ce que tout cela peut avoir
« de commun avec la philosophie et le règne de la
« raison ? — « C'est précisément ce que je vous dis :
« c'est au nom de la philosophie, de l'humanité, de la
« liberté, c'est sous le règne de la raison qu'il vous
« arrivera de finir ainsi ; et ce sera bien le règne de la
« raison, car elle aura des temples, et même il n'y
« aura plus dans toute la France, en ce temps-là, que
« des temples de la raison.... Vous, monsieur de Cham-
« fort, vous vous couperez les veines de vingt-deux
« coups de rasoir, et pourtant vous n'en mourrez que
« quelques mois après. Vous, monsieur Vicq-d'Azyr,
« vous ne vous ouvrirez pas les veines vous-même,
« mais vous les ferez ouvrir six fois dans un jour, au
« milieu d'un accès de goutte, pour être plus sûr de
« votre fait, et vous mourrez dans la nuit. Vous, mon-
« sieur de Nicolaï, sur l'échafaud ; vous, monsieur
« Bailly, sur l'échafaud ; vous, monsieur de Malesherbes,

« sur l'échafaud;... vous, monsieur Roucher, aussi sur « l'échafaud. » — « Mais nous serons donc subjugués « par les Turcs et les Tartares? » — « Point du tout; « je vous l'ai dit, vous serez alors gouvernés par la seule « philosophie et par la seule raison. Ceux qui vous trai- « teront ainsi seront tous des philosophes, auront à « tout moment à la bouche les phrases que vous débitez « depuis une heure, répéteront toutes vos maximes, « citeront comme vous les vers de Diderot et de la « *Pucelle*. » — « Et quand tout cela arrivera-t-il? » — « Six ans ne se passeront pas que tout ce que je vous « dis ne soit accompli. » — « Voilà bien des miracles, « dit Laharpe, et vous ne m'y mettez pour rien. » — « Vous y serez pour un miracle tout au moins aussi « extraordinaire; vous serez alors chrétien. » — « Ah! « reprit Chamfort, je suis rassuré; si nous ne devons « mourir que quand Laharpe sera chrétien, nous som- « mes immortels. » — « Pour ça, dit alors la duchesse « de Gramont, nous sommes bien heureuses, nous « autres femmes, de n'être pour rien dans les révolu- « tions. Il est reçu qu'on ne s'en prend pas à nous et « notre sexe.... » — « Votre sexe, mesdames, ne vous « en défendra pas cette fois.... Vous serez traitées tout « comme les hommes, sans aucune différence quel- « conque.... Vous, madame la duchesse, vous serez « conduite à l'échafaud, vous et beaucoup d'autres « dames avec vous, dans la charrette et les mains liées « derrière le dos. » — « Ah! j'espère que dans ce cas- « là j'aurai du moins un carrosse drapé de drap noir. »

« — « Non, madame, de plus grandes dames que vous « iront comme vous en charrette et les mains liées « comme vous. » — « De plus grandes dames ! Quoi ! « les princesses du sang? » — « De plus grandes dames « encore.... » — On commençait à trouver que la plai- « santerie était forte. Madame de Gramont, pour dis- « siper le nuage, n'insista pas sur cette dernière réponse « et se contenta de dire de son ton le plus léger : « Vous verrez qu'il ne me laissera seulement pas un « confesseur. » — « Non, madame, vous n'en aurez pas, « ni vous, ni personne ; le dernier supplicié qui en aura « un par grâce, sera.... » Il s'arrêta un moment : « Eh « bien, quel est donc l'heureux mortel qui aura cette « prérogative? » — « C'est la seule qui lui restera, et « ce sera le roi de France. »

NOTES

NOTES

Note 1.

Sur le chiffre de l'impôt direct

Les chiffres suivants sont extraits des procès-verbaux des assemblées provinciales (1778-1787) :

	Taille	Accessoires de la taille	Capitation taillable	Impôt des routes	Total en multiples de la taille
Ile-de-France	4,296,040	2,207,826	2,689,287	519,989	2,23
Lyonnais.....	1,356,954	903,653	898,089	315,869	2,61
Généralité de Rouen.	2,671,939	1,595,051	1,715,592	598,258[1]	2,46
Généralité de Caen .	1,959,665	1,212,429	1,187,823	659,054	2,56
Berry.....	821,921	448,431	464,955	256,900	2,50
Poitou.....	2,309,681	1,113,766	1,403,402	520,000	2,50
Soissonnais.....	1,062,392	911,883	734,899	462,885	2,94
Orléanais	2,353,892	1,256,125	1,485,720	586,585	2,34
Champagne	1,783,850	1,459,780	1,377,371	807,280	3
Généralité d'Alençon	1,742,655	1,120,041	1,067,849	455,637	2,47
Auvergne	1,999,040	1,399,678	1,753,026	310,468	2,70
Généralité d'Auch .	1,440,533	951,261	797,268	316,909[2]	2,55
Haute-Guyenne	2,131,314	1,267,619	1,268,855	308,993[3]	2,47

1. Ce chiffre n'est pas donné par l'assemblée provinciale; pour suppléer à cette lacune, j'ai pris le dixième de la taille, des accessoires et de la capitation taillable; c'est le procédé que suit l'assemblée provinciale du Lyonnais. Par la déclaration du 2 juin 1787,

La taille en principal étant 1, les chiffres de la dernière colonne représentent, pour chaque province, le total des quatre impositions par rapport à la taille. — La moyenne entre tous ces chiffres est 2,53. Or les accessoires de la taille, la capitation et l'impôt des routes sont fixés pour chaque taillable au prorata de sa taille. Il ne reste donc plus qu'à multiplier par 2,53 le chiffre qui représentera la part que le taille prélève sur le revenu net, pour savoir ce que les quatre impôts mis ensemble prélèvent sur ce revenu.

Cette part varie de province à province, de paroisse à paroisse, et même d'individu à individu. Néanmoins on peut estimer que la taille prélève en moyenne, surtout quand elle s'attaque au paysan petit propriétaire, dépourvu de protection et de crédit, un sixième du revenu net, soit 16 fr. 66 c. sur 100 fr. — Par exemple, d'après les déclarations des assemblées provinciales, en Champagne elle prélève 3 sous et 2/3 de denier par livre, ou 15 fr. 28 c. sur 100; dans l'Ile-de-France, 35 livres 14 sous sur 240 livres ou 14 fr. 87 sur 100; en Auvergne, 4 sous par livre du revenu net, c'est-à-dire 20 pour 100. Enfin, dans la généralité d'Auch, l'assemblée provinciale estime que la taille et les accessoires prélèvent les trois dixièmes du produit net, d'où l'on peut voir, en prenant les chiffres du budget de la province, que la taille seule prélève 18 fr. 10 c. sur 100 fr. de revenu.

Cela posé, si la taille en principal prélève un sixième du revenu net du taillable, c'est-à-dire 16 fr. 66 c. sur 100, le total des quatre impôts ci-dessus prélève 16 fr. 66 c. × 2,53 = 42 fr. 15 c. sur 100 francs de revenu. A quoi il faut

l'impôt des routes peut être porté au sixième des trois précédents; ordinairement il est du dixième ou, par rapport au principal de la taille, du quart. — 2. Même remarque. — 3. L'assemblée provinciale porte ce chiffre au onzième de la taille et accessoires réunis.

ajouter 11 fr. pour les deux vingtièmes et les 4 sous pour livre ajoutés au premier vingtième; total, 53 fr. 15 c. d'impôt direct sur 100 livres de revenu taillable.

La dîme, étant évaluée au septième du revenu net, prélève en outre 14 fr. 28 c. — Les droits féodaux, étant évalués à la même somme, prélèvent aussi 14 fr. 28 c.; total, 28 fr. 56 c.

Total général des prélèvements de l'impôt direct royal, de la dîme ecclésiastique et des droits féodaux, 81 fr. 71 c. sur 100 fr. de revenu net. — Reste au propriétaire taillable 18 fr. 29 c.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME

L'ESPRIT ET LA DOCTRINE

(*Suite*)

CHAPITRE III. 1

Combinaison des deux éléments. — I. La doctrine, ses prétentions, son caractère. — Autorité nouvelle de la raison dans le gouvernement des choses humaines. — Jusqu'ici ce gouvernement appartenait à la tradition, p. 1. — II. Origine, nature et valeur du préjugé héréditaire. — En quoi la coutume, la religion et l'État sont légitimes, p. 6. — III. La raison classique ne peut se mettre à ce point de vue. — Les titres passés et présents de la tradition sont méconnus. — La raison entreprend de la détruire. p. 13. — IV. Deux stades dans cette opération. — Premier stade, Voltaire, Montesquieu, les déistes et les réformateurs. — Ce qu'ils détruisent et ce qu'ils respectent, p. 17. — V. Deuxième stade, le retour à la nature. — Diderot, d'Holbach et les matérialistes. — Théorie de la matière vivante et de l'organisation spontanée. — Morale de l'instinct animal et de l'intérêt bien entendu, p. 21. — VI Rousseau et les spiritualistes. — Bonté originelle de l'homme. — Erreur de la civilisation. — Injustice de la propriété et de la société, p. 29. — VII. Les enfants perdus du parti philosophique. — Naigeon, Sylvain Maréchal, Mably, Morelly. — Discrédit complet de la tradition et des institutions qui en dérivent. p. 44.

Chapitre IV. 46

Construction de la société future. — I. Méthode mathématique — Définition de l'homme abstrait. — Contrat social. — Indépendance et égalité des contractants. — Tous seront égaux devant la loi, et chacun aura une part dans la souveraineté, p. 46. — II. Premières conséquences. — L'application de cette théorie est aisée. — Motifs de confiance, persuasion que l'homme est par essence raisonnable et bon, p. 49. — III. Insuffisance et fragilité de la raison dans l'homme. — Insuffisance et rareté de la raison dans l'humanité. — Rôle subalterne de la raison dans la conduite de l'homme. — Les puissances brutes et dangereuses. — Nature et utilité du gouvernement. — Par la théorie nouvelle le gouvernement devient impossible, p. 56. — IV. Secondes conséquences. — Par la théorie nouvelle l'État devient despote. — Précédents de cette théorie. — La centralisation administrative. — L'utopie des économistes. — Nul droit antérieur n'est valable. — Nulle association collatérale n'est tolérée. — Aliénation totale de l'individu à la communauté. — Droits de l'État sur la propriété, l'éducation et la religion. — L'État couvent spartiate, p. 65. — V. Triomphe complet et derniers excès de la raison classique. — Comment elle devient une monomanie. — Pourquoi son œuvre n'est pas viable, p. 75.

LIVRE QUATRIÈME

LA PROPAGATION DE LA DOCTRINE

Chapitre I. 77

Succès de cette philosophie en France. — Insuccès de la même philosophie en Angleterre, p. 77. — I. Causes de cette différence — L'art d'écrire en France. — A cette époque il est supérieur. — Il sert de véhicule aux idées nouvelles. — Les livres sont écrits pour les gens du monde — Les philosophes sont gens du monde et par suite écrivains. — C'est pourquoi la philosophie descend dans les salons, p. 79. — II. Grâce à la méthode, elle devient populaire, p. 85. — III. Grâce au style, elle devient agréable. — Deux assaisonnements particuliers au dix-huitième siècle, la gravelure et la plaisanterie, p. 86. — IV. Art et procédés des maîtres. — Montesquieu. — Voltaire — Diderot. — Rousseau. — *Le Mariage de Figaro*, p. 89.

CHAPITRE II 117

Le public en France. — I. L'aristocratie. — Ordinairement elle répugne aux nouveautés. — Conditions de cette répugnance. — Exemple en Angleterre, p. 117. — II. Les conditions contraires se rencontrent en France. — Désœuvrement de la haute classe. — La philosophie semble un exercice d'esprit. — De plus elle est l'aliment de la conversation. — La conversation philosophique au dix-huitième siècle. — Sa supériorité et son charme. — Attrait qu'elle exerce, p. 120. — III. Autre effet du désœuvrement. — L'esprit sceptique, libertin et frondeur. — Anciens ressentiments et mécontentements nouveaux contre l'ordre établi. — Sympathies pour les théories qui l'attaquent. — Jusqu'à quel point elles sont adoptées, p. 128. — IV. Leur propagation dans la haute classe. — Progrès de l'incrédulité en religion. — Ses origines. — Elle éclate sous la régence. — Irritation croissante contre le clergé. — Le matérialisme dans les salons. — Vogue des sciences. — Opinion finale sur la religion. — Scepticisme du haut clergé, p. 133. — V. Progrès de l'opposition en politique. — Ses origines. — Les économistes et les parlementaires. Ils frayent la voie aux philosophes. — Fronde des salons. — Libéralisme des femmes, p. 144. — VI. Espérances infinies et vagues. — Générosité des sentiments et de la conduite. — Douceur et bonnes intentions du gouvernement. — Aveuglement et optimisme, p. 149.

CHAPITRE III. 162

I. La classe moyenne. — Ancien esprit du Tiers. — Les affaires publiques ne regardaient que le roi. — Limites de l'opposition janséniste et parlementaire, p. 162. — II. Changement dans la condition du bourgeois. — Il s'enrichit. — Il prête à l'État. — Danger de sa créance. — Il s'intéresse aux affaires publiques, p. 165. — III. Il monte dans l'échelle sociale. — Le noble se rapproche de lui. — Il se rapproche du noble. — Il se cultive. — Il est du monde. — Il se sent l'égal du noble. — Il est gêné par les privilèges, p. 171. — IV. Entrée de la philosophie dans les esprits ainsi préparés. — A ce moment celle de Rousseau est en vogue. — Concordance de cette philosophie et des besoins nouveaux. — Elle est adoptée par le Tiers, p. 177. — V. Effet qu'elle produit sur lui. — Formation des passions révolutionnaires. — Instincts de nivellement. — Besoin de domination. — Le Tiers décide qu'il est la nation. — Chimères, ignorance, exaltation p. 185. — VI. Résumé, p. 196.

LIVRE CINQUIÈME

LE PEUPLE

CHAPITRE I 199

I. La misère. — Sous Louis XIV. — Sous Louis XV. — Sous Louis XVI, p. 199. — II. Condition du paysan pendant les trente dernières années de l'ancien régime. — Combien sa subsistance est précaire. — État de l'agriculture. — Terres incultes. — Mauvaise culture. — Salaires insuffisants. — Manque de bien-être, p. 213. — III. Aspect de la campagne et du paysan, p. 221. — IV. Comment le paysan devient propriétaire. — Il n'en est pas plus à l'aise. — Aggravation de ses charges. — Dans l'ancien régime il est le « mulet », p. 226.

CHAPITRE II. 232

Principale cause de la misère : l'impôt. — I. Impôts directs. — État de divers domaines à la fin de Louis XV. — Prélèvements du décimateur et du fisc. — Ce qui reste au propriétaire, p. 232. — II. État de plusieurs provinces au moment de la Révolution. — Taille, accessoires, capitations, vingtièmes, impôt des corvées. — Ce que chacune de ces taxes prélève sur le revenu. — Énormité du prélèvement total, p. 235. — III. Quatre impôts directs sur le taillable, qui n'a que ses bras, p. 238. — IV. La collecte et les saisies, p. 240. — V. Impôts indirects. — Les gabelles et les aides, p. 246. — VI. Pourquoi l'impôt est si pesant. — Les exemptions et les privilèges, p. 253. — VII. Octrois des villes. — La charge retombe partout sur les plus pauvres, p. 263. — VIII. Plaintes des cahiers, p. 266.

CHAPITRE III. 272

I. État des cerveaux populaires — Incapacité mentale. — Comment les idées se transforment en légendes, p. 272. — II. Incapacité politique. — Comment les nouvelles politiques et les actes du gouvernement sont interprétés, p. 277. — III. Impulsions destructives. — A quoi s'acharne la colère aveugle. — Méfiance contre les chefs naturels. — De suspects, ils deviennent haïs. — Dispositions du peuple en 1789, p. 280. — IV. Recrues et chefs d'émeute. — Braconniers. — Contrebandiers et faux-sauniers. — Bandits — Mendiants et vaga-

bonds. — Apparition des brigands. — Le peuple de Paris, p. 282.

CHAPITRE IV. 299

I. La force armée se dissout. — Comment l'armée est recrutée. — Comment le soldat est traité, p. 299. — II. L'organisation sociale est dissoute. — Nul centre de ralliement. — Inertie de la province. — Ascendant de Paris, p. 304. — III. Direction du courant. — L'homme du peuple conduit par l'avocat. — Les seuls pouvoirs survivants sont la théorie et les piques. — Suicide de l'ancien régime, p. 307.

CHAPITRE V 312

Résumé, I, p. 312. — II, p. 315.

NOTE

Note 1. Sur le chiffre de l'impôt direct 321

Librairie HACHETTE et Cie, 79, boul. St-Germain, à Paris

Nouvelle Publication

ERNEST LAVISSE

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA RÉVOLUTION

PUBLIÉE AVEC LA COLLABORATION DE

MM. BAYET, BLOCH, CARRÉ, COVILLE, KLEINCLAUSZ, LANGLOIS, LEMONNIER, LUCHAIRE, MARIÉJOL, PETIT-DUTAILLIS, PFISTER, REBELLIAU, SAGNAC, VIDAL DE LA BLACHE

Dix-huit volumes grand in-8, brochés, de 400 pages

CONDITIONS ET MODE DE LA PUBLICATION

L'*Histoire de France* comprendra 18 volumes grand in-8, brochés, de 400 pages. Chaque volume. . . . . **6** fr.
Relié. . . . . **10** fr.
L'ouvrage complet sera publié en 72 fascicules d'environ 96 pages chacun. Chaque fascicule . . . . . **1** fr. **50**

(*Voir à la page 4 la Table de l'ouvrage.*)

A NOS LECTEURS

Depuis qu'ont été écrites les dernières grandes Histoires de France, depuis Henri Martin et Michelet, sur nos provinces et sur nos villes, sur les règnes et les institutions, sur les personnes et sur les événements, un immense travail a été accompli.

Le moment était venu d'établir le résumé de ce demi-siècle d'études et de coordonner dans une œuvre d'ensemble les résultats de cette incomparable enquête.

Une pareille tâche ne pouvait être entreprise que sous la direction d'un historien qui fût en même temps un lettré. Nous nous sommes adressés à M. E. Lavisse, qui a choisi ses collaborateurs parmi les maîtres de nos jeunes Universités.

D'accord sur les principes d'une même méthode, ils ont décrit les transformations politiques et sociales de la France, l'évolution des mœurs et des idées et les relations de notre peuple avec l'étranger, en s'attachant aux grands faits de conséquence longue et aux personnages dont l'action a été considérable et persistante.

Ils n'ont eu ni passions ni préjugés.

Le temps n'est pas encore lointain où l'histoire de l'ancienne France était un sujet de polémique entre les amis et les ennemis de la Révolution.

A présent tous les hommes libres d'esprit pensent qu'il est puéril de reprocher aux ancêtres d'avoir cru à des idées et de s'être passionnés pour des sentiments qui ne sont pas les nôtres. L'historien, sachant que, de tout temps, les hommes ont cherché de leur mieux les meilleures conditions de vie, essaie de ne les pas juger d'un esprit préconçu.

Pourtant l'historien n'est pas — il n'est pas d'ailleurs souhaitable qu'il soit — un être impersonnel, émancipé de toute influence, sans date et sans patrie. L'esprit de son temps et de son pays est en lui ; il a soin de décrire aussi exactement que possible la vie de nos ancêtres comme ils l'ont vécue ; mais à mesure qu'il se rapproche de nos jours il s'intéresse de préférence aux questions qui préoccupent ses contemporains.

S'il étudie le règne de Louis XIV, il s'arrête plus longtemps à l'effort tenté par Colbert pour réformer la société française et faire de la France le grand atelier et le grand marché du monde, qu'à l'histoire diplomatique et militaire de la guerre de Hollande, affaire depuis longtemps close. On ne s'étonnera donc pas si Colbert — et ceci n'est qu'un exemple choisi entre beaucoup — occupe dans notre récit une place plus grande que de Lionne ou Louvois.

Ainsi, à mesure que la vie générale se transforme et que varie l'importance relative des phénomènes historiques, la curiosité de l'historien, emportée par le courant de la civilisation, se déplace et répond à des sentiments nouveaux.

Les éditeurs de l'Histoire de France ont voulu donner à la génération présente la plus sincère image qui puisse lui être offerte de notre passé, glorieux de toutes les gloires, traversé d'heures sombres, parfois désespérées, mais d'où la France toujours est sortie plus forte, en quête de destinées nouvelles et entraînant les peuples vers une civilisation meilleure.

Ils souhaitent avoir réussi.

Table de l'Histoire de France

Les volumes en vente sont précédés d'un astérisque

TOME I.

*I. — ***Tableau géographique de la France***, par M. *P. Vidal de La Blache*, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Les origines; la Gaule indépendante et la Gaule romaine***, par M. *G. Bloch*, professeur a l'Université de Lyon, chargé de conférences d'Histoire ancienne à l'École normale supérieure.

TOME II.

*I. — ***Le Christianisme, les Barbares. — Mérovingiens et Carolingiens***, par MM. *E. Bayet*, directeur de l'Enseignement supérieur, ancien professeur a l'Université de Lyon, *Pfister*, professeur à l'Université de Nancy, et *Kleinclausz*, chargé de cours à l'Université de Dijon.

*II. — ***Les premiers Capétiens (987-1137)***, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

TOME III.

*I. — ***Louis VII, Philippe Auguste et Louis VIII (1137-1226)***, par M. *A. Luchaire*, de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Saint Louis, Philippe le Bel, les derniers Capétiens directs (1226-1328)***, par M. *Ch.-V. Langlois*, professeur adjoint a l'Université de Paris.

TOME IV.

*I. — ***Les premiers Valois et la Guerre de Cent Ans (1328-1422)***, par M. *A. Coville*, professeur à l'Université de Lyon.

*II. — ***Charles VII, Louis XI et les premières années de Charles VIII (1422-1492)***, par M. *Ch. Petit-Dutaillis*, professeur à l'Université de Lille.

TOME V.

*I. — ***Les guerres d'Italie. — La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1492-1547)***, par M *H. Lemonnier*, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***La lutte contre la Maison d'Autriche. — La France sous Henri II (1519-1559)***, par M. *H. Lemonnier*.

TOME VI.

*I. — ***La Réforme et la Ligue. — L'Édit de Nantes (1559-1598)***, par M. *Mariéjol*, professeur à l'Université de Lyon.

*II. — ***Henri IV et Louis XIII (1598-1643)***, par M. *Mariéjol*.

TOME VII.

*I. — ***Louis XIV. La Fronde. Le Roi. Colbert (1643-1685)***, par M. *E. Lavisse* de l'Académie française, professeur à l'Université de Paris.

*II. — ***Louis XIV. La Religion. Les Lettres et les Arts. La Guerre (1643-1685)***, par M. *E. Lavisse*.

TOME VIII.

*I. — ***Louis XIV. La fin du règne (1685-1715)***, par MM. *E. Lavisse*, *A. Rébelliau*, bibliothecaire de l'Institut, et *P. Sagnac*, maitre de conférences à l'Université de Lille.

*II. — ***Louis XV (1715-1774)***, par M. *H. Carré*, professeur à l'Université de Poitiers.

TOME IX.

*I. — ***Louis XVI (1774-1789)***, par M. *H. Carré*.

*II. — ***Conclusions***, par M. *E. Lavisse*, et Tables analytiques.

Imprimerie Labure, rue de Fleurus, 9, à Paris. — 8-1907.

DC
251
T26
1909
t.2

Taine, Hippolyte Adolphe
Les origines de la
France contemporaine

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY